

M E R C U R E

DE

F R A N C E ;

OU

RECUEIL

HISTORIQUE, POLITIQUE,

ET

LITTÉRAIRE.

PAR

Une Société d'Amis des Lettres.

Gens, quæ cremato fortis ab illo
Jactata Tuscis æquoribus, sacra
Natosque, maturosque patres
Pertulit Ausonias ad urbes.
Duris ut ilex tonsa bipennibus
Nigræ feraci frondis in Alcido
Per damna, per cædes ab ipso
Ducit opes animumque ferro.

HORAC. L. 4. Od. 4.

TOME CINQUIÈME.

A L O N D R E S :

De l'Imprimerie de W. et C. Spilsbury, Snowhill.

Se vend chez T. BOOSEY, Broad-street; J. DE BOFFE, Gerard-street, Soho; DULAU et Co. Soho-square; MARMET et Co. 24, Broad-street, Bloomsbury; HOTMAN et Co. 132, Oxford-street; DE CONCHIS, Librairie Française, 3, Pall-Mall.

Et pour le Continent, chez FAUCHE et Co. Hambourg;
Pour l'Amérique, chez M. BOOSEY.

— 0 —
1801.



J
D
M
E
C
D
F
E
S
L
L

M E R C U R E

DE

FRANCE.

N° XXV.

20 J A N V I E R, 1801.

PIÈCES FUGITIVES.

LA SOCIÉTÉ.

J'AVOIS juré de n'être plus sensible,
De modérer, de vaincre mes desirs ;
Mais l'Amour rit de ce serment terrible,
Et le confie aux volages Zéphirs.

Ces jours passés j'en fis l'expérience :
De vingt beautés le groupe ravissant
Frappa mes yeux dans un cercle brillant,
Et je sentis que mon indifférence
S'abandonnoit à cet enchantement.
Le cœur se rend, quand l'esprit délibère :
Le mien sur-tout est prompt à s'enflammer,

Mais j'en veux un qui sache aussi m'aimer :
Voyons s'il est dans l'assemblée entière.

Auprès de moi, Cloé se rengorgeoit ;
Ses yeux baissés sembloient vouloir me dire :
Ah ! respectez ma pudeur, s'il vous plaît.
De mes appas vous sentirez l'effet ;
Mais je défends qu'on ose m'en instruire,
Et j'obéis à ce discours muet.

A ses côtés je vis Eléonore :
Sa belle bouche, où le plaisir sourit,
Semble toujours la fleur qui vient d'éclore :
Tous ses propos sont tendres, pleins d'esprit ;
Et son silence est de l'esprit encore.
Dorval, Damis, Zélindor, Lcidas,
Tous beaux-esprits cités dans la contrée,
En calembourgs célèbrent ses appas :
De leur encens elle étoit enivrée,
Vouloit choisir, mais ne choisissoit pas,
Et se bernoit à se voir adorée.

Un peu plus loin Zelmire soupiroit :
Zelmire est jeune, et je la crussensible.
De sa douleur quel est donc le sujet ?
Est-ce un amant qui cause son regret ?
Seroit-ce un père ?.... O ciel ! est-il possible !
C'est un moineau que Zelmire pleuroit.

Tandis qu'encor je riois de ses larmes,
Je vis près d'elle un objet plein de charmes :
C'étoit Télinde à l'âge de seize ans.
Vous avez vu briller l'émail des champs ;
Vous avez vu dans un jour de printemps

Le lys se joindre à la rose nouvelle :
 Eh bien ! Téléinde est mille fois plus belle.
 D'un seul regard l'œil voudroit voir ses yeux,
 Son pied, sa main ; car tout séduit en elle :
 Faites d'idée un portrait gracieux ;
 S'il est parfait, il sera très-fidelle.
 Mais, quoi ! Linval, de tant d'attraits charmé,
 Obtient, dit-on, ce cœur qu'il sollicite :
 Sans être aimable, on peut donc être aimé ?
 Ah ! la constance est le premier mérite.
 Que vois-je, ami ? Quoi ! Lise dans ces lieux !
 Oui, me dit-on, elle minaude encore ;
 Elle a jadis charmé nos bons aïeux.
 Voilà pourquoi Lise veut qu'on l'adore.
 Mais quelle est donc cette nombreuse Cour
 Qui près d'Iris s'agite et l'environne ?
 La folle Iris, belle comme l'amour,
 Au changement par degrés s'abandonne.
 Qui peut la voir sans en être amoureux ?
 Sur-tous ses traits d'incarnat et d'albatre
 Le plaisir rit, la volupté folâtre ;
 Et ses regards font un peuple d'heureux.
 Rien n'a fixé son œillade rapide :
 Ainsi, dans l'onde, un rayon du soleil
 Serpente et luit sur le flot qui le guide,
 Nous éblouit de son éclat vermeil,
 Et dans son vol jamais ne se décide.
 Amans légers, briguez cette faveur ;
 Le sentiment fuit toute raillerie :
 Nœuds présentés par la coquetterie,
 Je vous crains peu, vous glissez sur mon cœur.

Tout plein encor de mon indifférence,
 J'allois sortir de ce lieu de plaisance.
 Quand j'aperçus celle dont les attraits
 A son destin m'ont uni pour jamais.
 Dans ses regards la douceur est empreinté :
 Sur tous ses traits, ou règne la candeur,
 On voit cet air que donne sans contrainte
 Le calme heureux de l'esprit et du cœur.
 Je lui disois : Connoissez mes souffrances,
 L'espoir a fui mon esprit agité :
 Tel vous dira son rang et sa naissance,
 Tel brillera d'un éclat acheté ;
 Et tel enfin, dans des vers plein d'aisance,
 Peindra sa flamme et sa fidélité.
 Moi, je n'ai rien qui puisse me défendre.
 De ce torrent aimable et séducteur.
 Alors Zélis, avec un souris tendre,
 Me répondit : *Eh ! n'as-tu pas ton cœur ?* (*)

 LE WIST.

A ce jeu, dont l'Anglois porta la mode en France,
 Deux couples que le sort ou que la préférence,
 Ou qu'une heureuse adresse a peut-être assortis,
 Se séparant entr'eux, ont formé deux partis,
 Qui, pensifs et muets, mettent leurs destinées
 Aux cartes, par la gauche et par une données.
 La dernière paroît : sa couleur fait la loi.
 L'as, si modeste au quinze, est ici plus qu'un Roi ;

(*) Cette pensée est empruntée d'un roman moderne, où
 Camille dit : *Et n'êtes-vous pas vous ?*

La dame, le valet, qui marchent à leur suite,
Composent avec eux une troupe d'élite :
Ils s'appellent *honneurs*. Trois font marquer deux
points ;

Quatre comptent pour quatre, et l'objet de vos soins
Sera d'en marquer dix ; à huit on s'interroge :

A la loi du silence alors le Wist déroge ;

Trois honneurs ont gagné ; mais à neuf parvenu,

Vous ne les comptez pas : le *trick* seul est connu.

Le *trick*, but glorieux des âmes élevées !

C'est peu que le devoir ; c'est peu que six levées.

La septième est un point, chacune ensuite autant ;

Et pour qui fait Shelem, quel triomphe éclatant !

Au Wist et dans les cours honneurs, c'est la fortune,

Dont la bizarrerie, à tous les jeux commune,

En d'inhabiles mains, se plaît à vous jeter,

Au mépris du talent qui nous fait mériter.

Ici par des calculs ce talent se déploie :

Dirai-je le secret des ruses qu'on emploie

Pour rompre les desseins qu'a formés l'ennemi,

Et lier ses projets aux plans de son ami ?

Mais qui peut procurer cette immense carrière ?

Effrayé, je m'arrête, et bornant la matière,

J'essayerai seulement, les règles à la main,

D'être utile au novice en traçant le chemin.

Je lui dirai d'abord : Ayez de la mémoire.

—Quoi ! peut-on l'acquérir ?—Oui, j'invite à me
croire :

J'en avais peu moi-même à mon premier début :

De mes fautes alors je payai le tribut.

Mon esprit moins distrait se plut à ce jeu grave.

Et sans peine aujourd'hui chaque carte s'y grave.

Vous donc qui pour le Wist sentez cet intérêt,
 Vous saurez parvenir ; mais sans aucun attrait,
 Si votre oisiveté, si votre complaisance,
 Acceptent la partie avec un fond d'absence,
 Si l'amour-propre enfin ne vient vous y saisir,
 Ah ! que malaisément vous pourrez réussir !
 On ne fait jamais bien que ce qu'on aime à faire.
 Si le jeu de calcul n'est pas ce qu'on préfère,
 Qu'on joue à la Bouillotte, au Vingt-un, au Loto,
 Ou Dupe, au Cavagnol, qu'on brave son rateau.
 Ce choix conviendra mieux que d'entrer dans la lice,
 Pour mettre à chaque instant un *partner* au supplice,
 Lui donner de l'humeur, en avoir à son tour.
 Il en est de fâcheux, qui, parlant sans détour,
 De suivre chaque carte, ayant pris l'habitude,
 Et l'exigeant de vous, l'œil en feu, la voix rude,
 S'écrieront : Vous coupez ! quelle mémoire ! Eh, quoi !
 Pouvez-vous ignorer que mon cinq étoit Roi ?
 Alors l'humeur vous prend : il vaudroit mieux en rire.
 J'aurois sans doute encore bien des loix à prescrire ;
 Mais un trop long détail deviendrait ennuyeux.
 Et l'usage d'ailleurs vous les apprendra mieux.
 Quelle leçon jamais valut l'expérience !
 Terminons. Le bonheur secondant la science,
 Quatre marques, d'argent ou d'ivoire arrondis,
 Par leurs aspects divers ont compté jusqu'à dix ;
 La partie est gagnée, et le couple adversaire,
 S'il n'a pas fait cinq points, double votre salaire.
 Une partie encore : le Rob est enlevé ;
 Mais, si vous la perdez, il n'est point achevé ;
 Une troisième alors entre vous en décide.
 Différent de ces jeux, où Plutus seul préside,

Par ses combinaisons subjuguant le hasard,
Ainsi, bien médité, le Wist devient un art.

A. P * * *.

(*Journ. des Débats.*)

LA BIENFAISANCE.

LA foudre avoit grondé; l'onde, en courans rapides,
Descendoit à grand bruit du sommet des côteaux :
Les vents siffoient encore, et les troupeaux sans
guides,
Tremblans et dispersées erroient loin des hameaux.

Le bon Tirsis sortoit de la forêt prochaine,
Le front couvert encor de pluie et de sueur :
Il tenoit sa coignée et portoit avec peine
Des perches, des rameaux, fruit d'un rude labeur.

Mais, quoi ! la bienfaisance est-elle jamais lasse ?
Le berger apperçoit sur le bord d'un torrent
Un chêne qui, penché sur l'humide surface,
Bientôt alloit céder aux efforts du courant.

L'onde avoit en roulant dépouillé sa racine.
Non, je ne puis le voir, dit Tirsis attendri,
Si beau, si jeune encor, toucher à sa ruine ;
Prenons, pour le sauver, les perches que voici.

Il dit, les jette à terre, oubliant sa fatigue.
(J'en puis avoir, dit-il, d'autres avant la nuit.)

Puis autour du jeune arbre il en forme une digue,
Que, d'une terre humide, aussitôt il remplit.

Et, quand il eut fini, contemplant son ouvrage,
Quelques larmes de joie humectèrent ses yeux ;
Et d'un air satisfait, il sourit sous l'ombrage
Du chêne conservé par ses soins généreux.

Content il s'éloignoit ; mais une voix propice
Le rappelle, exprimant la joie et ses transports :
De cet arbre, c'étoit la Nymphé protectrice,
Une Dryade enfin ; il en étoit alors.

Tu protégeas mes jours, ô berger, lui dit-elle :
Pauvre, tu ne conduis que deux chèvres au bois :
Que veux-tu ? parle, ordonne ; en faveur de ton zèle,
J'accomplirai ton vœu ; je le puis, je le dois.

Nymphé, dit le berger, bienfaisante Dryade,
J'ai pour moi le travail, la force, la gaieté ;
Mais depuis la moisson mon voisin est malade,
O Nymphé ! que Daphnis recouvre la santé.

Son vœu fut exaucé : Daphnis lui doit la vie.
Mais lui-même depuis prospéra chaque jour :
De ses nombreux troupeaux il couvrit la prairie ;
Les Dieux ne laissent pas un bienfait sans retour.

Traduit de GESSNER, par M. L. D. D. G.

LA FEMME SAVANTE.

QU'IL est charmant, l'auteur de Galatée,
Disoit hier Hortense à ses amis !

Toujours, depuis que je les lis,
Ses ouvrages m'ont enchantée.

Mais, selon moi, Numa n'a point de prix ;
Nulle histoire ne fut plus joliment contée.

Vous connoissez Numa, reprit malignement

Cléon, connu par plus d'une satire !

Madame, voulez-vous nous dire

Ce qui vous intéresse en ce joli roman ?

Monsieur, tout comme ailleurs on y voit, dit Hortense,

Des aveux faits en confidence,

Des intrigues d'amour, de sublimes vertus.....

Mais ce qui me ravit le plus,

C'est l'endroit où Numa se piquant de constance,

Finit par épouser son cher Pompilius.

CHANSON.

Air: *Te bien aimer, ô ma Zélie.*

NOBLE amitié, compagne des disgraces,
Rivale et sœur du Dieu qu'on nomme Amour,
Sans ses défauts, ayant toutes ses graces,
Et ses plaisirs, sans avoir leur retour.

Sans ton secours l'homme s'affaisse et tombe
Dans le néant qu'entraîne la langueur,
Comme un roseau qui sous les vents succombe,
Il est sans toi, sans force et sans vigueur.

Tendre amitié, l'honneur de la nature,
 Belle à mes yeux des outrages du tems,
 Tu peux au cœur qui, par tes soins s'épure,
 Dans son hiver ramener le printems.

ÉNIGME.

SANS avoir ni pinceaux, ni toiles, ni couleur,
 Je suis un peintre fort habile ;
 Je possède l'art difficile
 De plaire en mes portraits, sans les rendre flatteurs.

On me consulte, on m'interroge,
 Et l'on cause avec moi, tout muet que je suis.
 Mes utiles conseils méritent cet éloge,
 Que seuls, peut-être, ils sont toujours suivis.

Je suis sourd, et pourtant on me vient confier
 Des secrets de grande importance,
 Des plans d'attaque et de défense,
 Que, pour l'honneur du sexe, on ne doit publier.

La fastueuse actrice, et la simple bergère,
 La timide bourgeoise, et la Princesse altière,
 La Nonne en sa cellule, et le Moine au couvent,
 Chacun, en moi, chérit un discret confident.

La beauté me sourit, et la laideur m'évite :
 La vanité me cherche, et me craint tour-à-tour....
 Mais, à me deviner tu n'as plus de mérite :
 Lecteur, j'en ai trop dit, et mon voile est à jour.

L. D.

Le mot du *Lologryphe*, au N^o dernier, étoit *Lune*,
 où l'on trouve *nul, nue le, un, ne*.

SUITE

SUITE DU MÉMOIRE MÉDICO - CHYMICO-
ZOOLOGIQUE.

Sur le danger de la manière générale de donner l'avoine aux chevaux, et sur le moyen facile et sans frais d'y obvier.

*Principiis obsta.....
Eco. de Sal.*

JE terminerois ici mon Mémoire, s'il ne me restoit à détruire deux préjugés capables, par leur antiquité, de faire impression sur l'esprit de gens les moins disposés à croire sans preuves; mais que des occupations intéressantes distraient de l'étude qui conviendrait pour les juger avec discernement.

Le premier est que l'infusion de l'avoine dans l'eau pendant vingt-quatre heures, devant enlever la portion la plus subtile de ses sucs, en affoiblirait conséquemment la qualité nutritive; le second, que la nourriture aqueuse est propre à énerver le cheval, et à lui retrancher une partie de la force et de la vigueur qui constituent son principal mérite.

Si j'avois connoissance de quelque allégation à l'appui des préjugés que je vais combattre, je ne la dissimulerois pas plus que les préjugés eux-mêmes dont je me suis attaché à rendre toute la force, parce que le succès des preuves à leur opposer, en seroit d'autant plus flatteur; mais avant d'entamer l'examen détaillé de ces deux préjugés, qu'il me soit permis de demander lequel des inconvéniens est le plus grand, ou d'affoiblir la qualité nutritive des alimens du cheval, et même de retrancher une partie de sa force et de

sa vigueur, ou de lui fournir une nourriture, qui altère de plus en plus sa santé, et fasse précéder sa mort prématurée de différentes maladies, dont les traitemens suspendent fréquemment les services que son maître attend de lui. Cette question (ce me semble) a beaucoup d'analogie avec celle, si la partie est égale à son tout : je m'en rapporte au jugement du lecteur impartial.

J'entre présentement en lice, en arguant de fausseté le premier préjugé, qui prétend que l'infusion de l'avoine dans l'eau pendant vingt-quatre heures, doit enlever la portion la plus subtile de ses sucs, et affaiblir par conséquent sa qualité nutritive. L'art fameux par ses utiles et ingénieuses recherches, cet art démonstratif dont les principes sont si sensibles qu'on peut en être raisonnablement assuré, l'art de la chymie enfin m'offrira, par le simple récit de quelques-uns de ses procédés, la réponse la plus probative de la vérité de ma négation.

L'analyse ou décomposition des mixtes a fait trouver en eux cinq sortes de substances, l'esprit, l'huile, le sel, l'eau ou phlegme et la terre ou *caput mortuum*, qu'on a dû regarder comme leurs cinq principes. Les trois premiers ont été appelés actifs, parce qu'étant en grand mouvement, ils font toute l'action des mixtes; on entend par mixtes les choses qui croissent naturellement, telles que les minéraux, les végétaux et les animaux. Les deux autres principes ont été nommés passifs, parce qu'ils ne servent qu'à arrêter la vivacité des actifs. Pour parvenir à séparer les différentes substances dont quelques-unes ont des propriétés particulières, il faut recourir aux opérations ordinaires de la chymie; et comme le feu est leur agent principal, de-là vient que la chy-

mie a été appelée pyrotechnie ou *art du feu* ; cet élément a quatre degrés de chaleur. Le feu de réverbère est celui qu'on pousse communément avec plus de violence ; quelque puissant que soit ce moyen, il est cependant insuffisant en beaucoup d'occasions, s'il n'est aidé d'un menstree, ou dissolvant approprié. On connoît plusieurs sortes qu'on emploie suivant le besoin : tantôt ce sont les sucs de la même substance, tantôt le vin blanc on l'eau-de-vie, souvent l'esprit de vin, quelquefois l'esprit de soufre, et même l'esprit de nître, la meilleure des eaux fortes, puisque la vertu corrosive des autres eaux de cette nature vient principalement du nître qui est entré dans leur composition. Qui ne croiroit qu'à la faveur de moyens de cette force, on ne réduisît le mixte exposé à l'épreuve de la distillation au résidu du *caput mortuum* ? Chaque jour cependant fournit la preuve du contraire ; son sel fixe reste encore uni à ce *caput mortuum*, et pour l'en détacher il faut faire trois fois usage du feu : d'abord on calcine le tout, on fait ensuite bouillir la matière calcinée dans beaucoup d'eau pour que le sel s'y dissolve ; on passe la dissolution dans un papier gris, puis on en fait évaporer l'humidité jusqu'à ce que le sel se trouve sec au fond du vaisseau ; ce sel des plantes, tiré de cette façon, est appelé sel lixiviel. Je ne disconviens pas que plusieurs chymistes emploient l'eau commune dans la composition des extraits de quelques végétaux ; tel entre autres celui de genèvre pour la séparation de ses substances les plus pures, et les plus dissolubles d'avec ses parties terrestres et grossières. Ils craignent que les menstrues spiritueux, dont on devoit se servir, n'enlevassent et ne dissipassent pendant l'évaporation nécessaire pour ré-

sa vigueur, ou de lui fournir une nourriture qui altère de plus en plus sa santé, et fasse précéder sa mort prématurée de différentes maladies, dont les traitemens suspendent fréquemment les services que son maître attend de lui. Cette question (ce me semble) a beaucoup d'analogie avec celle, si la partie est égale à son tout : je m'en rapporte au jugement du lecteur impartial.

J'entre présentement en lice, en arguant de fausseté le premier préjugé, qui prétend que l'infusion de l'avoine dans l'eau pendant vingt-quatre heures, doit enlever la portion la plus subtile de ses sucs, et affaiblir par conséquent sa qualité nutritive. L'art fameux par ses utiles et ingénieuses recherches, cet art démonstratif dont les principes sont si sensibles qu'on peut en être raisonnablement assuré, l'art de la chymie enfin m'offrira, par le simple récit de quelques-uns de ses procédés, la réponse la plus probative de la vérité de ma négation.

L'analyse ou décomposition des mixtes a fait trouver en eux cinq sortes de substances, l'esprit, l'huile, le sel, l'eau ou phlegme et la terre ou *caput mortuum*, qu'on a dû regarder comme leurs cinq principes. Les trois premiers ont été appelés actifs, parce qu'étant en grand mouvement, ils font toute l'action des mixtes; on entend par mixtes les choses qui croissent naturellement, telles que les minéraux, les végétaux et les animaux. Les deux autres principes ont été nommés passifs, parce qu'ils ne servent qu'à arrêter la vivacité des actifs. Pour parvenir à séparer les différentes substances dont quelques-unes ont des propriétés particulières, il faut recourir aux opérations ordinaires de la chymie; et comme le feu est leur agent principal, de-là vient que la chy-

mîe a été appelée pyrotechnie ou *art du feu* ; cet élément a quatre degrés de chaleur. Le feu de réverbère est celui qu'on pousse communément avec plus de violence ; quelque puissant que soit ce moyen, il est cependant insuffisant en beaucoup d'occasions, s'il n'est aidé d'un ménstrue, ou dissolvant approprié. On connoît plusieurs sortes qu'on emploie suivant le besoin : tantôt ce sont les suc de la même substance, tantôt le vin blanc ou l'eau-de-vie, souvent l'esprit de vin, quelquefois l'esprit de soufre, et même l'esprit de nître, la meilleure des eaux fortes, puisque la vertu corrosive des autres eaux de cette nature vient principalement du nître qui est entré dans leur composition. Qui ne croiroit qu'à la faveur de moyens de cette force, on ne réduisît le mixte exposé à l'épreuve de la distillation au résidu du *caput mortuum* ? Chaque jour cependant fournit la preuve du contraire ; son sel fixe reste encore uni à ce *caput mortuum*, et pour l'en détacher il faut faire trois fois usage du feu : d'abord on calcine le tout, on fait ensuite bouillir la matière calcinée dans beaucoup d'eau pour que le sel s'y dissolve ; on passe la dissolution dans un papier gris, puis on en fait évaporer l'humidité jusqu'à ce que le sel se trouve sec au fond du vaisseau ; ce sel des plantes, tiré de cette façon, est appelé sel lixiviel. Je ne disconviens pas que plusieurs chymistes emploient l'eau commune dans la composition des extraits de quelques végétaux ; tel entre autres celui de genèvre pour la séparation de ses substances les plus pures, et les plus dissolubles d'avec ses parties terrestres et grossières. Ils craignent que les ménstrues spiritueux, dont on devroit se servir, n'enlevassent et ne dissipassent pendant l'évaporation nécessaire pour ré-

duire la liqueur en forme d'extrait beaucoup plus de la partie spiritueuse et essentielle du genèvre que ne fait l'eau commune : malgré cette précaution, la plupart des chymistes trouvent tant de défauts dans cet extrait, qu'ils conseillent la préférence de l'usage des gros grains de genèvre en machicatoire. Si on se donne à présent la peine de comparer les efforts de la chymie, nécessaires pour obtenir la séparation de diverses substances des mixtes, avec la vertu illusoire de l'eau sans le secours du feu, ne dois-je pas espérer qu'on se désabusera d'un préjugé si opposé aux preuves contraires de la chymie ? Ce qui me reste à dire va achever de porter la conviction dans les esprits.

Le second préjugé consiste à croire que la nourriture aqueuse est propre à énerver le cheval et à lui retrancher une partie de la force et de la vigueur qui constituent son principal mérite. Ce préjugé n'a de valeur qu'autant qu'il est une dépendance ; et, comme la conséquence du premier, tous deux doivent donc avoir le même succès, et éprouver un pareil sort. Si l'infusion de l'avoine dans l'eau pendant vingt-quatre heures, ne peut priver l'avoine d'aucune portion de ses qualités nutritives, ainsi que je viens de le démontrer ; comment auroit-elle la propriété d'énerver le cheval, et de retrancher une partie de sa force et de sa vigueur ? Nul effet sans cause, cet axiome n'admet point d'exception ; l'influence de cette vérité se fait sentir, dans le jeu des divers ressorts de la vie de tout autre être animé, aussi bien que dans la végétation des innombrables productions de la terre et des mers. Les découvertes anciennes et modernes de l'astronomie nous apprennent qu'elle plane sur nos têtes, à des hau-

teurs presque incalculables pour la direction des corps lumineux ou opaques, qui parcourent l'espace immense des airs ; et les expériences de la physique prouvent qu'elle s'enterre jusqu'à l'extrémité inconnue de la profondeur des abîmes, pour dominer en tyran impérieux sur les foyers de ces volcans redoutables par les désastres de leurs éruptions. Une vérité la mieux constatée par toutes les œuvres du créateur dont l'application est si spéciale contre le second préjugé que je combats, pourroit me dispenser de tout autre argument ; mais l'expérience, sans raisonnemens, a plus d'empire sur les esprits que les raisonnemens les plus concluans sans le secours de l'expérience. Je ne dois donc pas négliger ce moyen pour porter le dernier coup au colosse monstrueux que j'ai entrepris d'anéantir.

Personne n'ignore que l'Arabie a les meilleurs chevaux de l'univers. La traite d'un jour d'une troupe considérable d'Arabes à travers ses déserts, est communément de trente lieues ; croit-on qu'à leur arrivée ils suspendent leurs chevaux par des sangles passées sous le ventre, ainsi qu'on le pratique pour le repos des chevaux qui ont amené nuit et jour à Villepreux, au Petit Montreuil et autres villages circonvoisins, la marée, ou les aloses de la Loire pour les provisions de Versailles et de Paris ; ou au moins que les chevaux trouvent, dans une écurie fermée, du foin, de la paille et de l'avoine, qu'ils y soient bien étrillés, bien soignés ? Non, rien de tout cela ; chaque cavalier porte, attachée à sa selle, une pièce de chair, suivant l'expression propre des auteurs de relations de voyages ; il la jette en plein air à son cheval, et pour l'abreuver il lui présente un grand

bacquet plein de lait de jument, que ce peuple nomade entretient en quantité innombrable : le lendemain la troupe recommence la même traite, et les chevaux continuent à être nourris comme la veille.—La Beauce et le pays Chartrain fournissent une abondance prodigieuse de farine à Paris ; les meûniers, qui y sont en grand nombre, sont presque les seuls qui fassent cette fourniture : pour l'entretien de leur commerce, ils vont acheter, en Normandie et en Bretagne, des chevaux d'un an, nourris jusqu'à cet âge dans les herbages. Il s'en servent bientôt après pour transporter leurs blés des lieux de marché, où ils les achètent jusqu'à leurs moulins ; peu de foin et beaucoup de son mouillé sont leurs alimens ordinaires. Dès l'âge de trois ans ils ne cessent d'être attelés à des voitures chargées de farine pour Paris. Ils ne mangent dans les auberges qu'une foible ration de foin, mais la mesure ordinaire du son mouillé dont les voitures portent la provision du voyage. A cinq ans ces chevaux sont vendus par les meûniers, pour entrer dans les plus superbes attelages de la capitale. Je m'arrête ici : pourquoi fatiguerois-je le lecteur du récit de plusieurs autres exemples particuliers, puisqu'un seul renferme tous ? Divers obstacles ne m'ont pas permis d'aller étudier sur les lieux les usages des agriculteurs d'Angleterre : je n'ai connoissance de ce qui a rapport à l'agriculture de ce royaume, que par les traductions des ouvrages de M. Tull, et autres excellens écrivains sur cet objet, et supérieurement par le livre de M. Patullo, écrit à Paris, dans le style le plus correct et le plus élégant, qui mirent en France, il y a un demi-siècle, l'art de l'agriculture dans la plus

grande vogue ; c'est à eux à qui le royaume est redevable des progrès rapides de ce premier des arts. Mais je ne me rappelle pas qu'en traitant des détails de l'agriculture, ils aient parlé de la nourriture des chevaux des agriculteurs ; ainsi on m'excusera de ne citer ici que l'exemple de ceux de France. L'avoine est une des plus communes productions du sol fertile de ce pays ; mais quelque abondante que soit sa récolte, les laboureurs se gardent bien de la faire manger par leurs chevaux ; des vesces et féverolles leur en tiennent lieu les jours de grand travail ; pour l'ordinaire, en quittant la charrue, ils les mènent à la pâture. Ces exemples particuliers et généraux démontrent-ils que la nourriture humide et aqueuse énerve le cheval, comme un préjugé vulgaire le suppose, puisqu'elle lui fait supporter des fatigues aussi fortes et aussi continues que celles auxquelles les chevaux, soumis à un régime différent, ne peuvent suffire ? Pourquoi une différence essentielle dans la nourriture de la même espèce d'animaux entretient-elle en eux une parité complète de force ? Qui nous donnera l'explication de ce phénomène intéressant de la nature qui met en défaut la prévention vulgaire ? La chimie sans doute doit nous en instruire : il n'appartient qu'à elle seule d'en connoître et d'en dévoiler la cause ; aussi c'est elle qui nous a prouvé que ses opérations compliquées ont seules la faculté d'enlever et de séparer les substances des mixtes, que l'eau dénuée de tout véhicule ne peut que s'insinuer dans les pores des végétaux qu'elle entoure, pour faciliter les digestions, sans les priver d'aucune portion de leurs qualités particulières.

Non, un peuple aussi réfléchi que l'Anglois n'abjurera pas une vérité si invariablement cons-

tatée pour le maintien funeste d'un usage fondé sur un préjugé vague, contredit par l'expérience d'une nation entière, célèbre par l'excellence de ses chevaux, par celle des agriculteurs de la France, et des commerçans de l'une de ses provinces; enfin, par la foule d'exemples d'animaux, privés et sauvages, renommés ou par leur force, ou par leur légèreté et leur vitesse; que je n'aurois pas manqué d'ajouter à ceux que j'ai cités, si je ne croyois en avoir dit assez pour la conviction des esprits les plus entêtés de préjugés et d'habitudes, qui n'ont d'autre titre de recommandation que l'antiquité de leur erreur. Ah! que le cheval a droit d'intéresser l'homme! Consacré aux amusemens, à la commodité des voyages, aux travaux, à la gloire même de son maître, ne mérite-t-il pas bien que ce maître, à son tour, fasse le sacrifice de toute prévention en faveur de la conservation de cet inestimable animal? Quelle sera ma satisfaction si, pour prix le plus flatteur de mes recherches approfondies sur ce qui le concerne, de mon enthousiasme pour ses qualités et ses services, je parviens à faire rectifier la routine la plus pernicieuse pour lui, par un moyen d'obvier à ses dangers facile et sans frais, tel que je l'ai annoncé en tête de ce Mémoire!

*Par le VICOMTE DE PIOGER, Chev.
de l'Ordre de S. Louis, Lieut. Col.
de Cavalerie.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires Secrets de la Cour de Pétersbourg, depuis la fin du Règne de Catherine. Paris, 1800, 2 vol. in-8°.

C'EST ici un de ces livres fabriqués par la haine, ou ce qui est encore plus vil, par le desir de satisfaire les passions basses d'une multisude que l'on veut égarer: il étoit, au tems où ce livre a paru, l'usage d'appeler les Russes *les barbares du Nord*; on ne présuinoit pas encore que quelques mois après on employeroit auprès d'eux toutes les cajoleries de la plus honteuse adulation; on n'imaginoit pas qu'il fût possible qu'un Prince qui, de lui-même, avoit si hautement proclamé à l'Europe des principes généreux, et qui se montrait même à ses ennemis comme un modèle de franchise et de sincérité, feroit quelque mois après mourir de douleur, dans la disgrâce, le héros qu'il avoit ordonné à ses peuples de regarder et de bénir comme l'appui de son Empire; et que bientôt se détachant, sous les plus légers prétextes, des alliés qu'il avoit engagés dans la querelle, il iroit se réunir à ceux que quelques mois auparavant il dénonçoit comme les boute-feux de l'Europe et les ennemis de tout ordre social. Aussi c'est en ce moment qu'on s'empresse de resasser les anecdotes scandaleuses, les inculpations calomnieuses, répandues par le crime, accueillies par l'ignorance, par la basse jalousie, par la lâche imbécillité; et de cette sorte est le livre que nous annonçons, et dont nous ne parlerions pas, si ce n'étoit pas vraiment un docu-

ment historique, que de connoître comment il y a six mois on traitoit en France ce même Empereur de Russie, auquel aujourd'hui on prodigue les éloges, et qu'on veut, à force d'encens, étourdir sur ses vrais intérêts, dont n'on égare la justice et allume le courroux pour le faire concourir lui-même à la destruction de son autorité, et devenir le premier instrument destiné à la propagation de principes subversifs de tout ordre social, mais encore bien plus d'un Gouvernement despotique et de la puissance d'un *autocrate*. C'est un des caractères particuliers de la révolution actuelle que ces alternatives brusques, ces transitions rapides de l'invective à l'adulation, de la flatterie à l'outrage, suivant que l'on a redouté ou cru devoir ménager ou pouvoir tromper les Souverains.

Malgré l'extérieur d'impartialité dont l'auteur veut se parer, il est aisé de reconnoître un militaire, depuis peu sorti du service de Russie, soit par disgrâce, soit par dégoût. Il détaille avec complaisance les galanteries, les foiblesses, le luxe excessif, l'affable duplicité de l'Impératrice Cathérine, sa négligence pour l'éducation de son fils, sa préférence aveugle pour son petit-fils ; mais il évite de rendre justice à la noblesse de son ambition, à la vigueur, à l'étendue, à l'élégance de son génie, à ce goût pour la littérature et les arts qu'on ne peut lui refuser, à cette élévation de caractère et de sentimens qui, sans contredit, balançoit ses vices et ses imperfections. Il trace avec complaisance la liste successive de ses amans, donne les détails de ses négociations pour le mariage et l'établissement de ses petits-enfans ; il conte les particularités de sa dernière maladie et de sa mort. Parvenu au règne de Paul, il rapporte comment, pendant le règne de sa mère, il passoit sa vie dans l'inaction d'une

retraite oiseuse, uniquement occupé des menus détails de l'exercice militaire ; comment Cathérine au lieu de son fils auroit désiré avoir pour successeur l'aîné de ses petits fils ; comment la plus vicieuse éducation corrompit et déprava son esprit, qu'une bonne institution auroit pu aggrandir et porter à un point distingué.

Juste une fois, l'auteur rapporte sous quels heureux auspices commença le règne de ce Monarque, le soin qu'il prit des funérailles de son père, la manière noble avec laquelle il traita les favoris de sa mère, les actes intérieurs d'administration, les mesures extérieures de gouvernement qui annonçoient une sagesse, une magnanimité qu'on n'attendoit pas de lui ; mais il se hâte bientôt d'ajouter qu'en peu de tems il trahit sa foiblesse en traitant des bagatelles comme des matières d'importance, et les dernières avec une gaucherie ridicule, et en même tems avec l'affectation absurde d'une sagesse consommée. Il le présente comme rendant les punitions, les récompenses également méprisables par l'abus qu'il en fait, décidant avec hardiesse et promptitude par incapacité de juger, donnant à son Gouvernement tous les caractères et les effets de la tyrannie, non par méchanceté naturelle, mais par témérité, par présomption.

Si rigoureux envers Paul I et sa mère, il s'adoucit en parlant de l'Impératrice, et il rend, dans les termes de la plus vive approbation, justice à cette Princesse qu'il peint douce, patiente, vertueuse au plus haut degré. Il vante l'excellence de son goût et de ses manières, et réfute, avec chaleur, quelques anecdotes scandaleuses, publiées contre sa conduite, et pour diffamer ses mœurs.

Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas été averti par cet exemple même, qu'il n'est point de vertu à l'abri de la calomnie, que plus on est élevé, plus on est exposé à ses traits; que c'est pour la bassesse et pour le vice une espèce de consolation, que de pouvoir s'autoriser de grands exemples; que l'exercice habituel et la plus douce jouissance de l'envie est de flétrir ceux qu'elle ne peut atteindre ? Pourquoi un homme que son ouvrage, quelque blâmable qu'il soit, annonce n'être pas dépourvu de jugement et de talens, n'a-t-il pas voulu considérer qu'il n'est jamais permis, qu'il n'est jamais utile, qu'il n'est jamais excusable de traîner dans la boue, devant le peuple, ceux qu'il doit respecter ; que les mœurs publiques et le bonheur des nations tiennent à l'estime pour ceux qui gouvernent ; que la manifestation de leurs vices, de leurs foiblesses, ne peut jamais produire que des maux, ou par les murmures ou par les mécontentemens qu'ils autorisent ou qu'ils provoquent ? Comment n'a-t-il pas vu que, ne pouvant prétendre à corriger le Souverain, il se rendroit, même en ne disant que le vrai, criminel envers le peuple qu'il égare, et qui, n'ayant aucun empire sur son Souverain, n'a aucune censure utile à exercer ? Comment, dans la discussion des calomnies propagées contre l'Impératrice de Russie, n'a-t-il pas senti, qu'entourés de gens avides et artificieux, aux demandes, aux entreprises desquels la justice les force sans cesse de résister, les Souverains sont aussi sans cesse exposés à tous les genres d'assassinats ; car la calomnie est le premier de tous ? Comment n'a-t-il pas réfléchi à l'habitude infernale, que suit constamment l'orgueil déjoué, l'ambition trompée, la témérité déçue, l'avarice éconduite, de n'attribuer,

buer son mauvais succès, sa juste punition qu'à des motifs honteux, de se venger par la diffamation de ceux qu'ils ne peuvent entamer autrement, et de donner comme des faits, les inventions de la noirceur, où les dernières ressources de la présomption désabusée ? Comment n'a-t-il pas reconnu avec quelle facilité le mal se soupçonne, la méchanceté s'accueille, se répand et devient irréparable ou par l'impossibilité de faire parvenir la vérité par-tout où le mensonge s'est propagé, ou par la lenteur avec laquelle on l'accueille, ou par l'exécration obstination avec laquelle on s'en tient au premier récit, regardant toujours comme intéressé, le défenseur de l'innocence, et se livrant, sans réflexion, à son détracteur ?

L'auteur parle de la manière la plus flatteuse du Prince héritier présomptif de la Couronne, le Grand Duc Alexandre. Le portrait qu'il en trace offre à ceux qu'il est destiné à gouverner, le point de vue le plus flatteur. Mais nous sommes fâchés d'observer que, lorsque cet éloge parut, les feuilles annonçoient que cet estimable Prince venoit d'être obligé, par prudence, de renoncer à son droit au trône ; et ceci rend compte de tous les défauts que l'auteur accorde au Grand Duc Constantin, second fils de l'Empereur, qu'il présente comme unissant dans son caractère et dans sa conduite toute l'inconséquence de son père, aux caprices, aux dérèglemens d'un enfant gâté. Il donne à la Princesse Alexandra, autrefois destinée au jeune Roi de Suède, et depuis mariée au Prince de la Maison d'Autriche, tous les charmes de la beauté et de l'innocence, unis à la franchise, à la discrétion, à l'élévation de sentimens, à la plus aimable sensibilité.

Il décrit la Cour de Russie comme infectée de tous les gens de corruption et de dépravation —la Noblesse, tout-à-la-fois tyrannique et servile—les Paysans, ornés de toutes les vertus simples de la nature—les Prêtres, ignorans, superstitieux et corrompus—les soldats, comme des modèles incomparables d'obéissance et de valeur inébranlable. Il calomnie, exalte tout-à-la-fois la mémoire du Prince Potemkin et des autres grands Généraux Russes qui ne sont plus. L'auteur, en écrivant, en jugeant, n'a pas eu égard aux progrès, au plus ou moins grand développement de la civilisation chez les Russes : souvent des vices particulières, des erreurs accidentelles, se présentent comme des taches nationales, comme les traits dominans du caractère général.

On voudroit attacher un nom distingué à cette production : non, nous ne pouvons nous prêter à cette outrageante inculpation ; il est impossible qu'un homme qui a été revêtu d'un caractère public, qui a reçu une éducation délicate et soignée, condamne son talent à cette flétrissante destination. Nous disons son talent, car cet ouvrage en annonce. Le style est animé, quoique peu soutenu ; assez exact, quoique souvent incorrect ; mais par-tout y respire la malignité et la prévention. Les anecdotes s'y entassent, mais sans discrétion ; et connoissant cet ouvrage depuis long-tems, nous n'en eussions pas parlé, si l'on ne venoit d'en publier, en deux volumes in-8°, une traduction Angloise. N'existe-t-il donc point en François d'ouvrages plus dignes du travail et des soins d'un traducteur ? Et, au moment où tous les liens de la subordination et de la société se relâchent, est-ce donc rendre un service à son pays que de

répandre un ouvrage qui ne peut en rien servir à l'histoire que pour ajouter, par son apparition, un nouveau trait à la dépravation des mœurs, un nouveau témoignage de l'esprit révolutionnaire; mais qui semant, autour d'un trône, la diffamation, accoutume la multitude ignorante à juger tous ceux qui en occupent? La circonstance même ne peut faire approuver cette publication. Le Peuple Anglois est trop noble, trop généreux, il a trop la conscience de sa dignité et de son pouvoir, pour qu'on croie le flatter en avilissant son ennemi. Le lion généreux cherche un rival digne de lui; c'est la hyène lâche et cruelle qui s'arrête sur les cadavres et se repaît de chairs corrompues.



L'Art de prolonger la Vie; traduit de l'Allemand de Guillaume Hufeland. 1 vol. in-8°. Paris, Deroy, rue Haute-feuille, 1800.

CET ouvrage, rempli d'ailleurs d'observations utiles et judicieuses, est fatigant par sa prolixité. Nous en extrairons le morceau sur la longévité.

On croit communément que, dans l'enfance du monde, ses habitans avoient une jeunesse plus brillante et plus longue, et jouissoient d'une force et d'une grandeur extraordinaire; et on s'autorise pour le croire, et de la vie des Patriarches et des os gigantesques découverts dans le sein de la terre.

Mais l'œil clairvoyant des physiciens n'a trouvé dans ces os que des os de quadrupèdes; et des théologiens éclairés ont pensé que la chronologie de ce

tems-là étoit bien différente de la nôtre. Hensler a fait voir que l'année des premiers hommes jusqu'au tems d'Abraham ne duroit qu'une saison (trois mois).

Il est donc plus vraisemblable que l'âge du monde n'a eu jusqu'à présent aucune influence sensible sur l'âge de l'homme ; et par conséquent, l'homme vivant comme vivoient les Patriarches, pourroit parvenir à un âge aussi avancé ; ce qui peut se prouver, en parcourant la galerie des Nestors de tous les tems.

Juifs.—Abraham, homme doué d'une ame forte et courageuse, vécut - - 175 ans.

Son fils Isaac, ami du repos, vécut 180

Joseph, grand philosophe et grand politique - - - 110

Moïse, homme de génie, parlant peu, agissant beaucoup - 120

Grecs.—Epiménide, philosophe nomade et observateur - - 157

Le joyeux Anacréon - 80

L'orateur Gorgias - - 108

Isocrate, doué d'un naturel paisible et modeste - - 98

Zénon, grand maître dans l'art des privations - - 100

Romains.—Valérius Corvinus, qui fut toujours heureux - - 100

Fabius, le temporiseur - - 90

Caton, doué d'une ame inébranlable - - - 92

Pline nous apprend que, du tems de Vespasien, il y avoit entre le Pô et les Appennins 124 hommes âgés de 100 ans et plus ; c'est-à-dire, 57 de 100, 2 de 125, 4 de 137, et 3 de 140.

On voit par ces tablettes que la durée de la vie humaine étoit la même du tems de Moïse, des Grecs et des Romains ; et s'il y avoit eu de la différence, elle ne seroit provenue que de celle du climat ou du régime diététique. L'histoire moderne confirme cette observation.

En 1670 mourut, dans le comté d'York, Henri Jenkins, âgé de 169. On voit par les registres de la Chancellerie qu'il avoit paru en justice et prêté serment pendant 140.

En 1635, mourut à Londres, Thomas Parre, âgé de 152 ans et 9 mois ; il avoit vécu sous neuf Rois. Son arrière petite-fille est morte à Corke, âgée de 103 ans.

En 1737, mourut à Cornouailles, J. Esingham, à l'âge de 144 ans.

En 1772, mourut en Dannemark, P. Brakenborg, à l'âge de 149 ans ; et à 111 ans il épousa une femme de 60 ans, et lui survécut ; à l'âge de 130 il devint amoureux d'une jeune personne, et la demanda en mariage, sans l'obtenir.

En 1792, mourut, en Prusse, un soldat, nommé Wittelstad, à l'âge de 112 ans ; il s'étoit trouvé à sept batailles rangées.

Antoine Feush, laboureur du Limousin, mourut en 1770 à l'âge de 112 ans ; il ne vivoit que de marons et de blé de Turquie.

Joseph Surrington mourut à Bergen, en Norvège, en 1797, à l'âge de 160 ans ; il avoit eu plusieurs femmes. Son fils aîné avoit 103, et le plus jeune neuf.

Haller, ayant rassemblé le plus grand nombre d'exemples de longévité, en a trouvé plus de mille de 100 à 110 ans; 60; de 110 à 120 ans; 29, de 120 à 130; 15, de 130 à 140; 6, de 140 à 160 ans; 1, de 169.

La Suède, le Dannemarck et l'Angleterre sont les pays du monde où les hommes ont atteint dans ces derniers tems à une plus longue vieillesse. Il ne faut pas en conclurre que le froid extrême soit le plus favorable à la vie; car en Italié et en Sibérie les hommes vont rarement jusqu'à l'âge de 60 ans.

L'homme vit plus long-tems dans les climats froids, et cela pour deux raisons: d'abord, parce que la consommation de la vie est moins considérable, ensuite parce que le climat froid est en même tems celui de la modération. Toutefois il y a un milieu ici comme par-tout. Le froid excessif du Grœnland est aussi contraire à la vie que les chaleurs extrêmes du Sénégal.

Une sage modération dans le climat, dans le gouvernement, dans les affaires, dans l'esprit; voilà le grand moyen de prolonger la vie.—Si on demande quel terme général la nature a fixé à celle de l'homme, je réponds que son organisation et ses facultés vitales pouvoient durer dans le principe, et agir pendant 200 ans. Mais aujourd'hui que nous portons la peine du luxe, des excès et des malheurs de nos pères, l'homme n'apporte guères, en venant au monde, qu'un fond de vie de 100 à 110 ans; la mort qui arrive avant cet âge, est d'une mort artificielle.

Quant à la constitution physique et morale de l'homme destiné à vivre long-tems, voici ce que l'expérience a recueilli.

Cet homme doit être de taille moyenne, bien proportionnée, peu de couleurs, cheveux châtains, tête plus grosse que petite, veines fortes, épaules arrondies, poitrine large, voix mâle, sens exquis, poulx lent et uniforme, estomach excellent, appétit ouvert, aimant la table sans trop se livrer à ses plaisirs, mangeant lentement, ayant rarement soif (une soif ardente est signe d'une consommation rapide); front serein, œil vif, bouche souriante; cœur accessible à l'amour, à l'espérance, à la joie, mais inaccessible à la haine, à la colère et à l'envie; aimant l'occupation, les méditations, les rêveries agréables; optimiste dans la force du terme, ami de la nature et du bonheur domestique, sans avarice, sans ambition, sans avarice, sans inquiétude. Un homme ainsi constitué vivra de 110 à 140 ans.



Histoire des Suisses; traduite de l'Allemand de J. Muller, continué par P. H. Mallet. Tome 10 de l'Histoire, et 1^{er} de la continuation. Lausanne. Henri Vincent, 1800.

L'HISTOIRE des Suisses, par J. Muller, a eu le plus grand succès en Allemagne. Elle est remarquable pour l'étendue et la profondeur des recherches, par l'exactitude des faits, par l'énergie et la précision du style. On a appelé l'auteur, *le Tacite de l'Allemagne*. Nous n'avons garde de contester cet éloge; nous dirons seulement que Tacite n'auroit vraisemblablement pas écrit une histoire si volumineuse; mais ce défaut, si c'en est un, est celui de presque toutes les histoires modernes. M. Muller, qui est Suisse,

a écrit plus particulièrement pour ses compatriotes, et les Suisses sont trop attachés à leur pays pour ne pas s'intéresser aux détails de leur histoire.

Cet ouvrage a fait la réputation et la fortune de l'auteur. Il a été appelé à Vienne, où il a joui de la confiance du Baron de Thugut, qui l'employoit dans la Chancellerie. Depuis la retraite de ce Ministre, les papiers publics ont annoncé, ce nous semble, que M. Muller avoit été nommé Bibliothécaire de la Cour ; le public y gagnera. La meilleure manière d'honorer et d'encourager les gens de lettres et les savans, c'est d'attacher les récompenses à des places où ils peuvent exercer leurs talens et leur génie d'une manière utile à leur gloire et aux progrès des lumières.

M. Muller n'a publié qu'une partie de l'Histoire des Suisses ; il s'est arrêté au milieu du 15^e siècle. Nous en avons en notre langue une traduction en 9 vol. in-12°. La continuation de l'original étoit attendue, avec impatience, en Allemagne et en Suisse : mais en voyant l'auteur arraché aux travaux littéraires par des occupations politiques, on regardoit cette continuation comme fort éloignée.

Un homme de lettres, d'un mérite distingué et d'une réputation déjà faite dans le genre de l'histoire, a entrepris de reprendre l'ouvrage de M. Muller au point où il l'a laissé, et d'en écrire la suite jusqu'à la déplorable révolution qui vient de bouleverser ce pays, naguères si heureux et si paisible.

Cet homme de lettres est M. Mallet, de Genève, ci-devant Professeur d'histoire dans sa patrie, plus anciennement appelé à Copenhague, pour coopé-

rer à l'éducation du jeune Roi de Dannemarck ; et depuis les troubles qui ont agité la République de Genève, retiré à Rolle, en Suisse, où il tâche de se consoler par l'étude et la philosophie, des maux que les passions et la folie causent à l'espèce humaine et de la ruine de son pays.

Pendant son séjour à Copenhague, M. Mallet a profité des secours qu'il avoit à sa portée pour écrire son histoire de Dannemarck, l'une des meilleures histoires générales qui existent. Elle n'a que six vol. in-12° ; et les deux premiers sont consacrés à des recherches aussi curieuses qu'intéressantes sur l'histoire mythologique des peuples du Nord. (*) C'est à M. Mallet que nous devons la connoissance de la religion d'Odin et de la poésie des Scandinaves. D'après l'*Edda*, livre qui n'étoit connu que des érudits, et qui contient des choses dignes de l'attention des philosophes et des gens de goût.

M. Mallet a publié quelques autres ouvrages qui n'ont besoin que d'être lus pour ajouter de nouveaux titres à sa réputation littéraire. Il s'est proposé d'achever l'*Histoire de Suisse* en 2 vol. Nous annonçons le premier, qui répond à l'idée qu'on devoit s'en faire. On y trouve un choix

(*) Ces deux premiers volumes, qui font un tout distinct, ont été séparément traduits en Anglois, sous ce titre, *Northern Antiquities ; or, a Description of the Manners, Customs, Religion and Laws of the ancient Danes and other Northern Nations ; including those of our own Saxon ancestors ; with a translation of the Edda and other pieces from the Islandic Tongue, etc.... With additional Notes, by the English Translator.* 1770. 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a, dans la traduction Angloise, acquis un nouvel intérêt par les notes explicatives et les observations intéressantes du traducteur. Les autres ouvrages de M. Mallet sont, *Forme du Gouvernement de Suède*, 1756, in-12° ; *Abrégé de l'Histoire de Dannemarck*, 1760, in-8° ; *Histoire de Hesse*, 1766, in-8°.

heureux dans les faits, de la clarté dans la narration, un style exact et pur, des sentimens élevés, des réflexions sages. Il trace avec énergie le triste tableau des guerres civiles qui déchirèrent la Suisse à cette époque. Il peint, avec un pinceau sévère, les fureurs de l'esprit de parti, les machiavéliques détours de la politique sombre de Louis XI, l'orgueil et l'ambition de Charles le Téméraire ; et après nous avoir fait admirer les mœurs simples et l'intrépide énergie des Suisses, triomphans des Autrichiens, des François et des Bourguignons, il ne dissimule pas l'ivresse que leur causèrent tant de victoires, et déplore l'égarement qui les fit sortir de leurs heureuses montagnes pour se mêler des querelles étrangères, et pour servir et combattre tour-à-tour en Italie l'ambition de France.

La querelle sanglante de Zurich et de Schwitz, l'acharnement qui caractérise ces troubles civils, forment le sujet du commencement de cet ouvrage. L'auteur, sans entrer dans des détails minutieux, n'oublie aucun des événemens qui peuvent exciter l'intérêt de faire connoître les mœurs ; il console ses contemporains, en leur rappelant que, dans presque tous les tems, on a vu les hommes agités par les mêmes passions dont les Suisses ont été, ainsi que nous, jouets et victimes. Il nous montre les ambitieux, sacrifiant le bien public à leur intérêt, les Rois s'efforçant de détruire la confédération dans son berceau, et les démocrates enflés de leurs victoires multipliées, sortant bientôt des bornes de la sagesse, et à peine devenus libres, menaçant et opprimant la liberté des autres pays.

Il est impossible de ne pas ressentir une partie de l'enthousiasme qu'éprouvèrent ces républicains, lorsque l'historien nous peint le courage

des quatre mille Suisses arrêtant, à S. Jacques, trente mille François, et préférant, en Spartiates, la mort à la retraite. Le mépris qu'ils prodiguèrent à dix soldats, échappés seuls à ce carnage, rappelle la magnanimité des Romains. On n'est point étonné que cette défaite, plus illustre qu'une victoire, leur ait valu une paix honorable, le respect de l'Europe, l'admiration de leurs ennemis, et l'alliance de la France. Lorsque l'histoire est bien écrite, elle offre un intérêt dramatique d'autant plus vif qu'il n'est point mêlé d'illusion.

La foiblesse du Duc de Sigismond, qui vend l'Alsace au Duc de Bourgogne; la tyrannie d'Hagenback, ses cruautés, son châtement; l'arrogante présomption de Charles le Téméraire; la violence de ses menaces, la hauteur de ses refus, la pompe de sa Cour, le contraste de son faste avec la simplicité Helvétique, son mépris pour ses vertueux ennemis, son manque de foi, le massacre de Granson, l'obstination de ses dédains, qui lui font croire que les Suisses lui rendent les armes au moment où ils se jettent à genoux pour demander au ciel la victoire et la liberté, attachent, animent, enflamment le lecteur pour la cause républicaine, et le conduisent rapidement au dénouement de cette tragédie. Il voit, avec plaisir, l'ambitieux Charles perdre, à Granson, ses trésors; à Murat, ses troupes; et à Nancy, une vie que ses talens pouvoient rendre utile, et qui n'avoit été employée qu'à ensanglanter la terre. Le style simple et noble de M. Mallet est quelquefois mêlé de passages d'anciennes chroniques, qui, par leur naïve énergie, jettent une agréable variété dans sa narration. L'auteur rend ensuite un compte très-intéressant de la politique des Suisses lorsqu'ils portèrent leurs armes

en Italie et en France ; et, après avoir fait admirer les Suisses à l'époque orageuse de leur gloire, il annonce que, dans le volume suivant il nous fera étudier leurs loix, aimer leurs mœurs, et envier sans doute leur sagesse. Ceux qui liront ce volume ne pourront qu'applaudir à ce début de l'auteur, et l'encourageront à poursuivre sa carrière.

(P.)

Guerre de Troie, depuis la mort d'Hector jusqu'à la ruine de cette ville. Poëme en quatre Chants, par Quintus de Smyrne : faisant suite à l'Iliade ; et traduit pour la première fois du Grec en François, par B. Tourlet, Médecin et Membre de la Société Académique des Sciences, séante au Louvre. 2 vol. in-8°, avec un frontispice. Paris, Lesguiliez et Desenne, 1800.

LE titre de ce Poëme en indique suffisamment le sujet. L'auteur original n'a pas été bien connu jusqu'à ce jour. La préface du traducteur ajoute aux faits que l'on connoissoit déjà, des détails intéressans. Il résulte que l'auteur Grec, sous le nom de Quintus Calaber, ou, selon d'autres, Quintus de Smyrne, est beaucoup plus ancien qu'on ne l'avoit d'abord supposé. La nouveauté de cette production, l'intérêt qu'elle inspire par la vérité des tableaux, par les genres des personnages qui y figurent, nous font présumer que l'ouvrage sera accueilli du public, et contribuera à ramener le goût de l'ancienne littérature.

NOUVELLES

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

ÉTAT DE LA FRANCE.

(Copie d'une Lettre.)

Paris, 6 Janvier 1801.

Vous aurez entendu, Monsieur, d'étranges choses de ce pays : on vous aura donné, dans les feuilles publiques, des récits qui vous auront paru bien exagérés, peut-être même contradictoires, et rien de tout cela n'aura pu fixer votre jugement sur la situation réelle de Paris. Tout ce qu'on vous aura dit ou fait entendre, est encore au-dessous du vrai pour la Capitale. Il n'en est pas de même pour les Provinces. Comme je suis maintenant à Paris, et que mes affaires m'approchent de gens de toute opinion et me donnent des relations assez intimes avec eux, je puis vous en rendre un compte plus assuré. D'abord, mon ami, ne croyez pas tout ce qu'on vous a dit des effets de l'explosion ; et croyez-en davantage, ce n'étoit ni un volcan, ni une mine, ni un tremblement de terre ; c'étoit l'explosion d'un canon de quarante-huit. Mais il n'est pas moins certain que les effets en ont été effrayans : les bâtimens voisins ont eu leurs croisées brisées, et ont été fort endommagés par la pluie de balles et de mitraille qui s'est échappée de la *Machine Infernale* ; car

VOL. IV.

D

c'est le nom qu'on est convenu de donner à un petit barril qui pouvoit être gros comme un de ces barrils remplis de sardines qu'on nous envoie des ports de mer, quoiqu'il fût un peu plus long. Mais il paroît qu'on avoit mélangé à la poudre quelque préparation chymique qui en décuploit l'activité ; car une quantité de poudre telle qu'en pouvoit contenir le barril, étoit incapable, par une explosion en plein air, de produire les effets de cette détonnation. On dit que l'on avoit renfermé dans le barril avec la poudre, des grenades remplies d'un *oxide fulminant*. Je ne suis pas chymiste, et je vous donne le propos tel que je l'ai entendu de la bouche d'un homme de l'art : mais on n'a pas dit vrai quand on n'a porté le nombre des morts qu'à trois personnes ; il y en a bien davantage, et l'on en compte, de gens connus seulement, vingt-deux. On ne connoît pas le motif qui a pu déterminer à en atténuer le nombre. Il est vrai que les amis du Gouvernement ont été très-mécontents du Rédacteur du *Journal des Débats*, et de la déclamation bousoufflée, où il s'écrie, après avoir nommé le barril de poudre un volcan : *Quoi donc ! la présence du Premier Consul sera-t-elle désormais regardée comme un fléau ! parviendront-ils à empoisonner la douceur de son Gouvernement jusqu'à faire redouter même le lieu qu'il habite ?* Je sais que vous êtes un peu partial en faveur du Rédacteur ; mais cette fois, *sa figure de rhétorique* a agi à contresens, et a été universellement mal-accueillie ; et l'on n'a peut-être pas voulu faire connoître tous les morts et tous les blessés, pour ne pas donner lieu à la réflexion même que le journaliste a laissé échapper. Au reste, je puis vous assurer que toutes les félicitations, adressées au Premier Consul, étoient vraies et senties ; et

en général, à l'exception d'un très-petit nombre, on a été dans l'enthousiasme de sa délivrance, non à cause de lui qui en général n'est pas aimé, mais parce qu'au nom seul des conspirateurs, tout Paris a frémi des dangers auxquels la France venoit d'échapper. Ce complot, dont on ne connoitra jamais l'étendue, avoit des auteurs si atroces, des branches poussées si loin, qu'on ne peut douter qu'un massacre général de tout ce qu'on appelle modérés, émigrés ou rentrés, n'en eût été la suite ; et, s'il faut ajouter foi à des gens biens instruits, à des membres du Sénat Conservateur, on a trouvé des listes de proscription toutes dressées ; et les listes nouvelles des émigrés devoient servir à contresens, c'est-à-dire que tous les éliminés, effacés, étoient condamnés à périr. Mais on trouve trop de coupables, et des coupables trop puissans, pour suivre une procédure publique ; quelques malheureux, agens aveugles de scélérats inconnus à ceux qu'ils emploient, seront peut-être sacrifiés ; mais pour le reste, on suit une mesure générale et extraordinaire sans procédure : le Sénat Conservateur consulté, parce que le plan de punition est contraire à la Constitution, l'a sanctionnée, et la déportation est prononcée. Ce jugement qu'avoit indiqué le discours du Président du tribunal, a révolté tout le monde. On l'a trouvé trop doux, et une véritable injustice, quand on l'emploie contre des Septembriseurs avoués, contre leur Président, contre l'horrible Maimen. “ S'ils sont réellement compris dans la conspiration, la mort seule pouvoit non les punir, mais faire justice à la société. Pourquoi exposer ces monstres à revenir de leur exil, faire courir à l'humanité de nouveaux dangers ? Les Colons, les Fran-

“ çois hors de l’Europe, sont-ils moins chers à la
 “ patrie, que ceux qui vivent à Paris ? S’ils sont
 “ coupables, convaincus, pourquoi ne pas suivre
 “ le cours de la procédure ordinaire ? Que ris-
 “ quoit-on par des délais ? Ont-ils donc un parti
 “ assez puissant pour qu’on craigne quelque mou-
 “ vement en leur faveur ? A-t-on voulu, à
 “ l’abri d’une proscription en masse, comprendre
 “ parmi les coupables, des gens dont on vouloit
 “ se débarrasser ? ” Voilà ce qu’on dit tout haute-
 ment dans les conversations, dans les cafés : les
 uns appellent cela *foiblesse dangereuse*, les autres
prudence à la Tibère ; mais tous en général sont
 indignés de la perfidie énigmatique avec laquelle
 le Ministre des Relations Extérieures a écrit aux
 Ministres étrangers pour leur communiquer cet
 événement. On s’attend à des changemens dans
 les agens du Gouvernement ; on nomme un
 Ministre, on nomme un Général, dont le Se-
 crétaire est plus que suspect ; mais personne
 n’a vu les Royalistes dans cet attentat. J’ai même
 entendu répéter le propos de Mirabeau, *On n’as-
 sassine point là* : j’ai entendu au moment où le
 jugement de deportation a été connu, dire près
 de moi, en un lieu public, *On n’aura plus, j’es-
 père, l’effronterie de fusiller les Royalistes, puis-
 qu’on pardonne à ces gens-là*. Les provinces pa-
 roissent avoir pris cet événement avec plus de
 sang-froid, quoiqu’en général on soit très-content
 d’être délivré de la terreur des Jacobins. Vous
 ne pouvez concevoir jusqu’à quel point cette ter-
 reur est portée ; c’est elle qui fait toute la force
 de Bonaparte ; et lorsqu’on paroît mécontent de
 quelques-unes de ses opérations, vingt personnes
 à la fois vous disent, Cela est vrai ; mais aimez-
 vous mieux les Jacobins ? Derrière Bonaparte

tombé, on voit Roberspierre se relever ; c'est vous dire qu'on n'a aucune idée de la stabilité du Gouvernement. On jouit du repos présent avec avidité, sans songer à rien autre chose. On appelle les Préfets *Procurateurs* ; on appelle le Premier Consul, le *Doge*, le *Sultan*, le *Caporal*, comme on le veut ; mais on le laisse faire, et on jouit : les uns s'occupent à réparer leur fortune ; les autres, à dépenser en prodiges leur nouvelle richesse. Le passé est loin ; et l'avenir, on n'y songe point. On desire la paix, et on la veut par-tout, chez soi et au-dehors. On a oublié absolument ce que l'on étoit : on ne pense qu'à rattrapper quelques débris de son aisance, et alors on ne songe plus à rien. On est le premier à crier la paix.

La Religion dont vous vous occupez, vous autres, n'est rien ici. Cette soumission si débattue au dehors, ne fait ici à Paris qu'une nuance. Les soumissionnaires sont ardens à faire des prosélytes ; assiègent et flattent les autorités : ils ne disent pas que leurs adversaires ont tort ; mais ils prêchent, ils soutiennent qu'ils ont très-bien, très-sagement, très-chrétiennement fait eux-mêmes, et ils ont raison ; car ils ont le Gouvernement avec eux. Aussi font-ils des panégyriques, des *Te Deum* ; et l'on peut assurer qu'ils tiennent leur promesse : ils ne troublent ni le repos de l'Etat, ni celui des particuliers ; ils ont trop grand desir qu'on ne trouble pas le leur. Il n'en est pas de même dans les provinces ; dans le plus grand nombre ils sont presque aussi mal vus que les Constitutionnels : ceux-ci remuent ciel et terre pour s'arracher au mépris public et à l'anéantissement ; rétractations, explications,

sermons, synodes, tout est employé, et peut-être trop aisément admis.

Les rentrés font en général fort peu leurs affaires. Quelques-uns d'eux sont dans une misère affreuse, et n'ont plus retrouvé de famille : je parle de ceux qui ont des principes et de la délicatesse, et c'est le plus grand nombre ; car il en est quelques-uns qui sont d'une bassesse à répugner, même à ceux qu'ils courtisent. En général, quand les biens ont été vendus aux habitans des lieux, il y a espoir d'accommodement, et on s'y prête ; il faut cependant payer ou racheter, ou l'on vous donne le supplément de finance pour ratifier le contrat ; mais quand ils sont aux mains d'anciens agens nationaux, de parvenus étrangers, qui sont venus s'y établir, il n'y a point d'espoir, point de tentative à faire. Vous savez, mon ami, quels motifs m'ont amené ici, et combien je desirois encore une fois voir ma mère et mes filles ; elles ont retiré une portion de mon bien, elles vivent médiocrement, mais elles sont hors du besoin. Tout ce que je possédois a été acheté en grande partie par un inspecteur des chevaux de la réquisition qui a payé comptant, et du produit du bois a acquis les biens du prieuré voisin. Cet homme n'est pas méchant. Il a cédé à ma mère quelques parties de mes anciens propriétés auxquelles il n'attachoit pas grand prix : mais pour le reste, on lui arracheroit plutôt la vie. Il en est de même par-tout. On peut s'accoutumer à la pauvreté ; mais, mon ami, il est impossible de s'accoutumer à l'humiliation ; et par-tout où l'on est, on la retrouve. Le paysan même vous regarde d'un air de compassion ; et un des miens me disoit : Si vous ne vous étiez pas fâché sans

raison, vous seriez encore notre maître. Je me suis même aperçu qu'on voyoit avec beaucoup moins d'humeur l'étranger qui étoit venu s'établir dans les propriétés, que l'homme du pays qui a acquis. Il semble qu'on en fait deux classes, et la dernière est odieuse à tous. L'envie à plus de part à ce sentiment que la justice. Qu'il me tarde d'avoir fini, pour sortir une dernière fois de ce pays. Je me sens plus dégradé par la compassion, par les plaintes, par l'affabilité, par l'espèce de pardon qu'on me témoigne, que jamais je ne l'ai été chez l'étranger.

Vous n'avez pas une idée de l'avilissement des gens de lettres: je suis allé, de votre part, chez vos anciens amis S. C. D. H... . F. Les deux premiers m'ont reçu en tremblant. Je n'ai pu aborder l'autre; je lui ai écrit: ma lettre a été remise au portier, pour me rendre sans être décachetée. On encense l'idole, et les gens de lettres sont à lui. On donne des pensions, des emplois; on flatte leur orgueilleuse vanité par des nominations aux places administratives, et on a raison. On sait combien ils sont obéissans à la main qui les nourrit, ou tremblans devant un maître. Jamais il n'a été mieux prouvé que la littérature n'étoit plus un talent, mais un métier.

FRANCE.

Le 1^{er} Janvier.—Le Ministre de la Police fit aux Consuls un rapport très-chaud sur l'entreprise formée contre la vie du Premier Consul le 24 Déc. et dont les malheureux effets qui en ont résulté, lors même que l'exécution en a été manquée, font connoître qu'elle n'avoit pu être conçue que par les ennemis de l'humanité. Ils ont donné plus de pouvoir à celui qu'ils desiroient anéantir.... "Ennemis non, dit-il, de tel ou tel Gouvernement, mais de tous les Gouvernemens, ils détruiraient bientôt de leurs propres mains celui même qu'ils auroient créé.... Ce n'est pas seulement pour le passé qu'il faut les punir, il faut en garantir l'ordre social." A la suite de ce discours, il présente un projet d'arrêté, et ce projet est un acte révolutionnaire : ces gens-là ne savent que tourner dans un petit cercle; quelque nom qu'on leur donne, il faut toujours revenir aux mêmes mesures. Ce projet d'arrêté consiste à mettre en surveillance hors du territoire Européen de la république un certain nombre d'individus.

Le Premier Consul soumet ensuite à la délibération du Consul les deux questions suivantes :

Première question. — La mesure proposée par l'arrêté présenté par le Ministre, est-elle nécessaire à la conservation de la constitution et de la liberté publique ?

Deuxième question. — Cette mesure doit-elle être un acte de Haute-Police du Gouvernement, ou être convertie en projet de loi ?

Le Conseil d'Etat délibérant sur ces deux questions, et considérant,

Sur la première, que depuis le commencement de la révolution il a existé une classe d'individus qui, profitant des divers interrègnes de la loi et de l'ab-

sence de toute force publique, s'est livrée à des crimes dont l'impunité a été une source de calomnies contre la liberté et la nation Française ; que depuis l'organisation du Gouvernement actuel, elle n'a pas été un seul jour sans tramer l'assassinat des principaux Magistrats de la république ; qu'ainsi cette classe, produit d'une révolution qui a déchaîné toutes les passions, ne peut être et n'est en effet envisagée, par toute la nation, que comme une ligue de brigands, qui est en guerre permanente contre tout ordre public ; qu'une constitution et des loix faites pour le peuple le plus généreux et le plus doux de la terre, ne peuvent offrir aucun moyen contre cette classe d'individus :

Est d'avis que, pour assurer la constitution et la liberté publique, le Gouvernement doit mettre en surveillance, hors du territoire Européen de la république, les individus que le Ministre de la Police lui indiquera, et que le Gouvernement reconnoitra comme appartenant à cette classe d'hommes.

Sur la seconde question, le Conseil est d'avis que l'acte de Haute-Police dont il s'agit, n'est pas de nature à être l'objet d'une loi.

Néanmoins, le Conseil considérant que cet acte étant un acte extraordinaire, et ayant pour objet le maintien de la constitution et de la liberté publiques, est, par cela même, de la compétence spéciale d'un corps qui, par l'esprit de son institution, doit veiller à tout ce qui intéresse la conservation du pacte social :

Que d'ailleurs, dans un cas comme celui-ci, le référé du Gouvernement au Sénat conservateur, pour provoquer sur ses propres actes l'examen et la décision de ce corps tutélaire, devient, par la force de l'exemple, une sauve-garde capable de rassurer, pour la suite, la nation, et de prémunir le Gouvernement lui-même contre tout acte dangereux à la liberté publique ;

Est d'avis que cet acte de Gouvernement doit être porté par trois Membres du Conseil d'Etat au Sénat conservateur, pour devenir la matière d'un *senatus consulte* prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatrice de la constitution.

Le Sénat assemblé au nombre prescrit par la Constitution, Art. 90 : délibérant sur le message du Premier Consul, du 4 Janvier, qui lui a été communiqué par trois Conseillers d'Etat, et relatif à l'attentat du 3 Nivose, et aux mesures de précaution et de Haute-Police devenues nécessaires une seconde fois ; considérant qu'il est notoire que depuis plusieurs années il a existé dans la république, et particulièrement à Paris, un nombre d'individus qui aux différentes époques de la révolution se sont souillés des plus grands crimes ; que, l'amnistie accordée à ces individus, loin de les rappeler à l'obéissance aux loix, n'a fait que les enhardir par l'habitude, et les encourager par l'impunité, etc. déclare que l'acte du Gouvernement en date du 14 Nivose est une mesure conservatrice de la constitution.

En conséquence on a remis aux Ministres de la Police et de la Marine l'exécution de l'arrêté des Consuls qui condamne à être mis sous une surveillance spéciale hors du territoire de la république, les citoyens nommés :

André, Bailly, Barbier, Baudray, Bescher, Boisjolly dit Chrétien, Boniface, Bormans, Bouin, Breban, Briseuin, Brochet, Barlois, Cardinaux, Carcetté, Cuvrat, président aux massacres de Septembre ; Château, Châteauneuf, père et fils, Chalandon, Cheval, Chevalier, Choudieu, Chrétien, Colette, Coquerelle, Cordas, Corchant, Cozette, Crepin, Crosnier, Vilain Daubigny, David, Delabarre, Delrue, Derval, Destrem, Derville, Ducatel, Dufour, Dupont, Dusoussy, Eon, Fiquet, Flamant, Fontaine, Fourgon, Fournier l'Américain, Fresnière, Fyon, Gabriel Septembri-teur, Gaspard idem, Georget, Gerbaux, Giraud, Jean

et Louis Gosset, Goulard, Guillemot, Charles de Hesse, Humblet, Jacquot-Villeneuve, Jallabert, Jolly, Septembriseur, Jourdeuil, Lageraldy, Lamberthé, Lacombe, Lefebvre, Colonel de Gendarmerie, Pierre Lefebvre, Lefranc, Legros l'ainé Septembriseur, Hemmery, Felix Lepelletier, L'Epine, Leroy dit Eglaton, Lesueur, Lebois, Jean-Pierre Linage, Christophe Linage, Louis dit Brutus, Petit dit Mamin, assassin de la Princesse de Lamballe, Merlet Septembriseur, Maignan, Marconnet, Marsiau, Marquise, Marcelin, Marchand, Massard, Messessier, Etienne Michel, Sulp. Michel, Milliers, Mosseuse, Moreau, Miclot, Niquille, Pachon, Paris, Perrault, Pepin des Grouettes, Pradel, Privôt Septemb. Quisson id. Richardet, Richou, Rivière, Rossignol, Général Révolutionnaire, Rousselle-Gallebois-S. Amand. Septemb. Saulnier, Saulnois, Serpollet dit Saonnois, Simon, Soulier, Talot, Taillefer, Thiebault, Thirion, Tirot, Toulotte, Tréhant, Vacray, Van-Eck, René Vatar, Vauversin, Vitra.

Le 10 Janvier, à onze heures, le procès des personnes accusées d'avoir formé le complot d'assassiner le Premier Consul à l'Opéra le 10 d'Octobre, a été terminé. Le Juré a déclaré que le complot avoit existé, que Cerachi, Arena, Demerville, et Topino Lebrun, étoient coupables, et ils ont été condamnés à mort : les autres accusés, Diana, Fumey, Destecq, et Lavigne, ont été acquittés.

Le 11, en vertu de l'armistice de Steyer, les hostilités ont cessé entre Augereau et l'armée qui lui est opposée, entre les divisions de Souham et de Collaud et le Général Klenau. — Les fonds à 52 $\frac{1}{4}$.

Le 7 de ce mois, l'ancien Curé d'Angers, le Citoyen Bernier, présidoit à une cérémonie, et prononçoit une instruction religieuse dans l'église des Carmes du Luxembourg ; il a amené d'une ma-

nière éloquente l'expression des sentimens de la France entière, à la nouvelle de l'attentat qui avoit menacé la vie de celui *par qui les temples sont rouverts, par qui la paix de la tolérance a été proclamée, par qui toutes les libertés ont été rendues aux consciences.* Il a laissé, en finissant son discours, l'auditoire aussi ému que l'orateur. L'ancien Curé de St. Sulpice (Pancemont) a ensuite chanté le *Te Deum.* (*Gazette de France*).

Le 9, un message des Consuls propose de déclarer, que l'armée de l'Est, les Administrateurs, les gens de lettres, et les artistes qui s'efforcent d'organiser, éclairer et faire connoître l'Egypte, ont bien mérité de la patrie.... On lit dans ce message : " L'Egypte étoit soumise ; les plus braves
 " des janissaires de la Turquie d'Europe avoient
 " péri à la bataille d'Aboukir ; le Grand Vizir, et
 " sa milice tumultueuse, étoient encore en Syrie.
 " Nos revers en Allemagne et dans l'Italie reten-
 " tirent dans l'Orient. On y avoit appris qu'une
 " coalition menaçoit les frontières de la France,
 " et que la discorde étoit près de la déchirer à
 " l'intérieur : au milieu des désastres de son pays,
 " le devoir rappela en Europe l'homme qui avoit
 " dirigé l'expédition d'Egypte. Les Anglois sai-
 " sissent cette circonstance, et firent circuler, que
 " l'armée de l'Est avoit été abandonnée par son
 " Général ; qu'oubliée de la France, elle étoit con-
 " damnée à périr loin de son pays, par la mala-
 " die ou par le fer de l'ennemi, etc." Il y a plus
 que de l'adresse dans cette manière de grouper les faits. En rapportant cette adresse, le *Moniteur* s'abandonne aux reproches les plus amers contre la mauvaise foi de l'Angleterre. C'est le ton du jour, et Barrère n'a pas oublié l'air qu'il chantoit sous son maître Robespierre.

Le 5 Janvier.—Berenger, Membre de la Commission chargée, au nom du Tribunat, d'examiner un projet de la loi sur les dépenses de l'an 9, dit :
 “ Le retour aux bons principes d'administration, trois campagnes, dont l'histoire n'offre aucun exemple, faites dans un an, ont tellement allégé les charges de l'Etat, que 415 millions suffisent pour les diverses dépenses et obligations des Ministères pendant l'an 9. Le Gouvernement, en réglant la manière dont les Ministres devront rendre leurs comptes, promet au Corps Législatif et au Tribunat des détails précieux sur l'administration des deniers publics ; et cet engagement est un nouveau garant de la droiture de ses intentions. Votre Commission vous propose, par mon organe, l'adoption du projet.—Adopté à la majorité de 70 contre 5.

Le Premier Consul a paru le 12 pour la première fois au Théâtre François depuis l'attentat du 3 de ce mois (25 Décembre), cette circonstance : et les espérances prochaines de la paix, dont on disoit, les préliminaires déjà signés, ont fait éclater à son arrivée les plus vives expressions de joie.

Dans un rapport d'un Agent de la Police, concernant la conspiration de Ceracchi et complices, on lit les détails suivans, qui servent de plus en plus à faire connoître l'esprit des conspirateurs.

“ Sur la fin de Prairial, ou dans les premiers jours de Messidor, an 8, Gombeau Lachaise réunit chez lui à un dîner, rue de l'Arbre Sec, maison d'un charcutier, un grand nombre de conjurés ; on y but à la santé de la démocratie pure, puis à la mort du Tyrان, et de tous ceux qui avoient reçu des places de lui. Desforges demanda à Arena, si on avoit des nouvelles ?” Ce dernier répondit : “ On est parti, on espère qu'il ne reverra jamais Paris.”—Mais sommes-nous prêts ?” dit Desforges.—“ Oui, répartit Arena,

rien n'est changé. *Au moment où l'on apprendra sa mort, on feindra de proclamer Louis XVIII, et on arborera le drapeau et la cocarde blanche, pour avoir sur le champ les Royalistes imbécilles, tandis qu'on s'emparera de ceux bien connus : le carnage durera 48 heures, sans s'arrêter, et on permettra le pillage aux troupes qui seront à Paris pour punir les marchands de Paris d'avoir fait guillotiner Robespierre.* Leurs interrogations, leur procédure, respirent la même férocité.

Depuis quelque tems le monde littéraire attendoit l'ouverture du manuscrit de Rousseau qui avoit été remis à la garde de Madame de Ste. Croix, nièce du célèbre Abbé de Condillac, pour être ouvert le 1^{er} Janvier 1801. L'ouverture s'en est faite conformément aux intentions de l'auteur le 1^{er} Janvier, en présence du Maire du district. Il est intitulé, *Rousseau Juge de Jean Jacques*, avec cette épigraphe, *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.*

Il est divisé en trois parties : l'une est destinée à repousser l'accusation de Plagiat ; la 2^e à venger ses mœurs, et ses principes injustement attaqués ; la 3^e à défendre quelques opinions contenues dans ses ouvrages. Le tout fera un vol. in-8^o de 400 pages.



THÉÂTRE DE LA GUERRE.

L'ARMISTICE conclu à Steyer ne laisse plus aucuns détails à donner sur cet article : nous croyons seulement devoir faire connoître, à nos lecteurs, la pièce officielle suivante :

Clauses de l'Armistice conclu à Steyer.

SA Majesté l'Empereur et Roi voulant traiter de suite de la paix avec la République Française, quelle que soit la détermination de ses alliés ; les Géné-

raux en chef de l'armée Française et de l'armée Impériale en Allemagne desirant arrêter, autant qu'il est en leur pouvoir, les maux inséparables de la guerre, sont convenus de traiter d'un armistice et suspension d'armes ; à cet effet, ont chargé respectivement des pouvoirs spéciaux, savoir : le Général en chef Moreau, le Général de brigade Victor Faneau-Lahorie, et son Altesse Royale l'Archiduc Charles, le Major Comte de Grimm et le Colonel Wairoter, de l'Etat-Major ; lesquels ont arrêté ce qui suit :

Art. I. La ligne de démarcation entre la portion de l'armée Gallo-Batave en Allemagne, sous les ordres du Général Angereau, dans les cercles de Westphalie, du Haut-Rhin et de Franconie, jusqu'à Bayersdorf, sera déterminée particulièrement entre ce Général et celui de l'armée Impériale et Royale qui lui est opposée.

De Bayersdorf, cette ligne passe à Harland et Nuremberg, Neumark, Parsberg, Stadt am-Hof et Ratisbonne, où elle passe le Danube, dont elle longe la rive droite jusqu'à l'Erlaph, qu'elle remonte jusqu'à sa source, passe à Marckgamingen, Kogelbach, Gulingen, Hammer, Mendling, Leopoldstein, Heissenach, Vorderunberg et Léoben ; suit la rive gauche de la Muhr jusqu'au point où cette rivière coupe la route de Saltzbourg à Clagenfurth, qu'elle suit jusqu'à Spital, remonte la chaussée de Véronne par Lienz et Brixen jusqu'à Botzen, de-là passe à Mahan, Glurens et Sainte-Marie, et arrive par Bormio dans la Valteline, où elle se lie avec l'armée d'Italie.

II. La carte d'Allemagne, par Chauchard, servira de règle dans les discussions qui pourroient s'élever sur la ligne de démarcation ci-dessus.

III. Sur les rivières qui sépareront les deux armées, la section ou la conservation des ponts sera réglée par des arrangemens particuliers, suivant que cela sera utile, soit pour le besoin des armées, soit pour ceux des communes ; les Généraux en chef des

armées respectives s'entendront sur ces objets, ou en désigneront le droit aux Généraux commandant les troupes sur ces points. La navigation des rivières restera libre, tant pour les armées que pour le pays.

IV. L'armée Française non-seulement occupera exclusivement tous les points de la ligne de démarcation ci-dessus déterminés ; mais encore, pour mettre un intervalle continu entre les deux armées, la ligne des avant-postes de l'armée Impériale et Royale sera dans toute son étendue, à l'exception du Danube, à un mille d'Allemagne, au moins, de distance de celle de l'armée Française.

V. A l'exception des sauve-gardes ou gardes de police, qui seront laissées ou envoyées dans le Tyrol, par les deux armées respectives et en nombre égal, mais qui sera le moins possible (ce qui sera réglé par une convention particulière), il ne pourra rester aucunes autres troupes de Sa Majesté l'Empereur dans l'enceinte de la ligne de démarcation. Celles qui se trouvent en ce moment dans les Grisons, le Tyrol et la Carinthie, devront se retirer immédiatement par la route de Clagenfurth sur Pruck, pour rejoindre l'armée Impériale d'Allemagne, sans qu'aucune puisse être dirigée sur l'Italie.

Elles se mettront en route des points où elles sont, aussitôt l'avis donné de la présente convention, et leur marche sera réglée sur le pied d'une poste et demie d'Allemagne par jour,

Le Général en chef de l'armée Française du Rhin est autorisé à s'assurer de l'exécution de cet article, par des délégués chargés à suivre la marche des troupes Impériales jusqu'à Pruck.

Les troupes Impériales qui pourroient avoir à se retirer du Haut-Palatinat, de la Souabe et de la Franconie, se dirigeront par le chemin le plus court au-delà de la ligne de démarcation.

L'exécution de cet article ne pourra être regardée, sous aucun prétexte, au-delà du tems nécessaire, eu égard aux distances.

VI. Les forts de Kufstein, Schoernitz et les autres points de fortifications permanentes dans le Tyrol, seront remis en dépôt à l'armée Française, pour être rendus dans le même état où ils se trouvent, à la conclusion et ratification de la paix, si elle suit cet armistice sans reprise d'hostilités.

Les débouchés de Fienstermunz et de Nauders, et autres points de fortifications de campagne dans le Tyrol, seront remis à la disposition de l'armée Française.

VII. Les magasins appartenant dans ce pays à l'armée Impériale, sont laissés à sa disposition.

VIII. La forteresse de Wurtzbourg en Franconie et la place de Braunau dans le cercle de Bavière, seront également remises à l'armée Française, pour être rendues aux mêmes conditions que les forts de Kufstein et de Schoernitz.

XI. Les troupes tant de l'Empire que de Sa Majesté Impériale et Royale qui occupent les places, les évacueront, savoir : la garnison de Wurtzbourg, le 16 Nivôse (le 6 Janvier 1801) ; celle de Braunau, le 14 Nivôse an 9 (4 Janvier 1801) ; et celles des forts du Tyrol, le 18 Nivôse (8 Janvier 1801).

X. Toutes les garnisons sortiront avec les honneurs de la guerre, et se rendront avec armes et bagages, par le plus court chemin, à l'armée Impériale. Il ne pourra rien être distrait par elles de l'artillerie, munitions de guerre et de bouche, et approvisionnement en tout genre de ces places, à l'exception des subsistances nécessaires pour leur route jusqu'au-delà de la ligne de démarcation.

XI. Des délégués seront respectivement nommés pour constater l'état du plan dont il s'agit ; mais sans que le retard, qui seroit apporté à cette mission, puisse en entraîner l'évacuation.

XII. Les levées extraordinaires ordonnées dans le Tyrol, seront immédiatement licenciées et les habitants renvoyés dans leurs foyers ; l'ordre et l'exécution de ce licenciement ne pourront être retardés sous aucun prétexte.

XIII. Le Général en Chef de l'armée du Rhin, voulant de son côté donner à son Altesse l'Archiduc Charles, une preuve non équivoque des motifs qui l'ont déterminé à demander l'évacuation du Tyrol, déclare qu'à l'exception des forts de Kufstein, Schoernitz, Finstermuntz, il se bornera à avoir dans le Tyrol les sauve-gardes ou gardes de Police déterminées dans l'article V, pour assurer la communication. Il donnera en même tems aux habitans du Tyrol toutes les facilités qui seront en son pouvoir pour leurs subsistances, et l'armée Française ne s'immiscera en rien dans le Gouvernement de ce pays.

XIV. La portion du territoire de l'Empire et des Etats de S. M. Impériale dans le Tyrol, est aussi sous la sauve-garde de l'armée Française, pour le maintien du Gouvernement des peuples. Les habitans de ce pays ne seront point inquiétés pour raison de services rendus à l'armée Impériale, ni pour opinions politiques, ni pour avoir pris une part active à la guerre.

XV. Au moyen des dispositions ci-dessus, il y aura entre l'armée Gallo-Batave en Allemagne, celle du Rhin, et l'armée de S. M. Impériale et de ses alliés dans l'Empire Germanique, un armistice et suspension d'armes qui ne pourra être moindre de trente jours ; à l'expiration de ce délai, les hostilités ne pourront recommencer qu'après quinze jours d'avertissement, comptés de l'heure où la notification de rupture sera parvenue, et l'armistice sera prolongé indéfiniment jusqu'à cet avis de rupture.

XVI. Aucun corps ni détachement, tant de l'armée du Rhin que celle de S. M. Impériale en Allemagne, ne pourront être envoyés aux armées respectives en Italie, tant qu'il n'y aura pas d'armistice entre les armées Françaises et Impériales dans ce pays. L'inexécution de cet article sera regardée comme une rupture immédiate de l'armistice.

XVII. Le Général en Chef de l'armée du Rhin fera parvenir le plus promptement la présente con-

vention aux Généraux en Chef de l'armée Gallo-Batave, des Grisons, de l'armée d'Italie, avec la plus pressante invitation, particulièrement au Général en Chef de l'armée d'Italie, de conclure de son côté une suspension d'armes.

Il sera donné en même tems toute facilité pour le passage des officiers et couriers que Son Altesse Royale l'Archiduc Charles croira devoir envoyer, soit dans les places à évacuer, ou dans le Tyrol, et en général dans le pays compris dans la ligne de démarcation durant l'armistice.

Fait double à Steyer, le 4 Nivose, an 9.

Signé, etc.

Pour copie conforme,

Le Général de division, Chef de l'Etat-Major-Général.

Signé

DESSOLLES.

Soit que l'armistice ait été annoncé au Général Brune, soit qu'il a feint de n'en avoir pas été instruit, et qu'il ait voulu profiter de ses avantages pour avoir des conditions plus favorables, il a continué de pousser l'ennemi, a forcé la ligne du Mincio, et contraint les Autrichiens de se retirer au-delà de l'Adige. C'est là que doivent se borner les prétentions de la France, et celles de l'Empereur, suivant l'expression d'un message de Bonaparte, en demandant que le Corps législatif prononçât que les armées ont bien mérité de la patrie.

“ La rive gauche du Rhin, dit-il, sera la limite de
 “ la République Française ; elle ne prétend rien sur
 “ la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas
 “ que l'Empereur passe l'Adige. L'indépendance
 “ des Républiques Helvétique et Batave sera as-
 “ surée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien
 “ aux prétentions du Peuple François ; l'Autriche ne
 “ doit pas attendre de ses défaites, ce qu'elle n'au-
 “ roit pas obtenu par des victoires. Telles sont les
 “ intentions invariables du Gouvernement. Le bon-

“ heur de la France sera de rendre le calme à l’Alle-
 “ magne et à l’Italie ; sa gloire, d’affranchir le con-
 “ tinent du Génie avide et malfaisant de l’Angle-
 “ terre. Si la bonne foi est encore trompée, nous
 “ sommes à Prague, à Vienne, et à Venise.”

Pendant que Brune rassembloit ses forces pour attaquer M. de Bellegarde, M. de Somariva en a profité ; il a surpris les garnisons de Pesaro et de Rimini, s’est avancé dans la Toscane, et a facilité l’expulsion des troupes Cisalpines, et d’Arezzo, et de Cortone, Florence même avoit été évacuée ; mais ces succès n’ont pas été de durée, et les François sont rentrés par-tout.

Une lettre de Munich porte : “ Nous sommes assurés que par un article secret Moreau a réglé les bases de l’armistice en Italie, et que le Général Brune est autorisé à demander que les forteresses de Mantoue et de Peschiera soient remises aux François. On trouve la même assertion dans la Gazette de Chambéry. Un courrier extraordinaire, envoyé par Moreau, passa à Kempten le 29, avec ordre d’aller par le Voralberg et le pays des Grisons, informer de l’armistice les Généraux Brune et Macdonald.

SUISSE.

Berne, 2 Déc.—L’armée du Général Macdonald est placée sur la ligne de démarcation du Voralberg aux frontières de l’Italie. La division de Rey est dans le voisinage de Felkirk ; celle de Marlot, chez les Grisons ; et celle de Baraguay d’Hilliers, dans la Valentine ; celle que doit commander Vandamme, est au voisinage de Brengentz.

TURQUIE.

“ Par des lettres de Bucharest du 25 Octobre, on apprend que, le 19, Passawan Oglou a défait entièrement les troupes de la Porte ; il a dispersé l'armée sous les ordres de Placi Pacha, s'est emparé de la caisse militaire, de neuf pièces de canon et de tous les magasins de l'armée Turque. On craint que le vainqueur n'entre dans la Valachie. Le Pospador a placé ses forces le long des bords du Danube, pour en empêcher le passage, et il a de plus à Bucharest un corps considérable au moyen duquel il espère pouvoir se défendre.” (*Moniteur.*)

DANNEMARK.

Copenhague, 25 Nov.—On dit que la convention des quatre Puissances du Nord est déjà signée.

29 Nov.—Notre frégate, la Freya, après avoir été réparée en Angleterre, a été envoyée dans la Méditerranée. Son Capitaine a reçu du Roi une épée qui lui a été envoyée avec une lettre flatteuse du Prince Royal. On dit qu'un Ambassadeur de cette Cour sera admis au Congrès de Luneville. La Reine de France va habiter ce royaume ; elle a loué un château près d'Altona.

PRUSSE.

Berlin, 20 Nov.—L'Empereur de Russie a fait communiquer aux Ministres étrangers une note officielle, dont la substance est :

“ Qu'en montant sur le trône il trouva ses Etats enveloppés dans une guerre occasionnée par la dissolution d'une grande nation, qui ne regardant la coalition comme une mesure préservative (*Très certainement la proclamation donnée à l'ouverture de la campagne de Suwarrow, contenoit plus que cela, ainsi que celle qui la suivit : ceux qui font parler les Souverains devoient au moins avoir de la mémoire*) ce motif l'engagea à s'y joindre, (*S. M. Imp. n'a-t-elle fait que s'y joindre ?*) qu'alors il ne crut pas nécessaire d'adopter le système d'une neutralité armée pour la protection du commerce maritime, ne doutant pas que la sincérité de ses alliés et leurs intérêts réciproques ne fussent pour garantir de toute insulte le pavillon du Nord : mais que, trompé par son espoir, par les entreprises d'une grande Puissance qui avoit cherché à enchaîner la liberté des mers en saisissant des convois Danois, il croyoit maintenant l'indépendance du Nord ouvertement menacée ; qu'en conséquence il regardera comme une mission de nécessité de recourir à une neutralité armée, dont le succès avoit été reconnu dans le tems de la guerre d'Amérique.”

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 21 AU 18 JANVIER.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
Banque	162 $\frac{1}{2}$	162 161 $\frac{1}{8}$	205 $\frac{1}{4}$	160 $\frac{1}{2}$ 161	160 159 $\frac{1}{2}$	203 $\frac{3}{4}$
Indes	—	205 $\frac{1}{4}$	205 $\frac{1}{4}$	204 250	204 203 $\frac{1}{2}$	203 $\frac{3}{4}$
Mer du Sud	—	—	—	—	—	—
Ditto Ann.	—	—	—	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann.	62 $\frac{1}{2}$ 61 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{8}$	62 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{8}$	61 $\frac{3}{4}$ 62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{4}$ 60 $\frac{3}{4}$	60 61 $\frac{1}{8}$
Trois pour cent Consol.	61 $\frac{1}{2}$ 80 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{1}{2}$ 80 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$ 80 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$ 79	63 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$
Quatre pour cent Consol.	80 $\frac{1}{4}$ 96 $\frac{1}{4}$	—	79 $\frac{1}{8}$ 80 $\frac{1}{8}$	79	79 $\frac{1}{8}$	79
Cinq pour cent Ann.	96 $\frac{1}{4}$ 97	96 $\frac{7}{8}$ 18 $\frac{1}{2}$	96 $\frac{3}{4}$ 18	95 $\frac{1}{2}$ 96	95 $\frac{3}{8}$ 93 $\frac{7}{8}$	95 96
Cinq pour cent 1797	96 $\frac{1}{4}$ 17	96 $\frac{1}{8}$ 18 $\frac{1}{2}$	96 $\frac{1}{4}$ 17	95 $\frac{1}{2}$ 15	95 $\frac{3}{8}$ 13	94 $\frac{7}{8}$
Banque Long. Ann.	18 17 16 $\frac{1}{4}$	18 $\frac{1}{2}$ 16 $\frac{3}{8}$	18 17 16	18 $\frac{1}{2}$ 15 16	18 13 16	18 17 16
. Courtes	5 $\frac{3}{8}$ 61 $\frac{1}{4}$	5 5 16 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$ 16	60 $\frac{1}{4}$ 11 5 15	5 5 16	5 5 16 $\frac{3}{8}$
Imp. trois pour cent Ann.	61 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{1}{8}$ 7 16	6 $\frac{1}{4}$ 16	11 5 15	60 59 $\frac{3}{4}$	59 $\frac{7}{8}$
Omnium.	—	11 7 16	11 16	11 5 15	11 $\frac{1}{4}$ 37	11 3 16 $\frac{1}{4}$
Ditto Ann.	—	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	—

“ Qu'en montant sur le trône il trouva ses Etats enveloppés dans une guerre occasionnée par la dissolution d'une grande nation, qui ne regardant la coalition comme une mesure préservative (*Très certainement la proclamation donnée à l'ouverture de la campagne de Suwarrow, contenoit plus que cela, ainsi que celle qui la suivit : ceux qui font parler les Souverains devoient au moins avoir de la mémoire*) ce motif l'engagea à s'y joindre, (*S. M. Imp. n'a-t-elle fait que s'y joindre ?*) qu'alors il ne crut pas nécessaire d'adopter le système d'une neutralité armée pour la protection du commerce maritime, ne doutant pas que la sincérité de ses alliés et leurs intérêts réciproques ne fussent pour garantir de toute insulte le pavillon du Nord : mais que, trompé par son espoir, par les entreprises d'une grande Puissance qui avoit cherché à enchaîner la liberté des mers en saisissant des convois Danois, il croyoit maintenant l'indépendance du Nord ouvertement menacée ; qu'en conséquence il regardera comme une mission de nécessité de recourir à une neutralité armée, dont le succès avoit été reconnu dans le tems de la guerre d'Amérique.”

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 21 AU 18 JANVIER.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI	SAMEDI.
Banque	162 $\frac{1}{2}$	162 161 $\frac{1}{8}$	205 $\frac{1}{4}$	160 $\frac{1}{2}$ 161	160 159	203 $\frac{3}{4}$
Indes	—	205 $\frac{1}{4}$	205 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	204 250	204 203 $\frac{1}{2}$	—
Mer du Sud	—	—	—	—	—	—
Ditto Ann.	—	—	—	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann.	62 $\frac{3}{8}$ 61 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$	62 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{7}{8}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	61 $\frac{3}{4}$ 60 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	61 $\frac{3}{4}$ 60 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	60 61 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{7}{8}$
Trois pour cent Consol.	80 $\frac{1}{4}$ 79 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	80 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{7}{8}$ 80 $\frac{1}{8}$	79	79 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$	79 95 96
Quatre pour cent Consol.	96 $\frac{1}{4}$ 97 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	96 $\frac{7}{8}$ 97 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	96 $\frac{3}{4}$ 97 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	95 $\frac{1}{2}$ 96	95 $\frac{3}{8}$ 93 $\frac{7}{8}$	94 $\frac{7}{8}$ 95 96
Cinq pour cent Ann.	18 17 16 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$ 17 $\frac{3}{8}$ 16 $\frac{3}{8}$	18 17 16	18 $\frac{1}{2}$ 15 16	18 13 16	18 17 16
Cinq pour cent 1797	—	—	—	—	—	—
Banque Long. Ann.	—	—	—	—	—	—
. Courtes	—	—	—	—	—	—
Imp. trois pour cent Ann.	61 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{1}{8}$ 5 16 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{8}$ 16	60 $\frac{3}{4}$ 11 5 15	60 59 $\frac{3}{4}$ 11 $\frac{1}{4}$ 37	5 5 16 $\frac{3}{8}$ 59 $\frac{7}{8}$ 11 3 16 $\frac{1}{4}$
Omnium.	—	11 7 16	11 16	11 5 15	11 $\frac{1}{4}$ 37	11 3 16 $\frac{1}{4}$
Ditto Ann.	—	11 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	—

IMPORTATIONS A LONDRES,

Depuis le 10 jusqu'au 18 Janvier 1801.

Lard salé . . .	1,503 quint.	Guenilles . . .	496 quint.
Bœuf	224 tonn.	Citrons	71,000
Ditto fumé . . .	1,651 barr.	Oranges	2,231,500 . .
Brandy	97,081 gal.	Patates	30 tonn.
Beurre	60 tonn.	Ris	1,602 quart.
Fromage	10 tonn.	Rum	29,477 gall.
Houblons	6,970 liv.	Sucre en barrils	2,447 . .
Café	32,989 quint	Ditto	165,034 quint.
Coton	488,356 l.v.	Froment	7,725 quart
Orge	2,090 quart.	Vin de Port . . .	26,702 gall..
Genievre	16,074 gal.	de Madère . . .	2,336 . .
Avoine	1,541 quart.	d'Espagne . . .	4,234 . .
Perc	130 tonn.	de France . . .	128 . .
Ditto	715 barr.	du Rhin	850 . .

Le prix courant du Sucre a été 41. 4s 6 $\frac{1}{2}$ d. 1e quintal, y compris les droits.

COURS DU CHANGE.

	MARDI.		VENDREDI.
Hambourg	31 . . 5 2 $\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 5 2 $\frac{1}{2}$ u.	
Altona . .	31 . . 6 2 $\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 6 2 $\frac{1}{2}$ u.	
Livourne .	53 $\frac{3}{4}$	54	
Naples . .	40	40	
Gênes . . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	
Venise . . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	
Lisbonne .	62	61 $\frac{1}{2}$	
Oporto . . .	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	

M E R C U R E

DE

FRANCE.

N^o XXIV.

30 J A N V I E R, 1801.

PIÈCES FUGITIVES.

MES CONDITIONS.

Q U'ATTENDS-TU pour fixer ton choix ?
Me disoit l'autre jour, d'un air de complaisance,
Un Dieu qu'on nomme Hymen et que peu je connois.

Ne puis-je pas avoir la préférence
Sur celui qui te fait consumer en desirs ?
Pour obtenir le prix de ta constance,
Qu'exiges-tu ? Tu peux tout demander.

Sont-ce les plus charmans plaisirs ?

J'ai droit seul de les accorder,

Sans insulter à l'innocence.

Au contraire, l'amour n'a rien en sa puissance

VOL. V.

F

Qu'un foible assortiment des cœurs.
 S'il accorde quelques faveurs,
 C'est un crime : à moi seul appartient la licence.

Hymen, je comprends la leçon ;
 Vous la tenez de la prudence ;
 J'en connois trop l'expérience
 Pour être pris à l'hameçon.

A voir de loin, rien n'est si beau ;
 La perspective en est charmante.
 Si vous envisagez de plus près le tableau,
 Le brillant des couleurs a surpris votre attente.

C'est un rêve voluptueux ;
 Mais qui, dans l'instant même où l'on se croit heureux,
 De concert avec l'espérance,
 S'envole avec tous ses plaisirs,

Content de n'avoir fait qu'exciter les desirs,
 Et d'avoir plu par l'apparence.

C'est une fleur dont l'éclat éblouit
 Et qui flétrit sous la main qui l'arrache.
 De même, Hymen, l'amour s'évanouit,
 La beauté passe, un rien nous en détache :
 L'illusion en un moment finit.

Je sais ; vos premiers jours sont toujours pleins de
 charmes :

Les momens sont trop courts, le tems manque aux
 plaisirs.

On bannit loin du cœur, les ennuis, les alarmes ;
 On prévient avec soin jusqu'aux moindres desirs.
 Favorable, amusante, ingénieuse, affable,
 Phillis fournit au cœur les momens les plus doux ;
 Tout se fait à dessein de plaire au tendre époux :
 Les Dieux sont moins contens, et rien n'est com-
 parable.

Un instant change tout : il devient ennuyeux,
Incommode, jaloux ; on ne peut voir personne

Qu'il n'en murmure ou n'en raisonne :

C'est Argus avec ses cent yeux ;

Complaisant, amoureux, et souvent même aimable,

L'époux, dans les transports d'une chaste amitié,

Prodigue les sermens à sa chère moitié.

Mon amour, lui dit-il, devient inexprimable ;

Rien ne peut l'effacer, je te serai constant.

A l'entendre, ce choix est fait par la nature ;

C'est moins un époux qu'un amant.

Le croirez-vous ? c'est un parjure,

Un brutal insensé qui n'a que des mépris ;

Et ce qu'il adoroit, l'infidèle l'abhorre.

Mais voilons tous ces traits..... Je le répète encore,

Je ne puis m'unir à ce prix.

Fait-on l'amour ? c'est une apothéose,

Phyllis est un chef-d'œuvre, un miracle d'esprit.

Est-on unis ? égards, soins, tout périt.

Hymen, si tu produis telle métamorphose,

Vainement tu prétends m'asservir sous tes loix ;

Je cherche à rencontrer le bonheur dans mon choix,

Et de tes nœuds sacrés l'étreinte dangereuse

Seroit pour mon espoir une chaîne onéreuse.

Souvent l'Amour est un trompeur

Qui quelquefois trahit jusques dans ses caresses ;

Mais, du moins libre de son cœur,

S'il vient quelque dégoût, on change de maîtresses.

La haine a-t-elle éteint une fois ton flambeau ?

Peut-on changer d'objet ? peut-on calmer ses peines ?

Tu sais que ce n'est qu'au tombeau,

Hymen, qu'on peut briser tes chaînes,

Unis-moi, j'y consens, mais rends-moi donc heureux.
 Je suis aussi prudent que je suis amoureux.
 Que te faut-il, dis-tu, scrupuleux trop sévère ?
 Tout doucement, Hymen. Discutons sans colère :
 On peut nous accorder peut-être en un moment.
 Je voudrois, pour former une chaîne parfaite,
 Trouver un esprit gai, délicat, amusant,
 Qui de mes sentimens fût le seul interprète ;
 Un caractère aisé, doux, simple, complaisant ;
 Cette beauté mignonne, exempte de caprice ;
 Une fidélité qu'exige le devoir,
 A couvert des complots qu'enfante l'artifice,
 Et qu'un esprit jaloux ne sait que trop prévoir.

Je choisirois par préférence
 Une aimable vivacité,
 Téméraire sans imprudence,
 Modeste sans sévérité,
 Sévère sans indifférence,
 Indifférente sans fierté,
 Fièr et toujours sans arrogance,
 Critique sans malignité.

J'aimerois.....A quoi bon cacher ce que l'on pense ?

Un air coquet sans imprudence.

Tel est mon goût, et tel seroit mon choix.

Veux-tu m'asservir sous tes loix,

Hymen ? contente mon envie ;

Voilà l'original, trouve-moi la copie.

A UNE FEMME BEL-ESPRIT.

SUR les bancs poudreux de l'école,
 Non, je n'aimerois pas te voir
 Dans les volumes de Berthole
 Puiser un pénible savoir.

Ne vante pas tant la science,
 Eve apprend ce qu'elle a coûté :
 Il est une aimable ignorance
 Qui sied bien mieux à la beauté.

La beauté souvent n'est savante,
 Hélas ! qu'aux dépens de son cœur :
 Qu'une Agnès est intéressante !
 On préfère à tout sa candeur.

De tous les arts Pallas est mère ;
 Pallas pourtant n'eut pas le prix :
 Vénus, qui ne savoit que plaire,
 Le reçut des mains de Pâris.

Charmante Hortense, une lunette,
 Qui fatigueroit tes beaux yeux,
 Feroit plus mal qu'une navette
 Entre tes doigts industrieux.

L'aigle altier porte le tonnerre,
 Dans les cieux il a son séjour ;
 La colombe rase la terre,
 Et n'est faite que pour l'amour.

COMPARAISON

Qui ne cloche pas tant.

Vous caressez Coco. Cloris, savez-vous bien
 Avec quel Dieu ce petit chien
 Peut avoir de la ressemblance ?
 La chose est assez d'importance.
 Pour percer le mystère et vous y faire jour,
 Examinez Coco, son humeur, sa figure ;
 Mais, enfin, cette énigme est-elle trop obscure ?
 Vous rendez-vous ? Il ressemble à l'Amour.
 A l'Amour, direz-vous ? La comparaison cloche,
 Si jamais on a vu comparaison clocher.
 Un chien avec l'Amour ? Eh bien ! il faut tâcher
 D'en faire un parallèle exact et sans reproches,
 Que vous puissiez reconnoître aisément.
 Vous voyez de Coco s'allumer la colère,
 Et s'apaiser fort promptement.
 Connoissez-vous l'Amour ? voilà son caractère ;
 Il se fâche, s'apaise et rit en un moment.
 Afin que votre chien ait la taille mieux faite.
 Vous le traitez assez frugalement ;
 Et le pauvre Coco, qui fait toujours diète,
 Subsiste, je ne sais comment.
 L'Amour ne peut chez vous trouver de subsistance,
 Vous ne lui servez pas un seul mets nourrissant ;
 Et s'il ne vivoit d'espérance,
 Je crois qu'il mourroit en naissant.
 Avec ce petit chien vous folâtrez sans cesse ;
 En folâtrant, ce petit chien vous mord.
 On joue avec l'Amour ; il badine d'abord.

Mais en badinant il vous blesse.
 Loïn de punir ce petit animal,
 Ne rit-on pas de ses morsures ?
 Encor que de l'Amour on sente les blessures ;
 A l'Amour, qui les fait, on n'en veut point de mal.
 On veut qu'un chien soit tel que quand il vient de
 naître ;
 Et de peur qu'il ne croisse, on y prend mille soins.
 Il ne faut pas en prendre moins
 Pour empêcher l'Amour de croître.
 Vous caressez Coco, parce qu'il est petit ;
 S'il devenoit trop grand, il n'auroit rien d'aimable.
 Un petit Amour divertit ;
 S'il devient trop grand, il accable.

 STANCES

*Aux premières apparences sérieuses de la Paix avec
 la République Française.*

QU'IMPORTE, hélas ! à qui j'offre l'épreuve
 Et les débris de ma fidélité ?
 Quel soit le sol que ma sueur abreuve,
 Et sollicite à la fécondité ?
 Qu'importe enfin la société vaine
 Dont je mendie un accueil passager ?
 Ah ! sur ce globe où le malheur m'enchaîne,
 Roi, peuple et sol, las ! tout m'est étranger.

Plus, désormais, je ne puis me promettre
 Dans mes calculs, dans le plus heureux choix,

Que le soutien d'un étranger pour maître ;
 Tels sont pour moi les plus augustes Rois.
 Ah ! j'ai perdu ces tendres soins d'un père,
 Que nos bons Rois offroient à leurs enfans ;
 Et perte, hélas ! plus vive et plus amère,
 La volupté des plus hauts sentimens.

Plus de terrain simplement à défendre :
 Pour me nourrir il faut le déchirer ;
 Et si je veux qu'il recueille ma cendre,
 Le creuser même avant que d'expirer.
 Je chercherois en vain sur sa surface
 Les fruits auxquels sympathisent mes sens,
 Et dans son sein la consolante trace
 De chers débris, d'amis ou de parens.

J'écouterai : mon oreille attentive
 Ne saisira que des accens confus ;
 Je parlerai, ma bouche en vain plaintive
 N'exhalera que des sons méconnus.
 J'invoquerai les jeux muets du geste,
 Pour exprimer mes plus chers mouvemens ;
 Ce signe, hélas ! dans un discord funeste,
 Ne peindra plus les mêmes sentimens.

Quand, par l'instinct d'une longue habitude,
 Ou par l'effort d'une pénible étude,
 J'aurai plié mon organe à ces sons,
 Oh ! quel sera le prix de mes leçons !
 Autour de moi, plein d'un dépit extrême,
 Ah ! j'entendrai discourir, déclamer
 Contre les miens, contre tout ce que j'aime,
 Et sans oser peut-être réclamer.

Parmi les flots d'une foule importune,
 Oh ! si quelqu'un est touché de mon sort,
 Et que mon cœur, flétri par l'infortune,
 Ose reprendre un débile ressort ;
 Malheur à moi, dans une erreur trop chère,
 Je croirai voir les traits de l'amitié,
 Ce n'en sera qu'une ombre mensongère
 Et tout au plus une vague pitié.

Ah ! je n'ai plus de Roi, plus de patrie,
 De patrimoine ou de concitoyen ;
 Que fais-je donc aux chaînes de la vie ?
 Rompons, brisons un si cruel lien.
 L'espoir aussi n'est qu'un appas frivole,
 Palliatif chimérique à nos maux :
 Il trompe plus encor qu'il ne console,
 Adoucit moins qu'il n'offre de travaux.

Pardonne-moi, Seigneur, si je blasphème ;
 De ma douleur c'est un égarement ;
 Oui, dans le ciel règne un père qui m'aime,
 Et dont je suis le sujet et l'enfant.
 C'est-là mon bien, ma patrie éternelle ;
 Elle renferme un bienheureux concours
 De citoyens confondus par leur zèle,
 Leurs chants, leurs cœurs, leurs mutuels amours.

Courage donc ! quelques courtes années,
 Peut-être même un laps de quelques jours,
 Vont mettre un terme aux tristes destinées
 Dont Dieu commande et dispose le cours.
 Un joug si frêle, un lien si fragile
 Peut-il donc être en effet si pesant,

Alors sur-tout qu'au cœur simple et docile
Se donne un prix si noble et si touchant ?

*Par un Capitaine d'Artillerie,
Emigré François.*

SOYONS CE QUE NOUS SOMMES.

Stances.

POURQUOI ce front sévère et sombre ?
Caton, réponds-moi sans détour :
Qui n'est pas vertueux dans l'ombre,
Est un hypocrite au grand jour.

Laissons le masque à ces faux sages,
Dont le front trahiroit le cœur :
Nous montrons par-tout des visages
Où brillent la joie et l'honneur.

Francs et vrais, rions sans grimaces ;
Honnêtes, respectons les mœurs ;
Sages, suivons les doctes sœurs ;
Et sensibles, suivons les Graces.

LOLOGRYPHE.

DANS mon seul nom que de maux rassemblés
Je vais offrir, lecteur, à tes esprits troublés !
Avec cinq pieds je renverse et ravage ;
Si ton caprice à quatre me réduit,
Du mal le plus affreux je t'offrirai l'image ;
Avec trois pieds, enfin, sourdement je te détruis.

Les mots de l'Enigme, au N° dernier, est *Miroir*.

CONRAD.

Conte Allemand.

DANS un village du Margraviat de Bareuth, au cercle de Franconie, vivoit un paysan, nommé Conrad. Il faisoit valoir la meilleure ferme du pays; mais c'étoit la moindre partie de sa richesse. Trois filles et trois garçons que lui avoit donnés Thérèse, son épouse, étoient mariés, et tous, avec leurs enfans, habitoient dans sa maison. Thérèse étoit âgée de soixante-dix-huit ans, et lui-même en avoit quatre-vingt. Tous deux étoient également chéris et respectés de leurs nombreux descendans, dont la plus grande satisfaction étoit de concourir au bonheur et au plaisir de leurs vénérables parens. L'habitude de la tempérance et du travail avoit écarté les infirmités de la vieillesse; elle n'étoit pour eux que le soir d'un beau jour. Au sein d'un bonheur sans nuage, ils s'occupoient sans cesse à bénir la main bienfaisante de la Providence, et à implorer, pour leurs enfans, la continuation de ses bienfaits.

Un soir d'été, après avoir employé la journée aux soins de la récolte, le bon vieux Conrad, avec Thérèse et sa famille, assis sur le gazon, à la porte de leur demeure, jouissoient avec délices d'une de ces belles soirées d'été, dont les habitans des villes ne connoissent pas le prix.—Voyez, mes enfans, dit le vieillard, de combien d'étoiles le firmament étincelle; voyez de quelles longues traces de feu se marque la chute de celles qui

semblent se détacher du ciel: quelle douce et tremblottante lumière répand la lune, que nous déroberent ces peupliers, comme elle donne à tous les objets une teinte uniforme ! Les vents se taisent, et les arbres maintenant tranquilles semblent respecter le sommeil des oiseaux qui reposent sur leurs branches. La linotte et la fauvette, la tête cachée sous leurs ailes, ont cessé leurs chansons. Le ramier, près de sa compagne, couvre de ses plumes, rechauffe de sa chaleur les petits qui viennent d'éclore. Rien ne trouble le silence solennel de cette scène auguste, que le cri sinistre et plaintif qui, de tems en tems, vient frapper notre oreille ; c'est le cri du hibou, triste emblème du méchant : il veille quand les autres reposent ; la plainte douloureuse fatigue ses nuits ; il redoute la lumière ; l'éclat du jour offense et blesse ses yeux. Mes chers enfans, mes bien-aimés, ne vous écartez jamais des sentiers de la vertu, c'est elle seule qui vous conduit au bonheur. Déjà, depuis soixante ans, votre mère et moi, nous jouissons d'une constante tranquillité ; veuille le ciel ne jamais vous la faire acheter à un aussi haut prix !

A ces mots, les larmes roulèrent dans les yeux du vieillard. Louison, l'une de ses petits enfans, court à son vieux père, et le serrant de ses bras caressans, " Mon cher grand-papa, dit-elle, vous savez avec quelle attention, avec quel silence nous vous écoutons quand vous nous contez quelques jolies histoires. Quel plaisir vous nous feriez à tous, si vous vouliez nous conter la vôtre ! il n'est pas tard, et la soirée est belle." Tout le reste de la famille se joignit à sa demande et forma un demi-cercle autour de son vénérable père.

Louison

Louison s'assit à ses pieds, et les mères prirent chacune, sur leurs genoux, les enfans dont les cris ou la joie bruyante auroient pu distraire l'attention. Tous écoutoient avec la tendre inquiétude de l'intérêt. Le bon vieillard appuyant une main sur la tête de Louison, et de l'autre serrant celle de Thérèse, commença ainsi son histoire :

“ Il y a bien long-tems, mes chers enfans, que j'avois dix-huit ans, et Thérèse seize : elle étoit fille unique d'Aymar, le plus riche fermier du canton. J'étois le plus pauvre paysan du village ; mais je ne m'en aperçus qu'au moment où je devins amoureux de Thérèse. Je fis tous mes efforts pour éteindre une passion que je sentois devoir, un jour ou l'autre, faire mon malheur. J'étois assuré que ma pauvreté seroit un obstacle insurmontable à mes desirs : il me falloit ou renoncer à Thérèse pour toujours, ou penser aux moyens de devenir riche ; mais pour cela je devois quitter le village où elle demeurait, et ce sacrifice m'étoit impossible. J'offris à son père mon travail ; je fus accepté ; il me prit à son service, et vous pouvez imaginer avec quelle ardeur je travaillois. Je parvins bientôt, par ma bonne conduite, à acquérir l'amitié d'Aymar et la tendresse de Thérèse. Vous, mes enfans, qui avez eu le bonheur d'épouser l'objet de vos affections, vous avez éprouvé ce plaisir inexprimable que fait goûter une entrevue, un mot, un regard. Notre attachement réciproque étoit également ardent et sincère. Je ne pensois qu'à Thérèse ; c'étoit pour elle que je travaillois, c'étoit pour elle que je vivois, et je croyois que mon bonheur étoit assuré.

“ Mon illusion cessa bientôt. Un fermier voisin demanda Thérèse en mariage. Aymar s'informa combien d'argent il possédoit ; et sur la connoissance de sa richesse, il trouva que c'étoit l'époux qui convenoit à sa fille, et le jour fut fixé. Nous ne vîmes plus un seul rayon d'espoir : Thérèse alloit être forcée de devenir l'épouse d'un homme dont elle ne pouvoit supporter la présence. Nous ne vîmes qu'un moyen de nous soustraire à un malheur inévitable, c'étoit de fuir la maison d'un père qui sacrifioit la tendresse paternelle à une autorité despotique. Nous étions bien coupables : Aymar ignoroit notre attachement réciproque. Il n'avoit rien refusé ; mais nous présumions qu'il ne consentiroit pas, et c'est sur cela que nous arrangeâmes nos mesures ; nous étions coupables, et le Ciel nous en punit.

“ Au milieu de la nuit nous quittâmes le village. Je plaçai Thérèse sur un petit cheval qu'un de ses oncles lui avoit donné. Ce n'est pas une faute de l'emmenner, me disois-je en le préparant, il n'appartient pas à son père. Une petite valise contenoit nos vêtemens et quelque argent, fruit des épargnes de Thérèse. Pour moi, je ne voulus rien prendre, quoiqu'il me fût dû quelques gages : étrange aveuglement de la passion, qui fait voir combien la jeunesse a besoin d'être dirigée, même pour bien juger de la vertu ! J'enlevois, sans scrupule, à Aymar sa fille unique : je le croyois même coupable ; et je me serois cru criminel d'emporter la plus petite chose qui lui appartînt.

“ Nous voyageâmes toute la nuit, et au point du jour nous nous trouvâmes sur les frontières de

la Bohême. Ne craignant plus d'être arrêtés, nous reposâmes dans une vallée sur les bords d'un de ces petits ruisseaux si agréables aux amans. Thérèse descendit ; elle s'assit près de moi sur le gazon, et nous dévorâmes, avec un appétit délicieux, quelques vivres que j'avois apportés. Notre repas fini, nous délibérâmes sur ce que nous avions à faire.

“Après une longue conversation, après avoir compté notre argent plus de vingt fois, après avoir estimé notre petit cheval à plus de deux fois sa valeur, nous trouvâmes que toute notre fortune ne montoit pas à plus de vingt ducats.— Vingt ducats sont bientôt dépensés ! Nous résolûmes de nous rendre dans quelque grande ville, où nous trouverions plus de ressources et moins de danger d'être poursuivis. J'aidai à Thérèse à remonter sur son cheval, et nous nous rendîmes à Egra.

“Dès le lendemain de notre arrivée, nous nous rendîmes à l'église, et nous y fûmes mariés. Le prêtre eut la moitié de notre petit trésor, et nous ne crûmes pas l'avoir assez payé. Jamais argent ne fut donné avec autant de plaisir. Il sembloit que nous étions désormais inaccessibles au malheur ; et dans la réalité, nous venions d'acheter le souverain bonheur pour une semaine.

“Nous vendîmes le petit cheval, et au commencement du second mois il ne nous restoit plus rien. Que faire ? Je ne connoissois de genre d'occupation que le labourage, et les habitans des grandes villes regardent avec mépris l'art qui les nourrit. Thérèse, à cet égard, n'avoit pas plus de ressources que moi. Thérèse souffroit : elle trembloit en pensant à l'avenir. Nous fai-

sions tous nos efforts pour nous cacher mutuellement nos inquiétudes : tourment mille fois plus douloureux que la souffrance même ! A la fin, n'ayant plus d'autre ressource, je m'enrôlai dans un régiment de cavalerie. Je donnai le prix de mon engagement à Thérèse qui le reçut en versant un torrent de larmes.

“ Nous nous arrangeâmes de façon à pouvoir vivre de ma paie et du travail que Thérèse pourroit se procurer. Bientôt elle me rendit père d'un enfant, qui sembla redoubler notre tendresse mutuelle.

“ C'étoit vous, ma chère Gertrude, que nous chérîmes dès-lors comme le premier gage de notre constant amour, et l'espoir de notre vieillesse. Nous en avons dit autant à la naissance de chaque enfant que le ciel nous a donné, et nous n'avons jamais été trompés. Ma femme étoit trop foible pour pouvoir allaiter, nous fûmes obligés de vous mettre en nourrice. Thérèse en fut inconsolable : elle alla se loger près de la femme qui vous allaitoit, passoit ses journées entières près de son berceau ; et de mon côté, par mon attention et mon exactitude à mes devoirs, je m'efforçois de gagner l'estime et l'amitié de mes officiers.

“ Frédéric, mon Capitaine, n'avoit que vingt-un ans ; son affabilité, la noblesse de son extérieur, le rendoient bien supérieur aux autres officiers. Il me témoigna de la bonté. Je lui contai mes aventures. Il vit Thérèse, et s'intéressa à notre sort. Il promit d'écrire à Aymar en notre faveur, et il me donna sa parole que j'aurois mon congé aussitôt qu'il m'auroit réconcilié avec mon beau-père. Déjà il avoit écrit à notre village, mais sans avoir reçu de réponse.

“ Je m’aperçus avec douleur que, de jour en jour, Thérèse devenoit triste et rêveuse. Je lui en demandai la raison ; elle me fit une réponse vague, et détourna la conversation sur son père. Je ne soupçonnois pas que Frédéric fût l’auteur de cette tristesse. Ce jeune homme, avec toute la chaleur de la jeunesse, n’avoit pu, sans émotion, voir les charmes de Thérèse. Il ne s’étoit point habitué à opposer la vertu aux mouvemens de ses passions. Il connoissoit nos malheurs : il savoit que nous dépendions de lui, et fut assez présomptueux pour donner à entendre à Thérèse, quelle récompense il attendoit pour sa protection. Mon épouse ne put dissimuler l’indignation que lui causoit une proposition semblable ; mais elle connoissoit mon caractère violent et jaloux ; elle garda ce fatal secret, pendant que, de mon côté, je ne cessois de vanter l’amitié, la générosité de mon Capitaine.

“ Un jour, en revenant de mon service, je retournois en ma maison : le premier objet qui se présente à mes yeux, c’est Aymar. “ Enfin je t’ai trouvé, s’écria-t-il, infâme ravisseur ! “ rends-moi ma fille !

“ Sans considérer ni le lieu où j’étois, ni ce que sembloit prescrire l’uniforme que je portois, je me jette à ses pieds. J’essuyai sans réplique toute sa première colère. Mes larmes qui couloient en abondance, commencèrent à l’adoucir, il consentit à m’entendre. Je ne cherchai point à m’excuser : “ La faute est faite, lui dis-je. “ Thérèse est à moi, elle est ma femme : ma vie est entre vos mains, punissez-moi comme il vous plaira ; mais pardonnez à votre enfant, “ pardonnez à votre fille unique ; ne la laissez pas “ périr dans la douleur.”—Alors, au lieu de le

conduire à Thérèse, je le menai chez ta nourrice, Ma chère Gertrude. "Venez, lui dis-je, en voici " encore une qui vous appartient, et qui demande " pardon pour nous."

" Tu étois dans ton berceau profondément endormie, sur ton visage brilloit l'innocence et la santé. Aymar, immobile, te considéroit avec attention ; de grosses larmes rouloient dans ses yeux. Je te pris ; je te mis dans ses bras : Recevez votre enfant, lui dis-je.—Tu t'éveillas, et, comme si le ciel t'eût inspirée, ton premier mouvement fut de lui sourire, et, étendant tes petits bras, tu roulas machinalement tes petits doigts dans ses cheveux blancs, tu attiras sur toi son visage vénérable. Il te couvrit de baisers, et se tournant vers moi : Viens, mon fils, tout est pardonné. Je veux voir ma fille ; et alors te prenant sur un de ses bras, et de l'autre s'appuyant sur le mien, il marche sans me donner le tems de répondre. Avec quelle joie je le conduisois à ma maison !

" Je craignis que la vue subite de son père ne fit une impression trop vive sur Thérèse, qui ne prévoyoit pas ce qui se passoit. Je voulus la préparer à cette tendre entrevue, et je laissai Aymar à quelques pas de la maison. J'ouvre la porte avec empressement ; je vis Thérèse luttant avec effort pour se soustraire aux tentatives honteuses de Frédéric. En un moment je l'ai percé de mon épée ; il tombe, le sang coule : il pousse un cri terrible, et dans une minute la maison se remplit. La garde entre : mon épée étoit encore sanglante ; on me saisit, et le malheureux Aymar arriva pour voir son gendre chargé de fers. Je l'embrassai, lui recommandai mon épouse et mon enfant désormais sans appui, et suivis mes cama-

rades qui me conduisirent dans un sombre cachot.

“ J’y restai trois semaines dans la plus cruelle inquiétude. J’ignorois la destinée de Thérèse, et ne voyois qu’un geolier sans pitié, qui à toutes mes questions répondoit, que je n’avois pas besoin de m’inquiéter, qu’en peu de tems ma sentence seroit prononcée.

“ Le vingt-cinquième jour les portes de ma prison s’ouvrent tout-à-coup. On m’ordonna de sortir, un détachement m’attendoit ; je fus à l’instant entouré et conduit à la parade : j’aperçus, à quelque distance, le régiment rangé en bataille et les terribles préparatifs de mon exécution. Quelle horrible impression de douleur fit sur moi le souvenir de Thérèse et de Gertrude ! J’en frémis encore en ce moment. Non, la mort inévitable étoit encore moins douloureuse pour moi que votre souvenir.

“ J’arrivai au lieu fatal. Ma sentence fut lue. L’exécuteur se préparoit à porter le coup, lorsque des cris perçans se firent entendre ; et au mot Arrête, arrête, on fit suspendre l’exécution.

“ Dégagé du terrible bandeau, je vis, au milieu des gardes, un homme demi-nud : c’étoit Frédéric. “ Mes amis, crioit-il, c’est moi qui suis le coupable, c’est moi qui dois périr ; pardonnez à l’innocent, c’est moi qui voulois séduire sa femme. Ce qu’il a fait étoit juste, et vous êtes des barbares, si vous faites périr un innocent. “ J’en appelle à l’Empereur.” A ce mot le Colonel s’avance, et tâche de calmer Frédéric ; mais il ne se prête à aucune raison, et persévère dans son appel. Le Colonel lui représente que les ordonnances militaires condamnent à la mort tout soldat qui levera sa main sur son officier, en quel-

que circonstance que ce soit. " Je n'étois plus " son officier, cria Frédéric. Je lui avois, la " veille, donné son congé, signé de ma main ; " il ne dépendoit plus de vous." Les officiers étonnés s'assemblent. Frédéric et l'humanité parlèrent en ma faveur. Je fus ramené en prison. Frédéric écrivit au Ministre, s'accusa lui-même pour me justifier, sollicita mon pardon ; il en étoit aimé, il l'obtint.

" J'allai avec Thérèse et Aymar me jeter aux pieds de l'homme qui, auteur de nos maux et cause pour nous du plus affreux tourment, avoit si généreusement expié sa faute, et étoit devenu notre bienfaiteur et notre libérateur. Il confirma le licenciement qu'il m'avoit donné, voulut y joindre des présens que nous refusâmes. Nous revînmes à notre village, et nous vécûmes chez Aymar. Sa mort nous a laissé tout ce qu'il possédoit. Je l'ai amélioré par mon travail et par l'économie de la bonne Thérèse. C'est ici qu'elle et moi nous finirons notre vie au milieu de nos enfans et des chers gages de leur amour.

Tant que ce récit avoit duré, par un mouvement involontaire les enfans s'étoient graduellement rapprochés du vieillard. Il avoit fini de parler, que, les joues couvertes de larmes, ils écoutoient encore. " Soyez heureux, mes " enfans, dit le vieillard, le ciel m'a récompensé " abondamment par votre amour." Il les embrassa tous l'un après l'autre : Louison l'embrassa deux fois, et toute cette famille vertueuse alla prendre son repos, en répétant, " Les bons parens " que le ciel nous a donnés !"

LES fautes d'impression nombreuses qui défigurent la petite pièce de vers intitulée *L'Origine des Plumes*, etc. que nous avons donnée dans notre dernier N^o; telles, par exemple, que le déplacement d'un vers, et le mot *furieux* substitué au mot *blessé*; nous déterminent à donner de nouveau ces vers au public. C'est une justice que nous croyons devoir à leur auteur; d'autant qu'il nous en avoit donné deux rédactions, et que la seconde s'étant égarée dans nos papiers, c'est la première que, par mégarde, nous avons livrée à l'impression.

L'origine des Plumes qui couronnent la tête de Zulmé.

Au retour d'un pèlerinage,
 Sous un berceau de fleurs l'Amour dormoit en paix;
 Une Nymphé du voisinage
 Sous le même berceau venoit chercher le frais.
 Le bel enfant ! dit-elle ; approchons....Il sommeille...
 Elle avance un pied doucement,
 Pose l'autre légèrement,
 Dans la crainte qu'il ne s'éveille.
 La feuille, qu'agitoit l'haleine du Zéphir,
 Faisoit un bruit insupportable.
 Son sommeil est si doux ! si cet enfant aimable
 Entre mes bras pouvoit ainsi dormir.....
 Essayons.—D'une main elle soutient sa tête,
 Et l'autre à l'enlever se prépare à son tour,
 Quand tout-à-coup elle s'arrête ;

Une aile qui s'étend vient de trahir l'Amour.

Oh ! ciel ! c'est lui ! que de peines cruelles

Vont être, hélas ! le fruit de mon erreur !...

L'Amour aussi peut faire mon bonheur....

Pour le garder, si je coupois ses ailes,

Si je pouvois.... Je les tiens.—A l'instant,

Le traître enfant,

Se réveillant,

Menace.... Il voit Zulmé, se calme, et lui pardonne.

Prend mes ailes, dit-il, je te les abandonne.

Je ne les chérissais que pour suivre tes pas :

Viens, ma Zulmé, je veux que ma main t'en couronne ;

Soyons unis, ne nous séparons pas.

De ses plumes soudain il décora sa tête :

Zulmé depuis s'en para chaque jour :

Ce fut le prix de sa conquête,

Et l'étendard que se choisit l'Amour.

Par M. DE P....

L
de v
celle
ami
toco
posi
par l
loure
arts
D
l'âge
jour
qu'il
l'âge
l'étud
l'étud
On n
de la
Bonn
Halle
De S

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires Historique sur la Vie et les Ecrits d'Horace-Bénédict De Saussure. Par Jean Sennebier, Membre associé de l'Institut National. etc.
2 vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Murant, rue des Grands-Augustins, n° 26.

LA lecture de cet ouvrage nous a fait éprouver de vives émotions, et nous croyons avoir partagé celles de l'auteur. C'est un ami qui loue son ami, non par de vains éloges puisés dans le protocole ordinaire de la vanité, mais par des faits positifs, mais par des travaux honorables, mais par l'exposition simple, rapide et quelquefois chagrine des découvertes que les sciences et les arts doivent à cet illustre Genevois.

De Saussure naquit à Genève en 1740. Dès l'âge de six ans il annonça ce qu'il seroit un jour par l'importance qu'il mit aux prix de lecture qu'il obtint à son collège. Jeune encore, et à l'âge où toutes les passions conspirent contre l'étude, il n'eut d'autre passion que celle de l'étude. Il se lia avec les savans de son pays. On ne sait pas assez quelle influence les liaisons de la jeunesse ont sur le reste de la vie. Charles Bonnet lui donnoit alors le nom d'*Emile*, et Haller le répéta après son ami. A vingt ans De Saussure grimpa sur les glaciers de Chamouni,

que personne avant lui n'avoit osé visiter ; parce qu'indépendamment du danger réel d'une pareille excursion, l'imagination et la crédulité avoient placé sur ces montagnes, qu'on appelle *Montagnes maudites*, les phénomènes les plus effrayans. Il brava tout, et la neige, et les précipices, et les préjugés ; et le succès couronna son audace. Dès-lors l'étude de la nature dans les montagnes devint sa passion. Cédant aux inspirations de son génie, il s'étoit dit à lui-même : “ Je sortirai de ce cercle étroit où le physicien trouve presque sans peine les sujets de ses études laborieuses. J'irai interroger la nature dans ses antres profonds oubliés par la lumière du jour ; je monterai sur ces cîmes élevées que les premiers rayons du jour aiment à dorer, et que les derniers quittent à regret ; je parcourrai les flancs arides de ces montagnes et de ces glaciers qui sont encore muets pour le philosophe ; là je demanderai leur âge, leur constitution, leur ordonnance dans le système des êtres, et je traduirai à mes contemporains ce que je pourrai déchiffrer sur ces antiques monumens du globe....”

Il prit la ferme résolution de faire chaque année un voyage dans les montagnes ; et cette résolution il l'exécuta, tant que sa santé le lui permit : car ses volontés étoient invariables comme son caractère, et il savoit vouloir ce qu'il avoit arrêté. C'est un trait qui fait reconnoître les ames fortes. Il faut lire la suite et l'historique de ces voyages dans le mémoire que nous parcourons. On voit De Saussure ; on cause avec lui ; on partage ses travaux, ses inquiétudes et ses jouissances. Cette communication d'idées et de sentimens entre le spectateur et le héros d'un drame ou d'un tableau, est, selon nous, le chef-d'œuvre

d'œuvre et le plus bel éloge du poète ou du dessinateur.

Dessaussure publia à différentes reprises le résultat de ses voyages, tantôt dans le *Journal de Physique*, tantôt dans des mémoires séparés. Une chose remarquable, c'est que l'homme de son siècle le plus instruit en géologie ne voulut point faire et n'a point fait de système de géologie. Ce naturaliste si profond, toujours occupé à étudier la surface de la terre et à en sonder les profondeurs, qui a vu un si grand nombre de faits nouveaux, qui les a médités si souvent, qui les a écrits avec tant d'exactitude, s'est contenté de les peindre sans hasarder leur théorie générale.

“ On s'en étonne moins, dit son historien, quand on sait qu'il ne se contentoit pas d'apperçus vagues et d'idées incertaines. Il vouloit avoir la preuve sans réplique de ses apperçus et de ses idées. L'imagination supplée quelquefois le génie par les analogies qu'elle saisit et les idées générales qu'elle enfante ; les possibles deviennent son domaine ; et embrasée par le feu qui l'anime, elle semble consumer tout ce qui dérange les loix qu'elle fabrique ; ou uniquement fixée sur ses productions, elle ne voit jamais ce qu'elle craint d'employer.....”

Dessaussure fut lié avec tous les savans de son tems, avec Charles Bonnet, avec Haller, avec Franklin, avec Spallanzani, avec Banks, Solander, Lalande, etc. Sa réputation lui attiroit des visites fréquentes de la part des étrangers. En 1778 il fut distingué d'une manière flatteuse par l'Empereur Joseph II. Il étoit membre de presque toutes les sociétés savantes et littéraires de l'Europe. Il fut heureux dans presque toutes ses liaisons : il fut heureux sur-tout dans sa famille. Il avoit

épousé en 1765 Mademoiselle Boissier, qui s'occupa toute sa vie à rendre à son mari le bonheur qu'elle en recevoit. Il en eut plusieurs enfans, tous dignes de leur père. Sa fille, Madame Uecker, l'accompagna dans la plupart de ses voyages ; elle étoit son élève et son amie. Son fils aîné est devenu son émule, après avoir été son disciple. Le cadet l'aida souvent dans ses expériences.

Dessaussure fut heureux jusqu'en 1791, époque à laquelle il perdit la plus grande partie de sa fortune. Les secousses politiques de sa patrie achevèrent de navrer son cœur. Il tomba malade, et mourut le 3 Pluviôse de l'an 7. Sa mort fut le sujet d'un deuil public à Genève, et est encore vivement sentie par ceux qui le connurent. Quand le Premier Consul de la République Française passa par cette ville, en l'an 8, il voulut témoigner à Madame Dessaussure, en allant la voir, l'estime qu'il avoit pour son mari. Le Général Berthier, et le citoyen d'Eymar, Préfet du Léman, ont également cherché à consoler cette respectable veuve en partageant sa douleur.

Le style de ce mémoire historique est abondant, harmonieux, souvent vif et toujours plein d'images ; mais l'auteur nous permettra d'observer qu'il manque quelquefois de pureté, et de cette précieuse concision, dont lui et ses collaborateurs à la *Bibliothèque Britannique* nous offrent, de tems en tems, des modèles d'autant plus remarquables, que nous en avons perdu l'habitude depuis la révolution?..... Nous nous contenterons de noter ici deux ou trois incorrections.

Page 18. *Il avoit pour concurrent Louis Bertrand, élève distingué d'Euler, VIS-A-VIS DUQUEL il eût été glorieux d'être vaincu, après avoir disputé la victoire. Voltaire n'aimoit point le vis-*

à-vis, et l'exactitude demandoit : PAR LEQUEL il eût été glorieux d'être vaincu, etc.

Page 75. Dessausure vouloit qu'on plaçât sous les sens des enfans les faits de l'histoire naturelle, en les rattachant CHACUN A LEUR BRANCHE; c'est-à-dire, chacun à ses branches. Cette faute est extrêmement commune, et tout aussi légère.

Page 129. Si l'on AUTORISE le négociant à braver les tempêtes, l'inclémence des saisons, et la rapacité des hommes, pour augmenter des richesses, etc..... *Autoriser* n'est pas le mot propre... Mais que fait ici la *rapacité des hommes* ?

Encore une fois, ce sont les taches légères dont parle Horace; et nous n'en eussions pas fait la remarque, si nous n'avions pensé qu'elle serviroit à justifier nos éloges.

Le Terme à la Loterie; ou les Aventures d'une jeune Dame, écrites par elle-même, et traduites de l'Italien par Lebrun-Tossa. A Paris, chez Debray, palais du Tribunat, galerie de Bois, n° 235, et à son dépôt, place du Muséum, n° 9.

LES nouvelles, les contes, les romans sont des ouvrages du même genre, qui ne diffèrent entr'eux que par leur plus ou moins grande étendue. Il s'ensuit que le *roman* est de tous les genres de littérature, celui qui a été cultivé le premier: il s'ensuit aussi que c'est de tous, celui qui a eu, qui a, et qui aura le plus de partisans; en effet, sages ou fous, il n'est pas un seul individu qui ne fasse ou n'ait fait son *roman*, son projet de travail, de vie, de succès, de société. Plus on l'imagine brillant ou agréable, plus le roman

est intéressant, plus on a aussi ou de douleur ou de chagrin, lorsque le triste flambeau de la réalité a montré que le projet n'étoit qu'un rêve, et que chaque membre de la famille humaine n'est destiné qu'à souffrir et encore presque toujours à taire ses peines.

Heureux si, en traversant le torrent de la vie, il a pu mériter la confiance, l'amitié de quelques personnes estimables, s'il a un ami qui répand sur son cœur le charme passager des consolations, s'il aime sa femme, son enfant, s'il est aimé d'eux ! Mais, hélas ! que de fois ces sources de bonheur ont augmenté les chagrins attachés à l'existence, et ont fait former des projets auxquels on avoit renoncé ! C'est ainsi que tout est roman, même chez l'homme que l'expérience a désabusé de tout.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il y a tant de romanciers, et de ce que chacun d'eux obtient au moins pour son ouvrage, un succès de débit. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les théologiens ont, depuis la renaissance des lettres, anathématisé les romans. Ils connoissoient le penchant que les hommes ont à se laisser conduire par l'impression momentanée, et ils savoient combien de suites funestes pouvoient avoir des passions éveillées par ces romans où l'intérêt de la morale et de la vertu étoit souvent sacrifié à la chaleur des tableaux, au piquant des situations.

Ce fut au commencement du siècle de Louis XIV que les romans eurent en France une grande faveur, et depuis ils ne l'ont pas perdue. Mais alors le goût n'existoit pas ; le cœur humain n'étoit guères connu ; et d'Urfé, Scudery, et tant d'autres, noyèrent une foule d'événemens invraisemblables dans des sentimens faux. Ils eurent

cependant beaucoup de succès ; et les solitaires de Port-Royal, qui connoissoient l'antiquité, qui avoient du génie, qui savoient écrire et qui avoient approfondi la morale, les traitèrent d'*empoisonneurs publics*, les attaquèrent en théologiens, pour les raisons que nous avons dites. S'ils eussent attaqué les romanciers d'alors en gens de lettres, ils auroient fait pour la prose ce que Boileau fit pour les vers, et qui n'eut que lentement de l'influence sur la prose.

Les progrès de la raison eurent autant d'influence sur les romans que sur les sermons, les tragédies, etc. ; et il y a aussi loin de la Clélie à la Princesse de Clèves, que de Lingende à Fléchier, et que de Duryer à Racine.

Les romans embrassant tous les événemens réels ou possibles, toutes les passions, tous les caractères, et pouvant admettre en même tems pour acteurs des personnages de toutes les classes ; les romans étant ou pouvant être le portrait de la vie sociale, ont dû se perfectionner plus que tous les autres genres de littérature, et la médiocrité a dû y être plus nombreuse et moins malheureuse que par-tout ailleurs.

Trois peuples, chez les modernes, se sont distingués par des romans d'un grand mérite et qui dureront toujours, les François, les Anglois, et les Allemands. Les premiers, par le sentiment des convenances, la finesse des aperçus, la délicatesse des sentimens, la gaieté des tableaux, la fidélité des mœurs, la profondeur et la justesse des pensées, ont créé des ouvrages qui instruisent toujours, et qui plaisent aux hommes de tous les lieux et de toutes les classes ; les seconds, par des passions fortes, des situations terribles, attachent même lorsqu'on est sûr qu'on ne rencon-

trera jamais le modèle de leurs dessins, et que chez eux tout est idéal ; les autres ont moins de graces que les François, moins de force que les Anglois, mais ils peignent les chagrins de la vie avec une mélancholie si douce et si vraie que l'on ne peut s'empêcher de les relire souvent.

Le Terne de la Loterie ne marquera pas parmi les ouvrages qui font époque ; mais comme ce roman peint avec vérité la passion de l'avarice, cachée sous celle du jeu, et des scènes dont on a été souvent le témoin, on le lira avec plaisir.

L. N



LIVRES NOUVEAUX.

Connoissances de la Mythologie, par demandes et par réponses. Nouvelle édition, augmentée des traits d'histoire qui ont servi de fondement à tout le système de la Fable ; avec une table très-commode. Vol. in-12°, de plus de 400 p. Prix 2 fr. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Billois, Libraire, quai des Augustins, n° 32.

CET ouvrage, d'un mérite généralement connu, est indispensable pour l'éducation de la jeunesse. La nouvelle édition que nous annonçons est imprimée avec de beaux caractères et sur bon papier.

Traité des Engrais, tiré des différens rapports faits au Département d'Agriculture d'Angleterre ; suivi de la traduction du *Mémoire de Kirvan*, sur le même objet. Par F. G. Maurice, Secrétaire de la Société des Arts de Genève. 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Magimel, quai des Augustins ; Fuchs, rue des

Mathurins, hôtel Cluny; Meurant, rue des Grands-Augustins, n° 13; et Henrichs, ancienne Librairie de Dupont, rue de la Loi, n° 1231.

CET ouvrage est accompagné de notes exactes et curieuses. Nous en citerons une pour donner une idée des autres.

“ Les fermiers de Middlesex ont l'avantage d'être situés auprès de Londres, où les balayures de 3000 acres de pavé dans les rues et les marchés, et le fumier que donnent 30,000 chevaux, 8,000 vaches et 650,000 habitans, fournissent 500,000 charges d'engrais. (Page 92.)

Instruction sur l'Art de faire le Vin. Par A. A. Cadet-de-Vaux, Membre des Sociétés d'Agriculture des départemens de la Seine, de Seine et Oise, du Doubs, etc. etc.; publié par ordre du Gouvernement. A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, rue des Poitevins.

LE nom du citoyen Cadet-de-Vaux annonce presque toujours quelques vues utiles et pratiques pour le perfectionnement de l'économie rurale ou domestique. Peu de savans ont réuni plus de connoissances de tous les genres, et les ont appliquées avec plus de zèle et d'activité aux objets d'utilité publique. L'*Instruction* que nous annonçons intéresse l'économie, l'industrie et le commerce de la France. La théorie qui est développée est appuyée sur l'autorité d'un célèbre chymiste, le citoyen Chaptal, Conseiller d'Etat, qui a publié un excellent traité d'*Œnologie* (Art de faire le Vin).

On aime à voir cet ouvrage imprimé par ordre du Gouvernement. C'est une nouvelle preuve du

zèle éclairé que le Ministre de l'Intérieur met à encourager tout ce qui peut avancer les progrès des sciences et des arts. Le citoyen Agasse voulant seconder, en bon citoyen, les vues du Gouvernement, en mettant le prix de cette brochure à la portée du plus grand nombre de ceux qu'elle intéresse, a fixé à 12 fr. la douzaine d'exemplaires, franc de port.

Journal des Opérations Militaires du Siège et du Blocus de Gênes. Par un des Officiers-Généraux de l'armée. 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50 c.; et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Magimel, Libraire, quai des Augustins.

Le blocus de Gênes est par lui-même, et par les circonstances qui l'ont accompagné, une des plus importantes opérations de cette guerre. Il tiendra une place distinguée dans l'histoire de la Révolution : le livre qui en contient le récit doit en tenir une dans la bibliothèque de tous les François sensibles à la gloire nationale.

Histoire naturelle des Poissons ; avec les figures dessinées d'après nature, par Bloch ; ouvrage classé par ordres, genres et espèces, d'après le système de Linné, avec les caractères génériques ; par René-Richard Castel, auteur du poème des *Plantes*, éditeur de l'*Histoire Naturelle de Buffon*, en 26 vol., et Professeur au Prytanée François. Edition ornée de 160 planches, représentant environ 600 poissons différens, dessinés par J. E. Dessève, et gravées par les meilleurs graveurs de Paris ; en 10 vol. grand in-18°, très-forts ; imprimés par Crapelet, sur beau papier. Les 10 vol. carré

de
leu
fré
pro
ava
reti
qui
pou
qui
55
Alm
K
7
2
T
n°
C
man
d'un
auto
mini
sur l
tion
un é
l'Eur

fin d'Angoulême, broch. 31 fr. 50 c. ; cartonnées et étiquetées, 33 fr. Sur le même papier, avec figures coloriées, cartonnés, 60 fr. Les 10 vol. sur papier velin, avec les premières figures en noir, cartonnés, 60 fr. ; sur le même papier, avec figures coloriées, cartonnés, 84 fr. A Paris, chez Détéville, Libraire, rue du Battoir, n° 16, quartier de l'Odéon.

CET ouvrage contient l'histoire de 600 espèces de poissons, la description de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs amours, des lieux qu'ils fréquentent, l'examen de leurs vertus et de leurs propriétés, de leur bonté comme aliment, des avantages que le commerce et l'industrie peuvent retirer de leur pêche, etc. etc. etc. Cette édition, qui se vend séparément, a cependant été faite pour servir de suite au *Buffon de Castel*, en 26 vol. qui se trouve chez le même Libraire, au prix de 55 fr., figures noires, 90 fr. figures coloriées.

Almanach National de France, pour l'an 9 de la République Française. Vol. in-8°, de près de 700 pages. Prix 6 francs broché, 7 fr. relié, et 2 fr. 50 c. de plus franc de port. A Paris, chez Testu, Imprimeur-Libraire, rue Haute-Feuille, n° 14.

CET ouvrage, qui fait suite au ci-devant *Almanach Royal*, et dont l'origine remonte à plus d'un siècle, contient l'organisation de toutes les autorités constituées de la République, tant administratives que judiciaires, avec une instruction sur les attributions, la compétence et la formation de ces mêmes autorités ; il contient aussi un état des principaux Princes et Princesses de l'Europe ; la nouvelle division du territoire de la

République en départemens, préfectures, sous-préfectures ou arrondissemens communaux ; avec une notice sur les bornes, la superficie et la population de chaque département ; et enfin cet ouvrage, par la réunion des renseignemens qu'il donne sur toutes les autorités, institutions et établissemens publics, devient utile à toutes les classes de la société.

Les Dangers d'une Tête-à-Tête ; ou Histrioe de Miss Mildmay, traduite de l'Anglois de Sir Hugues Kelly. Par Augustin Colleville, de Cherbourg.

CE roman-ci, quoiqu'Anglois, ne fait point peur au bon-sens ; c'est un tableau de société peint à la manière de Richardson. Tout y est, je ne dirai pas vraisemblable, mais vrai, frappant, et sur-tout d'une morale très-utile. Nous ne craignons point de dire que, sous le rapport de la morale, cet ouvrage-ci va plus au but que *Clarisse*. 2 v. in-12°, avec figures. Prix 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Le Prieur, Libraire, rue S. Jacques, n° 278.

Dictionnaire Universel de la Langue Française ; extrait comparé des Dictionnaires anciens et modernes, ou Manuel d'Orthographe et de Néologie.

POUR bien faire sentir toute l'utilité de ce Dictionnaire, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer le passage suivant de la préface : " L'objet de notre travail a été, 1°, les nomenclatures des Dictionnaires de l'Académie Française, ancienne et nouvelle édition, du Dictionnaire Trévoux, de l'Abrégé de Richelet, du Traité de Restaut, du Dictionnaire Critique de

Ferraud, du Dictionnaire de l'Encyclopédie Méthodique, du Dictionnaire Portatif de Gattel, du Dictionnaire des Rimes de Wailly, du Dictionnaire de Catineau, pour l'ortographe de Voltaire, etc....; avec l'indication des auteurs à chaque mot; les nomenclatures et les termes techniques des sciences, arts, manufactures et métiers; les nouveaux poids et les nouvelles mesures. 2°, La signification des mots, leurs définitions, extraites de ces Dictionnaires; leurs acceptions différentes, suivant les différens auteurs, et leurs équivalens ou synonymes. 3°, Le rapprochement et la comparaison des différentes manières d'écrire ces mots, suivant les différens systèmes d'ortographe, avec l'indication des autorités, et les origines en cas de partage. 4°, La distinction précise des autorités, des mots nouveaux créés par la néologie, de ceux forgés par le néologisme. 5°, Les quatre conjugaisons des verbes, avec les irrégularités et les variantes d'ortographe; précédé d'un abrégé de la Grammaire Françoisse, et suivi d'un vocabulaire de géographie universelle. Ouvrage classique, nécessaire à ceux qui veulent faire lire, parler ou écrire la langue Françoisse, et devant tenir lieu, pour l'usage habituel, des Dictionnaires publiés jusqu'à ce jour. Par P. C. V. Boiste, imprimeur; et J. F. Bastien, ancien Libraire, éditeur. Un vol. oblong d'environ 600 pages. Prix, broché en carton, 7 fr. 50 c., et 9 fr. franc de port. Chez le Normand, Libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain l'Auxerrois, n° 42.

Nous ajouterons seulement que l'auteur de ce Dictionnaire a parfaitement rempli le but qu'il s'est proposé. L'exécution typographique de cet ouvrage, la modicité de son prix, la commodité du format, ajoutent encore à son utilité. C'est

un véritable service que M. Boiste a rendu à la langue Française.

Tableau réunissant les propriétés physiques et chimiques des corps, disposées méthodiquement, destiné à l'exécution de la loi sur les écoles centrales. Par Bourrillon-Lagrange, Professeur de Physique. Prix, 50 c. A Paris, chez Bernard, Libraire pour les mathématiques, sciences et arts, quai des Augustins, n° 57.

Philosophie du Bonheur, manuscrit de Platon, publié par l'auteur de la Philosophie de la Nature, et servant de supplément à ce dernier ouvrage. Nouvelle édition augmentée de 300 pages; 2 vol. in-8°, formant ensemble plus de 800 pages. Prix, papier ordinaire avec le simple portrait, 7 fr. 50 c., et 10 fr. franc de port; papier fin cylindré, avec beaucoup de gravures, 12 fr.. et 25 fr. franc de port; papier velin, avec les estampes avant la lettre, 21 fr., et 24 fr. franc de port. A Paris, chez Moutardier, Libraire, quai des Augustins, n° 28.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

LE climat, le gouvernement, la langue, la religion, et des circonstances extraordinaires, influent sur la littérature et la philosophie des divers peuples. Sous le beau ciel de la Sicile ou de la Grèce, le poëte Bucolique célèbre la fraîcheur des fontaines et des forêts, le calme de l'oisiveté, le plaisir de chanter ou ses plaisirs, ou ses sensations mélancoliques, à l'ombre d'un olivier ou d'un hêtre. Sous le ciel glacé du nord, il peindra la cabane hospitalière, et le chêne embrasé, qui attendent le voyageur couvert de pluies ou de frimats, les fourrures moëlleuses de l'ours, les neiges suspendues sur les rochers, la vitesse des rennes, l'habileté des pêcheurs, et la force qui résiste au froid. Si le Gouvernement est sage, la marche du littérateur, du philosophe est plus hardie : il n'a à craindre que de compromettre sa gloire par ses opinions, sa sagesse et son honneur par des maximes hasardées ou dangereuses ; et alors il annonce avec noblesse toutes les vérités généreuses, dont la révélation peut être utile, et dont une interprétation vicieuse ne peut amener aucun risque ni pour les mœurs, ni pour la tranquillité publique. Si le Gouvernement est tyrannique, la marche n'est plus la même, et la vérité ne peut se montrer qu'à travers le voile de l'apologue. Si la langue est claire, précise, harmonieuse, si les mots y ont une acception plus déterminée, l'écrivain ayant

moins besoin de s'occuper des mots, a plus le tems de s'occuper des choses.

Si la religion est grande et belle ; si, comme le christianisme, elle plaît à l'imagination par les plus grandes destinées, si elle allume les sentimens les plus généreux, si elle nous prescrit la sociabilité, si elle nous enseigne que nous devons au bien commun l'emploi de tout notre tems et de toutes nos facultés, si par-tout elle prêche l'indulgence et les secours mutuels, alors il est bien plus facile d'élever son esprit aux grandes idées, et de porter son cœur aux élans les plus nobles et les plus sublimes.

Mais au travers de ces causes premières, viennent souvent s'en mêler d'extraordinaires, qui ont aussi leur influence : un homme d'un génie étendu, d'une ame forte, d'un caractère digne de son génie et de son ame, peut donner à son siècle, et à ceux qui le suivront, une direction que sans lui ils n'auroient pas eue, et imprimer aux écrivains de leur nation, une tournure, un caractère, qui devient bientôt national.

Cependant l'imprimerie, le commerce, la guerre, les voyages ont fait disparoître une grande partie des effets qui étoient la suite des grandes causes dont j'ai parlé ; et dès-lors les écrivains modernes n'ont pas des caractères aussi distincts que la différence des climats, des gouvernemens, des langues devoit naturellement l'opérer ; mais l'observateur en apperçoit toujours les traces. Il est donc pour toute personne curieuse, intéressant, utile même de connoître la littérature et la philosophie des étrangers ; c'est voir un pays et des hommes que l'on n'avoit pas encore vus.

La littérature Germanique, qui occupe aujourd'hui généralement les théâtres et les boudoirs de toute l'Europe, a encore toute la sauvage irrégu-

larité, toute la hardiesse, toute l'effervescence de la jeunesse. Elle est riche et féconde en poètes, en pièces de théâtre, en romans. Elle n'a ni le goût François, ni la méthode Française ; mais la différence des goûts, c'est-à-dire des sensations et des plaisirs, tient aux habitudes. Il ne faut pas perdre son tems à blâmer ou leur goût ou le nôtre ; mais il peut être utile de chercher la cause de la différence qui existe entre l'un et l'autre. La méthode Française, qui entre les mains de nos bons écrivains est d'aller du connu à l'inconnu, de ne se permettre aucune digression, de ne se servir que de termes bien définis, et de ne dire que ce qu'il faut dire, et ce qui mérite d'être dit—cette méthode, sans doute, est préférable à toutes les autres ; elle est si rare chez nous, que nous ne pouvons pas nous plaindre de ce qu'elle n'est pas encore très-commune ailleurs ; mais celle qui lui est opposée en quelques points n'est pas à dédaigner toujours : elle réveille l'esprit, elle l'appelle à des nouveaux efforts ; et n'est-ce rien que d'offrir des difficultés à vaincre ?

Telles sont les considérations qui nous ont engagés à donner successivement à nos lecteurs une notice de l'état actuel de la littérature, et des sciences chez tous les peuples civilisés.

LITTÉRATURE SUÉDOISE.

Quelque jugement que l'on porte de Gustave III, on ne peut lui refuser des talens distingués, et la gloire d'avoir donné à la littérature Suédoise un éclat nouveau et un accroissement réel. Sans doute, quelques auteurs l'ont beaucoup trop loué, tandis que d'autres, corrompus par l'intérêt et la partialité, ont trop ravalé

son mérite. C'est à la postérité seule qu'il appartient de fixer son caractère, tel que la vérité le présentera à l'histoire. Il s'occupa des moyens de perfectionner la langue Suédoise, et d'introduire en son royaume un meilleur goût d'études. C'est à lui que la Suède est redevable d'un théâtre national, de la fondation d'une nouvelle Académie, et de la meilleure formation d'une autre. Le Roi les forma sur les Académies de France, l'une d'après l'Académie Française, l'autre sur le plan de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

L'Académie Royale de Suède fut fondée le 20 Mars 1786. Elle est composée de dix-huit membres, parmi lesquels un Directeur et un Chancelier élu tous les six mois, et un Secrétaire perpétuel. Elle ne s'occupe que de la perfection de la langue, de la poésie et de l'éloquence. Une fois l'an elle donne des prix aux meilleures productions oratoires. Les membres ont le privilège de s'intituler *Un des Dix-huit de l'Académie Suédoise*. Il a déjà paru à Stockholm plusieurs volumes de ses actes.

L'autre, nommée l'Académie de Vitterel, fut fondée par la Reine Louise Ulrique; mais après la mort de cette Princesse ses opérations se trouvèrent extrêmement bornées. Le Roi Gustave III entreprit de l'améliorer non-seulement en lui donnant de nouveaux statuts, mais encore en ajoutant aux objets de ses travaux l'histoire, les antiquités, et en lui assignant des revenus. Elle est composée de cinquante membres, dont quatorze sont honoraires, trente-quatre réels, et seize correspondans. L'Académie s'assemble au moins deux fois par semaine, et aucune des assemblées ne doit durer moins de deux heures. Les assemblées publiques se tiennent le 24 de Juillet, anniversaire de la naissance de sa fondatrice; et le

20 de Mars, celui de sa nouvelle formation. En ces deux assemblées on distribue des prix, et on propose de nouveaux sujets. Tous les six mois on élit un Président et un Vice-Président. Elle a, comme l'Académie Suédoise, un sceau particulier.

Ces deux établissemens, sur-tout l'Académie Suédoise, auront toujours une grande et importante influence sur la littérature Suédoise. En général, cependant, dit l'auteur dont nous empruntons cet article, ces sortes d'institutions n'ont pas toujours obtenu le but important auquel on aspireroit. Leur défaut ordinaire est de négliger ou de persécuter le génie hardi qui doute de l'infailibilité des règles adoptées et consacrées par les académiciens, ou qui osent prétendre s'élever à l'immortalité par une route de son propre choix. Quelles cabales n'ont pas souvent lieu dans ces sociétés dont chaque membre se croit possesseur privilégié du vrai goût ! Trop souvent elles ont été le foyer de l'envie et des rivalités les plus violentes. L'expérience vient confirmer ces remarques. Quel petit esprit n'a pas fréquemment animé les membres des plus célèbres Académies ! Qui ne connoît l'injustice de l'Académie *della Crusca*, à l'égard du Tasse ? Combien de beaux génies, de gens d'un vrai mérite, ont eu à se plaindre des Académies de France !

Outre ces deux Académies, il y en a en Suède plusieurs autres sociétés, qui s'occupent à établir le vrai goût, et à le conserver dans sa pureté. Gothenbourg a une Société des Sciences et Beaux arts ; et depuis 1779 il s'est formé à Stockholm, sous le titre d'*Unile Dulci*, une société qui s'occupe exclusivement de poésie, et dont les mémoires ont paru en plusieurs volumes, sous le titre

de *Witterkets Nöjën*, et contiennent quelques-unes des productions des poètes Suédois les plus distingués et les plus estimés.

La poésie a formé et enrichi les langues ; c'est elle que, dans le dessein de perfectionner la langue Suédoise, Gustave III encouragea principalement, Parmi les poètes qui illustrèrent le commencement de son règne, nous avons à faire connoître plusieurs jeunes gens qui promettoient de devenir les ornemens de leur pays, et qui ont péri dans la fleur de l'âge.

Le Baron Samuel Olof Tilas prouva, par plusieurs petits poèmes, qu'il eût excellé parmi les plus grands poètes, si sa vie eût été de plus longue durée ; et l'on doit beaucoup regretter que la mort l'ait empêché de mettre la dernière main aux productions de son génie. Il mourut en 1772, en sa vingt-huitième année, à Constantinople, où il avoit été envoyé comme Secrétaire de légation.

Olof Rudbeck, né le 8 Décembre 1750, mort le 23 Mars 1773, étoit aussi un jeune poète qu'un destin prématuré empêcha d'arriver au terme où il devoit espérer de porter ses succès et sa gloire. Il s'est distingué par deux poèmes dans le genre épique ; la *Borassjade*, en quatre Chants, Stockholm, 1779 ; et *Néri*, en trois chants, 1774 ; et une traduction du *Mahomet* de Voltaire. Après sa mort plusieurs de ses petits poèmes ont paru dans les ouvrages périodiques.

Parmi les autres poètes déjà décédés qui ont droit à un titre honorable dans l'histoire de la poésie Suédoise, le Comte Gustave Philippe Creutz, ancien Ambassadeur à Paris, tient une place éclatante. Il entama sa carrière poétique à une période où la littérature Suédoise commençoit à prendre un caractère. " Entre Stjern-

“hielm et Dalin,” dit le Comte Gysslemborg; “il s’est écoulé un siècle; et la perfection de la langue, ainsi que le développement du goût, suffit pour en attester la différence: mais on seroit tenté de compter un siècle entre Dalin et Creutz, qui publia son poëme *Atys et Camilla*, quand le premier n’avoit pas encore terminé sa carrière.” *Atys et Camilla*, poëme érotique, est estimé son chef-d’œuvre. Il est vrai que cette composition pourroit avoir plus de feu et d’énergie poétique; mais l’aisance et l’harmonie de sa diction expie amplement ce défaut; et quelques foibles passages qui se présentent en ce poëme, sont plus que contrebalancés par des peintures nouvelles et charmantes qui excitent l’admiration. On peut appliquer les mêmes observations à ses autres poëmes, composés d’odes, de contes et de fables.

(La fin au N^o prochain.)

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

DANS un moment où toutes les relations anciennes qui sembloient unir les peuples paroissent se rompre; quand toutes les Puissances, ou par terreur, ou par foiblesse, ou par jalousie, semblent se liguier pour donner à l’Europe un tyran, et à leurs propres sujets l’encouragement à la révolte par la facilité merveilleuse avec laquelle ils les voient.

se liguier avec ceux qu'il y a peu de mois pour les uns, peu d'années pour les autres, ils dénoncèrent à l'indignation des honnêtes gens, à la justice des nations, comme les ennemis de tout ordre ; quand une coalition inconcevable se forme pour appuyer les prétentions d'un usurpateur contre la seule Puissance qui ait véritablement soutenu, constamment payé, encouragé, partagé les efforts de ses coalisés, il nous paroît intéressant de connoître les ressources, les moyens avec lesquels les Puissances contractantes peuvent soutenir cette nouvelle coalition ; quels sont les ministres, les hommes d'état, qui dirigent les opérations des différens Cabinets. On en connoitra mieux quelle idée on doit se former du danger, quelle opinion on peut concevoir du succès, et en faveur de qui doit être l'espoir légitime ; car les vœux doivent être pour la justice, et alors il n'est pas douteux pour qui l'on doit en former. D'un côté une Puissance monstrueuse, élevée par la révolte et la violation de tous les droits, dicte impérieusement la paix aux deux tiers de l'Europe subjuguée, et ne permet pas même d'en discuter les conditions ; balotte et change à son gré les souverainetés, les constitutions, et jusqu'à la religion des peuples ; donne et distribue les domaines suivant ses volontés ; sécularise transporte de l'un à l'autre les propriétés, excite, éveille la cupidité pour atteindre et subjuguier ceux que ses armes n'ont pas battus. Et c'est-là celle qu'on ne redoute point ! C'est pour celle-là que, sous le prétexte illusoire d'une altération dans le système maritime, qui ne peut raisonnablement se proposer et s'ajuster que par un accord général, et en pleine paix, on se ligue contre l'autre, contre son ancien allié ; et par la crainte d'une tyrannie impossible, on sert, contre soi-même, l'ennemi

dangereux et puissant qui insulte à tous les trônes, et avilit tous les Souverains et par ses menaces et par ses caresses.

RUSSIE.

(*Lettre particulière*).

Pétersbourg.

NOTRE Monarque ne s'occupe pas si exclusivement de ses forces militaires, qu'il ne donne encore une grande attention à l'une des plus importantes sources de la prospérité de son Empire, je veux dire le commerce national. Il est de fait que si toutes les branches qu'il renferme étoient exploitées par les nationaux, le bénéfice qui en résulteroit pour la Russie s'éleveroit à des sommes immenses, et y verseroit une abondance de numéraire qui mettroit bientôt le Gouvernement en état de détruire la plus grande partie du papier qui le représente aujourd'hui dans la circulation, et élèveroit les finances impériales au-dessus du niveau des besoins. Non seulement toutes ces branches ne sont pas exploitées par les Russes, elles ne sont pas même toutes connues ; et les négocians étrangers, établis dans le pays depuis trente ou quarante années, sont presque les seuls qui en aient acquis une idée exacte et profonde.

Jusqu'à présent le commerce de Russie n'a pas obtenu du Gouvernement toute l'attention qu'il mérite, et n'a guère été envisagé que sous le point de vue fiscal, par les sommes que les douanes rapportoient au trésor impérial, beaucoup plus que par sa liaison intime avec la prospérité générale de l'Empire. De-là tous les mauvais réglemens dont on l'a enchaîné ; de-là sur-tout ces tarifs exorbitans faits pour entraver éternellement sa marche et l'arrêter dans ses progrès et développemens ultérieurs. Le Ministère, le voyant entièrement livré aux étran-

gers, croyoit, en le soumettant à des droits démesurés, ne mettre un impôt que sur l'activité et l'industrie étrangère ; tel étoit le principe de son erreur, et c'est aussi pour cela que le pavillon marchand Russe a si rarement paru jusqu'à présent sur les mers.

Il paroît que Paul I veut s'occuper sérieusement des moyens de tirer le commerce de son pays de cet anéantissement, et de lui rendre la vie et l'activité. Déjà on parle du projet d'un nouveau tarif beaucoup moins rigoureux que le tarif actuel : un Ukase a été dernièrement affiché à la bourse, par lequel l'Empereur annonce ses vues salutaires en faveur du commerce national, et ses dispositions pour seconder l'industrie et l'activité de ceux de ses sujets qui voudront appliquer leurs capitaux et leurs talens aux spéculations du commerce maritime. Il leur promet de leur faire fournir *gratis*, des forêts appartenantes à la couronne (et elles sont en très-grand nombre) les bois qui leur seront nécessaires pour la construction de leurs navires. Sa Majesté offre également de leur faire fournir des bâtimens de sa propre marine, grées, montés et équipés, à cette seule condition qu'ils payeront les équipages, comme il faudroit bien qu'ils le fissent si le vaisseau leur appartenoit.

Cet Ukase a fait un effet prodigieux à la Bourse ; on ne doute pas que de grands capitalistes ne s'empressent d'en profiter et de faire des armemens pour tous les ports de l'Europe.

Il reste à savoir si Sa Majesté Impériale accordera des convois à ces bâtimens, ou si elle les laissera partir seuls. Dans les deux cas, il sera très-curieux de voir comment les Anglois traiteront son pavillon. (*)

(*) Le Gouvernement Britannique, instruit de la signature d'une coalition entre la Russie, le Danemark, et la Suède, vient de donner ordre d'arrêter les bâtimens de ces trois Puissances.

(*Extrait d'une lettre particulière.*)

D'après ce qu'on avoit dit de la disgrâce de M. de Morawiew, ancien Ministre de Russie à Hambourg, vous avez dû être étonné de le voir nommé troisième Membre du département des affaires étrangères. C'est un retour de faveur très-singulier et très-prompt en effet. M. de Morawiew étant sans patrimoine, privé de toute place, se seroit trouvé réduit à la misère, ainsi que sa femme et sept ou huit enfans. Sa femme étant à Pétersbourg, lorsqu'il a été brusquement rappelé de la Basse-Saxe, et remplacé à Copenhague, est parvenue à intéresser, à toucher l'Empereur : on assure qu'elle y a été puissamment aidée par la Comtesse Panin. La place que M. de Morawiew vient d'obtenir, n'est au fond, malgré le titre d'Excellence qu'elle donne, qu'une place de premier Commis ou décoré.

Le troisième Membre du département des affaires étrangères est chargé de la direction des bureaux, de la distribution du travail, des soins de la direction et de la correspondance, etc. etc. Alors, à pareil poste, un homme habile peut se faire connoître et prendre un grand essor. Le Comte Panin, Vice-chancelier, qui vient d'être disgracié, l'a occupé à l'âge de 23 ans. Le deuxième Membre, Rostopschin, qui a beaucoup plus de faveur et de crédit, mais beaucoup moins de talent que le Comte Panin, et qui sent à tout moment qu'on ne peut se passer de ce Ministre, ne seroit probablement pas fâché de trouver dans M. de Morawiew quelqu'un qui pût, au besoin, balancer le Comte Panin ; mais ceux qui ont connu les deux personnages, verront, tout en rendant justice à M. de Morawiew, combien le Comte Panin lui est supérieur. M. de Morawiew a de l'esprit, de l'aménité, des formes, une instruction légère, la connoissance de presque toutes les langues vivantes, de la littérature même, jusqu'à un certain point ; mais il n'a pas paru jusqu'ici grand travailleur ; il n'a

gers, croyoit, en le soumettant à des droits démesurés, ne mettre un impôt que sur l'activité et l'industrie étrangère ; tel étoit le principe de son erreur, et c'est aussi pour cela que le pavillon marchand Russe a si rarement paru jusqu'à présent sur les mers.

Il paroît que Paul I veut s'occuper sérieusement des moyens de tirer le commerce de son pays de cet anéantissement, et de lui rendre la vie et l'activité. Déjà on parle du projet d'un nouveau tarif beaucoup moins rigoureux que le tarif actuel : un Ukase a été dernièrement affiché à la bourse, par lequel l'Empereur annonce ses vues salutaires en faveur du commerce national, et ses dispositions pour seconder l'industrie et l'activité de ceux de ses sujets qui voudront appliquer leurs capitaux et leurs talens aux spéculations du commerce maritime. Il leur promet de leur faire fournir *gratis*, des forêts appartenantes à la couronne (et elles sont en très-grand nombre) les bois qui leur seront nécessaires pour la construction de leurs navires. Sa Majesté offre également de leur faire fournir des bâtimens de sa propre marine, grées, montés et équipés, à cette seule condition qu'ils payeront les équipages, comme il faudroit bien qu'ils le fissent si le vaisseau leur appartenoit.

Cet Ukase a fait un effet prodigieux à la Bourse ; on ne doute pas que de grands capitalistes ne s'empressent d'en profiter et de faire des armemens pour tous les ports de l'Europe.

Il reste à savoir si Sa Majesté Impériale accordera des convois à ces bâtimens, ou si elle les laissera partir seuls. Dans les deux cas, il sera très-curieux de voir comment les Anglois traiteront son pavillon. (*)

(*) Le Gouvernement Britannique, instruit de la signature d'une coalition entre la Russie, le Danemark, et la Suède, vient de donner ordre d'arrêter les bâtimens de ces trois Puissances.

(*Extrait d'une lettre particulière.*)

D'après ce qu'on avoit dit de la disgrâce de M. de Morawiew, ancien Ministre de Russie à Hambourg, vous avez dû être étonné de le voir nommé troisième Membre du département des affaires étrangères. C'est un retour de faveur très-singulier et très-prompt en effet. M. de Morawiew étant sans patrimoine, privé de toute place, se seroit trouvé réduit à la misère, ainsi que sa femme et sept ou huit enfans. Sa femme étant à Pétersbourg, lorsqu'il a été brusquement rappelé de la Basse-Saxe, et remplacé à Copenhague, est parvenue à intéresser, à toucher l'Empereur : on assure qu'elle y a été puissamment aidée par la Comtesse Panin. La place que M. de Morawiew vient d'obtenir, n'est au fond, malgré le titre d'Excellence qu'elle donne, qu'une place de premier Commis ou décoré.

Le troisième Membre du département des affaires étrangères est chargé de la direction des bureaux, de la distribution du travail, des soins de la direction et de la correspondance, etc. etc. Alors, à pareil poste, un homme habile peut se faire connoître et prendre un grand essor. Le Comte Panin, Vice-chancelier, qui vient d'être disgracié, l'a occupé à l'âge de 23 ans. Le deuxième Membre, Rostopschin, qui a beaucoup plus de faveur et de crédit, mais beaucoup moins de talent que le Comte Panin, et qui sent à tout moment qu'on ne peut se passer de ce Ministre, ne seroit probablement pas fâché de trouver dans M. de Morawiew quelqu'un qui pût, au besoin, balancer le Comte Panin ; mais ceux qui ont connu les deux personnages, verront, tout en rendant justice à M. de Morawiew, combien le Comte Panin lui est supérieur. M. de Morawiew a de l'esprit, de l'aménité, des formes, une instruction légère, la connoissance de presque toutes les langues vivantes, de la littérature même, jusqu'à un certain point ; mais il n'a pas paru jusqu'ici grand travailleur ; il n'a

pas pu prendre encore une grande habitude des affaires ni à Eutin, ni à Hambourg. Il avoit été employé avec un de ses frères dans l'éducation du Grand-Duc ; il plut au Grand-Duc Constantin, et ce fut à la protection de ce Prince qu'il dut l'insignifiante mission d'Eutin, d'où il passa à celle de la Basse-Saxe. On ne peut lui refuser de l'aptitude ; et comme il n'a que 32 ou 33 ans, s'il devient laborieux, il a devant lui une belle carrière à parcourir.

Hambourg, 23 Décembre. — Toutes les lettres de Russie portent qu'une entrevue aura lieu au printems entre les trois grands Potentats du Nord. On dit que l'Empereur Paul a signifié son mécontentement à l'Envoyé de Sardaigne, et l'a congédié par amitié pour les François. — Voici le fait réel : l'Ambassadeur, Baron de Balbi, frère du Marquis de même nom, Ambassadeur à Paris, a réellement reçu l'ordre de quitter Pétersbourg ; mais l'Empereur a écrit au Roi, et l'a informé que le renvoi du Baron de Balbi étoit absolument dû à des motifs personnels, et que ce Ministre étoit devenu désagréable à Sa Majesté. L'Empereur a nommé un Comité composé de deux Anglois, deux Russes, et deux personnes neutres, pour la liquidation des dettes réciproques des Russes et des Anglois. La Convention du Nord pour garantir l'indépendance maritime a, dit-on, été signée du 16 au 20.

Les gazettes Allemandes de Westphalie annoncent comme certain, qu'un corps de troupes Russes, fort de 32,000 hommes, a obtenu la permission de traverser le territoire Prussien vers la fin de l'hiver pour se rendre sur les frontières de l'Electorat de Hanovre. Leur destination n'est pas connue ; mais il y a lieu de croire que leur objet est d'appuyer les changemens qui, à la paix,

doivent avoir lieu dans l'Empire, conformément au plan concerté entre la Russie, la Prusse, et la France.

La quadruple alliance a été définitivement signée à S. Pétersbourg le 21 Décembre. Les bases de cette nouvelle confédération ont été convenues, et arrêtées à Peterhoff, entre la Russie et la Prusse ; mais il manquait l'accession de la Suède et du Dannemarck, pour la rendre plus imposante : ces deux Cours n'ont pas tardé à prendre part à l'entreprise merveilleusement secondée par la conduite impolitique de l'Angleterre. (*Papiers François.*)

Le *Moniteur* confirme authentiquement cette signature, qui a eu lieu le 16 Décembre, en présence du Roi de Suède. Le Ministre Prussien a signé le lendemain. On suppose que la Prusse n'a accédé que comme garant, et que persévérant dans ce plan de neutralité qui lui a été si avantageux, le Roi de Prusse ne s'est engagé à prendre les armes, que dans le cas où son intervention seroit nécessaire pour empêcher les aggrèsions auxquelles le traité pourroit servir de prétexte.

La gazette de la Cour de S. Pétersbourg du 30 de ce mois contient le passage suivant :

“ On dit que S. M. I. voyant que les Puissances de l'Europe ne peuvent s'accorder, et desirant mettre fin à la guerre qui dure depuis onze ans, pense à proposer un lieu où tous les autres Potentats seront invités à se rendre pour combattre en champ clos ; et ils amèneraient pour servir de juges du combat, d'arbitres, et de hérauts, leurs Ministres les plus éclairés, et leurs plus habiles Généraux, comme Pitt, Thugut, et Bernstorff. L'Empereur prendra lui-même pour seconds le Comte de Pahlen et Kutusow.”

On a d'abord douté de l'authenticité de cette imagination bizarre ; mais les gazettes de Pétersbourg sont arrivées, et il n'a plus été possible d'en

douter ; mais ce qu'on avoit ajouté concernant la destitution de l'Empereur comme atteint de folie, et l'institution d'un Conseil de régence pendant sa maladie, paroît absolument sans fondement. On lit dans une feuille Angloise, que Paul I ayant reçu du Roi d'Angleterre une lettre qui contenoit des propositions d'accommodement, l'a perçue à plusieurs reprises de son canif sans l'avoir décachetée.

S U È D E.

Stockholm, 22 Nov.—Ce jour un courier Russe est arrivé, et s'est aussitôt rendu à Droltningholm, où est maintenant le Roi ; il assembla aussitôt le Conseil, où se trouvèrent S. M., le Ministre des Affaires étrangères, et le Général Baron von Toll. Cette convocation avoit rapport, nous dit-on, à une neutralité armée conclue entre les Puissances du Nord. On est décidé à employer tous les moyens pour déterminer l'Angleterre à faire la paix.

“ S. M. Suédoise est arrivée de Grisselham à l'île d'Aland, pour de-là se rendre à Pétersbourg par la voie d'Abbo. Aussitôt après le départ de S. M. la Reine et le Prince Royal se rendirent à Stockholm. Pendant l'absence du Roi, le Duc de Sudermanie aura le commandement militaire, et le Général Comte de Klimfort sous ses ordres. Le Roi a chargé de l'administration un Conseil, composé des Comtes Wachtmeister, Brahé-kurk, Axel-Fersen, de Ugglas, et le Ministre des Affaires étrangères, Baron Ebreheim. Parmi les fêtes qui attendent le jeune Roi de Suède, on parle d'un bal masqué où tous les assistans doivent paroître en domino de soie ou de satin.

“ Des ordres ont été donnés par le Roi de Suède, dans tous les ports de son royaume, pour y faire équiper en toute hâte les vaisseaux qui pourroient s'y trouver.

De Stockholm, le 2 Janvier.—Notre gazette d'aujourd'hui contient les détails de la réception du Comte de Haga (le Roi de Suède) à St. Pétersbourg. S. M. descendit avec sa suite à l'hôtel de notre Ambassadeur le Baron de Stedingk. Aussitôt le Ministre d'Etat, Comte de Rostopsin, vint la complimenter, et presque en même tems le Comte de Haga fut surpris par la visite de l'Empereur et des Grands Ducs aînés. Son intention étoit de rendre à l'Empereur sa visite dans la soirée, mais S. M. I. étoit partie pour aller au spectacle à l'Hermitage, et elle se fit excuser auprès du Comte de Haga par le Général Prince de Lapuchin. Le Comte de Haga fut présenté le lendemain à l'Impératrice et aux grandes Princesses; il assista à la parade, et dina avec la Famille Impériale. Le 13, l'Empereur envoya au Comte de Haga la Grande Croix de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, pour lui et pour le Prince Royal de Suède. Toutes les personnes de la suite ont reçu différens ordres et présens.

Le Roi de Suède, à son départ de St. Pétersbourg le 23 Décembre, a pris la route de Lowisa et de Tornea, pour passer par les Nordelles, qu'aucun Roi de Suède n'a encore vues, si ce n'est Charles XI; mais ce Monarque n'en visita que la plus petite partie.

Le taux des lettres vient d'être augmenté d'un tiers. La défense de distiller des eaux-de-vie a occasionné des troubles dans le district de Malmoë; ils sont heureusement apaisés.

Le Roi de Suède a dîné et soupé tous les jours avec l'Empereur de Russie pendant son séjour à St. Pétersbourg. La plus grande intimité a régné entre ces Souverains. Leurs conférences ont été fréquentes et longues. Elles ont dû avoir pour

objet non-seulement les intérêts généraux de la coalition, mais encore deux traités particuliers :

1. Un traité de commerce et de subsides entre la Russie et la Suède ; 2^o, un traité entre la Russie et la Hollande. Paul I. céderoit quelques vaisseaux de ligne à la République Batave, qui les équiperoit, et offriroit en échange un subside.

Il est curieux de voir ce que disoient, il y a deux mois, les papiers François de cette Puissance qu'aujourd'hui on force à une guerre si absolument contraire à ses intérêts.

Extrait d'une Lettre de Copenhague.

Du 22 Novembre.

(1^{er} Frimaire).—L'envoi du Baron d'Ehrenswardt à Londres n'est pas du tout, si l'on en croit les Suédois, une preuve que leur Roi cherche à se rapprocher des Anglois, dont il a tant à se plaindre ; c'est une mission particulière, dont l'objet est de porter au Cabinet de Saint James des réclamations énergiques sur une foule d'injustices dont souffre le commerce Suédois, et notamment sur l'attentat commis à Barcelone. Quelqu'irrité que soit, au reste, Gustave-Adolphe, son Plénipotentiaire n'aura sûrement pas pour instruction de brusquer les Anglois ; et quoiqu'il soit fier et irascible, il sentira lui-même la nécessité de les ménager. Il y a dans les ports Anglois pour 6 à 700 mille livres sterling de marchandises appartenant à des Suédois. Que deviendrait cette nation, déjà si pauvre, si un accès d'humeur anglicane alloit soustraire une pareille somme de son numéraire circulant ? C'est par les ménagemens que de pareilles circonstances lui prescrivent, qu'il faut expliquer la froideur silencieuse avec laquelle son jeune Roi continue à accueillir les avances du Gouvernement François. (*Léf. de la Patrie*).

Quoique le jeune Gustave ait pris un à-plomb décidé dès l'instant qu'il est monté sur le trône ; quoiqu'il

ait montré une grande fermeté, une grande force de caractère à un âge où il est rare que les Princes aient une volonté ; cependant la Suède, malgré l'intimité de ses liaisons avec la Russie, se trouve dans une nullité telle, que de long-tems elle ne pourra jouer le rôle auquel l'appelleroient sa position, son intérêt, son vœu. Dans ce royaume tout est dans un état désespérant ; marine, armée de terre, finances, commerce, dispositions d'une grande partie de la nation. Le Roi et le Ministère frémissent d'indignation au nom de l'Angleterre ; mais le défaut de moyens, la crainte d'augmenter des pertes déjà considérables, en provoquant un ennemi si redoutable, la division entre les quatre ordres de l'Etat, tout concourt à rendre cette haine impuissante.

Stockholm, le 14 Juin (25 Prairial). Les dettes de la Suède s'élevoient en 1792 à 30 millions 23,626 rixdalers, 36 sls. 6 pennins, dont 12 millions 999,913 rixdalers 11 sls. 6 pennins, occasionnée par des emprunts en pays étrangers, et 17 millions 23,713 rixdalers 25 sls. dus dans l'intérieur, en billets de crédit et fonds consolidés. A la fin de l'année 1799, les dettes de l'Etat se montoient à 28 millions 724,089 rixdalers 37 sls. dont 10 millions en emprunts étrangers, et 17 millions 986,173 rixdalers 39 sls. en dettes contractées dans l'intérieur. On voit par ce tableau, que les emprunts faits à l'étranger ont diminué, en 8 ans, de 2 millions 261,997 rixdalers 13 sls. 6 pennins, et que la dette extérieure a augmenté de 961,460 rixdalers 14 sls. d'où il résulte une diminution dans la totalité de la dette de l'Etat, depuis 1792, de 1 million 299,536 rixdalers 47 sls. 6 pennins.

DANNEMARCK.

Extrait d'une Lettre de Hambourg, du 11 Nov.

Le Dannemarck, en tout tems client docile de la Cour de Pétersbourg, l'est plus que jamais, à présent qu'elle s'est prononcée avec tant d'énergie pour lui et pour la cause qu'il a un peu compromise. Des quatre Puissances du Nord, ce sont les deux dont l'intimité est la plus sincère, parce qu'il n'y a ni trop d'exigeance d'un côté, ni trop d'avilissement de l'autre. Les deux Gouvernemens s'estiment, et sont disposés à une confiance réciproque ; et leurs agens respectifs ne troublent pas cette bonne intelligence. A Pétersbourg, le Ministre Danois Rosencrantz (*) est sage, adroit, estimé de ceux avec lesquels il traite ; à Copenhague, le nouveau Ministre Russe Lisakewitz, semble avoir été choisi tout exprès pour alimenter la concorde. Quoiqu'il ait été fort long-tems en Angleterre, d'où il est parti rapidement, et sans passe-port, pour se rendre à son poste, ses principes politiques ne sont nullement en opposition avec ceux que professe actuellement l'Empereur son maître. Le Chambellan Rosenkrantz, qui jusqu'ici étoit notre envoyé à la Cour de Berlin, mais qui, en dernier lieu, avoit été envoyé par *interim* à celle de Pétersbourg, vient décidément de recevoir l'Ambassade de cette dernière Cour ; et l'on dit qu'on lui destine pour successeur à Berlin, le chambellan Schubert, notre envoyé à Madrid.

La cherté des vivres de première nécessité est exorbitante ; l'indigence, parmi la classe mal-

(*) Il vient d'être forcé d'en partir.

heureuse du peuple de cette ville, est on ne peut plus grande : le nombre de ces malheureux, auxquels on porte le plus de secours possibles, augmente chaque jour, et se monte déjà à dix mille personnes. Malgré cette multitude de nécessiteux, on ne rencontre point de mendiants dans les rues.

Il sera construit trois vaisseaux de guerres ; savoir, un vaisseau de ligne de 70 canons, une frégate de 40 canons, et une de 20.

L'exportation des bleds est actuellement prohibée dans tout le Dannemarck. La même mesure a lieu aussi à Dantzick.

Hambourg.—On écrit de Copenhague, que le Dannemarck est aussi menacé de la disette. Déjà le Gouvernement Danois, toujours prévoyant, prend des mesures pour la prévenir. Il vient d'autoriser les boulangers à faire du pain où le seigle entrera dans la même proportion que le froment, et où on mettra de la farine de pois et de pommes de terre. Les essais que l'on a déjà faits de cette fabrication n'ont pas trop bien réussi ; mais on s'occupe à la perfectionner. Cependant, il faudroit commencer par perfectionner l'art général de la boulangerie, qui non-seulement en Dannemarck, mais presque dans toute l'Allemagne, est resté jusqu'à présent fort au-dessous de l'état où il est en France. Cette connoissance a déterminé un grand nombre de boulangers François à venir s'établir dans la plupart des villes des pays étrangers. Ils y font un pain supérieur en qualité, et qu'on appelle par excellence le *pain François*. Malgré leur exemple, l'industrie des nationaux à cet égard est encore aujourd'hui à son ancien niveau. De nouvelles combinaisons exigent de nouveaux procédés qui, sans doute, ne

réussiront pas sur-le-champ ; mais si les Gouvernemens portent leur attention sur cette branche importante de l'industrie et lui donnent les encouragemens qu'elle mérite, il n'y a pas de raison pour que les boulangers Danois restent au-dessous des boulangers François.

Copenhague, 14 Déc.—Pour prévenir la disette du pain dont on est menacé dans le nord, le Gouvernement a fait faire l'essai d'employer de la farine d'orge ; mais on a trouvé que cette méthode, quoique praticable, n'étoit point économique.

Notre commerce aux deux Indes est si considérable, que les trois dernières années il y a eu 237 vaisseaux expédiés de nos ports pour les Indes occidentales, et qu'outre les vaisseaux de la compagnie Asiatique, 37 vaisseaux des particuliers sont encore revenus des Indes orientales.

Il est d'usage, en Dannemarck, durant la moisson, de permettre aux hommes libres, enrôlés dans l'armée, de prendre part à la récolte des blés. Cependant, on a remarqué que, dans cette occasion, ils ont été tous rappelés à leurs régimens respectifs, et que tous les habitans du voisinage étoient employés à réparer et fortifier le château de Cronembourg, ainsi que les ouvrages qui ceignent et défendent la Capitale.

Cette affaire a coûté fort cher au Dannemarck, qui a été obligé, pour y faire face, de lever une taxe d'un et demi pour cent sur toutes les marchandises. (*Le Citoyen François.*)

Le 26 Déc.—On vient de publier un aperçu sommaire des navires et autres bâtimens de mer qui composent la marine de la Monarchie Danoise. En Dannemarck proprement dit, leur nombre s'élève à 683, offrant un tonnage de

35,900 lasts, et 6,342 hommes de mer. En Norvège, il y a 747 navires de commerce, contenant 19,170 lasts et demi, et montés de 6,336 matelots. Dans le Duché de Schleswig, on compte 463 navires, contenant 20,177 lasts et demi, conduits par 2,788 hommes. Dans le Duché de Holstein, la liste présente 290 bâtimens, portant 19,421 lasts et demi, et montés de 3,434 hommes.

Ainsi, la somme totale de la marine marchande de la Monarchie Danoise est de 2,183 navires, sous diverses nominations, chargeant 124,969 lasts et demi, et employant 18,900 h. tant capitaines que matelots.

On porte à 30 le nombre des vaisseaux que le Dannemarck et la Suède pourront mettre en mer au printems ; le Dannemarck, 20 ; et la Suède, 8 ou 10. Cette dernière Puissance fourniroit à la première quelques officiers de marine dont elle peut avoir besoin. Dans l'un et l'autre royaume, les travaux maritimes se poursuivent avec la plus grande activité. Le Prince Royal les inspecte en personne à Copenhague, et fait réparer en ce moment la forteresse de Cronembourg, qui commande le Sund. La réponse de M. le Comte de Bernstorff, à la note de notre Ministre, M. Drummond, n'est pas encore publique : le sens en est cependant connu. Cette réponse doit porter :
 " Que la convention que S. M. Danoise a résolu
 " de signer, tend seulement à garantir l'intégrité
 " des droits et à les défendre contre toutes les
 " Puissances qui voudroient les blesser, sans être
 " nommément dirigée contre l'Angleterre."

PRUSSE.

Berlin, le 4 Déc.—On assure que le Marquis de Lucchesini ne tardera pas à rentrer dans le Cabinet. Le Roi l'aime; et quoiqu'il ne lui accorde pas autant de confiance que son père, on observe qu'il prend plaisir à le voir et à l'entendre; disposition qui n'échappe point de l'œil du courtisan, et dont sa perspicacité ordinaire sait tirer souvent autant d'inductions qu'il en faut pour en faire manquer l'objet.

M. de Kochritz est l'ami intime du Roi et son Adjudant. Le Roi lui est d'autant plus attaché qu'il se montre plus désintéressé. Il n'a aucune décoration, n'est Colonel que depuis peu de tems, et ne jouit que d'une modique fortune, qu'il ne cherche point à augmenter.

Après M. de Kochritz, ceux qui ont le plus d'influence sur l'esprit du Roi, sont ses deux Secrétaires particuliers, M. Lombard pour la partie des affaires étrangères, et M. de Bohme pour les finances. Ce sont des hommes habiles; le premier sur-tout, qui est lié avec M. de Kochritz, et qui donne souvent son avis à cet Adjudant, qui a autant de loyauté que d'instruction.

Le Roi travaille chaque matin avec ses Secrétaires, et répond toujours à une lettre quelconque dans les vingt-quatre heures. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il suit les exemples du grand Frédéric; on peut même dire que le seul point sur lequel il s'éloigne des principes de ce grand homme est la religion: le Roi actuel fait profession de la respecter, et veut fermement que ses sujets la respectent aussi.

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 18 AU 25 JANVIER.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
Banque	—	157 $\frac{1}{2}$ 7 8	156 155 $\frac{1}{4}$	154 155	155 $\frac{1}{2}$ 154 $\frac{1}{2}$	20 $\frac{3}{4}$
Indes	—	—	199	191 $\frac{1}{4}$	192	—
Mer du Sud	—	—	—	—	—	—
Ditto Ann.	—	—	—	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann	—	59 $\frac{5}{8}$ 8 $\frac{3}{8}$ 7 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{1}{4}$ 60 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{2}$ 58 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{4}$ 58 $\frac{5}{8}$	56 $\frac{1}{4}$ 56 $\frac{1}{8}$ 55 $\frac{1}{2}$
Trois pour cent Consol.	60 59	56 8 $\frac{3}{8}$ 7 $\frac{7}{8}$	60 $\frac{1}{4}$ 60 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$ 59 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{4}$ 57 $\frac{1}{2}$ 57 $\frac{1}{8}$	—
Quatre pour cent Consol.	—	77 $\frac{7}{8}$ 8 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{7}{8}$	77 $\frac{3}{8}$ 77	76 $\frac{1}{4}$ 76 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{4}$ 67 $\frac{7}{8}$	—
Cinq pour cent Ann. . .	—	90 $\frac{1}{2}$ 92	90 $\frac{1}{2}$ 92 $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{4}$ 91	90 17 16	—
Cinq pour cent 1797 . .	—	92 $\frac{1}{4}$ 92	93 92 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{2}$ 91	17 $\frac{1}{2}$ 7 16	—
Banque Long. Ann. . . .	—	17 $\frac{3}{8}$	17 11 16	17 5 16	—	—
. . . . Courtes	—	5 $\frac{1}{4}$ 1 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{4}$ 58 $\frac{1}{4}$	57 3 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{7}{8}$ 57 $\frac{1}{4}$	—
Imp. trois pour cent Ann.	—	38 $\frac{1}{4}$ 1 $\frac{1}{4}$ 1 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{4}$ 3	—	—	—
Omnium.	—	2 $\frac{3}{4}$ 1 $\frac{1}{4}$ 1 $\frac{1}{2}$	—	—	—	—

IMPORTATIONS A LONDRES,

Depuis le 18 jusqu'au 28 Janvier 1801.

Lard fumé	30 quint.	Pois	101 quart.
Bœuf	172 . .	Porc	420 tonn.
Ditto fumé	140 tonn.	Chiffons	623 quint.
Ditto	1,011 quint.	Rum	41,465 gall.
Brandy	54,989 gal.	Sucre	82,999 quint.
Beurre	32 tonn.	Ditto	48 barr.
Café	5,302 quint.	Blé	1,352 quart.
Cotton	270,059 liv.	Vin de Port . . .	12,265 gall.
Farine	1000 quint.	d'Espagne	6,501 . .
Houblons	4,3600 liv.	de Madère	5,404 . .
Limons	175,000 . .	de France	11,0358 . .
Oranges	725,151 . .	du Rhin	310 . .
Avoine	1,701 quart.	Laine	4,819 liv.

Le prix commun du Sucre, 4l. 4d. $\frac{3}{4}$

COURS DU CHANGE.

	MARDI.		VENDREDI.
Hambourg	31 . . 5 $2\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 5 $2\frac{1}{2}$ u.	
Altona . .	31 . . 6 $2\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 6 $2\frac{1}{2}$ u.	
Livourne .	53 $\frac{1}{4}$	54	
Naples . .	40	40	
Gênes . . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	
Venise . . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	
Lisbonne .	62	61 $\frac{1}{2}$	
Oporto . . .	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	

Où se
Faisan
M
Il faud

VOL

M E R C U R E

DE

FRANCE.



N^o XXVII.

10 FÉVRIER, 1801.

PIÈCES FUGITIVES.



A MADEMOISELLE T.....

JE voudrois peindre tes attraits,
Tes yeux charmans, ton tein de rose,
Et ton air simple et sans apprêts,
Et cette bouche demi-close,
Où se peint la fraîcheur, commandant aux amours,
Faisant tout desirer, et refusant toujours.
Mais pour faire un portrait fidèle,
Il faudroit te fixer, ne penser qu'au modèle ;
Alors certain enfant
Viendroit à tête d'aile,

VOL. V.

L

Et me diroit : Jeune imprudent,
Tu vas gémir de ta folie ;
Quand on osa la fixer un instant,
Il faut l'aimer toute la vie,

Par M. CH. DE W.

LE DIAMANT ET LE VER LUISANT.

Apologue.

Non loin des murs de Babylone,
Un Diamant d'une rare beauté,
Plein d'éclat, de vivacité,
Propre, en un mot, à briller sur un trône,
En un marais se trouvoit transporté.

Un Ver-loisant lui dit : Je plains ton existence ;
Malgré ton poids et tes angles aigus,
Pauvre cailloux, tu ne sortiras plus
De ces déserts où tu fus dès l'enfance.
Que mes plaisirs sont différens des tiens !
Pour aller où je veux, moi, j'ai mille moyens ;
Et dans ces lieux tu vieillis en silence.
A terre à peine on t'apperçoit :
On me desire aussitôt qu'on me voit ;
Et même, en ce moment, où l'ombre
Etend sur nous un voile sombre,
En vain, pour me dérober mieux,
Modeste en mon éclat, je me cache sous l'herbe ;
Je n'en frappe pas moins les yeux,
Et plus humble, en effet, je deviens plus superbe.

Ton sort est bien à plaindre, à parler sans détour ;
Aux yeux du voyageur nul éclat ne t'annonce :
Tu mourras inconnu dans cet affreux séjour.

Le diamant, pour unique réponse,
Tranquillement laissa venir le jour—
Dès qu'il parut, le vil reptile,
Rentré dans son obscurité,
Sous les pas d'un manant venu de la cité,
Perdit sa dépouille inutile.
Le bijou, par notre homme à la ville porté,
Sur le front de l'Impératrice
Vit bientôt admirer son prix et sa beauté.—

Mérite, tôt ou tard, chacun te rend justice.
Tu passes du néant à la célébrité ;
Et du moment qu'on t'a goûté,
Tu brilles où s'éteint toute grandeur factice.

Par M. CHARLES DE GOURBILLON.

A M. CHÉMANT,

Chanson.

DE trente-deux superbes dents
Ma bouche étoit si bien armée
Avant que, par le laps du tems,
La place fut démantelée :
Je la revois, grace à Chémant,
En meilleur état de défense
Que n'eut pu la mettre Vauban,
L'ingénieur par excellence. (*Bis.*)

Paroissez, raves et radix,
 Fiers cornichons, ou verte olive ;
 Osez franchir le pont-levis,
 Qui borde à présent ma gencive :
 Présentez-vous, durs artichaux,
 Fussiez-vous-même à la poivrade ;
 Et vous verrez s'il y fait chaud ;
 Frottez-vous à ma palissade. (*Bis.*)

Ces perles d'une si belle eau
 Qui dans notre plus tendre enfance
 Germent déjà dès le berceau,
 Pour parer notre adolescence,
 C'est le secret du créateur,
 C'est le rôle de la nature ;
 Mais, après cet unique acteur,
Vivat Chémant, pour sa doublure ! (*Bis.*)

Le grand point toujours réservé
 Au seul artiste incomparable,
 C'est bien Chémant qui l'a trouvé ;
 Il joint l'utile et l'agréable :
 Quand la faux du tems a détruit
 Du palais la brillante armure,
 Avec la sienne on mange, on rit,
Vivat Chémant pour sa doublure ! (*Bis.*)

Si jusqu'à la réalité
 Il eût doublé l'adolescence,
 Ah ! comme je l'aurois chanté !
 Quel hymne de reconnoissance !
 Mais, hélas ! à quatre-vingts ans,
 N'eût-on que de vingt l'apparence,

On est proscrit, malgré ses dents,
Et d'Hypocrène et de Jouvence. (*Bis.*)

Par M. le COMTE DE MARTANGES.

Ainsi chantoit Anacréon ; ainsi St. Aulaire
badinoit avec ses cheveux gris.

SECOND FRAGMENT.

Du Poëme des Ages de l'Homme.

MAIS l'Esprit infernal, d'un regard furieux,
Vit la *nature humaine* immortelle en ces lieux :
Son orgueil s'irrita qu'elle eût été choisie
Pour y boire à longs traits la céleste ambrosie.
Soudain l'homme est tenté : le *cri fougueux des sens*,
De la grace encor *vierge* étouffe les accens ;
Il cède aux faux *plaisirs*, et dans leur jouissance
Perd enfin son bonheur, le ciel et l'innocence.
Tout change à ses regards : honteux, épouvanté,
Du Très-Haut, qui l'appelle, il craint l'œil irrité ;
D'un pas rapide il fuit l'Ange armé du tonnerre,
Et l'Olympe indigné le vomit sur la terre.
Autour de lui rangés en bataillon fatal,
Des maux et des douleurs le cortège infernal
L'accable de ses traits ; et la mort à leur tête
D'un sourire effroyable accueille sa conquête.
L'enfer s'ouvre à ses pieds ; et ses noirs habitans,
Rallumant leur fureur sur leurs brasiers ardents,
Appellent à grands cris dans leurs profonds abîmes
Du céleste courroux ces nouvelles victimes.

Ainsi l'homme arraché du bienheureux séjour,
 Dégradé par le crime et proscrit sans retour,
 Des démons épuisant l'affreuse barbarie,
 Ne verra donc jamais sa céleste patrie ?
 Loin de nous cette erreur, blasphème injurieux,
 Autant à la grandeur qu'à la bonté des *cieux* !
 Chrétien, mortel ingrat, apprends à mieux connoître
 Les trésors de la grace et l'auteur de ton être,
 Qui, d'un amour sans borne apportant la leçon,
 De son sang adorable a payé ta rançon.
 Suis-moi vers la Piscine où, lavant son outrage,
 Ton Dieu rend l'innocence à son coupable ouvrage,
 Et, vainqueur des enfers, vient rouvrir à nos yeux,
 Dans leur pompeux éclat, la majesté des *cieux*.

Par la foi dirigés vers ce temple gothique.
Dont le front orgueilleux couronne un vieux portique,
 Suivons ce long cortège ; un enfant nouveau-né
 De ce grand appareil est l'objet fortuné :
 C'est pour lui qu'on s'assemble et que l'autel s'apprête :
 Bientôt le couple heureux qui préside à la fête,
 Aux portes du Parvis, d'un pied respectueux,
 S'est arrêté : soudain, *d'un front* majestueux,
 Ministre du Très-Haut, garant de sa clémence,
 Sous les habits sacrés le Pontife s'avance.
 A ses yeux on découvre, on offre cet enfant,
 Qui, dans les bras porté, tranquille et triomphant,
 Appelle sur son *front* le sacrement auguste,
 Qui d'un mortel pécheur suscite un Chrétien juste.
 Le Prêtre à son aspect, d'un accent paternel,
 L'honore d'un nom *Saint* et l'offre à l'Eternel.

Tel, dans Jérusalem, un vieillard vénérable,
 Contre son cœur pressant son sauveur adorable,
 D'un accent prophétique et d'un bras glorieux,
 Offrit l'Auteur du monde au puissant Roi des cieux.
 D'un côté, des démons les cohortes funestes,
 De l'autre, du Très-Haut les bataillons célestes,
 D'un cœur bien différent et d'un œil attentif
 Fixent tout incertains cet enfant adoptif.
 Bientôt, au nom du Christ, sous l'eau sacramentelle,
 S'efface et disparet la tache originelle.
 Les brillans Séraphins font retentir les airs
 De leurs chœurs triomphans et de leurs doux concerts,
 Tandis qu'avec fureur *tous* les esprits immondes
 Rentrent en frémissant sous leurs voûtes profondes ;
 Et l'héritier du ciel, rétabli dans ses droits,
 Néophite adopté sur l'arbre de la croix,
 De l'aimable sagesse, en sa bouche angélique,
 Reçoit au même instant l'élément symbolique.
 Le vieil homme est détruit ; la grace est en son cœur :
 Il voit, il sent déjà l'esprit réformateur,
 Qui, du temple sacré perçant les voiles sombres,
 L'embrâse de ses feux, le couvre de ses ombres.
 Tantôt le saint Pontife incliné sur l'enfant
 Chasse l'esprit impur au nom du Dieu vivant ;
 Tantôt il lève au ciel sa paupière tremblante,
 Attire à flots sacrés la grace *triomphante*,
 Et pour l'éternité, laisse d'un doigt vainqueur,
 Le sceau du chrême auguste imprimé sur son cœur.
 L'enfant, chrétien nouveau, régénéré dans l'onde,
 Fils du ciel par l'Esprit, par la chair fils du monde,
 Abjurant du dernier l'héritage odieux,
 Précédé d'un flambeau, symbole radieux

De la foi *triomphante* au sommet du Calvaire,
 S'avance : alors en pompe, au fond du sanctuaire,
 Tout obstacle est détruit ; il peut au Saint des Saints
 Elever son cœur pur, ses innocentes mains ;
 Et tandis qu'en ce lieu, suivant le rit antique,
 Repose sur son front l'étole apostolique ;
 Tandis que l'Évangile, en versets immortels,
 Récités par le prêtre au pied des saints autels,
 De ses leçons remplit son oreille enfantine,
 Le résonnant airain, de sa voix argentine,
 Annonce, par des sons prolongés dans les airs,
 La victoire du ciel sur le Roi des enfers,
 Et, d'un sujet conquis à l'Eglise fidelle,
 Proclame le triomphe et répand la nouvelle.
 Ce n'est plus un enfant qui, livré tout à lui,
 Sur ce globe isolé doit languir sans appui :
 Lié d'un triple nœud que la charité serre,
 Membre d'un vaste corps, dans les cieus, sur la terre,
 Et jusqu'aux lieux brûlans où l'espoir vit encor,
 Il a des protecteurs, des amis, un trésor,
 Et peut vivre à jamais, dans leur sainte alliance,
 Riche de tous leurs biens, et fort de leur puissance.

La mère cependant, d'un avide regard,
 Attend son heureux fils, gémit de son retard ;
 Et tandis que du ciel la milice ravie,
 L'inscrit en traits de feu sur le livre de vie,
 Elle appelle en secret, par ses brûlans desirs,
 L'objet de ses douleurs, l'objet de ses plaisirs.
 Mais il arrive enfin : la mère avec ivresse
 Couvre de cent baisers ce fruit de sa tendresse

Qu'avoit suivi son cœur sur l'aile de l'Amour,
Et dans un saint transport bénit un si beau jour.

Long-tems pure en ses goûts, vierge en son innocence,

Dans ses aimables jeux suivons l'heureuse enfance ;
Tel qu'en son lit mouvant repose un foible oiseau,
Tant que l'homme est captif en son roulant berceau,
Ministres de ses sens, le geste est son langage,
Le cri son éloquence, et l'instinct son partage.
Tout n'est qu'erreur, mensonge à ses regards trompés.
De quelqu'objet nouveau ses sens sont-ils frappés ?
Sa téméraire main, l'abordant sans le craindre,
Veut toujours arriver où son œil peut atteindre.
Mais bien qu'enveloppés d'organes imparfaits,
L'homme ait encore une ame insensible aux bienfaits ;
Quoique, des animaux qui l'ont reçu pour maître,
Il soit le plus tardif à posséder son être,
Et que de la raison, muette et loin de lui,
Le céleste flambeau dans son cœur n'ait pas lui,
Il commande, il est Roi ; les cœurs sont son empire ;
Sa force est la pitié que sa faiblesse inspire ;
Le berceau, c'est son trône, et rangés à l'entour,
Sujets obéissans, gouvernés par l'Amour,
Ses parens à l'envi, pleins d'une heureuse ivresse,
Apportent pour tribut leurs soins et leur tendresse.
D'une main puérile et d'un œil attrayant,
Son père, ivre de joie, agite en souriant
Le hochet enfantin, sceptre de la folie,
Où le grelot bruyant au pur cristal s'allie.
Faut-il bientôt après, sur ses yeux demi-clos,
Du sommeil bienfaisant verser les doux pavots ?

La mère, à son oreille en longs accens bourdoñne
 De mots toujours égaux le son lourd, monotone.
 Il sommeille, on se tait ; il s'éveille, on s'élance ;
 Et d'un agile pied balance son berceau,
 Tandis qu'entre ses doigts roule un léger fuseau.
 Tout repose avec lui dans l'ombre du silence.
 On s'empresse, on accourt, on prévient son désir ;
 Et chacun transporté sur l'aile du plaisir,
 Arrive et veut fixer, plein d'un charmant délire,
 Et son premier regard, et son premier sourire.
 Mais guidé par les sens autant que par son cœur,
 L'enfant presque aussitôt proclame le vainqueur :
 C'est sa mère ; il la voit, et tout penché vers elle,
 Son geste la désigne, et son regard l'appelle.
 Plein de grace attrayante, il tend les bras, sourit,
 Moins à l'œil qu'il connoît, qu'au sein qui le nourrit ;
 Et ce sein maternel que son cri redemande,
 Il l'obtient de l'Amour par l'Amour qui commande.

Toi qui, des faux plaisirs suivant le triste cours,
 As d'un sein mercénaire emprunté les secours,
 Jeune et frivole épouse, insensible marâtre,
 Vole aux brillans festins, aux vains jeux du théâtre ;
 Détourne tes regards, crains ces vers, et fuis-moi :
 Des tableaux si touchans ne sont pas faits pour toi.
 Tu voulus être épouse, et rougis d'être mère :
 Quoi ! la frivolité d'une mode éphémère
 Te charme, te séduit, t'entraîne sur ses pas,
 Et t'arrache à ton fils pour soigner tes appas !
 Sur ses devoirs sacrés ton foible cœur s'abuse,
 Et la nature en pleurs s'en indigne et t'accuse,
 En t'accordant, ingrate, ivre de volupté,
 La gloire et les trésors de la maternité,

Le Ciel veut qu'aux mortels qui te doivent la vie,
 Ta jeunesse en sa fleur soit long-tems asservie ;
 Et lorsque de ton sang l'éblouissant carmin
 Se filtre en eau d'albâtre au travers de ton sein,
 Ne t'annonce-t-il pas en ce frappant prodige,
 Qu'il est des droits sacrés que la nature exige,
 Et qu'elle ordonne enfin que cet enfant chéri,
 S'il naquit de ton sang, de ton sang soit nourri ?
 Mais au mépris honteux de cette loi si sage,
 Qu'observe la tigresse en son antre sauvage ;
 Au risque, pour ton fils, d'introduire en son cœur,
 D'un lait souvent impur la perfide liqueur,
 Ton orgueil l'abandonne à des mains étrangères :
 A peine il a connu tes faveurs passagères ;
 Et s'il est quelquefois déposé dans tes bras,
 Sur cet avare sein qui ne l'allaita pas,
 Il repousse en pleurant ta stérile caresse,
 Au sein qui l'adopta sourit avec tendresse ;
 Et payant tes dédains d'un funeste retour,
 Cet enfant rejeté, te rejette à son tour.

Pour vous qui, dans vos mœurs admirables
 modèles,

Immolez les plaisirs aux vertus maternelles,
 Esclaves de ces soins qu'ennoblit votre amour,
 Jamais vous n'éloignez du paternel séjour
 Ces fruits du tendre hymen, qui, nés de la souffrance,
 Ont porté dans vos cœurs la joie et l'espérance.
 La nature et le ciel vous l'ont dit à la fois,
 Partager vos travaux c'est partager vos droits.
 Non, vos enfans jamais ne vont au sein d'une autre
 Pomper le doux nectar qui doit jaillir du vôtre ;

Et croissans sous vos yeux, et bercés dans vos bras,
Ils usent des trésors qu'ils ne connoissent pas.

Telle on voit la fauvette, amante du bocage ;
Elle apprend aux échos son amoureux langage ;
Et bientôt, sans desirs, muette dans les airs,
Du moment qu'elle est mère, interrompt ses concerts ;
Sur son nid balancé, paisible sentinelle,
Réchuafe de ses feux, et couvre de son aile,
Ses petits qu'elle adore, et ne quitte un instant
Que pour les appater de son bec caressant.
Ou tel un chêne altier, près de son tronc auguste,
A l'ombre de son toit, et sous son bras robuste,
Voit croître avec lenteur ses nombreux rejetons,
Long-tems les garantit des fougueux aquilons,
De sa sève au printems leur fait l'heureux partage,
Et les couvre l'hiver d'un paternel feuillage.

Le mot du Logogryphe, au N° dernier, étoit *Orage*,
où l'on trouve *rage*, *âge*. Au dernier vers *te détruit*,
effacez *te*.

QUOIQUE nous nous soyons interdit jusqu'ici
toute espèce de réflexion sur les vers qu'on nous
adresse pour insérer au *Mercur*e, nous croyons
cette fois devoir répondre au desir que nous
énonce d'une manière si flatteuse, l'auteur ano-
nyme des vers que l'on vient de lire. Oui, cer-
tainement, nous croyons qu'il doit continuer son
entreprise; nous croyons qu'il peut, nous sommes
assurés

assurés qu'il doit réussir. Tout annonce, dans les extraits qu'il nous communique, le vrai talent joint à la facilité. Nous l'engageons à se livrer à son ouvrage avec d'autant plus de confiance, que nous sommes très-pauvres en ce genre de poème : les Anglois sont, à cet égard, bien plus riches que nous, et ne pussent-ils nous offrir que l'*Essai sur l'Homme* de Pope, nous n'avons rien à leur opposer. Deux poèmes forment toute notre richesse en ce genre : *La Religion*, par Racine ; *Les grandeurs de Dieu dans les merveilles de la Nature*, par Dulard. Le premier étincelle de sublimes beautés, est rempli de tableaux du plus grand intérêt ; mais est trop uniforme dans sa marche, trop méthodique dans ses distributions. L'autre, avec quelques descriptions heureuses, est hérissé de vers raboteux, sans chaleur, et se traîne dans les mains des enfans, dont les notes qui l'accompagnent piquent la curiosité, mais qui presque jamais ne lisent le poème. Un ouvrage en ce genre sera donc pour la France littéraire une véritable acquisition ; mais nous croyons devoir à la confiance que nous témoigne l'auteur, sans juger à propos de se faire connoître, de lui recommander, sur-tout de se garder de l'empressement de paroître, sur-tout de se garder de sa facilité. Un poème, quel qu'il soit, ne doit être ni une galerie de tableaux, ni une suite de préceptes, ni un enchaînement didactique d'axiomes ou de règles de morale. Il doit renfermer tout cela ; mais ce n'en sont que des accessoires qu'il faut encore ménager avec discrétion et placer avec sagesse.

N'allons pas dépouiller le poète de sa qualité primitive et essentielle : il n'y a point de poésie sans enthousiasme. Plus ou moins chaud, plus ou

moins actif, c'est par ses différens degrés de chaleur qu'il modifie les genres, mais il doit les animer tous. C'est un sentiment vif de l'ame que le poëte doit exprimer ; c'est lui qui doit dicter toutes ses expressions, toutes ses images ; c'est au cœur, au cœur seul que le poëte doit s'adresser ; c'est à lui qu'il doit communiquer toutes les sensations qu'il éprouve lui-même ; c'est lui qu'il doit échauffer du feu dont il est lui-même consumé : mais pour que cet enthousiasme opère ces heureux effets, il faut qu'il soit vrai, et il ne peut l'être, qu'autant qu'il isole son objet, le détache de tout ce qui n'est pas lui, et n'aperçoit tout le reste de la nature que comme des objets secondaires, et que par rapport à lui. Sans cette qualité essentielle, nous verrons, nous admirerons des vers heureux, des expressions brillantes ; l'esprit sera un moment flatté, mais le cœur restera froid ; nous n'aurons entendu qu'un versificateur harmonieux, mais dont la constante harmonie, en fatiguant les sens par la continuité monotone des mêmes effets, produira au moins l'indifférence. On citera quelques vers ; mais on ne reviendra point avec transport à l'ouvrage. C'est le défaut général de ce qu'on nomme *Poëme Didactique*. Rarement le poëte s'élève assez haut pour considérer son objet en entier ; il le voit en détail, et son admiration est, pour ainsi dire, successive ; c'est pourtant sur les ailes de l'imagination qu'il a dû s'élever ; c'est par l'inspiration et par les secours d'une divinité qu'il a invoquée, qu'il doit révéler ses sublimes perceptions, les grandes vérités dont il est pénétré. Il a donc manqué son but, si presque aussitôt nous le voyons s'arrêter à la surface, peindre en détail ses objets, soigner les plus petites apparences, s'obstiner à

finir chaque trait avant d'être frappé de celui qui l'avoisine, chercher à chaque instant le fil qui doit réunir ces petites mignatures. *Infelix operis summâ quâ ponere totum nescit.* C'est donc à la considération générale de son objet, à le bien voir dans toute son étendue, à bien en ordonner les développemens, à bien en saisir les traits caractéristiques, à le présenter par-tout, à le faire s'élever au-dessus de tous les détails, qu'au nom de son talent nous exhortons l'auteur anonyme des fragmens qui nous sont envoyés. Tout son plan doit être tracé, toutes ses distributions faites, avant d'avoir écrit un vers : qu'il se garde sur-tout de la manie des tableaux, des tirades finies d'avance, et que l'on vient ensuite encadrer, en tourmentant l'ensemble pour y placer le morceau chéri ; qui, trop souvent par l'éclat de ses couleurs, quelquefois par sa nature même fait une dissonance réelle avec le reste. Son plan conçu, médité, fixé, qu'il travaille alors, mais de suite, sans trop s'occuper du mécanisme ou de la régularité du vers, qu'il se livre à l'élan de son imagination, au mouvement que lui aura imprimé la considération de son objet. Le travail de la composition est bien différent de celui de la correction. On peut de sang-froid retrancher, remanier, polir un morceau ; faire, corriger, altérer, enrichir un vers : mais la poésie naît d'inspiration, tous les instans n'y sont pas propres, il faut les saisir.

Nous déclarons donc avec franchise à l'auteur, que, dans ce qu'il nous a adressé pour donner au public, son plan n'est pas assez fortement marqué, son idée principale assez précisément énoncée. C'est l'homme de tous les âges, dans toutes les situations, qu'il veut peindre. L'idée est vague, et l'exécution en seroit trop technique et nécessaire-

ment monotone. Nous craignons de ne voir encore qu'une galerie de tableaux, qu'une suite de scènes descriptives. Sans doute l'auteur a une vue ultérieure, on la distingue à la réflexion; mais c'est l'esprit qui réfléchit : le cœur sent, et c'est au cœur que doit tendre le poète ; c'est pour y arriver que, secouru des richesses de l'imagination, il en rapproche tous les objets de la nature, afin de donner une nouvelle chaleur à des passions qui restent toujours très-peu actives, tant que l'objet d'amour ou de haine, de crainte ou d'espoir, reste éloigné. Nous pensons que c'est *l'homme conduit à la vertu et au bonheur, par les secours que la religion et la grace versent sur tous ses instans*, que l'anonyme veut peindre ; c'est ce que nous indique le morceau sur le Baptême que l'on vient de lire ; et alors il doit marquer plus positivement son objet. De cette grande et sublime idée quels mouvemens, quels tableaux vrais, naturels, simples et grands ! quel vif intérêt doit découler ! quelle variété dans les tons naît de l'objet même !

Nous prions l'anonyme d'excuser les réflexions que nous arrache l'intérêt seul qu'il inspire, et le vif amour pour les beaux arts. Incapables d'exécuter le plan que nous concevons, nous croyons que la méditation profonde sur les principes, la lecture et l'étude assidue des grands modèles peuvent nous permettre quelques observations.

Vice cotis acutum

Reddere quæ ferrum valet exsors ipsa secundi.

Dans le fragment que nous donnons aujourd'hui, se trouve visiblement une transition faite après coup, pour unir deux morceaux finis d'avance ; aussi combien les pensées y sont peu

énoncées, combien les expressions sont incertaines, combien les six ou huit premiers vers sont inférieurs aux autres, sur-tout à ceux sur les *devoirs de la maternité, sur cet empire qu'exerce l'enfance !* Nous nous permettrons de désigner ceux de ces vers sur-tout qui appellent la critique et demandent d'être de nouveau travaillés.

On dit que l'ennemi de tout bien *vit la nature humaine* dans le lieu de délices, et qu'il fut jaloux qu'elle eût été choisie pour y boire à longs traits l'immortalité. Ce n'est pas la nature humaine que l'auteur vouloit dire, c'étoit l'homme, l'espèce humaine. Mais nous voyons ce qui l'a empêché, il n'a pas trouvé ces expressions assez nobles : et nous lui disons, *sur le métier remettez votre ouvrage.* S'il avoit voulu peindre la nature humaine, élevée jusqu'à partager la gloire de la Divinité même, jusqu'à s'unir inséparablement à la nature divine : l'expression étoit juste, l'association la rendoit grande ; mais ici, elle n'est pas juste.

Le cri fougueux des sens.....de la grace encore vierge, présentent des idées absolument contraires à celles que l'auteur veut faire naître, sur-tout quand ensuite on lit, *Il cède aux faux plaisirs, et dans leur jouissance.* C'est presque indiquer l'absurde opinion d'Agrippa, de quelques Rabbins, sur la chute du premier homme. Ce ne fut point le cri fougueux des sens, ce ne fut point la jouissance de faux plaisirs qui rendit nos premiers pères coupables ; ce fut l'orgueil, ce fut la même cause qui avoit perdu le tentateur, *Vous serez comme des Dieux.*

Il y a certains mots qui reviennent si souvent, que le retour en est fatigant, et ceci est l'effet de

la facilité avec laquelle ces vers ont été faits. L'orgueil du tentateur s'*irrita*, et quatre vers au-dessous, l'*œil irrité*.—*La grace triomphante*, et quelques vers au-dessous *de la foi triomphante*, et cette foi triomphante *qui s'allume*. Il faut soutenir l'allusion, ou l'image devient vicieuse. Telle est, par exemple, cette expression dont *le front orgueilleux couronne....un vieux portique*. Ce n'est point le front qui couronne; au contraire, c'est le front qui est couronné: mais *front* n'est point ici le mot propre. L'épithète *orgueilleux* ne s'accorde pas avec l'ensemble de la description.

L'honore d'un nom saint; cette expression n'est pas fausse, mais elle coupe le sens; d'ailleurs, elle n'est pas conforme à la réalité, c'est *d'un nom saint* le désigne et l'offre à l'Eternel. Ce n'est pas pour l'honorer qu'on lui donne le nom d'un Saint; c'est pour lui désigner un patron, un protecteur auprès de l'Eternel.

Dont le front orgueilleux couronne....d'un front majestueux..... L'enfant appelle sur son front. Voilà trop de *front* en si peu de vers.

Nous engageons l'auteur à tâcher de varier ses tournures. Le Prêtre *d'un front majestueux* s'avance, *d'un accent prophétique* le bénit, *d'un bras glorieux* le présente, etc.; cette tournure est trop monotone.

Ce vers est-il bien vrai, *Il les couvre en hiver d'un paternel feuillage*? Le sens en est bien clair? En hiver le chêne perd ses feuilles: l'auteur veut-il dire qu'elles deviennent alors un engrais, une espèce de préservatif pour les rejetons?

Mais que de beautés rachètent ces tâches légères que presque sans travail l'auteur fera disparaître! Il coupe quelquefois son vers de la manière la

plus heureuse ; nous indiquons sur-tout celui-ci,
S'est arrêté. Nous ne pouvons trop recommander
 ce beau vers, où le purgatoire se trouve dépeint
 d'une manière si vraie et si frappante :

“ Et jusqu'aux lieux brûlans où l'espoir vit encor.”

Et celui-ci :

“ Tu voulus être épouse et rougis d'être mère.”

Nous ne pouvons trop témoigner à l'auteur
 combien nous sommes convaincus qu'il est capable
 des plus grands succès, et quel heureux espoir
 les fragmens sous nos yeux nous font concevoir.
 Il nous a demandé un examen ; nous l'avons fait
 avec cet intérêt que commande le talent, et
 cette franchise que prescrit la justice et l'impar-
 tialité.

ÉNIGME.

QUAND je suis trop jeune, on me laisse,
 J'ai trop de rudesse et d'aigreur.

Quand je suis vieux, on me caresse ;
 Mon feu s'éteint, et j'en deviens meilleur.

Un Grand me met sous le sceau de ses armes :

Mais s'il me tire de prison,
 Il est tant épris de mes charmes,
 Qu'il en perd quelquefois la tête et la raison.

Par M. BRUNO.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Rapport et Projet de Loi sur l'Instruction Publique, fait au Conseil d'Etat. Par J. A. Chaptal ; in-8°, 140 pages. Paris, le Normant.

Nous n'indiquons aujourd'hui ce Mémoire, dont nous nous proposons de discuter plusieurs articles, et dont nous approuvons plusieurs vues dans le cas où l'on adopteroit dans le principe le mode d'instruction générale proposé, que pour donner à nos lecteurs communication d'une réflexion judicieuse, et vraiment constatée par l'expérience qu'a faite le citoyen Petit dans l'examen, ou plutôt dans l'éloge de ce rapport, sur lequel il a publié deux lettres qui relèvent quelques erreurs de la méthode d'instruction ordinaire. Plusieurs paragraphes de la seconde lettre méritent sur-tout d'être connus, et nous allons les citer :

“ Qu'elle étoit longue la journée d'un écolier ! A l'étude à six heures du matin, il y étoit encore à sept heures du soir. Sur ces treize heures, une tout au plus lui étoit accordée pour sa récréation, une autre pour ses repas. Les onze autres, comment les passoit-il ? Renfermé dans une salle d'études, ou dans une classe, au milieu d'une atmosphère épaisse, collé sur un banc, courbé sur une table, ou nonchalamment appuyé sur le coude : onze heures de captivité ! et à quel âge, grand

Dieu ! dans cet âge où le mouvement fait la moitié de la vie ! dans cet âge où l'ame a tant besoin de dilatation, et le corps d'exercice ! dans cet âge où l'état de méditation est un état contre nature ! Onze heures d'études pour votre enfant ! et vous son père, vous que l'habitude des affaires, que le desir de l'instruction, que la soif des honneurs, des richesses, de la gloire, fortifient contre les dégoûts presque inséparables du travail, ne croyez-vous pas votre journée bien remplie, quand vous avez donné sept ou huit heures au recueillement du cabinet ? Onze heures d'étude pour votre écolier, et vous son maître, vous son modèle, n'auriez-vous pas pâli d'effroi, si au moment où vous vous êtes présentés pour le ministère auguste autant que pénible, dont vous vous êtes chargé, on vous eût annoncé que pendant onze heures du jour vous resteriez enfermé dans la même chambre avec vos disciples, assis comme eux à la même table, condamné comme eux au silence ? Enfance, jeunesse, âge heureux ; le seul heureux de la vie,

. nous vous calomnions, nous vous tourmentons, nous vous faisons acheter par bien des larmes et des ennuis, le bonheur pour un tems auquel peut-être vous ne parviendrez jamais. Pour faire de vous des hommes, nous commençons par vous réduire à la condition des forçats. Les qualités que vous avez reçues de la nature, deviennent, sous notre direction, des défauts, et vos défauts deviennent des vices.

“ Je sais bien ce que me répondront les partisans de la discipline sévère de l'ancienne éducation, ce que répondoient au vertueux Evêque Espagnol Las Casas les avides conquérans du nou-

veau monde, et leurs partisans : ces êtres pour lesquels vous témoignez tant d'intérêt, ne sont pas aussi à plaindre que vous nous le dites. Les enfans, par la légèreté même de leur âge, échappent aux maux que vous déplorez, comme le noir, par sa stupidité, échappe aux peines de son esclavage. Onze heures d'étude ne sont pas onze heures d'application. Ces exercices d'ailleurs sont variés ; ce sont des leçons qu'il apprend, c'est un devoir qu'il fait, c'est une explication qu'il prépare, c'est une lecture qui l'occupe : dans la classe, il récite, il explique, il écoute ; ajoutez, ou fait semblant d'écouter.

“ Je le sais, l'esprit d'un enfant n'est pas toujours pendant l'étude là où est son corps, et c'est peut-être pour lui le plus grand des malheurs. Cette imagination, que vous ne pouvez captiver comme sa personne, de quels objets croyez-vous qu'elle s'alimente ? Ces désordres malheureusement trop communs dans les maisons d'éducation, désordres honteux qui flétrissent l'âme, énervent le corps, dégradent l'individu, et détériorent l'espèce, quelle en est la source la plus ordinaire ? L'inaction. L'enfant, vous en convenez vous-même, trouve, sous les yeux mêmes de son vigilant Argus, les moyens de se distraire et de tromper l'ennui de l'étude : si son esprit est ardent, il cherche de la pâture ; il se crée des objets capables de le fixer ; un mot qu'il a entendu, un geste qu'il a saisi, un tableau qu'il a vu, lui fournissent des images auxquelles il n'auroit jamais songé, si vous aviez su lui donner une occupation proportionnée à ses forces. Un enfant a-t-il, au contraire, un esprit lent, il sommeille ou végète sur son banc, comme l'Indien stupide ; le soleil couchant le retrouve à la même place, où il l'avoit

His
d
c
s
ri
p
ra
P
pl
di
vé
ic
C
D
qu
C
espèc

vu à son lever. Enfin, si l'enfant, sans avoir reçu de la nature une imagination brillante ou une ame foible, a un esprit léger ou turbulent, comment parviendra-t-il à occuper ou plutôt à tuer son tems ? Il s'agit de tant qu'il pourra le faire, sans quitter sa place ; il cherchera à détourner son voisin, à lier conversation avec lui, à le tourmenter peut-être ; et comme il faut que tout cela se passe sans qu'on soit vu, il devra, dans le trouble même, conserver l'extérieur de la tranquillité, épier sans cesse le maître pour se soustraire à son active surveillance, et s'accoutumer par-là de bonne heure à la ruse, à la dissimulation, à l'hypocrisie, au mensonge. On attendoit de vous un homme libre, franc, ouvert, et vous nous remettez un esclave malin et trompeur."



Histoire naturelle des Poissons ; avec les figures dessinées d'après nature, par Bloch ; ouvrage classé par ordres, genres et espèces, d'après le système de Linné, avec les caractères génériques ; par René-Richard Castel, auteur du poème des *Plantes*, éditeur de l'*Histoire Naturelle de Buffon*, en 26 vol., et Professeur au Prytanée François. Edition ornée de 160 planches, représentant environ 600 poissons différens, dessinés par J. E. Dessève, et gravées par les meilleurs graveurs de Paris ; en 10 vol. grand in-18°, très-forts ; imprimés par Crapelet, sur beau papier. A Paris, chez Déterville, Libraire, rue du Battoir, n° 16, quartier de l'Odéon.

CET ouvrage, qui contient environ six cents espèces de poissons, est le plus étendu qu'on ait

encore fait sur l'Histoire Naturelle ; il jouit de la plus grande réputation, et fait une suite essentielle aux écrits de Buffon. Bloch, en effet, n'a pas écrit seulement pour les naturalistes, il a rendu son sujet agréable à l'amateur et à l'homme du monde. Mais malheureusement pour beaucoup de lecteurs, l'*Histoire des Poissons* de Bloch est un ouvrage de luxe, puisqu'elle est de format grand in-folio, et qu'elle coûte environ 900 fr. C'est donc bien mériter du public, que de la reproduire sous un format commode, portatif, d'une belle exécution, à un prix très-modique, et avec toutes les planches de l'original.

L'*Histoire des Poissons* ayant paru partie à partie, l'auteur n'a pu y conserver l'ordre qu'il desiroit : il s'est vu forcé de placer des espèces loin de leur genre, et de recourir à la ressource des supplémens. Le citoyen Castel s'est chargé de revoir cet ouvrage, et d'en distribuer régulièrement les parties selon la méthode Linnéenne, et l'intention de Bloch. Ainsi, le désordre et les transpositions de l'original se trouvent entièrement réparés dans cette édition. Bloch n'avoit point donné l'histoire du Narval, des Baleines, de Cachalots, ni des Dauphins, c'est-à-dire des plus gros animaux des mers ; elle a été ajoutée afin qu'il ne manque rien à la curiosité et à l'instruction de ceux qui veulent connoître les poissons.

Cette histoire, dans laquelle on trouve les mœurs, les habitudes, les amours des poissons ; leur bonté comme aliment, les avantages que l'on en retire, etc. est le complément de celle de Buffon : elle convient non-seulement à ceux qui ont le *Buffon de Castel*, auquel elle fait suite, mais encore à quiconque possède une autre édition,

édition, ou desire de connoître une partie aussi intéressante du règne animal.

Le grand nombre des hommes peu fortunés et qui aiment à s'instruire, ont un grand avantage aujourd'hui en trouvant des ouvrages si dispendieux, réduits à des prix à leur portée.

De l'Education des Filles. Par M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai. Nouvelle édition, augmentée d'une Lettre du même auteur à une Dame, sur l'éducation de sa fille unique; et d'un Discours préliminaire sur quelques-uns des changemens introduits dans l'éducation, par S. B. J. V. Ornée du portrait de Fénelon, gravée par Gaucher. A Paris, chez Madame Lanny, Libraire, rue du Vieux-Colombier, fauxbourg St. Germain, n° 746.

FÉNELON se déroboit encore aux regards du public; il étoit jeune et vivoit dans l'ombre d'une communauté, lorsqu'il fit imprimer son traité de *l'Education des Filles*, le premier de ses ouvrages. Le succès en fut tel qu'il parvint aux oreilles du Roi, et Fénelon fut appelé à diriger l'éducation du Duc de Bourgogne.

On a fait de si beaux romans sur l'éducation, la manie de bâtir des systèmes l'a tellement emporté sur l'art si difficile d'appuyer ses réflexions sur des faits, que beaucoup de personnes se persuaderont devoir retrouver, dans l'ouvrage que nous annonçons, l'imagination brillante de l'auteur de *Télémaque*. Oh! combien il avoit trop de génie pour confondre ainsi les genres, et qu'il savoit bien qu'un traité de l'éducation des filles doit être aussi simple que les vertus que leur demande la société, tandis qu'il est permis

d'embellir son sujet de toutes les graces du style, de la magie de la fable, de la grandeur imposante de l'histoire, quand on veut faire lire aux peuples et aux Rois un ouvrage sur les devoirs de ceux qui gouvernent le monde !

Fénélon, qui ne vouloit qu'être utile, entre d'abord dans son sujet. Il ne parle ni de l'état de nature, ni de l'état social ; il ne fait pas de la métaphysique sur de la métaphysique, et ne bâtit pas des phrases sonores sur des rêves assez tristes ; il ne cherche pas à savoir si l'homme est né bon ou méchant ; et comme il ne croyoit pas les Européens destinés à vivre parmi les Hottentots, il ne s'occupe pas du tout des Sauvages. Il parle aux mères en faveur de leurs filles, et commence par les accuser de la mauvaise éducation que celles-ci reçoivent ; ensuite il leur donne des conseils avec une franchise si grande, une simplicité si incroyable, qu'il est certain que, dans ce siècle, si un pareil ouvrage paroissoit sans le nom de l'auteur, nos grands génies ne croiroient pouvoir mieux le louer, qu'en convenant qu'il est d'un homme qui avoit de bonnes intentions.

Il est clair que l'auteur n'a pas dit tout ce qu'il savoit, et cela peut paroître bizarre aujourd'hui où l'on n'écrit que pour faire preuve de l'étendue de son esprit ; mais il étoit si fort convaincu de la vérité de ses préceptes, il les avoit si profondément réfléchis dans le secret de sa pensée, qu'il crut avec raison qu'il suffisoit de les livrer au public pour attirer sa confiance. L'événement le justifia. Quand on écrit sur un sujet aussi important que l'éducation, il faut bien se garder de se livrer à des discussions qui font naître d'autres discussions ; car alors tout le monde convient volontiers que l'ancienne manière

ne vaut rien ; mais personne n'est d'accord sur les moyens d'en créer une nouvelle, et au lieu de réformer on détruit ; c'est ce qui nous est arrivé.

Et c'est aussi parce qu'on a toujours détruit sans créer, que, par nécessité autant que par raison, on revient peu-à-peu aux anciens systèmes sur l'éducation. C'est rendre un service à la société, c'est porter l'espoir dans le cœur des mères qui méritent ce titre, que de leur apprendre que l'immortel Fénélon s'occupe de l'*éducation des filles*. C'est aux mères qu'il adresse ses préceptes, qu'il donne des conseils ; et toutes celles qui liront son ouvrage avec soin, sentiront que la société, d'accord avec la nature, n'a point exagéré l'étendue de leurs devoirs, et que s'ils ont quelques momens pénibles, ils ont des dédommagemens sans nombre.

Il seroit indécent d'oser aujourd'hui juger un ouvrage de Fénélon ; car si la critique paroissoit absurde, l'éloge seroit inutile. Quand les siècles ont prononcé, il faut admirer et se taire. L'ouvrage dont nous annonçons une nouvelle édition renferme tout ce qu'il est possible de dire de meilleur, et il est court ; il est court, et cependant de la plus grande clarté ; il ne donne que des préceptes, il est écrit par un Ecclésiastique, et n'a point le ton sentencieux ; le style est simple, et pourtant d'une éloquence à laquelle il est impossible de résister. A quoi tiennent tant de qualités, dont l'assemblage est devenu si rare qu'elles paroissent contradictoires ? Faut-il livrer le secret de l'auteur ? Le voici : Inspiré par le désir d'être utile, il n'écrivoit rien dont il ne fût lui-même convaincu.

Mais ce n'est point de louer un ouvrage consacré par l'approbation générale, que nous nous proposons en annonçant la réimpression de l'*Education des Filles*, par Fénélon : nous avons voulu parler du discours qu'on a mis à la tête de cette édition. Quoique l'auteur ait gardé l'anonyme, il est facile de le reconnoître ; c'est M. du Vauxcelles. Nous avons eu déjà occasion de remarquer que les hommes qui joignent la pureté de la morale au goût de la saine littérature, sont si rares, qu'il leur est impossible d'écrire et de se cacher.

Pour faire connoître le mérite de ce discours préliminaire, nous en citerons une partie qui intéresse vivement tous les pères de famille, et nos lecteurs nous sauront gré de leur prouver, qu'animé par le desir d'être utile à ses semblables, on peut écrire à côté de Fénélon, et sur le même sujet que lui, sans être accusé de témérité.

“ Des familles respectables nous ont prié de remarquer ici un des changemens que les hommes à système ont produits dans l'éducation. Ce n'est pas un des principaux, du moins en apparence, ni de ceux qu'on juge d'abord les plus dommageables aux mœurs. Il a même des prétextes spécieux, et que Fénélon n'a pu réfuter d'avance ; mais il a eu des effets dont on se ressentira longtemps. Ce changement est l'usage introduit dans les familles de tutoyer son père et sa mère.

“ On ne s'est pas élevé encore contre cet usage pernicieux et déraisonnable. Les uns, trop confians en la raison publique, ont cru qu'il ne tarderoit pas à passer ; d'autres, trompés par les sophismes, l'ont jugé heureux et naturel. Certes, nous ne sommes pas de cet avis, et nous croyons que c'est un devoir de le combattre....”

“ L’usage de tutoyer ceux qui nous entourent, dans le premier âge, vient incontestablement des enfans. L’imitation naturelle les accoutume à ce langage, et les dispense d’en employer deux, l’un qui exprime le respect, l’autre qui prouve la familiarité et la confiance. Ils ignorent ce que c’est que le singulier et le pluriel, et on les exempta de l’embarras de celui-ci. Les premières mères qui s’en avisèrent furent quelques femmes très-vaines, qui crurent se distinguer par une singularité aimable. Leur exemple fut suivi par une foule d’autres, plus *passionnées* que vraiment tendres pour leurs enfans, et par quelques pères plus complaisans que sages. Elles rêvèrent que le secret d’être toujours aimés par ces êtres si chers étoit trouvé, et que la familiarité établiroit la confiance (n’amèneroit point l’indépendance et le mépris); que les enfans alloient toujours être contens, et les mères toujours embrassées et applaudies. Alors on ne prévoyoit pas l’avilissement où devoit tomber l’autorité paternelle; cette autorité que les mœurs entouroient de tant de respect, et que la nature rendoit si chère par l’exercice continuel des bienfaits. Elle fut attaquée dans les écrits vers le milieu du siècle, et ce fut par des philosophes.”

Ici l’auteur cite l’ouvrage de Toussaint, intitulé *les Mœurs*, qui fut condamné par le Parlement, et dont le résultat est : Que la qualité de père est un hasard et ne donne pas un droit; que la foiblesse de l’enfant a seule donné de l’empire sur lui, et que cet empire cesse avec la foiblesse.

Si le citoyen du Vauxcelles n’avoit pas craint d’être long, il auroit pu citer aussi l’ouvrage d’Helvétius, dans lequel on trouve :

“ Cet amour paternel, dont tant de gens font parade, et dont ils se croient vivement affectés, n'est le plus souvent que l'effet ou du sentiment de la postéromanie, ou de l'orgueil de commander, ou d'une crainte de l'ennui ou du désœuvrement.

“ L'homme hait la dépendance : de-là peut-être sa haine pour ses père et mère.

“ Le commandement d'aimer ses père et mère prouve que l'amour des parens est plus l'ouvrage de l'habitude et de l'éducation, que de la nature.

“ Le lien qui unit les enfans au père, et le père aux enfans, est moins fort qu'on ne l'imagine.”

On pourroit citer cinquante passages de cette force : mais il n'en faut tant pour être d'accord avec l'auteur du discours qui nous occupe, que ceux même qui vouloient briser la puissance paternelle, repoussés par la morale publique, par le sentiment, dont ils nioient la force et même l'existence, tendirent un piège à l'amour des parens, en leur inspirant le desir de se faire tutoyer par leurs enfans, et d'établir l'égalité, là où le respect est absolument indispensable.

M. du Vauxcelles, après avoir réfuté ceux qui disent que l'homme est né bon, et que la société le corrompt ; après s'être moqué de ceux qui prétendent qu'il est né méchant, prouve que rien n'est plus absurde que tous ces systèmes qui veulent assigner à l'homme un caractère déterminé, tandis que l'expérience nous apprend qu'il tient le milieu entre ces deux extrêmes, et qu'il est bien plus utile de le former par l'éducation, que de chercher ce qu'il est par nature.

“ Il y a, dit-il, dans le cœur de l'enfance d'heureux principes à conserver et à cultiver ; voilà ce qui soutient l'espérance des parens, et anime leur tendresse. Mais il y a des germes vicieux, et les ronces, dit Pope, abondent dans ce champ fertile ; voilà ce qui sollicite le travail du père ou de l'instituteur. Or, ce travail ne peut se suivre sans quelque appui de l'autorité ; car l'enfant s'y refuse, lui oppose ses ruses, son opiniâtreté, et des emportemens qui effraient la faiblesse des mères, et qui s'accroissent à mesure qu'on lui cède. L'autorité est donc nécessaire ; mais elle ne peut exister sans quelques formes qui l'expriment, et qui obtiennent l'obéissance. Ces formes sont celles du commandement d'un côté (et la tendresse a toujours soin de l'adoucir) ; de l'autre, du respect et de l'obéissance ; et elle est toujours agréée par les bons parens. Le ton de la voix, de l'expression du visage, font d'abord presque tout dans cette conversation, qui se passe pendant quelque tems de logique et de syntaxe. Mais enfin, on voit naître le langage, et ce langage ne peut être tout-à-fait celui de deux égaux. La tendre folie des parens condescend à le rendre tel ; mais il faut que cette complaisance soit très-passagère ; qu'ils pensent que cette aimable ignorance des enfans, si elle n'a un terme, amènera bientôt, à la suite de la familiarité, l'indépendance, et que de l'indépendance peuvent naître tous les maux.

“ Qu'est-il besoin d'insister sur de telles observations ? Ceux même qui les repoussent, n'osent les nier ; ils ne veulent que s'en affranchir, et dévorant d'avance le fruit de l'espérance qui leur semble trop tardive, ils prétendent jouir promptement et sans travail. On se hâte de

traiter comme des amis des êtres qui ne conçoivent pas même l'amitié, et qui ne doivent être long-tems qu'un objet d'amour et de soins. Ah ! lorsque, dans une nation, la coutume de tous les tems a prescrit aux enfans des procédés respectueux, et que la langue établie, venant encore au secours de la coutume, dicte à ces mêmes enfans un langage particulier pour ceux qu'on honore, et qu'ils ne manqueront pas un jour d'exiger pour eux-mêmes, comment une nation peut-elle abandonner et le langage et la coutume, et les mœurs de ses ancêtres ? C'est ce qu'elle a fait en adoptant un moment l'usage puérile et irréfléchi de se faire tutoyer par les enfans.

“ Mais, dit-on, la distinction des rangs et les droits de l'âge ne leur sont pas connus ; l'usage du pluriel est bizarre en lui-même, et de plus il les gêne. Bizarre, je ne sais ; Laharpe a prouvé qu'il ne l'étoit pas tant, et qu'il a même procuré à notre langue des beautés particulières. Mais pourquoi imagine-t-on qu'il gêne les enfans ? Croit-on qu'ils fassent l'objection tant répétée par les maîtres de grammaire révolutionnaire, que l'homme n'est pas double ? Ils adoptent la phrase qu'on leur prescrit ; et si on ne la leur fait pas adopter pour leurs parens, il faudra bien qu'ils s'en servent pour des personnes très-indifférentes, très-incommodes, mais envers qui la formule des égards respectueux est de devoir ; dès-lors revient la misérable objection de l'homme qui n'est pas double. La métaphysique des enfans (s'ils en avoient une), ne pourroit jamais s'en tirer ; mais heureusement ils n'en ont pas encore. Le talent de décomposer et de définir les idées, ce talent qui donnera un jour tant d'exercice et de fatigue à leur esprit, qui le dirigera peut-être, et peut-

être l'égarera, n'est pas développé en eux. La Providence a pourvu à ce que, dans les premières années, l'instruction et l'imitation leur suffisent; et si l'instruction leur présente un double langage dans le double usage du *tu* et du *vous*, leur disposition à imiter leur fait adopter ces deux formes différentes. Il n'est pas rare d'observer, sur les frontières de deux pays, des enfans qui parlent deux langues, le François et l'Allemand, le Basque et l'Espagnol.

“Telle est la réponse à la seule objection raisonnable en apparence sur le tutoiement.”

Il nous seroit impossible de rien ajouter à ces réflexions. Nous observons seulement que les parens ont tort de croire que le respect soit incompatible avec la tendresse qu'ils doivent inspirer à leurs enfans; et quand ils auroient raison, destinés à commander, il leur importeroit encore davantage d'être respectés que d'être aimés. De tous les pères auxquels j'ai entendu faire des plaintes sur l'ingratitude de leurs fils, je n'en ai pas connu un qui inspirât d'autre intérêt que celui qu'on doit à la foiblesse malheureuse.

Les mères, dont la tendresse manque presque toujours de prévoyance, demanderont à quelle époque leurs enfans doivent cesser de les tutoyer; on peut leur répondre: Quand vous cesserez vous-mêmes de les accabler de vos caresses, de les flétrir de vos baisers qui les tourmentent, effet que vous pouvez aisément remarquer sur leur physionomie et dans tous leurs gestes; quand votre amour maternel perdra le caractère d'une passion pour prendre la gravité que vous imposent les devoirs que vous avez à remplir; alors vos enfans, sans que vous leur disiez, sans s'en appercevoir,

changeront de langage avec vous, et ne croiront pas vous aimer moins pour vous respecter davantage.

LIVRES NOUVEAUX.

Introduction à la Lecture et à l'Orthographe de la Langue Angloise. Par W. Scott; augmentée de l'Economie de la Vie Humaine, ouvrage traduit d'un manuscrit Indien, et d'un Vocabulaire classique François et Anglois; le tout soigneusement revu, et les leçons distribuées de manière à correspondre exactement aux diverses sections de la Grammaire du Siret. Par A. G. Maillet. Paris, Delalain, fils, in-12°, 428 pages.

CET ouvrage tout-à-fait élémentaire et généralement estimé, devient indispensable à toutes les personnes qui, pour apprendre l'Anglois, se servent des élémens de *Siret*. On ne sauroit trop le recommander aux maîtres et aux élèves, qui trouveront dans les nombreux exercices qu'il contient, tout ce qu'on peut désirer des moyens pour se familiariser avec la prononciation de cette langue; pourvu qu'on suive exactement l'ordre des cinq premières sections de *Siret*, auxquelles on a renvoyé, et qu'on se pénétre bien des excellens principes qu'il y pose. En un mot, ce livre renferme tout ce qui doit fixer l'attention des étudians sur la lecture, l'orthographe, le style et la nomenclature.

Cours d'Agriculture Economique et de Médecine Rurale et Vétérinaire; ou Dictionnaire Universel d'Agriculture, rédigé par l'Abbé Rozier. Tome dixième, rédigé par les citoyens

Chaptal, Conseiller d'Etat; Dussieux, Lasté-
grie et Cadet de Vaux, de la Société d'Agric-
ulture de Paris; Parmentier, Gilbert, Rou-
yier-Labergerie, et Chambon. Chez le Direc-
teur de la Librairie d'Education et des Sciences
et Arts, rue du Bacq, n° 264, près de l'Uni-
versité.

RIEN n'a été épargné pour que ce volume répon-
dît à l'attente du public. Ce volume est orné de 30
planches, gravées par Tardieu. Le buste de Rozier,
avec tous les attributs de l'agriculture qui indiquent
les travaux de cet homme célèbre, a été gravé d'après
un dessein d'une composition aussi ingénieuse que
simple de son ami l'Abbé Dicquemarre. Tous les
exemplaires qui ne porteroient point la signature de
A. J. Ducour, auteur de la *Notice sur la Vie et les
Ecrits de Rozier*, seront réputés contrefaçons.

L'Abbé Rozier étoit Curé à Lyon pendant le
siège de cette ville. On le vit porter des consolations
et des secours dans toute l'étendue de sa populeuse et
pauvre paroisse; exposer, chaque jour, chaque heure,
sa vie au milieu des bombes, des obus et des boulets
rouges; on le vit passer des nuits entières sur les toits
des maisons enflammées, tendre une main secourable
aux femmes et aux vieillards. Une bombe éclate
dans une maison de sa paroisse; bien-tôt tout est em-
brâsé; on ne trouve moyen de sauver ceux qui l'ha-
bitent qu'en posant des échelles d'une maison à
l'autre: le Pasteur les traverse plusieurs fois d'un pas
intrépide, emportant les enfans dans ses bras. Quel-
ques jours après, il fut écrasé par une bombe qui
éclata la nuit sur son lit. Ce fut la nuit du 28 au 29
Septembre 1793. Quoique l'Abbé Rozier eut mal-
heureusement accueilli les principes de la Révolution,
nous trouvons un vrai plaisir à rendre justice à ses
vertus, lors même que nous gémissons sur ses erreurs.
Il est probable que les destructeurs de Lyon ne l'au-

roient point épargné. Tant d'humanité lui eût été reprochée comme *aristocratie et séduction*, et eût été un crime aux yeux de ceux qui l'outrageoient. Les ouvrages de l'Abbé Rozier ne furent pas épargnés ; son cabinet fut pendant quinze jours au pillage et ses manuscrits les plus précieux n'ont pas été retrouvés.

Il ne reste que quelques exemplaires de l'ouvrage complet en 10 vol.

Franz, ou le Chasseur. 2 vol. in-12°. Paris, Le Normant, 1800.

Les romanciers Allemands font en ce moment de nombreux et puissans efforts, pour lutter de talent et de fécondité avec les romanciers Anglois. Jusqu'ici les premiers n'ont rien produit qui puisse entrer en parallèle avec les immortels ouvrages de Richardson, de Fielding, de Miss Burney même ; mais quelques-uns de leurs romans peuvent soutenir la comparaison des romans Anglois du second ordre : dans ce nombre sera certainement compté celui que nous annonçons aujourd'hui. Une intrigue intéressante, quoique très-simple, les mœurs Allemandes bien observées et bien rendues ; des caractères originaux, sans descendre jamais jusqu'à la caricature, doivent assurer le succès de *Franz ou le Chasseur*. Des descriptions de la nature, caractère distinctif de toutes les productions Allemandes, mais resserrées dans de justes bornes par le traducteur, dont le style est élégant et facile, ajoutent encore au mérite de ce joli roman.

NOUVELLES

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

PRUSSE.

Berlin.—Outre les personnes que nous avons indiquées, le Ministre qui a le plus d'influence à Berlin est M. le Comte Schulenburg. Outre le contrôle général et la direction générale des postes, il a plusieurs autres départemens, dont le plus important est la police-générale de la Monarchie. On concevrait à peine qu'il pût suffire aux travaux qu'exigent tant d'objets essentiels, si l'on ne savoit avec quelle ardeur et quelle constance il s'en occupe, étant tous les jours à son bureau, dès cinq heures du matin. Tout, d'ailleurs, dans ce genre, est rendu facile par une habitude de trente ans, lorsqu'elle est jointe à de vrais talens. M. de Schulenburg avoit débuté par l'état militaire; il fit la guerre de sept ans, et se retira en qualité de premier lieutenant, ayant reçu, à la tête, des blessures dangereuses, et dont la cure fut très-longue. Sa retraite donna à Frédéric de fortes préventions contre lui; elles ne furent que très-difficilement vaincues par ceux de ses Ministres qui connoissoient les talens de M. de Schulenburg. Ce ne fut qu'avec une sorte de répugnance qu'il lui confia l'intendance d'une province; mais l'intendant eut bientôt dissipé les préventions du Monarque, et en très-peu de tems M. de Schulenburg

burg parvint au dernier degré de la Hiérarchie administrative. Il n'avoit que vingt-neuf ans quand il fut fait Ministre d'Etat, chargé de la partie des finances ; il n'y avoit point alors de contrôleur - général : Frédéric en faisoit lui-même les fonctions. Ce fut sur-tout dans la guerre de Bavière que M. de Schulenburg développa ses moyens et son habileté, de manière à étonner Frédéric. Il se trouva, dans les dépenses de la guerre, une économie de cinq millions d'écus (vingt millions de notre monnoie) sur les frais que le Roi avoit supposés nécessaires d'après les calculs. En apprenant cet heureux résultat des soins de M. de Schulenburg, Frédéric, enchanté et pénétré de reconnoissance, prit deux poignées de billets de banque dans un tas de ce papier qu'il avoit devant lui ; et, sans savoir à quoi s'élevoit ce don, il en fit présent au Comte de Schulenburg, en lui disant : " C'est encore une foible récompense " pour des serviteurs tels que vous ; mais, comme " je ne suis pas assez riche pour en donner ordi- " nairement de pareilles, je vous ordonne le " secret." Le Comte de Schulenburg hésita d'abord, et finit par refuser, en observant au Roi que, forcé de faire un emploi quelconque de fonds aussi considérables, il deviendrait suspect, s'il en cachoit la source ; qu'il perdrait la confiance publique, etc. " La mienne vous restera, ré- " pliqua Frédéric ; et quant à celle de mon suc- " cesseur, il y a aussi moyen de vous l'assurer." Le Roi ajouta qu'il déposeroit aux archives une lettre, dans laquelle il apprendrait à son succes- seur ce qui venoit de se passer.

Le Comte de Schulenburg éprouva l'injustice à laquelle il s'étoit attendu. L'accroissement de sa fortune servit de prétexte à ses ennemis, et ils

parvinrent à prévenir le Prince-Royal d'alors, qui, dès son avènement, renvoya M. de Schulenburg. Celui-ci écrivit au Roi, de sa retraite, et le supplia de faire chercher aux archives une lettre de Frédéric, qui le justifieroit à ses yeux. La lettre trouvée et lue, Frédéric - Guillaume envoya solliciter le Comte de Schulenburg de reprendre sa place. Il refusa, en disant qu'un Ministre des finances qui avoit pu être suspecté, devoit s'éloigner à jamais de l'administration. Dans la suite, cependant, le Général Mollendorff le décida à accepter de nouveau le Ministère, en le faisant rattacher à la carrière militaire par le grade qui lui eût appartenu à cette époque, s'il eût continué de servir après la guerre de sept ans. Peu après le congrès de Szistow, M. de Schulenburg ayant été consulté sur des points intéressans qui concernoient les relations extérieures, le Roi en fut si content, qu'il le choisit pour remplacer M. de Hertzberg. Mais M. de Schulenburg ne resta pas long-tems au département des affaires étrangères.

Pendant la dernière guerre de la Prusse contre la France, Frédéric-Guillaume, par des arrangemens qui ne déplaisoient pas à M. de Schulenburg, le rendit en entier au ministère des finances. Bientôt son inflexible sévérité, opposée aux prodigalités de Madame Lichtenau, le força de s'éloigner entièrement. Mais un des premiers actes du Roi actuel fut de le rappeler, et de lui donner la place de Contrôleur-général. Depuis, ses services, son crédit, la confiance du Roi, ont toujours été croissans.

Dans la société M. de Schulenburg paroît très-modeste, et il y montre plus d'aménité que n'y portent ordinairement de très-grands travailleurs.

Berlin.—Le Roi a décidé que le monument destiné à la mémoire du grand Frédéric, seroit une statue équestre.

Dans un moment où l'on parle si souvent du poids que de nombreuses armées mettent dans la balance des considérations politiques, il ne sera pas indifférent de connoître au juste les forces militaires de la Prusse. En voici le relevé.

Infanterie de ligne	-	-	171,800 hommes.
Légère	-	-	17,893
Artillerie	-	-	11,000
Cavalerie	-	-	40,000
Chasseurs à cheval	-	-	4,500
Invalides et vétérans faisant			
le service	-	-	5,560
Corps de cadets	-	-	400
Ingénieurs François	-	-	68
			-----251,849.

Lorsque le grand Frédéric monta sur le trône la Prusse ne comptoit pas plus de 80,000 hommes sous les armes. Les forces actuelles de la Prusse sont toujours sur pied, et peuvent être augmentées en tems de guerre.

A la paix, les chevaux d'artillerie et de trait, sont vendus à des paysans: on en prend note, et, par un arrangement particulier, on peut, au besoin, les retirer et les rassembler: vingt-quatre heures suffisent pour cette opération.

Tous les régimens, en Prusse, excepté ceux de l'artillerie, portent le nom de leurs Colonels ou chefs, et conséquemment ils changent de nom toutes les fois qu'ils changent de chef. Cependant, pour empêcher que cette éternelle variation ne fasse perdre de vue les services que chaque corps peut avoir rendu, et ne devienne, à la longue, destructive de leur gloire, on publie

tous les ans un volume, sous le titre de *Stammliste*, dans lesquels sont insérés les noms de tous les Généraux, ceux actuels de tous les régimens, ceux qu'ils ont précédemment portés, celui des lieux où ils sont en garnison, l'histoire de chacun des corps depuis son origine, et enfin un précis sommaire des différentes affaires où il s'est distingué. Cette *Stammliste* a, comme on le voit, assez d'analogie avec l'*Almanach* ou *Etat militaire* qui paroissoit autrefois tous les ans en France.

Chaque régiment Prussien a ses grenadiers ; mais par une ordonnance nouvelle, émanée du Roi actuellement régnant, les grenadiers de deux régimens forment un bataillon séparé de huit cents hommes, commandé par un chef particulier, et entièrement indépendant des régimens auxquels ces grenadiers sont néanmoins censés appartenir. Ces espèces de bataillons forment des corps d'élite, proprement dits ; et les officiers aussi bien que les subalternes sont choisis parmi ceux qui s'attirent le plus d'estime par leur bonne conduite et leur respect pour la discipline.

L'armée Prussienne a deux manières de se recruter : 1^o, dans l'intérieur, et chaque régiment a un canton qui est spécialement affecté pour cet objet. Pour entendre ceci, il faut savoir qu'en Prusse tout homme est soldat pour seize ans ; un fils unique est seul excepté de cette loi générale : il en est de même de quelques villes et quelques Etats en possession de privilèges particuliers. Les régimens choisissent leurs recrues parmi les jeunes gens du canton qui leur est affecté. Leur service, en tems de paix, consiste en six semaines destinées aux exercices, et

on leur accorde des congés pour le reste de l'année.

La seconde manière de recruter s'effectue par des enrôlemens d'étrangers. Ceux-ci contractent des engagemens, qu'on appelle capitulations, de six et de dix ans, et l'on tient scrupuleusement avec eux les conditions de ces sortes de traités. Ils servent ordinairement dans les grandes places et les forteresses, où l'on peut plus facilement surveiller la désertion.

En Prusse, l'infanterie a le pas sur la cavalerie. Les places d'officiers dans l'infanterie ne sont données qu'à la jeune noblesse. Avant l'acquisition de la Pologne, on étoit moins rigide à cet égard ; mais depuis on a voulu ménager cette ressource aux Nobles pauvres dont elle fourmille. La bourgeoisie entre avec plus de facilité dans la cavalerie, et sur-tout dans l'artillerie et le génie. On approuve en Prusse cette institution, parce qu'elle éloigne la Noblesse des places civiles, et qu'elle oblige une classe d'hommes à tourner, dès l'enfance, tous leurs talens vers la science militaire.

On récompense les invalides par des pensions, ou par des places. Il n'est pas rare de voir un capitaine devenir maître de poste ; un sergent, commis des douanes ; et un soldat, facteur de lettres.

Le 17 Janvier.—On dit que Lord Grenville a fait répondre au Comte Rotopschin, Chargé d'affaires de Russie, au sujet des réclamations concernant l'île de Malte, que :

“ Toutes les explications demandées par la Russie étoient inutiles, parce que la Cour de Londres étoit dans la nécessité d'insister pour la levée de l'embargo

et du sequestre mis par l'Empereur sur tous les navires et toutes les propriétés Angloises, et pour une indemnité relative : que quant à la convention concernant Malte dont la Cour de Pétersbourg demandoit l'exécution, c'étoit simplement un plan soumis par cette Cour au Gouvernement Britannique, en réponse auquel on devoit envoyer des observations ; mais avant que le Cabinet de Londres eût pu les faire parvenir, la Cour de Pétersbourg avoit renvoyé l'Ambassadeur d'Angleterre Lord Whitworth : Que les négociations pour organiser une neutralité armée avoient d'autant plus étonné la Cour de Londres, que le Cabinet de Pétersbourg avoit proposé au Gouvernement Anglois de s'unir à lui, pour empêcher la contrebande que faisoient les François sous le pavillon Danois et Suédois : que pour rétablir la bonne intelligence entre les deux Cours, la première mesure à prendre étoit le rétablissement des communications diplomatiques et la nomination d'Ambassadeurs par la médiation d'une Cour neutre amie des deux Puissances."

La lecture des papiers de France jette à chaque instant un nouveau jour sur cette coalition, ou neutralité armée, qui peut se colorer du beau nom d'intérêt des peuples, mais qui dans le fait n'est que le résultat des manœuvres machiavéliques de la France, qui ne pouvant résister aux forces maritimes de l'Angleterre, est parvenue à aveugler les Cabinets sur leurs propres intérêts, et à les faire servir à leurs dépens à l'exécution de ses projets.

DANNEMARCK.

LE défaut de nouvelles nous permet de continuer ici nos détails sur la situation intérieure des Puissances coalisées du Nord.

Le Gouvernement du Dannemarck, quoique constitué sur le despotisme le plus illimité, offre, sous plusieurs rapports, d'utiles modèles.

Un Etat entouré de puissans voisins, dont les uns ne peuvent être trop ménagés sans que les autres ne s'en offensent; un Etat qui a de vastes côtes, une navigation très-étendue, une trentaine de vaisseaux de ligne, environ 75,000 hommes de troupes; un Etat qui, par ses colonies disséminées sur tout le globe et son vaste commerce, a des relations avec tous les autres, et qui néanmoins est parvenu à éviter la guerre pendant plus de soixante ans, est assurément un phénomène que doivent admirer la philosophie et la politique.

Il est sur-tout frappant au milieu de cet incendie universel, auquel aucun autre Etat n'a pu échapper. La fortune seule ne sauroit l'expliquer. Ne soyons pas assez injustes pour refuser à la sagesse la part qui lui appartient.

Par un hasard heureux, que les monarchies les plus limitées doivent envier au Dannemarck, ce royaume a eu, depuis 1660, six despotes, et n'a pas eu un seul tyran : de-là cette douceur de mœurs, ce calme habituel qui prévient les querelles, les insurrections, les prétentions exagérées, et toutes causes des guerres intestines ou étrangères.

Le choix éclairé de Frédéric V porta à la tête du Gouvernement Danois le Comte de Bernstorff, dont l'administration toujours prudente et quelquefois vigoureuse, en assurant la prospérité du pays au dedans, n'a pas été sans éclat au dehors.

Héritier de son nom et de ses qualités, son neveu, que le Dannemarck pleure encore, a tenu les rênes dans les tems les plus difficiles; et c'est à lui que ce royaume doit l'avantage d'avoir tra-

versé tous les orages qui agitent l'Europe depuis dix ans, sans en avoir été atteint.

Les hommes d'un mérite éminent, lorsqu'ils ont occupé de grandes places, n'entrent pas tout entiers au tombeau.

Telle a été la destinée du dernier Comte de Bernstorff.

Un de ses fils a, pour ainsi dire, hérité de son ministère principal, celui des affaires étrangères: pour être son successeur, il ne lui marque peut-être que son expérience, et cette marche assurée que donne la longue habitude des affaires, qui appelle la confiance et qui l'inspire.

A côté de lui paroît le Comte de Schimmelmann, qui est spécialement chargé du ministère des finances, dont le nom seul réveille l'idée de toutes les qualités estimables, et dont l'influence, qui ne sauroit être trop grande, ne trouve de place que dans la modestie. Mais à ces qualités le Comte joint peut-être un peu trop de penchant pour l'autorité arbitraire et l'esprit de système; et les affaires de l'intérieur qui lui sont spécialement confiées, s'en ressentent. Elles sont préparées pour le Conseil du Roi, par deux hommes auxquels leurs talens, leur place, et leur caractère, donnent beaucoup d'influence; l'un Président, l'autre membre de la Chancellerie Danoise; le Chambellan Moltke, à qui le Prince Royal témoigne beaucoup de confiance, et M. de Colbiærnsen, philosophe éclairé, dont cependant, depuis peu, la réputation a été ternie par quelques actes d'intolérance.

Le Comte Cay Revendow, a la tête froide et saine, et de la philosophie. Dans un âge peu avancé, il a déjà de l'expérience; il a

voyagé avec fruit; il a rempli avec distinction quelques missions diplomatiques, et n'est point étranger à l'économie politique dont il s'occupe essentiellement.

Le Prince de Holstein Augustembourg, gendre du Roi, tient aussi sa place dans le Conseil. Il a des mœurs libérales, le goût des sciences et des arts, et a la direction principale de tout ce qui est de leur ressort.

Le Prince Royal, qui préside au Conseil, veut en général le bien de son pays, et se prête à toutes les mesures qu'on lui propose pour l'opérer; mais, né avec des dispositions militaires que l'éducation a développées, il se borne à la direction suprême de tout ce qui tient aux armées de terre et de mer, et il est secondé par son beau-père le Prince Charles de Hesse-Cassel, généralissime des troupes, et Commandant-Général dans les Duchés de Sleswick et de Holstein.

On sait que tous les actes du Gouvernement s'expédient toujours au nom de Christiern VII.

Tels sont les hommes principaux dont dépendent en ce moment les destinées du Danemarck. Patiens et circonspects, quelquefois prévoyans, ils ont assez habilement sauvé leur pays des dangers qui le menaçoient. Sans doute leur administration, dans ces derniers tems sur-tout, n'a pas été exempte de fautes ni d'erreurs; mais il faut les attribuer, en grande partie, à la position géographique et à la médiocrité de l'Etat qu'ils gouvernent.

Placé trop à portée de deux des grandes Puissances qui ont joué un rôle principal dans la coalition, le Danemarck a presque toujours su se soustraire à leur dangereuse influence, repousser

leurs insinuations, braver leurs menaces. Et cependant il est bien difficile aux petites Puissances de tenir constamment la balance égale entre deux partis qui les sollicitent tour-à-tour. Sans doute l'intérêt bien entendu du Dannemarck lui a imposé cette prudente neutralité dont il a conservé toutes les apparences. Qu'auroit-il gagné à la guerre? et que ne risquoit-il pas d'y perdre? En vain l'Angleterre, à laquelle il est lié par tant de rapports, a constamment réclamé son adhésion à la grande ligue; en vain la Russie, sa redoutable voisine, a menacé plus d'une fois des côtes ouvertes de toutes parts à l'invasion.

Malgré les corsaires des deux principales Puissances belligérantes qui infestent toutes les mers, jamais sa navigation n'a été plus étendue, jamais son commerce plus florissant. Les marchandises des deux mondes ont afflué dans ses ports. Les négocians, les armateurs de sa capitale et de ses places maritimes, sont parvenus à un degré d'aisance dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple.

C'est un de ces miracles qu'on n'attend guère de la foiblesse. Elle ne marche pas toujours avec la prudence; le Dannemarck avoit su les combiner. La scène vient enfin de changer, est-ce pour son bonheur? Paul I, qui naguère cherchoit par-tout des alliés pour les Anglois, cherche à présent par-tout à leur susciter des ennemis. Il s'est associé le jeune Roi de Suède, dont il paroît que la décision n'a pas été tout-à-fait volontaire. Le Dannemarck s'est réuni à ce qu'on appelle la cause des Puissances maritimes. Ne perdra-t-il point dans cette lutte inégale, dont lui seul payera les fraix, tous les produits de cette sage politique qui l'avoit jusqu'ici dirigé, et qui

avoit rendu ses bâtimens les courtiers de l'Europe ? Il est du moins très-assuré qu'une partie très-nombreuse des Danois éclairés regardent cette coalition comme l'événement le plus désastreux pour leur pays.

On a érigé une télégraphe sur la Tour de Cronberg, pour communiquer le long de la côte avec Gilolore, d'un côté, et Copenhague de l'autre. On travaille sans relâche à Cronenberg, pour mettre cette place dans le meilleur état de défense. Les habitans de la fonderie à Frederichs Werk, et ceux du pays voisin, seront formés en corps de volontaires, sous l'autorité royale, pour défendre ce poste important, en cas d'attaque.

Copenhague, 17 Janvier.—La ratification de la Neutralité n'a point encore été échangée : suivant d'autres détails, la Convention a dû être ratifiée le 16.

S U È D E.

DEPUIS la mort de Gustave III, qui s'étoit si hautement prononcé contre la Révolution Française, la conduite politique de la Suède a dû paroître difficile à expliquer. A peine le nouveau Roi, moins fougueux, moins avide de gloire que son père, s'est-il vu hors de la tutèle de son oncle, le Duc de Sudermanie, qu'il a adopté un système beaucoup plus sage. Ce n'est pas qu'il ait affecté, comme il arrive souvent, de faire contraster son règne avec celui de son prédécesseur : au contraire, il a eu pour la mémoire de Gustave III toutes les apparences du respect.

Roi

Roi lui-même, ce titre suffisoit pour le prévenir contre des principes que tous les trônes devoient trouver dangereux. Cependant, à une froideur assez marquée entre les deux Etats, avoit succédé une espèce de réconciliation, dont le gage devoit être la nomination de deux Ambassadeurs respectivement agréables. La Cour de Stockholm eut, à cet égard, pour la France, une condescendance que celle-ci ne paya pas de retour. L'Ambassadeur nommé par le Directoire, ne fut point agréable au Roi de Suède : il fut refusé avec une constance qu'on n'eût pas attendue d'un jeune Prince, du Souverain d'un royaume peu puissant. De nouveaux nuages s'élevèrent, et les relations diplomatiques furent suspendues.

Le jeune Gustave alla plus loin. Sur l'invitation de l'Empereur, à tous les Etats de l'Empire, de concourir à sa défense, il offrit son modique contingent pour la Poméranie Suédoise, avec un empressement qui étonna ceux qui avoient une haute idée de sa prudence. On crut un instant qu'il alloit prendre une part très-active à la seconde coalition : sa déférence pour la Russie n'alla cependant pas jusques-là. Il avoit témoigné dans ses premiers rapports avec cette grande Puissance, une fermeté non commune. On se rappelle sa résistance aux offres que lui faisoit Catherine II. d'épouser une de ses petites-filles. La conduite de l'Impératrice à cette occasion si l'on pouvoit s'en fier aux *Mémoires Secrets sur la Russie*, qui ont paru récemment, a donné de son caractère une idée que les événemens postérieurs n'ont point démentie.

Peu confiant, réfléchi, très-difficile à dominer, constant dans ses opinions comme dans ses sentimens, susceptible d'impressions profondes, tel

s'est montré Gustave-Adolphe II dans un âge où l'on a rarement un caractère aussi prononcé, et son début sur le trône peut faire présager le reste de son règne.

Il a toujours montré et montre encore une volonté forte. Le Régent, son oncle, avoit des préventions contre son gouverneur, et vouloit l'éloigner : le jeune Roi n'a jamais voulu y consentir. Il conserve à ce vieillard estimable de la considération, et même de la confiance en ses avis. Deux autres personnes éprouvèrent de sa part les témoignages de ce sentiment : c'est M. d'Ehrenheim, son Ministre des Affaires Etrangères, contre qui on n'a peut-être pas formé une seule plainte fondée, et M. le Comte de Wachmeister, qui occupe une des premières charges de la Cour, et pour lequel Gustave-Adolphe paroît avoir un véritable penchant. Voilà les deux hommes en crédit, si toutefois il est un seul homme à la Cour de Stockholm qu'on puisse appeler ainsi. Aucun des deux n'oseroit se flatter d'avoir de l'influence sur le jeune Monarque, ni même d'être le confident de tous ses secrets sans exception ; car ce qui le caractérise essentiellement, et ce qui devroit caractériser tous ceux qui sont appelés à gouverner, c'est d'être impénétrable ; de-là une grande incertitude sur ses véritables projets. Ce n'est pas par ses propos, ni même par telle ou telle démarche qu'on peut le connoître, ce n'est que par les résultats.

Ce qu'il a manifesté depuis qu'il règne, c'est le désir de régner seul, et de régner non pas tant avec éclat qu'avec sagesse. Son opinion sur la Révolution Française n'est pas équivoque. Il en redoutoit les progrès, et auroit fait pour les empêcher tout ce qui n'auroit pu ne pas compromettre sa

puissance, dont il n'exagère pas la force et les moyens. Il sent que la Suède seule ne peut jouer un rôle important, et qu'elle a besoin d'un appui. Ses dispositions particulières, ses souvenirs historiques, son système d'éducation, tout le portoit à le chercher auprès du Gouvernement François, cet allié de tous les tems, cet allié naturel de la Suède.

Mais jusqu'ici ce Gouvernement ne lui avoit inspiré que défiance : aujourd'hui, du moins, la Suède paroît se rapprocher de cette Puissance, dont l'appui redevient efficace. On doit le présumer, d'autant plus que Gustave-Adolphe est excité contre l'ennemi principal de la France. Il a vu deux flottes marchandes, naviguant sous la protection de son pavillon, arrêtées par les vaisseaux de guerre des Anglois, et conduites dans leurs ports ! On a exagéré ces prétendues insultes : aussi assure-t-on que le jeune Roi les ressent très-vivement ; et pour l'exprimer, il n'a attendu que la rupture qui vient d'éclater entre la Russie et d'Angleterre. Depuis cette époque il a seulement conçu l'espoir que son ressentiment ne seroit pas impuissant : il épouse le projet de Paul I, d'armer le Nord contre l'Angleterre, et en cette circonstance on regrette sa prudence accoutumée. Jusqu'ici, avant de former une entreprise, il calculoit, il préparoit ses ressources ; il cherchoit à mettre de l'ordre dans ses finances, à étouffer autour de lui le germe des divisions. Mais combien l'alliance qu'il vient de former semble le rejeter loin de ses plans ! Avec quelles ressources entame-t-il une opération qui va suspendre au moins tous les produits commerciaux de son royaume, aggraver une dette nationale qui

malgré des subsides s'étoit prodigieusement accrue en pleine paix pendant sa minorité. Comment n'a-t-il pas vu que la Suède et le Dannemarck étant les deux seules Puissances vraiment commerçantes de la Baltique, étant les seules qui avoient des vaisseaux et des propriétés extérieures sur lesquelles on pouvoit exercer de représailles, devoient supporter seules tout le fardeau d'une guerre dont les avantages, même en les supposant possibles, ne serviroient qu'à des Puissances voisines déjà trop formidables, et dont le dangereux voisinage s'est déjà trop souvent fait sentir ?

Le Roi de Suède doit, dit-on, avoir garanti la cession de Malthe à l'Empereur de Russie, (*) suivant des lettres de Francfort du 20 Janvier.

Plusieurs Papiers Allemands assurent que le Roi de Suède, durant son séjour à Pétersbourg, s'est vivement intéressé pour les Princes et Co-Etats de l'Allemagne, et qu'il y a lieu d'espérer, qu'en conséquence de son intervention il y aura de puissantes représentations pour restreindre considérablement le nombre des sécularisations projetées.

==

ANGLETERRE.

Parlement Impérial.—La première semaine a été employée à recevoir les sermens des nouveaux membres; et le public inquiet du délai de l'ouverture de la Session par le discours ordinaire de Sa Majesté, attribuoit le délai à différentes rai-

(*) Sur l'écu d'un Paladin dans le roman de Perceval on voyoit peint un lion tenant en sa gueule une épée, et pour devise étoit écrit, *Viens la prendre.*

sons, dont celle qui s'accrédita le plus dans le public fut la résistance qu'éprouvoit dans le Cabinet du Roi la promesse d'émancipation faite aux Catholiques d'Irlande. Enfin le Roi s'est rendu au Parlement : on a cru les bruits sans fondement, ou qu'une conciliation avoit eu lieu ; mais les événemens ont prouvé le contraire, et la plus grande partie des Ministres ont donné leur démission, ne pouvant renoncer à une mesure qu'ils jugeoient indispensable pour le bien public. Avant d'exposer la suite des discussions qui auront lieu dans cette Session si intéressante, qu'il nous soit permis de placer ici quelques réflexions impartiales sur le grand objet qui fixe aujourd'hui l'attention publique.

La question des Catholiques proposée à la Chambre des Pairs dans la Session dernière, par Lord Holland, n'a pas été discutée au fond : on n'a examiné que l'à-propos, et la connoissance en a été renvoyée au Parlement Impérial, qui a été déclaré le seul qui put avantageusement prononcer sur cet objet ; la question, par conséquent, reste entière, et permet encore d'énoncer sans témérité une opinion quelconque. Nous sommes persuadés que le plus grand avantage qui puisse exister pour un peuple, c'est l'uniformité dans l'opinion religieuse et dans la forme du culte. Comme la moralité des hommes repose sur les idées religieuses qu'ils ont adoptées et qu'ils professent ; comme la conscience et l'honneur même sont sans base fixe, si l'on n'appuye leurs jugemens, leurs désirs, leurs besoins sur un principe antérieur, et qui soit également admis et respecté de tous ; comme le Gouvernement n'est jamais solide qu'autant qu'il est fondé sur la triple base de la religion, de la conscience, et de l'honneur, fonde-

mens inébranlables des mœurs publiques ; nous avons toujours cru, qu'un des principaux moyens de prospérité, de tranquillité, étoit l'accord unanime de tous les citoyens dans la même doctrine religieuse, dans le même culte qui en est l'expression ; et nous avons été confirmés dans cette opinion, en voyant jusqu'à quel point les partisans même les plus chauds de la *liberté de penser* étoient intolérans sur cet article ; car nous n'avons jamais vu d'hommes, quels qu'ils fussent, qui se bornassent à adopter une opinion différente ; et lors même qu'ils s'efforçoient de se garantir du prosélytisme, nous n'en avons point vu qui sussent se borner à établir leur opinion sans verser le ridicule ou la pitié humiliante sur celles qu'ils n'adoptoient pas, sans chercher à prouver qu'elles étoient ou le produit de faux jugemens, ou l'annonce d'un petit esprit, d'un bigotisme dégradant. Dans les discussions même des hommes les plus sages, ce ton malheureux de dédain pour l'opinion religieuse des autres se fait appercevoir malgré leurs efforts, et amène ces exagérations, ces sarcasmes inévitables qui, peu-à-peu, refroidissent les cœurs, éloignent les esprits, et enfin détruisent la correspondance et l'union. C'est aussi sous ce point de vue que J. J. Rousseau, même distinguant entre la religion intérieure qui se persuade et ne se commande point, et la religion extérieure considérée comme source de sociabilité, ne balance pas à dire que, " Sans pouvoir
" obliger personne à les croire (les dogmes ad-
" mis par l'Etat), le Souverain peut bannir
" de l'Etat quiconque ne les croit pas ; il peut
" le bannir, non comme impie, mais comme in-
" sociable, comme incapable d'aimer sincère-
" ment les loix, la justice, et d'immoler au besoin

“ sa vie à son devoir ; que, si quelqu'un, après
 “ avoir reconnu publiquement ces dogmes, se
 “ conduit comme ne les croyant plus, qu'il soit
 “ puni de mort : il a commis le plus grand des
 “ crimes, il a menti devant les loix.”

Mais ces maximes rigoureusement vraies pour un Etat qui commence, ou qui a persévéré dans son ancien système civil et religieux, dans ses anciennes limites, ne sont applicables qu'à très-peu de Gouvernemens actuels ; et la variété des professions de foi entre les citoyens d'un même Empire, force de recourir à d'autres mesures, et rend l'administration bien plus difficile ; car la loi ne pouvant plus s'appuyer sur la base religieuse, qui n'est plus uniforme, ne trouve alors d'autre appui que dans la vérité, d'autre secours que dans l'orgueil national, et l'espèce d'esprit public qui en est la suite ; mais cet esprit public, ainsi détaché de ce qui en faisoit le fondement le plus solide, est bien plus foible pour les sacrifices, bien moins puissant pour les actes particuliers de dévouement et de soumission que la loi ne peut ni atteindre ni exiger.

Comme, dans les Etats ainsi composés, chaque communion religieuse forme dans la société générale autant de sociétés partielles, “ Il faut,” dit l'écrivain déjà cité, “ en multiplier le nombre “ et en prévenir l'inégalité,” afin que celle qui prédomine ne devienne point oppressive, et celle qui est comprimée ne devienne point séditieuse et mal-intentionnée.

Tels sont les principes sur lesquels se sont appuyés les Représentans qui, dans les deux Chambres, ont parlé pour l'émancipation des Catholiques d'Irlande. Quand ce Royaume fut soumis à l'Angleterre, il étoit Catholique ; quand la ré-

forme s'établit, il persista à rester Catholique ; et la plupart des Protestans qui s'y trouvèrent ou qui s'y trouvent encore, étoient des Anglois, ou sont des familles Angloises qui sont venus s'y établir. Le Peuple, la grande masse de la nation, resta Catholique. Le parti Protestant qui avoit été opprimé, devint oppresseur à son tour, et les Catholiques vexés, pressés en tout sens par la minorité, se portèrent à des excès de fureur et de vengeance qui font frémir. Des loix sévères en furent la suite ; écrites dans des tems de chaleur, elles portent l'empreinte du ressentiment, elles annoncent moins le désir de contenir dans le devoir et la fidélité, dont la religion fait une des premières obligations, que le projet avoué d'éteindre le Catholicisme : ces loix peu réfléchies mirent les mœurs en contradiction avec les réglemens, autorisèrent des spéculations de prohibitions, que l'honnêteté naturelle repoussoit, et mirent la vertu et l'opinion publique en contradiction avec la loi. Des émigrations nombreuses qui ont porté sur toutes les parties du globe des familles Irlandoises, qui ont donné à toutes les armées des soldats utiles, et des officiers estimables, forcés de servir contre une patrie qui ne vouloit pas les reconnoître pour citoyens, ont été les suites de ces terribles dispositions toujours malheureuses quand elles détachent de la chose publique des citoyens qu'il faut y rallier par tous les moyens possibles. Une réflexion naturelle se présente à l'esprit comment prendre un grand intérêt à la cité quand on n'en est pas membre, et cette réflexion est une de celles qui militent le plus en faveur de l'émancipation des Catholiques. Vous attachez par-là quatre millions d'hommes à la chose publique.—Mais les loix

du
cett
con
à ce
vou
la s
tyra
vous
liqu
au
—N
sez-
peut
fier
veil
espè
sion
et i
land
inté
men
C'es
poin
rons

(*)
l'Egl
que le
sont q
tholi
toute
tique
l'adm
du de
coact
de v
ciplin

du culte Catholique ne répugnent-elles pas à cette émancipation ? Il faudroit ne pas vouloir connoître les dogmes Catholiques pour s'arrêter à cette objection.—Interrogez les philosophes, ils vous diront que les principes Catholiques sur la souveraineté sont le plus ferme appui de la tyrannie.—Prenez la proposition intermédiaire, et vous aurez la vérité ; c'est que le dogme Catholique est celui de tous qui attache le plus le citoyen au repos de l'Etat et au respect pour l'autorité.—Mais la suprématie religieuse du Roi !—Réduisez-en l'expression à ce qu'elle est, et ce qu'elle peut être dans le fait (*) ; modifiez-la à ne signifier que ce que réellement elle est, le droit de surveillance, d'indépendance temporelle, de toute espèce de puissance ; qu'elle se borne à l'expression des quatre propositions du Clergé de France, et il n'est pas un Catholique, dit Lord Holland, qui ne s'y soumette en ce sens, le seul qui intéresse au repos de l'Etat. — Est-ce le moment favorable pour opérer cette émancipation ? C'est une question sur laquelle nous n'avons point d'observations à faire ; mais nous ajouterons que ce sera un beau moment pour le Parle-

(*) *Les Rois d'Angleterre, dit Rousseau, se sont établis chefs de l'Eglise ; mais par ce titre, ils ont moins acquis le droit de la changer que le pouvoir de la maintenir ; ils n'y sont pas législateurs, ils n'y sont que Princes.—Y a-t-il donc bien loin de là à la doctrine Catholique, qui déclare les Princes indépendans au temporel de toute autorité, qui leur refuse aucun droit aux décisions dogmatiques, et à la police intérieure du temple, en ce qui concerne l'administration des Sacremens ? Mais qui les déclare les Evêques du dehors (Episcopus ad extra), celui qui peut seul donner force coactive aux réglemens, et celui qui est éminemment chargé de veiller à l'exécution extérieure des décrets et des loix de discipline.*

ment Impérial que celui où, éteignant à jamais entre les citoyens toute semence de division, il déclarera, que désormais l'opinion religieuse ne mettra aucune différence entre les citoyens, quelle que soit leur créance, pourvu que leur morale ni leurs dogmes ne renferment aucun principe destructif de la solidité de l'Etat. Dans un pays où les différens cultes sont permis, il nous semble qu'il faut les permettre entièrement si l'on veut être conséquent. L'homme ne se familiarise point avec l'idée d'exclusion, et sur-tout d'une exclusion que sa conscience lui dit être une injustice.— Mais la religion nationale !— Nous croyons intéressant, nécessaire même qu'il y en ait une reconnue et avouée ; qu'elle seule soit défrayée aux dépens du public ! que ses ministres soient les seuls qui, comme tels, soient de droit, appelés aux honorables fonctions de la législation ; qu'elle seule ait des instituteurs payés par le public. Ce n'est pas seulement justice, c'est Gouvernement, c'est principe d'administration ; mais alors même c'est à la sagesse de la loi à pourvoir à ce que l'honorable existence des ministres du culte national ne devienne point une contradiction, ni un fardeau pour aucune des communions qu'il aura autorisées dans son sein.

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 1^{er} FEVRIER au 8.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
Banque	—	—	151	152 $\frac{1}{2}$	153 $\frac{3}{4}$	—
Indes	—	—	186	186 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{2}$	—
Mer du Sud	—	—	—	186	153	—
Dito Ann.	—	—	—	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann.	—	57 $\frac{1}{2}$	—	—	58 $\frac{1}{2}$	—
Trois pour cent Consol.	57 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	—	57 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
Quatre pour cent Consol.	—	77 $\frac{1}{2}$	—	76 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$
Cinq pour cent Ann. . . .	—	90 $\frac{1}{4}$	—	91 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{4}$	92 $\frac{1}{8}$
Cinq pour cent 1797 . . .	—	91 $\frac{1}{4}$	—	91 $\frac{1}{2}$	92 $\frac{1}{4}$	92 $\frac{1}{8}$
Banque Long. Ann.	—	17 $\frac{1}{2}$	—	17	16	17
. Courtes	—	54 $\frac{1}{2}$	—	55	57	55
Imp. trois pour cent Ann.	—	56 $\frac{1}{2}$	—	55 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
Dito Ann.	—	—	10	10 $\frac{3}{4}$	10 $\frac{3}{4}$	10 $\frac{7}{8}$
Omnium.	—	—	9	11	13	13

IMPORTATIONS A LONDRES,

Depuis le 1^{er} au 8 Février 1801.

Lard salé	60 tonn.	Pois	1850 quart.
Bœuf }	461 tonn.	Empois	39,544 tonn.
Brandy	1,690 bar.	Rum	21,614 gall.
Beurre	73,290 gal.	Sucre	89,577 quint.
Oranges	72 tonn.	Tabac	232,706 liv.
Citrons	983,750 . .	Froment	4,601 quart.
Café	10,000 . .	Vin de Port	13 562 gall.
Coton	3,883 quint.	de Madère	3,480 . .
Farine	930,247 liv.	d'Espagne	6,747 . .
Genievre	4202 quint.	de Lisbonne	557 . .
Avoine	12,634 gal.	de France	12,493 . .
Porc	1,090 quart.	Houblons	14,732 liv.
Orge	581 tonn.	Toiles d'Irl.	1,287,568 verges.
	2,680 quart.	Laines d'Espag.	3,020 . .

Le prix courant du Sucre a été 4l. 2s. 8d. $\frac{3}{4}$, le quintal, droits compris.

COURS DU CHANGE.

	MARDI.	VENDREDI.
Hambourg	31 . . 10 2 $\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 10 2 $\frac{1}{2}$ u.
Altona . .	31 . . 11 2 $\frac{1}{2}$ u. .	31 . . 11 2 $\frac{1}{2}$ u.
Livourne .	54	54
Naples . .	40	40
Gênes . . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$
Venise . .	46 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$
Lisbonne .	60	60
Oporto . . .	60	60

M E R C U R E

DE

FRANCE.

N^o XXVIII.

20 FÉVRIER, 1801.

PIÈCES FUGITIVES.

LE TRIOMPHE DU TEMS.

LE monde n'étoit plus, et Jupiter troublé,
Au travers des débris de l'Olympe écroulé,
Rassemblant tous les Dieux de frayeur immobiles,
Laisa tomber ces mots de ses lèvres débiles :
“ N'échapperons-nous point à cette horrible nuit ?
“ Et lorsque sur nos fronts la divinité luit,
“ Le Tems avec sa faulx, dans le torrent des âges,
“ Nous plongera-t-il donc ainsi que nos ouvrages ?
“ Unissons nos efforts pour prévenir ses coups ;
“ Et loin d'attendre ici qu'il s'élance sur nous,

VOL. V.

Q

“ Forts de rage et d'espoir volons à sa poursuite :
 “ Enchaînons ce vieillard, pour l'égorger ensuite ;
 “ Peut-être qu'entraînés par notre propre sort,
 “ Faits pour être immortels, nous subirons la mort.
 “ Mais il faut tout tenter dans ce moment horrible ;
 “ Et pour moi, dût le Temps demeurer invincible,
 “ Je braverai sa faux prête à me moissonner.
 “ Ma foudre, en la brisant, saura le consterner.”

Il dit, et tous les Dieux conçurent l'espérance
 D'exercer sur le Temps une prompte vengeance.
 On convint d'opposer l'adresse à son pouvoir.
 Chacun dit qu'à le prendre il mettroit son devoir.
 Comme on délibéroit il traversa l'espace.

“ Amis, reprit Jupin, voilà le Temps qui passe ;
 “ Et je vais à vos yeux, sur mon aigle monté,
 “ Atteindre malgré lui son vol précipité :
 “ C'en est fait ; il périt de ce coup de tonnerre.”

Le Temps qui soupçonnoit son projet téméraire,
 D'un revers de sa faux, sans détourner les yeux,
 Osa décapiter le Souverain des Dieux.
 Cette mort, comme on sait, est une mort honnête,
 Et ne perd point l'honneur qui ne perd que la tête.
 Mercure, le filou, voulut subtilement
 Voler au Temps cruel son terrible instrument :
 Mais ce Dieu le surprit et lui rompit l'échine,
 Sous le manche noueux de sa faux assassine.
 Vénus, qui l'aborda, d'un air tendre et gaillard,
 Crut faire de plaisir expirer le vieillard ;
 Mais le temps, insensible à ses charmes perfides,
 En fuyant de ses bras, grava son front de rides.
 Vénus, ainsi changée, en mourut de dépit.
 Bacchus, de son côté, pour avoir du repit,

Dit au Tems de goûter de son jus délectable,
 Et voulut qu'avec lui ce Dieu se mît à table.
 Mais le Tems, au dehors étouffant son mépris,
 Versa dans son tonneau du vin fait par *Lewis*. (*)
 Et Bacchus de sa main, le croyant plus antique,
 En but et rendit l'ame, après mainte colique.
 Je ne finirois pas s'il falloit raconter
 La mort-qu'à tous les Dieux il fallut supporter.
 La Sagesse à son tour mourut de faim sans doute ;
 Junon d'ambition, Hercule de la goutte ;
 Cupidon de ceci, Priape de cela :
 Dans sa peau boursoufflée, Eole enflé creva ;
 Le sanguinaire Mars mourut d'hémorrhagie,
 Et Morphée expira dans une léthargie.
 Mais, direz-vous, le Tems tua-t-il Apollon ?
 Non. Quoi ? le Dieu des arts fut seul épargné ? Non.
 On peut croire aisément qu'il mourut de lui-même :
 Quand on veut réfléchir qu'en ce carnage extrême,
 Les mortels et les Dieux détruits dans l'univers,
 Il ne trouva personne à qui lire ses vers.

G. D. G.

LE LION, L'OURS, ET LE RENARD.

Fable.

SIRE Lion revenoit de la guerre ;
 L'Ours, et le Tigre, et la Panthère,
 Avoient osé le défier :
 L'Ours étoit resté prisonnier.

(*) Fabriquant des vins artificiels.

Les autres de leur sang avoient rougi la terre ;
 Et le vainqueur un peu trop carnacier,
 Jusques sur leurs enfans étendant sa colère,
 S'étoit montré moins généreux guerrier
 Que ses pareils ne le sont d'ordinaire.
 Il en étoit dans son cœur tout honteux ;
 Mais son retour n'en fut pas moins pompeux.
 On fit par-tout des feux et des harangues,
 Le Prince fut à qui mieux mieux
 Exalté, mis au rang des Dieux.
 Entr'autres le Renard, docteur en fariboles,
 Célébra la douceur, la générosité
 De la terrible majesté :
 Et dans ses fades hyperboles
 Le nomma, sans pudeur, un astre bienfaisant,
 Un Dieu sur terre, enfin le plus rare présent
 Qu'aux animaux fit jamais la nature.
 L'Ours à ces mots grognoit outre mesure.
 Sire Lion avoit décousu son petit,
 Son doux espoir, sa tendre géniture.
 C'étoit assez sans contredit,
 Pour s'indigner de l'imposture.
 Lors le Lion chagrin et repentí,
 Paix-là, dit-il, c'est bien assez menti :
 Je chasse le Renard de ma Cour, et pour cause ;
 Et quant à l'Ours, je lui propose
 Une place en mon comité,
 S'il n'aime mieux sa liberté.
 Comme on s'étonnoit de la chose,
 Messieurs, reprit le Roi, cet Ours peut me haïr,
 Même il le doit peut-être, et son maintien n'exprime
 Qu'une rancune légitime,

Que je n'ai pas droit de punir.
Quant au Renard que je viens de bannir,
Lui qui fait voir combien il me méprise,
Puisqu'il ose ainsi me flatter,
Il faut que son exemple instruisse
Quiconque voudroit l'imiter.

IMBERT.

LE PETIT-MAÎTRE.

UN Petit-maître, en vérité,
Est un être bien insipide ;
Son corps est toujours apprêté,
Lorsque toujours sa tête est vuide.
Ne s'occuper que de l'habit,
Et des cravates qu'il doit mettre,
Etre sot à force d'esprit ;
Voilà le Petit-maître.

Dans les arts faire l'amateur,
Parler sciences et peintures,
Se montrer en tout connoisseur,
Ignorer tout hors la parure ;
Insolemment sur tout gloser ;
N'être rien, vouloir tout paroître ;
Excepté lui, tout mépriser ;
Voilà le Petit-maître.

Fuir le matin ses créanciers,
Le soir faire nouvelles dettes ;
Ruiner parens, financiers,
Pour enrichir quelques grisettes ;

Offrir et vanter son pouvoir
 Auprès des grands, sans les connoître;
 Nourrir mille dupes d'espoir;
 Voilà le Petit-maître.

Jargonner d'un ton suffisant,
 Toilette, chevaux et voiture;
 Juger de tout sans jugement,
 Au bon sens toujours faire injure;
 Chanter, persifler, ricanner;
 N'être jamais ce qu'on doit être,
 Et par bon ton déraisonner;
 Voilà le Petit-maître.

CHANSON.

Air : De la Pipe de Tabac.

A l'ouverture d'une Fête de Société.

SI le Destin qui nous maltraite,
 Paroît ici s'être endormi,
 Ces momens sont une conquête
 Que nous faisons sur l'ennemi.
 Quand tout semble ici se dissoudre
 D'un front égal, d'un même cœur,
 Nous devons affronter la foudre,
 Et saisir l'éclair du bonheur.

Le François croit que la tristesse
 Corrige mal l'adversité;
 Toujours il est gai par sagesse,
 Toujours sage dans sa gaieté;

Et quand une voix importune
 En lui ne naît point du remords ;
 Il rit des coups de la fortune,
 Sa vertu triomphe du sort.

Fuyons tous soucis inutiles.
 Pourquoi de notre long malheur,
 Par des sacrifices futiles
 Aggraver encor la rigueur ?
 De quelques heures fortunées
 Ne dédaignons pas de jouir ;
 Pour la peine il est tant d'années,
 Qu'il soit un jour pour le plaisir.

LOGOGYPHE.

AU milieu des plaisirs on me suit, on m'adore :
 Quand on me connoît mieux, on me fuit, on m'abhorre.
 J'ai beaucoup de mauvais, très-peu de bons enfans.
 J'ai cinq pieds. Cherche bien, exerce tes talens :
 Dans trois je suis le fruit du sublime génie
 Qui peint, orne, embellit la haute poësie :
 Dans quatre on m'apperçoit changer à chaque instant,
 Plaire au sexe enchanteur, et tourner à tout vent.
 Mais que vois-je dans cinq ? un tyran effroyable,
 L'ennemi des mortels et le plus redoutable.

Par M. BRUNO.

Le mot de l'Enigme, au N^o dernier, étoit *Vin*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sur les Institutions Républicaines; ouvrage posthume de St. Just. Paris, in-8°. 1800.

Nous ne parlerions point de cette production, si les circonstances présentes ne rendoient vraiment intéressant de connoître à quel point portoient la déraison, ces chefs d'un parti dont la terrible influence se fait encore sentir d'une manière si atroce. Nous oublierons la sensibilité de l'auteur, vantée par l'éditeur, et nous ne nous occuperons que de ses pensées.

Après avoir lu cet ouvrage, voici la première question que l'on se fait. Jusqu'à quel point l'esprit systématique peut-il rendre un homme fou, sans que les tribunaux soient autorisés à prononcer son interdiction?

Les rêves de St. Just sur les institutions sont un composé de délire, de réminiscences, de mauvaises lectures mal digérées; il ignoroit ce que c'étoit qu'une institution, et n'a rien vu de plus beau que de recommencer Sparte sur un terrain plus grand, et seulement avec vingt-cinq millions d'hommes, pour premier essai.

Cependant, comme on est toujours entraîné par les idées de son siècle, au moment où l'on croit s'y soustraire, St. Just a voulu colonies et liberté, commerce et désintéressement, amour de

la gloire sans desir de réputation, et des arts d'imagination au milieu d'un peuple forcément guerrier et agriculteur : en un mot, il a pris tout ce qu'il y a de bon, et il en a élagué les conséquences, en oubliant que cela est impossible. Mais qu'importe ? ceux qui rêvent éveillés ont de commun avec ceux qui rêvent endormis de tout confondre, et de n'être arrêtés par aucune contradiction.

St. Just qui, dans ses institutions, s'occupe des finances et des monnoies, étoit si ignorant que, dans tout son ouvrage, il ne se plaint des assignats que comme d'une multiplication de richesses ? Est-il possible qu'un homme qui gouvernoit, qui voyoit le Gouvernement émettre les assignats par milliards, et réduit cependant à taxer les marchandises, à nourrir un peuple qui s'arrachoit quelques onces de pain à la porte des boulangers, n'ait pas senti que les assignats étoient à-la-fois un signe et une cause de pauvreté et de ruine générale ! Voilà pourtant ceux qui ne se contentoient pas de réformer leur patrie, et qui s'annonçoient hautement comme destinés à régénérer le monde. Phocion leur eût demandé : *Que savez-vous ?* et s'ils eussent été francs, ils auroient répondu, *Tuer.*

Sans pousser plus loin les réflexions, nous nous bornerons à citer ; nous prendrons indifféremment des niaiseries et des atrocités, mélange caractéristique de l'esprit et des mœurs des hommes d'alors.

“ Savez - vous bien que l'homme n'est pas né méchant ; c'est l'oppression qui est méchante.

“ Il n'est pas encore tems de faire le bien. Le bien particulier que l'on fait est un palliatif.

Il faut attendre un mal général assez grand, pour que l'opinion générale éprouve le besoin de mesures propres à faire le bien." (Dans combien de têtes qui se croient mieux organisées que celle de St. Just, cette funeste maxime ne s'est-elle pas établie comme une vérité? N'a-t-elle pas été le principe déterminant de quelques Cabinets même? N'est-elle pas peut-être en ce moment même, pour quelques personnes, un fondement d'espérance? Jamais le souverain mal ne peut amener le bien, il n'en peut résulter que désolation et destruction: *Principiis obsta*. Si l'on avoit bien convaincu de cette dernière vérité l'infortuné Louis XVI, à qui sans cesse on répétoit l'adage de St. Just, il seroit encore sur le trône, et l'Europe eût resté paisible.)

" Un malheureux est au-dessus du Gouvernement et des Puissances de la terre; il doit leur parler en maître. (Voilà tout le secret de la Révolution. On a dit: Vous êtes malheureux, et comptez les bras.) -

" Il n'y a point de domesticité; celui qui travaille pour un citoyen est de sa famille et mange avec lui.

" Il faut entretenir, *en tems de paix*, huit cent mille hommes répartis dans toutes les places.

" Pourquoi le peuple ne donne-t-il des mandats que pour exercer l'autorité? S'il créoit *six millions* de magistrats pour prêcher ou pour donner l'exemple de toutes les vertus, cela seroit-il moins bien?

" Les cimetières sont de rians paysages; les tombes sont couvertes de fleurs semées tous les ans sur l'enfance. Les enfans sans reproche placent, *au-dessus de la porte de leur maison*, l'image de leur père et de leur mère."

(Il semble qu'il y a dans ce passage une erreur assez sensible, mais facile à réparer. Au lieu de : Les cimetières sont de rians paysages, quand St. Just écrivoit, ne devoit-il pas dire : Les rians paysages ne sont plus que des cimetières.)

Au reste, cette vision de St. Just au milieu du carnage se trouve réalisée par le sentiment dans les cimetières des villages de la Prusse orientale. " Là chaque tombe est une caisse
 " où la famille et les amis de celui qu'elle cou-
 " vre, cultivent des fleurs, que chaque prin-
 " tems la jeune fille ou la tendre sœur vient
 " renouveler et arroser de ses larmes. Tout le
 " cimetière n'est qu'un parterre émaillé et planté
 " d'arbres. On y reconnoît long-tems la tombe
 " de l'époux regretté, de la mère chérie, du bon
 " père, aux roses, aux œillets et aux glayeuls
 " odorans qui jonchent la caisse soigneusement
 " cultivée."

Ici, las de ses malheurs,
 On peut mourir sans murmure :
 Etre endormis sous des fleurs,
 Dans le sein de la nature,
 Est-ce un sort digne de pleurs !

Pourquoi faut-il dans notre âge,
 De la plus horrible image
 Epouvanter le tombeau ?
 Chez les peuples de la Grèce,
 La mort n'est qu'une Déesse,
 Qui tourne un léger fuseau,
 Ou quelque Nymphe sensible
 Qui, sur une urne paisible,
 Pleure et renverse un flambeau.

Si le corps se décompose,
Il en reste quelque chose ;
Un Dieu veille encor sur nous.
Que ce destin paroît doux !
O toi qui me fus si chère !
Si le sort t'amène un jour
Sur ma tombe solitaire,
Cueille les fleurs d'alentour.
Tu les fixes, tu soupîres.....
Ce parfum que tu respîres,
Est moins pur que mon amour.

(M. MASSON.)

Qu'il est pénible, après cette citation si agréable, de revenir aux délîres frénétiques qui ont ensanglanté l'univers !

“ Les meurtriers seront vêtus de noir toute leur vie, et seront mis à mort s'ils quittent cet habit.”

(On ne dit pas ce qu'on en fera, s'ils tuent de nouveau en habit noir ; peut-être porteront-ils deux habits en récompense.)

“ Celui qui frapperoit ou injurieroit quelqu'un dans les temples, seroit puni de mort.”

Il faut rendre justice à St. Just, il ne tue pas souvent dans ses institutions, mais il bannit pour toutes les fautes que dans tous les pays la morale abandonne à la satire ou à l'opinion publique ; et comme chaque homme, dans lesdites institutions, est obligé de confesser sa fortune, ses torts une fois par an dans les temples, il est à présumer que si les confessions avoient été bien sincères, au bout d'un an tous les François eussent été bannis.

“ Nul

“ Nul ne mangera de chair le troisième, le sixième et le neuvième jour des Décades.

“ L'ame immortelle de ceux qui sont morts pour la patrie, de ceux qui ont été bons citoyens, qui ont chéri leur père et leur mère, et ne les ont jamais abandonnés, est dans le sein de l'Eternel.”

Si St. Just n'avoit pas lu, comment auroit-il su tout cela ? et après avoir lu, comment peut-il le dire sans citer ses autorités ? Sa phrase a l'air d'un décret. Il faut finir, et finir par un trait d'héroïsme. C'est l'auteur qui parle :

“ Le jour où je me serai convaincu qu'il est impossible de donner au Peuple François des mœurs douces, énergiques, sensibles, et inexorables, je me poignarderai.”

C'est par-là qu'il falloit commencer ; car ce n'est que depuis la mort de St. Just et de ses pareils que les François reprennent une partie des qualités qu'ils ont long-tems possédées, et qu'ils n'ont perdu que pendant l'époque où des furieux et des imbécilles ont voulu les régénérer.



Considérations sur les diverses Méthodes à suivre dans l'observation des Peuples Sauvages. Par J. M. Degerando. In-8°. Paris, 1800.

Parmi les entreprises qui honorent la fin du 18^e siècle, il faut compter celles qui ont eu pour objet l'histoire naturelle étudiée sur les lieux même, et par conséquent les voyages éloignés entrepris par les hommes qu'enflammoit l'amour de l'humanité.

VOL. V.

R

Parmi ces hommes, il faut distinguer l'infortuné Lapeyrouse, le capitaine Baudin et le citoyen Levaillant.

Le premier est mort victime de son zèle. Il est mort en quelque façon au champ de bataille. Ce n'est pas sans raison qu'on croit que son vaisseau a touché les glaces du pôle ; et ce n'est pas sans d'amers regrets qu'on rappelle une si grande perte.

Les deux autres sont de tous les voyageurs les plus en état et les mieux disposés à nous en dédommager : tous les deux déjà renommés, l'un par sa belle collection des plantes exotiques, dont il a enrichi le Jardin des Plantes ; l'autre, par celle non moins belle d'oiseaux rares qu'il a rapportés de l'intérieur d'Afrique.....

Ils vont repartir : le second, pour tenter dans un troisième voyage de découvrir ce qu'a de réel l'histoire gigantesque de la ville de Houssa, située vers les sources du Sénégal, le premier pour aller recueillir dans l'immense étendue des mers du Sud, de nouvelles connoissances relatives aux hommes, aux animaux et aux plantes. Jamais voyage ne fut entrepris sous de plus favorables auspices... Les sciences et la politique s'y intéressent également... Toutes les nations de l'Europe se sont empressées d'envoyer des sauf-conduits au capitaine Baudin, et toutes les sociétés savantes lui ont adressé des mémoires et des questions relatives à l'objet de son voyage.....

La *Société des Observateurs de l'Homme*, vient de faire imprimer les *Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des Peuples Sauvages*, que J. M. Degerando, l'un de ses membres, a lu à une de ses séances, avant de les adresser au capitaine Baudin et au citoyen Levaillant.

Nous avons lu avec soin ces diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages, par J. M. Degerando, et soit par raison, soit par une prévention bien naturelle contre tous ceux qui veulent nous recommencer, nous avouons que nous avons trouvé cet ouvrage bien au-dessous de sa renommée.

Il faut d'abord que nous expliquions à quoi tient notre prévention contre ceux qui veulent nous recommencer.

Il existe des hommes, estimables d'ailleurs, qui prétendent que l'homme n'est pas connu, ce qui est faux ; car ceux qui influent sur leur siècle soit par leurs écrits, soit par leurs discours, soit par leurs actions, n'acquièrent cette influence que par une connoissance profonde des hommes. Il est vrai qu'ils ne s'amuse pas à regarder l'homme comme une abstraction, qu'ils ne le séparent pas de la société, pour savoir comment on peut se rendre sociable : mais parce que Démotène, Cicéron, Bossuet, Fénelon n'étoient pas fous, il ne faut pas conclurre qu'ils ne connoissent pas les hommes. Ils savoient seulement jusqu'où il falloit porter cette connoissance pour la rendre utile, et sentoient que vouloir la pousser au-delà, c'étoit ressembler aux enfans qui déchirent leur poupée pour savoir comment elle est faite intérieurement : quand ils ont satisfait leur curiosité, ils n'ont plus de poupée ; quand les métaphysiciens ont fait des rêves sur l'homme sauvage, ils ont brisé l'homme de la société : en un mot, ils nous détruisent pour nous recommencer, et nous laissent en morceaux par impossibilité de nous refaire.

La prétention d'examiner l'homme dans l'état sauvage, est aussi fausse que l'espérance de suivre les progrès et l'enchaînement des idées de l'enfant, depuis le berceau jusqu'à l'âge viril. On n'observe bien ce qui a un caractère prononcé : l'enfant est le jouet de tout ce qui l'entoure, parce que tout fait ou tout doit faire impression sur lui ; si vous l'isolez, vous n'observez qu'une masse de chair ; si vous l'entourez d'individus et d'objets quelconques, il vous est impossible de suivre les idées de l'enfant ; elles varient plus vite que vous ne pouvez les saisir ; ses pensées sont presque toujours incomplètes, parce qu'il manque d'objets de comparaison, qu'il sent et qu'il n'analyse pas ; et l'observateur qui croit rendre compte des idées d'un enfant, ne fait que substituer ses propres réflexions à ce qu'il pense apercevoir.

Pour examiner l'homme dans l'état sauvage, il faudroit savoir ce que c'est que l'état sauvage ; personne ne le sait et ne le saura jamais, puisqu'il faut toujours juger par comparaison.

Croire que la civilisation marche d'une manière constante, est une idée fausse. Telle peuplade, vieille de deux siècles, sera moins civilisée qu'une beaucoup plus nouvelle ; et alors comment marquer les degrés par lesquels on monte à la civilisation ?

S'il est prouvé que les peuples corrompus peuvent tomber dans la barbarie, mais qu'ils ne retournent jamais à l'état de nature, n'en peut-on pas conclure qu'il n'y a pas de route plus fixe pour arriver à l'état social, que pour s'en éloigner ? Et d'ailleurs, qu'est-ce que l'état de nature ?

Mais c'est être aussi inconséquent que ceux que nous combattons, que de s'occuper de pareilles abstractions.

Nous voulions parler de l'ouvrage du C. Dege-rando. Sans le juger maintenant dans ses détails, nous observerons qu'il nous a paru bien extraordinaire qu'en s'occupant des sauvages, il n'ait jamais parlé des missionnaires qui ont eu le courage de s'ensevelir parmi eux, et qu'il ait gardé le plus profond silence sur les Jésuites et sur le Paraguay. Des hommes qui avoient appris la langue de tant de peuplades, qui étoient parvenus à les civiliser, devoient avoir acquis des connoissances bien plus profondes sur les sauvages, que ne pourront jamais le faire des voyageurs. Et c'est ici que nous rappellerons encore la manie de toujours vouloir recommencer, et de ne regarder comme bon que ce qui sera soumis à la *méthode*.

Il est vrai que l'ouvrage incroyable des Jésuites a été condamné par cette réflexion d'un de nos plus célèbres voyageurs, c'est que *les sauvages civilisés s'ennuyoient*. Nous, qui sommes civilisés sans avoir jamais été sauvages, nous ne nous ennuyons pas, sans doute ; et c'est à tort que Buffon, qui peut-être ne connoissoit pas les hommes, a remarqué que l'ennui étoit une maladie inséparable de la société, contre laquelle l'homme d'esprit et le savant pouvoient moins que le sot et l'ignorant. L'homme qui dit *je m'ennuie*, est déjà très-civilisé ; mais celui qui éprouve l'ennui sans en convenir, est arrivé au dernier terme de la civilisation. Les habitans du Paraguay pouvoient donc s'ennuyer, sans qu'il soit raisonnable d'en accuser les Jésuites.

Mais revenons à l'ouvrage même, et tâchons d'en donner une idée à nos lecteurs. C'est déjà une singularité bien frappante de prétendre, que des observations à faire sur les langues, les mœurs, l'éducation, la religion des Sauvages, *au profit des peuples policés*, deviennent en quelque sorte le but principal d'un voyage autour du monde. Il n'est pas besoin d'ajouter à cette première idée, que ces observations sont certainement aussi importantes au progrès de l'esprit humain, que l'étoient pour ses besoins celles qui eurent pour objet de tracer un méridien, ou de fixer la forme du globe. C'est cependant l'opinion de l'auteur métaphysicien ; nous sommes loin de la partager ; car toutes ces méditations sur l'homme de la nature, sur ses développemens intellectuels, tous ces ballons systématiques, que chacun enfile et pousse à son gré, nous semblent devoir mener à des conséquences absolument contradictoires à celles qu'en tirent ces métaphysiciens subtils. Nous sommes convaincus par expérience, que toutes les observations sur l'homme sauvage, etc. ne donneront pas une vertu, et par conséquent pas une jouissance réelle, à l'humanité ; et qu'en ne les considérant que dans leur rapport d'utilité, la mesure d'un degré du méridien, la fixation de la forme du globe sont, par leur influence directe sur les arts utiles aux besoins et aux plaisirs de la vie, vraiment d'un intérêt supérieur, à des observations qui ne produiront jamais que des hypothèses, et dont la démonstration, lorsqu'elle seroit possible, seroit à peine susceptible d'être saisi par sept ou huit hommes sur toute une génération. Mais il faut connoître les motifs de l'auteur.

“ Le voyageur philosophe, qui navigue vers les ex-
 “ trémités de la terre, traverse en quelque sorte la
 “ suite des âges. Il voyage dans le passé ; chaque
 “ pas qu’il fait est un siècle qu’il franchit. Ces îles
 “ inconnues qu’il découvre, sont pour lui le berceau
 “ de la société. Ces peuples que méprise notre igno-
 “ rante vanité, se découvrent à lui comme d’antiques
 “ et majestueux monumens de l’origine des tems :
 “ monumens bien plus dignes de notre admiration,
 “ que ces pyramides *fameuses* dont les bords *célèbres*
 “ du Nil s’enorgueillissent, celles-ci n’attestent que
 “ la frivole ambition et le pouvoir passager de quel-
 “ ques individus dont le nom même nous est à peine
 “ parvenu ; ceux-là nous retracent l’état de nos pro-
 “ pres ancêtres.”

Voilà ce qui s’appelle de la déclamation, et
 ce qu’un homme de beaucoup d’esprit appeloit
 du *galimathias double* ; car, en lisant l’ouvrage
 d’un métaphysicien qu’un critique de ses amis nous
 dit avoir approfondi la science de l’homme au point
 de se trouver placé par ses contemporains immédiate-
 ment après Locke et Condillac, on peut, sans injus-
 tice, analyser les expressions et à travers la bour-
 souffure du style, essayer de démêler le fil des
 idées, et de découvrir la justesse du raisonnement.
 Voici donc ce que nous trouvons au moment où
 finissent les phrases préparatoires, *Du voyage dans
 le passé à travers la suite des âges, des pas qui
 valent un siècle*, etc. “ Les peuples sauvages
 “ sont le monument le plus vrai du premier état
 “ de la société parmi les hommes.” Et cette pro-
 position est un paradoxe historique, en tout sys-
 tème : une assertion fausse pour celui qui admet
 le récit de Moïse ; une opinion au moins très-
 difficile à soutenir devant l’examen impartial de
 l’expérience, pour qui la contradictoire est dé-

montrée ; c'est-à-dire, “ L'état des peuples sauvages est l'état de dégradation de la société primitive, dégradation amenée par des circonstances physiques ou morales, qui ont isolé quelques familles, mais état qui n'a jamais été ni pu être celui de l'humanité entière.” Cependant, accordons cette première proposition ; supposons la vraie, et disons, en second lieu, avec l'auteur : “ L'état du sauvage, qui nous retrace celui d'où nos ancêtres sont sortis, est mille fois plus intéressant que l'examen des efforts par lesquels l'espèce humaine est sortie de cet état de barbarie et de grossièreté, pour arriver à une civilisation plus parfaite.”

Que cette seconde proposition tienne ou non à la première pour sa vérité, peu importe en ce moment ; du moins, on peut l'examiner séparément ; et alors, quelque opinion qu'on ait conçue de la première assertion, cette seconde est de toute fausseté : l'état sauvage supposé, premier état de l'homme, n'est pas plus intéressant que l'examen de l'homme, améliorant sa condition par le développement de ses lumières, se perfectionnant et simplifiant les moyens de satisfaire à ses besoins par les ressources de l'intelligence et de la société. Jamais l'enfant à peine échappé des langes, qui bégaye des mots sans idées, qui languit dans le besoin de toutes les espèces de secours, incapable de se conduire, de se diriger, sans réflexions, sans prévoyance, sans moyens, ne sera, pour un être raisonnable, plus admirable, plus digne d'étude, que ce même enfant, parvenu à l'âge viril, asservissant toute la nature à ses desirs, à ses calculs, à ses vœux ; exerçant ses perceptions tout à la fois sur l'immense étendue des siècles passés et à venir ; s'élançant d'un vol hardi de ce qui est sous les yeux jusqu'au

possible ; attachant à la décision du moment, l'expérience de toutes les générations qui se sont écoulées ; asservissant à la vérité, à la perspicacité de ses combinaisons et de sa prévoyance, le cours de la nature jusqu'aux époques où tout ce qu'on connoît et le monde même, aura cessé d'être. Certainement on ne peut établir de comparaison d'intérêt et de grandeur entre ces deux états ; et tant que cette comparaison ne sera pas possible, on ne pourra, avec vérité, dire que la connoissance et l'observation des peuples sauvages est plus intéressante et plus importante que celle des peuples civilisés. Mais ne peut-on pas nier qu'il y ait des peuples sauvages ? Ceux qu'on désigne de ce nom ne sont point des sauvages ; cet état est impossible ; ce sont des sociétés imparfaites, dans un état de civilisation commencée ou dégénérée : et alors cette observation est plus affligeante qu'intéressante ; elle ne peut servir qu'à prouver que l'état de société est l'état naturel et essentiel de l'homme ; puisque plus cette société se resserre, s'aggrandit, plus l'homme acquiert de valeur ; car nous regarderons toujours comme valeur acquise, tout ce qui tend à classer l'homme à part, à l'élever au-dessus du reste de la création, à le distinguer de ce qui n'est pas lui, et c'est l'effet de la société. Sous ce rapport donc, nous dirons avec le philosophe, qui voyant des figures de géométrie tracées sur le terrain, y reconnoissoit *des pas d'hommes*, que les fameuses pyramides de l'Égypte aggrandissent plus l'esprit humain, sont plus *dignes de notre respect et de notre admiration* que les habitans d'Otahiti ou des îles Sandwich, *monumens augustes de l'origine des âges*. Les monumens de l'Égypte attestent jusqu'où

l'homme fragile peut porter la solidité de ses œuvres, m'apprennent que de bonne heure il peut parvenir au plus haut point d'intelligence; et si j'étois assez malheureux pour ne voir que les traces d'un tyran à côté des canaux, des lacs factices creusés par des mains prévoyantes, pour attirer nourrir, et alimenter la fécondité, j'admierois encore les heureux effets de la civilisation et de la société, dans la population immense que ces ouvrages attestent, et dans la facilité des subsistances que suppose nécessairement un nombre si prodigieux d'hommes employés à un seul et même ouvrage, et par conséquent alimentés, salariés et entretenus du superflu des récoltes et du produit surabondant des soins du laboureur. Dans les minces et chétives peuplades de sauvages, je ne vois, au contraire, que l'homme luttant contre le besoin, à demi-développé, esclave de fausses terreurs, cruel par faiblesse, bégayant dans une éternelle enfance, inconstant et menteur, voleur et barbare comme tous les êtres foibles; et cette considération m'afflige, loin d'exciter mon respect et mon admiration; et la seule consolation que j'y puisse éprouver, c'est l'espoir de ramener ces hommes à une situation meilleure, c'est de pouvoir, malgré les applications fausses et atroces, qu'ils en font ordinairement reconnoître en eux les premiers traits d'une révélation primitive, de cette loi naturelle que l'on ne détruit jamais entièrement dans le cœur humain, et qui sont l'heureux signe de la possibilité d'une amélioration dans leurs sentimens, dans leur condition. Et quelques phrases au-dessous, l'auteur semble partager ma manière de sentir, et avoir oublié ce qu'il vient de dire, car il s'écrie :

“ O vous qui, portés par un généreux dévouement
 “ sur ces rives lointaines, approcherez bientôt de leurs
 “ huttes solitaires, paraissez auprès d’eux comme les
 “ députés de l’humanité toute entière ! Présentez-
 “ leur, en son nom, le pacte d’une fraternelle alliance !
 “ faites-leur oublier que de farouches aventuriers ne
 “ cherchèrent leur séjour que pour les dépouiller
 “ ou les asservir !” (*C’est ici une étonnante méprise de
 l’auteur : faire oublier à des peuples qu’on va découvrir
 les excès des aventuriers qui ont ravagé Hispaniola, le
 Mexique et le Pérou. Des aventuriers qui dépouillent des
 sauvages tout nus ! la précision métaphysique ne fait pas
 le caractère spécial de ce morceau, que Locke et Condillac
 eussent écrit autrement.*) “ Ne vous présentez à eux
 “ que pour leur offrir des bienfaits. Portez-leur nos
 “ arts, et non notre corruption ; le code de notre
 “ morale, et non l’exemple de nos vices ; nos sciences,
 “ et non pas notre scepticisme ; les avantages de la
 “ civilisation, et non pas ses abus : cachez-leur
 “ qu’en ces contrées aussi, quoique plus éclairées, les
 “ hommes s’entredéchirent par des combats et se dé-
 “ gradent par leurs passions. Assis auprès d’eux, ou
 “ au milieu de leurs forêts désertes et sur leurs rivages
 “ ignorés, ne leur parlez que de paix, d’union, de
 “ travaux utiles ; dites-leur que, dans ces empires
 “ inconnus d’eux, que vous avez quittés pour les
 “ visiter, il est des hommes qui forment des vœux
 “ pour leur bonheur, qui les saluent comme des frères,
 “ et qui s’associent de toute leur ame aux intentions
 “ généreuses qui vous amènent au milieu d’eux.”

Malgré les efforts que l’auteur fait pour se
 montrer sensible dans ce morceau entortillé, où
 toutes les épithètes sont à contresens, tous les
 rapprochemens forcés, comme il laisse absolu-
 ment le cœur froid, on peut examiner la justesse
 de toutes ces apostrophes, et on n’y trouve que
 l’aveu mal déguisé de l’état dépourvu et misérable

de ces infortunés qui habitent en peuplades des forêts désertes, et que l'on voudroit nous faire regarder comme dignes de notre admiration et de notre respect.

L'auteur ensuite, et c'est la meilleure partie de son ouvrage, passe en revue une partie des fautes commises par les voyageurs dans leurs observations sur l'homme sauvage, et les vides qu'ils ont laissés dans leurs relations. Il trouve que ces observations sont en général incomplètes, incertaines, inexactes, sans ordre, et souvent sans utilité, et il en donne des raisons. Ensuite il propose une méthode qui sauveroit ces inconvéniens ; et cette méthode, qu'on ne soupçonneroit pas aisément, seroit d'étudier la langue des Sauvages avant d'étudier leurs mœurs, et de ne point juger des nations par les individus, ni de leurs usages par les emblèmes. Il propose d'examiner leur éducation physique, leurs facultés intellectuelles, leurs principes de morale, leur société domestique, l'amour, le mariage, la polygamie, le divorce, leurs rapports politiques, leur droit des gens, la guerre, la paix, leurs rapports civils, l'idée qu'ils ont de la propriété, leurs formes de jugemens, leur industrie, leur commerce, leurs amusemens, leurs cérémonies religieuses, etc. Toutes ces observations chez des sauvages ! S'il envoyoit ses observateurs à Berlin ou à Vienne, leur donneroit-il d'autres objets d'observation ?... L'auteur aussi ne se dissimule point que l'ensemble de ces problèmes demande un travail immense, et est entouré de nombreuses difficultés (la plus grande, suivant nous, c'est que la plupart n'existent point chez les peuples où il faudroit les observer). " Mais, n'est-il rien, dit-il en finissant, " que

“ que nous n'ayons droit d'espérer de la patience,
 “ de la persévérance, du courage héroïque des
 “ voyageurs auxquels il a destiné les conseils.”

M. Degerando est jeune, son style l'indique ;
 mais son ouvrage, *Des Signes et de leur Influence*,
 annonçoit une tête plus rassise. On a peine à
 croire que le même homme ait fait deux ouvrages
 si étrangement disparates ; c'est donc une grande
 difficulté que de reconnoître et suivre son talent.

D. J.

VARIÉTÉS.

*Copie du Billet de M. de Chémant à M. de Mar-
 tange, en lui en renvoyant un de quinze guinées,
 payable au mois d'Avril prochain, pour restant
 du prix du beau ratelier qui a donné lieu aux
 cinq premiers Couplets.*

“ J'AI mis, Monsieur le Général, vos charmans
 “ couplets dans mon portefeuille, à la place du
 “ billet que je vous renvoie. Je gagne trop au
 “ change, pour ne pas me flatter que vous vou-
 “ drez bien agréer ce troc.”

RÉPONSE DE M. LE COMTE DE MARTANGES.

Les Couplets suivans sur le même air que les cinq précédens.

EN dépit de nos bons aïeux,
Je chante la Palinodie ;
Et pour le langage des Dieux,
Je ne tiens plus la poésie.
Avant d'accorder aux couplets
L'honneur de cette apothéose,
Lisez de Chémant les billets ;
Comment nommeriez-vous sa prose ?

Des mots le brillant coloris,
Leur pureté, leur choix, leur grace,
Forment l'éblouissant vernis
De l'idiôme du Parnasse :
Le bien parler, n'est pas d'un sot ;
Le varier, est élégance :
La langue des Dieux n'a qu'un mot ;
Et ce seul mot, est *Bienfaisance*.

Au Maître de la Maison.

Quels vœux former en sa faveur,
Quand tous les biens de l'hymenée
Ont déjà fixé le bonheur
De sa riante destinée ?
Qu'à dater de ce moment-ci,
Tous les jours de sa vie entière,
Il soit aussi gai qu'aujourd'hui,
Pour n'en finir que centenaire.

A Madame de Chémant.

Eclat, et fraîcheur dans le teint ;
 Dans les yeux, esprit et finesse ;
 Noble aisance dans le maintien ;
 Dans le propos, grâce, justesse,
 Et sur le tout, dents de son crû ;
 Quelle Dame vaudroit la sienne ?
 Fût-elle, à bouche que veux-tu,
 Palissadée en porcelaine ?

La voir, l'entendre, lui parler,
 (Même pour un octogénaire)
 Est d'un attrait si singulier,
 D'honneur, que j'ai peine à m'en taire.
 J'oubliois, il faut l'avouer,
 L'avis aux vieux si nécessaire,
 Que, pour avoir droit de louer,
 Il faut au moins l'espoir de plaire.

Hommage, avec son propre vin,
 A notre aimable et cher convive :
Bis et Chorus pour le refrain
 Qu'il vive ! qu'il vive ! qu'il vive !
 Comme il est sans rivalité
 Dans l'art de doubler la nature,
 En traits de générosité,
 Il est lui-même sans doublure.

Nous faisons imprimer ce morceau avec d'au-
 tant plus d'empressement qu'il fait également hon-
 neur à l'artiste estimable et délicat et à l'officier

sensible qui se fait un devoir de publier d'une manière si flatteuse ce trait de délicatesse. Le plus heureux, en cette circonstance, est celui qui oblige; nous ne doutons pas que M. de Chémant n'en juge comme nous. Ce sera toujours avec reconnaissance que nous recevrons les fruits des loisirs de M. le Comte de Martanges : il nous présente l'idée que nous nous sommes toujours formée d'un Chevalier François, candeur, chaleur et gaieté.

Pour Dieu, pour son Roi, pour sa Dame,
Toujours brûla le vrai François;
Et de l'honneur la pure flamme,
S'allumoit à ces trois objets.
Aux plaisirs, aux durs sacrifices,
Il couroit avec même ardeur;
Brave et galant sans artifices,
Son esprit étoit en son cœur.



LIVRES NOUVEAUX.

Le Sceau enlevé ; Poème suivi de poésies diverses.
Nouvelle édition, corrigée. Chez P. Didot,
l'aîné, 1800.

Nous rendrons compte de cet ouvrage au N° prochain.

Abrégé de la Grammaire Usuelle, dédié aux Elèves
du Prytanée François. Par le C. Caminade,
Membre de plusieurs Sociétés savantes. 2^{de}
édition, avec cette épigraphe : *Quand Virgile*

eut appris aux Romains à faire des vers toujours nobles et élégans, il ne fut plus permis de parler comme Ennius. VOLT. Paris, Déterville, 1800.

Nouveaux Mélanges de Littérature Orientale; traduits de différens manuscrits Turcs, Arabes et Persans, de la Bibliothèque du Roi. Paris, De Bray. in-12°, 1800.

Ouvrage posthume de M. Cardonne, décédé en 1783

Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin; avec la carte particulière de ces deux mers, la description topographique de leurs rivages, le tableau des mœurs, des usages et du commerce des peuples qui les habitent; la carte particulière de la plaine de Brousse en Bythinie, celle du Bosphore de Trace, et celle de Constantinople; accompagnée de la description des monumens anciens et modernes de cette Capitale. Par J. B. le Chevalier, Membre de plusieurs Académies, et auteur du *Voyage de la Troade*. 2 vol. in-8°. Paris, Dentu.

CET ouvrage réunit le double mérite de l'instruction et de l'agrément, de l'exactitude et du style, qui est toujours animé, varié et proportionné à la richesse du sujet. Il est peu d'ouvrages qui puissent exciter à un aussi grand degré la curiosité de toutes les classes de lecteurs, que celui où l'on trouve la description la plus détaillée, et en même tems la plus fleurie et la plus pittoresque de la plus belle contrée du globe, de celle que la nature a le plus favorisée, où les ruines de plus de deux cents villes, toutes autrefois florissantes et célèbres, rappellent de si grands souvenirs, et parlent avec tant de puissance à l'imagination et au sentiment, où domine enfin aujourd'hui

un peuple dont les mœurs, le caractère, les usages et les loix diffèrent tant des nôtres. L'auteur, à qui nous devons aussi, depuis peu, le *Voyage de la Troade*, cet ouvrage qu'immortalisent les plus belles, les plus ingénieuses et les savantes découvertes, n'a rien omis dans celui-ci. On y trouve les détails les plus précieux sur les monumens anciens et modernes, sur la géographie, les productions naturelles et artificielles, les mosquées, les places publiques, les bains, l'intérieur du Sérail; et nous indiquons particulièrement aux lecteurs la belle description du siège et de la prise de Constantinople par Mahomet II. Les cartes sont d'une belle exécution, et tout concourt à rendre cet ouvrage aussi utile qu'agréable.

Nouveau Système de Lecture applicable à toutes les Langues. Par J. B. Maudru, Professeur à l'Ecole Normale du département de la Seine. 1^{re} Partie. Paris, Marigot.

CETTE première partie comprend, 1^o, un Discours Préliminaire de 250 pages; 2^o, un Répertoire accompagné d'un tableau prosodique; 3^o, un Atlas in-folio de 105 tables. Nous joindrons ici l'extrait d'un rapport fait à la Société Académique des Sciences de Paris; par le citoyen Tourrel, ancien Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, sur le *Nouveau Système de Lecture applicable à toutes les Langues*, par le Professeur Maudru.

“ Dans la première partie, en forme de discours préliminaire, l'auteur analyse les élémens du langage, et sa théorie est aussi saine que lumineuse. Elle est destinée aux seuls instituteurs ou à ceux qui veulent se livrer à l'étude des langues, et le sujet y est traité avec tout l'intérêt dont ce genre

d'écrire est susceptible. La deuxième partie offre, dans des tableaux exacts et néanmoins riches, la pratique de cette nouvelle théorie. L'art grammatical appliqué au mécanisme des langues particulières est un labyrinthe où plus d'un guide s'est égaré, mais où le citoyen Maudru paroît avoir tracé des routes sûres. Ce champ vaste, s'il ne l'a pas défriché, du moins en a-t-il ôté les épines ; il l'a sillonné dans tous ses sens et préparé pour une moisson abondante. Sans doute plus d'une fois il a senti s'épuiser ses forces ; mais son courage a triomphé des obstacles, et sa marche, quoique lente, a fourni une immense carrière. Son tableau anatomique, dans les tables 45, 46 et 62, offre d'un coup-d'œil, avec une nomenclature fondée en raison, la génération des sons, des diphthongues et des articulations que les tables précédentes ont exposée en détail ; et cette méthode de récapitulation est celle que l'auteur suit constamment avant de passer à des détails ultérieurs et plus compliqués. Son Vocabulaire, composé de mots presque tous exprimant des objets sensibles, se partage en quatre classes ou écritures, dont la première est celle des mots qui s'écrivent comme ils se prononcent ; viennent ensuite, 2^o, ceux qui se prononcent et s'écrivent de même, à une lettre près ; puis, 3^o, les mots avec double emploi ; enfin, 4^o, ceux qui admettent superfluité dans les signes et dans chaque écriture. Les mots y sont distribués en monosyllabes, en dissyllabes, etc. Les syllabes elles-mêmes y sont distinguées en pures et mixtes, en oculaires, et en simples et composées. La manière de les épeler est particulière à l'auteur ; elle est fondée sur la nature même des sons et des articulations. Les mots y sont de plus divisés par séries, et dans

chaque série ceux qui ont de la ressemblance entre eux sont rapprochés. Chaque mot de ces tables est écrit, prononcé et expliqué dans un répertoire en trois colonnes, qui les contient tous distingués suivant leur genre, et rangés par ordre alphabétique suivant chaque écriture. Ce répertoire, le seul qui ait paru en ce genre, est complet. Un autre tableau rédigé dans le même sens, le tableau prosodique, règle la quantité des sons, forme à l'harmonie de la langue, et doit, ainsi que le répertoire, servir de règle aux instituteurs et aux étrangers. Les tables 86 et suivantes indiquent les différentes parties du discours, la fonction que les mots y remplissent, et la manière de lier entre eux tous les mots pour ne former en lisant ni hiatus, ni équivoque. Des signes simples, mais parlans, indiquent avec la même clarté tout ce qui tient aux contractions, aux élisions, à l'art de ponctuer, etc. Un tableau figuré termine toute la théorie de l'auteur. On y voit les grandes divisions d'où il part, les ramifications qui en sortent, l'échelle qui gradue son système, enfin l'utilité des tables qui rendent sensibles, par des exemples, tous les principes contenus dans l'analyse, et dans lesquelles l'auteur paroît supérieur même à sa théorie par l'esprit d'ordre, et par les détails infiniment précieux qu'elles contiennent, et dont l'œil seul peut rendre compte. On y voit aussi comment l'élève apprend tout sans rencontrer d'obstacles ; comment pour lui la lecture et l'écriture marchent de front ; comment, sans s'en appercevoir, il étudie les principes de sa langue, et grave dans sa mémoire les maximes les plus saines et les plus utiles de la

morale. En un mot, l'auteur a parfaitement rempli son but ; puisqu'il offre, dans les principes généraux qui fondent sa théorie, un nouveau système de lecture applicable à toutes les langues."

Histoire du Tems, ou Mœurs Ecossoises ; traduit de l'Anglois, sur la seconde édition. 3 vol. in-12° ; avec jolies estampes, imprimé avec soin. Paris, Ducauron.

Ce roman offre le tableau des mœurs Ecossoises dans la haute Noblesse : après avoir décrit les vertus très-recommandables de certains personnages, leur manière de vivre extrêmement louable et édifiante, l'auteur s'amuse à peindre les ridicules et les travers de quelques autres. La variété des caractères lui fournit des occasions de faire des réflexions très-morales et très-instructives pour les lecteurs. L'héroïne de ce roman inspire le plus grand intérêt par le contraste de son caractère angélique avec les manières brutales de son mari. Les jeunes personnes apprendront, en lisant ce livre, à se prémunir contre les effets d'une première impression, et à soumettre, à l'examen d'une froide raison, l'individu qui se présente à elles revêtu de formes séduisantes pour captiver leur cœur : ce roman consacre encore cette importante vérité, que la vertu et la raison peuvent seules conduire au bonheur.

Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans les pays où les Voyageurs ont pénétré, les mœurs des habitans, la religion, les usages, arts et sciences, commerce et manufactures ; enrichi de cartes géographiques. Tomes 28 et 29. Paris, Moutardier, 1800.

Ces deux nouveaux et derniers volumes ne sont pas moins intéressans et instructifs que les précédens :

ils contiennent l'abrégé des voyages dans l'Archipel, le continent de la Grèce, la Thrace, Constantinople, sur les détroits des Dardanelles, la mer de Marmora, etc. etc.

Chansonnier des Muses, pour l'An IX (1801).
Deuxième édition, augmentée; avec cette *Épigraphie* :

Tout ce qui prête enfin
Au refrain,
Chez nous on le chansonne.

(VAUXDEVIRE.)

Vol. in-18°. Orné d'un Calendrier et d'une gravure. Paris, Capelle.

Nous pensons qu'un ouvrage de cette nature, un Almanach dont on fait paroître la 2^e édition dans le 1^{er} mois de l'année, doit être distingué des *mille et un Chansonniers* que nous voyons éclore. Il est facile de se convaincre de ce que nous avançons en lisant le recueil de M. Capelle. On en a tiré 150 exemplaires sur papier rose, autant sur papier bleu.

Le Bouquet de Roses, ou le Chansonnier des Graces pour l'An 9. Rédigé par le C. Chazet. Vol. in-8°; orné d'un frontispice gravé en taille-douce, contenant un choix de Romances, Ariettes, Vaudevilles, Madrigaux, Fables, Contes, etc. etc. qui n'ont été jamais imprimés, et que l'on a tirés du porte-feuille des auteurs les plus estimés dans ce genre. Paris, Favre, 1801.

L'éditeur n'a pas mis de préface: il laisse au public le droit de juger de cet ouvrage, et se contente de citer, dans l'avant-propos, les noms de la plupart des auteurs dont les productions ornent son recueil, tels que Boufflers, Laujon, Piis et Barré, Philipon-la-Mag-

deleine, Prévôt-d'Irai, Ségur aîné; Armand Gouffé, Goulard, Emmanuel-Dupaty, Deschamps, Marsollier, Dieu la Foi, Lantier.

Le Jeune Philosophe; traduit de l'Anglois de Charlotte Smith. Paris, Nicole. 3 vol. in-12°.

“MEMNON conçut un jour le projet insensé “ d'être parfaitement sage.” Il n'est personne qui n'ait lu le charmant roman qui commence par ces mots. Charlotte Smith a, d'après ces mêmes idées, conçu un plan bien différent. Elle introduit son héros dans le monde, fortement décidé à ne jamais s'écarter des principes austères, fruit d'une imagination exaltée par une éducation sévère: mais bientôt Delmont reçoit, des événemens et des hommes, des leçons plus puissantes que celles des collèges. A chaque pas qu'il fait, ses principes outrés, en contradiction avec l'ordre social, le conduisent de fausses démarches en fausses démarches aux dernières extrémités auxquelles un homme d'honneur puisse être réduit. Ce peu de mots doit suffire pour donner l'idée de l'intrigue de ce roman, dont l'invention et l'exécution sont également heureuses. L'auteur, dans un épisode très-intéressant et habilement lié à l'action principale, a fait contraster le tableau de l'extrême civilisation des habitans de Londres, avec celui de l'extrême barbarie des montagnards de l'Ecosse.

Le Tartuffe Révolutionnaire, imité de l'Anglois. Par Madame ***. Deux vol. in-12°. Paris, 1800; avec trois gravures.

Le Nouveau Robinson. 2 vol. in-12°. Paris, Le Prieur.

IL y a long-tems que le public connoît cet ouvrage, que l'on a fait pour l'amusement et l'instruction de l'enfance. Le plus vif intérêt y règne d'un bout à

l'autre, et il ne peut que contribuer à ouvrir l'intelligence de l'enfant, à allumer sa jeune imagination, et à lui faire découvrir, de lui-même, une foule de ressources qu'il n'auroit seulement pas soupçonnées.

Rapport général des Contestations, relatives à la Promesse de Fidélité à la Constitution. Paris, in-8°. 180 p. Normand.

Système des Connoissances Chymiques. Par A. F. Fourcroy. Dix vol. in-8°. Paris, Baudouin, an 8.

IL y a des ouvrages dont l'éloge se trouve fait en nommant l'auteur; tel est celui-ci. En nommant M. Fourcroy, on n'annonce pas seulement un des créateurs de la bonne chymie, un observateur exact et assidu, mais un écrivain analytique et clair, qui sait donner ses objets et mettre à la portée de tous les esprits, les démonstrations les plus abstraites, et les procédés les plus délicats. C'est ici un cours complet de chymie, dont aucun physicien ne peut désormais se passer. Le Docteur Nicholson en a fait annoncer, dans les papiers publics, une traduction Angloise.

Cours de Mathématiques, à l'usage des Gardes du Pavillon de la Marine et des Elèves de l'Ecole Polytechnique. Par Bezout; formant les tomes 4 et 5: contenant les principes généraux de la mécanique: précédés des calculs qui servent d'introduction aux sciences physico-mathématiques. Nouvelle édition, revue, augmentée d'un vol. Par le C. G. Garnier, Professeur d'analyse à l'Ecole Polytechnique. Paris, Courcier. 3 vol. in-8°. 1800.

LA doctrine, présentée sous le titre de *Notes sur le Calcul Différentiel et Intégral*, qui forme un traité méthodique,

thodique, que nous n'entreprendrons pas d'analyser, à toute l'étendue que réclament les besoins de la mécanique, telle qu'on la professe dans une école. L'auteur s'est fort étendu sur la décomposition et l'intégration des fractions rationnelles, chapitre dont nous recommandons la lecture. Nous avons sur-tout remarqué la démonstration d'un théorème dû à La Grange, sur les limites des développemens en séries des fonctions d'une variable, et la théorie des solutions particulières des équations différentielles du premier ordre entre deux variables, dont M. Garnier a fait les applications à plusieurs exemples. Cette section renferme aussi l'intégration des équations linéaires de tous les ordres entre deux variables. On doit savoir gré à l'auteur du choix de ses exemples ; il a toujours eu soin d'appliquer les procédés d'intégration qu'il expose, soit à des expressions, soit à des équations différentielles auxquelles on est conduit par des questions de mécanique : ainsi les applications offrent plus d'intérêt, et on a plus de motif d'étudier profondément les méthodes correspondantes.

Description des Pyramides de Djizé, de la ville du Caire et de ses environs, y compris Djizé, le Mecca et l'Ile de Rhouda. Par J. Grobert, Chef de Brigade d'artillerie, Membre de l'Institut de Bologne. Vol. in-4°, orné de trois grandes planches et de plusieurs vignettes.

CETTE description offre un tableau topographique de la surface entière du rocher Lybique, occupée par celle des Pyramides dont les historiens et les voyageurs ont parlé d'une manière si incertaine. Les circonstances ont fourni à l'auteur des facilités, dont la plupart des écrivains qui ont traité cet objet furent privés : un vaste modèle, exécuté avec des matériaux apportés des Pyramides même, et dont les

échantillons sont déposés au Muséum du Jardin des Plantes, a été construit pour faciliter un travail aussi étendu que soigné. La réduction des dimensions les plus aux mesures de plusieurs nations, l'analyse des matériaux faite par des savans célèbres, et l'édition presque contemporaine de la traduction d'un manuscrit Arabe, qui y est relatif, doivent donner du prix à cet ouvrage. Il paroîtra vers le mois d'Octobre prochain. Indépendamment des détails neufs et intéressans que l'on trouvera dans les planches, les vignettes représenteront le palais de Mourad-Bey à Djizé, l'acqueduc du vieux Caire, etc. On souscrit à Paris chez Girardin et Remont; à Londres, chez De Boffe et Dulau, et tous les Libraires François.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

LITTÉRATURE SUÉDOISE.

(Suite.)

JEAN Wellander, né le 31 Octobre 1735, et décédé le 10 Mars 1783 à Stockholm, où il étoit membre du Sénat, écrivit le premier opéra Suédois pour le théâtre établi par le Roi. Il s'étoit fait honorablement connoître par quelques autres poèmes, particulièrement par des élégies pour l'opéra de Thetis et de Pélée, dont la musique fut composée par Uttini, le Roi lui-même fournit le sujet. "En général, dit Kellgren, Wellander mérite le témoignage d'avoir toujours tiré de la nature le sujet de ses poèmes, dont l'expression n'étoit dictée que par son cœur. La nature ne

l'avo
jeun
sédo
adm
celu
la c
talen
rem
l'hon
trou
réco
et sé

Je
dois
et les
15 D
demi
eut
avan
ouvra
après
Suéd
taine
l'édit
du ca
quelq
notie

Le
théât
en q
quatr
Adolp

(*)
in-8°;
Sergel

l'avoit pas formé pour peindre la témérité de la jeunesse, ni les fureurs des passions ; mais il possédoit un mérite encore plus grand et vraiment admirable, quand il se trouve joint au premier, celui de la simplicité unie à la dignité, du goût, la chaleur de la vérité à la nouveauté. Son talent est de peindre les passions douces qui remplissent l'ame de sentimens tendres, rendent l'homme meilleur et plus heureux, et lui font trouver ses consolations dans la religion, sa récompense dans la vertu, son appui dans l'amitié, et ses délices dans l'amour pur.

Jean Henri Kellgren est regardé par les Suédois comme un de leurs poètes les plus ingénieux et les plus corrects. Il étoit né en Westrogothie, 15 Décembre 1751. Il devint membre de l'Académie Suédoise et son premier directeur. Il eut une seconde fois cette dignité peu de tems avant sa mort, qui arriva le 20 Avril 1795. Ses ouvrages, recueillis par lui-même, ont été publiés après sa mort, (*) par un homme à qui la littérature Suédoise a les plus grandes obligations, le Capitaine von Rosenstein. A la tête du premier vol. l'éditeur a mis une vie particulière et un examen du caractère de ce poète, dont nous extrairons quelques passages, après avoir donné une courte notice de ses écrits.

Le premier volume contient ses pièces de théâtre, savoir ; *Gustave Vasa*, tragédie lyrique, en quatre actes ; la *Reine Christine*, drame en quatre actes, avec chants et romances ; *Gustave Adolphe* et *Ebba Brake*, dame lyrique, en trois

(*) Sous ce titre, *Samlade Skrifter*, Stockholm, 1796. 3 vol. in-8° ; avec le portrait de l'auteur, gravé d'après un tableau par *Sergel*.

actes ; *Enée à Carthage*, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue en drame descriptif de la tempête éprouvée par le héros Troyen avant qu'il arrivât en Lybie. Cette pièce, quoiqu'une des premiers productions de la Muse de Kellgren, ne fut pas jouée sous le dernier Roi. M. Kraus, Allemand, Directeur de la chapelle Royale, mort en 1792, en avoit fait la musique; et l'an dernier, à la naissance du Prince Royal, on la représenta pour la première fois.

Gustave desiroit porter l'opéra au plus haut point de splendeur et de perfection possible, et il réussit à le rendre le second de l'Europe. Il composa lui-même plusieurs morceaux dramatiques, dont tous les amateurs de ce genre de littérature connoissent le *Siri Brahe*, ou le *Curieux*, et il donna plusieurs sujets à traiter à différens auteurs. Kellgren fut un de ceux que ce Prince employa; et par son élégance pleine de goût, par la douceur de sa versification que favorise singulièrement l'idiome Suédois, le poète remplit complètement les intentions du Monarque.

Outre ses œuvres dramatiques, on a de Kellgren des poèmes lyriques et des satyres, et ces dernières lui ont procuré les plus grands applaudissemens. Kellgren a encore traduit plusieurs morceaux des poètes Latins, Danois et François. Parmi ces derniers, son auteur favori étoit Voltaire, dont il traduisit en Suédois *Olympie* et le *Précis de l'Ecclésiaste* ; enfin, il a laissé plusieurs écrits en prose que M. Lappe a traduits en Allemand.

L'attachement de Kellgren à la littérature et à la langue Française, se fait sentir dans ses productions ; et pour cela peut-être, disent ses concitoyens, sont-elles moins originales qu'elles au-

roien
porte
nure

U
vari
ques
de v
et b
l'han
trait
cédé
plus
réus
quel
péri
sent
agre
cer
la de

P
Suè
ché
titre
et
por
rita
tou
nat
que
son
hyn
Sto
dél

roient pu l'être, s'il s'étoit moins étudié à transporter dans sa langue des expressions, des tournures des constructions Françaises.

Un essor d'imagination plus hardi, plus de variété dans la coupe et l'harmonie du vers, quelques nouvelles formes, de nouvelles distributions de vers, particulièrement dans le genre aisé et badin, plus de variété dans les sons et dans l'harmonie du style, semblent être les principaux traits qui le distinguent de ceux qui l'ont précédé, et qui lui ont mérité une place parmi les plus beaux génies du Parnasse Suédois. Il a réussi dans tous les genres qu'il a essayés ; dans quelques-uns il est sans rival ; en tous, sans supérieur. Ses pensées sont vraies et fortes, ses sentimens plus délicats que tendres, sa poésie agréable, plus riche que pittoresque ; et pour tracer en peu de mots son caractère, c'est le poète de la délicatesse, de la gaieté décente, et de la raison.

Parmi les poètes les plus originaux que la Suède ait produits, on doit compter Charles Michel Bellmann. Ses poèmes parurent sous le titre de *Fredmans (*) Epistlar and Sanger*, 1790 et 1791 ; avec une préface par Kellgren, et le portrait de l'auteur d'après Sergel. C'est un véritable improvisateur, qui approprie des airs à tous ses poèmes, qui sont devenus populaires et nationaux dans toute la Suède. Il faut convenir que ses sujets sont extrêmement communs : ce sont principalement des orgies, ces libations, ces hymnes que la classe sans éducation du peuple de Stockholm offre à Bacchus et à une Vénus peu délicate ; mais à ces sujets même il savoit donner

(*) Nom d'un horloger bien connu de Stockholm, qui n'avoit tique, ni montre, ni commerce.

de l'intérêt par une poésie riche, par un fond inépuisable et toujours nouveau de finesse et de gaieté. Dans le nord la joie est peu sauvage et sans apprêts à sa manière particulière de s'exprimer ; et son Pindare est Bellmann. Mais on peut regretter que ce Pindare ait trop peu ménagé la décence. L'auteur de la *Bibliothek der Schönen Wissenschaften*, reconnoît les talens de Bellmann ; mais il lui reproche un défaut total de goût, et nie que ses productions aient aucun droit à l'honneur de l'excellence ; mais Kellgren avoit, dans sa préface, prévenu cette objection.

“ C'est de la pitié, dit-il, que mérite le lecteur
 “ qui peut juger ces ouvrages sans oreilles, ou sans
 “ voix ; mais c'est une injustice criante pour un cri-
 “ tique, que de juger par les règles communes, des
 “ compositions qui n'ont point de modèles et qui
 “ n'auront jamais de pareilles. Ces poèmes uniques
 “ en leur espèce, qui n'ont point été fondés sur un
 “ plan médité, ni construits vers à vers ajustés et polis
 “ artistement ; mais qui sont l'explosion subite du
 “ moment, les enfans d'une inspiration soudaine, qui
 “ s'échappent, s'il est permis de s'exprimer ainsi,
 “ du sein d'une imagination ardente ; peut-on les
 “ appeler des ouvrages ? Doit-on les considérer
 “ comme des compositions, et les peser à la ba-
 “ lance ordinaire d'une poétique régulière ? Lecteur
 “ judicieux, n'appellerez-vous pas cela une erreur
 “ contre la langue, contre le goût ? Ayez la sensi-
 “ bilité d'un poète, la chaleur d'un jeune homme ;
 “ aimez, buvez, chantez, et vous verrez les défauts
 “ de sa muse se changer en traits de génie, ou vous
 “ ne verrez plus de défauts.

“ Ce seroit,” dit, à cet égard, l'auteur dont nous analysons et traduisons cet article, “ ce seroit dé-
 “ grader la poésie que ne lui laisser d'autre objet
 “ que celui d'exciter ou de chanter de grossiers desirs,

“ des plaisirs sensuels, et si le glouglou des bouteilles,
 “ les épanchemens amoureux pouvoient seuls inspirer
 “ ses chansons : mais cependant, en certains pays sur-
 “ tout, c'est la bouteille, c'est l'ébranlement subit des
 “ sens qui est la source la plus ordinaire du plaisir.
 “ Quand l'homme doué d'une organisation plus exquise
 “ s'est élancé dans les espaces sans bornes de l'ima-
 “ gination, quand il a long-tems plané dans les
 “ régions où les rêves les plus flatteurs alimentent
 “ son enthousiasme et son ardeur, la fatigue enfin le
 “ ramène dans les bornes étroites de la réalité ;
 “ alors la vie sociale étend ses mille bras, et ramène
 “ dans le cercle ordinaire de la vie, l'homme qui
 “ s'étoit lassé dans un monde idéal. Dans cette dis-
 “ position d'esprit nous ne pouvons manquer de trou-
 “ ver du plaisir aux chants d'un poète qui nous rap-
 “ pellant aux goûts, aux jouissances de milliers de
 “ nos semblables, nous fait oublier le peu de succès
 “ ou de réalité de nos jouissances et de nos courses
 “ intellectuelles. Qui ne sera pas sensible aux expres-
 “ sions d'une nature simple et sans art, quoiqu'un
 “ peu rustique et sauvage ? Qui pourra de sang-froid
 “ juger et censurer ses expressions vigoureuses et les
 “ épanchemens de sa sensibilité ? ”

Au reste, quelques-uns des poèmes de Bellmann
 ont un autre objet que le vin, l'amour ou la joie.
 Sur la fin de sa vie, il avoit composé, dit-on, des
 hymnes qui n'ont pas reçu les mêmes applaudisse-
 mens que ses autres compositions.

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

TURQUIE.

Semlin, 17 Déc.—Passwan-Oglou occupe en ce moment, non-seulement la presque totalité de la Bulgarie, mais encore la partie orientale de la Serbie, et par conséquent intercepte les communications entre Belgrade et Constantinople. Il occupe aussi les revers de Balkan, et pousse des partis jusqu'à Andrinople, où les rebelles connus sous le nom de *Voleurs de Romélie* se livrent plus que jamais aux plus grands excès, depuis qu'ils savent que la Porte a donné l'ordre d'attaquer Passwan-Oglou. Celui-ci recrute avec beaucoup d'activité dans toute la Bulgarie; et on annonce qu'il se propose de marcher de nouveau sur Andrinople, pour prévenir l'arrivée de l'armée qui se forme aux environs de Constantinople, sous les ordres du Beglier-Bey de Romélie, et qui est destinée à l'attaquer dans Widdin. Les prodigieux succès qu'eut, il y a deux ans, Passwan-Oglou contre le Séraskier Capitan-Pacha, paroissent, avec raison, le rassurer contre une nouvelle attaque. Il y a apparence qu'il compte plus sur la mésintelligence qui subsiste depuis quelque tems entre la Russie et la Porte, et qui le met à l'abri d'une attaque de la part de troupes Russes.

Le Grand Seigneur, en sa qualité de Calife Suprême, a mis au ban Passwan-Oglou, auquel se sont joint plusieurs autres Pachas.

S. H. fait lever un corps de Grecs et d'Arméniens pour servir contre Passwan-Oglou.

Un événement assez sérieux qui est survenu, a donné beaucoup d'inquiétude à la Porte. Deux officiers, appartenant à la marine Russe, ont été attaqués et massacrés par les Gailondgis, comme ils entroient dans leur bateau. Un capitaine marchand, retournant à son bord, a été pareillement attaqué et dangereusement blessé. Quelques-uns des coupables ont été saisis et conduits à l'arsenal, et on en a pendu deux sur le lieu même où ils avoient commis le crime. Il paroît que cet acte de justice a eu lieu en conséquence des représentations du Général Tamara, Ministre de Russie ; mais comme ces marins séditieux ont également outragé des officiers Turcs et généralement ceux qu'ils rencontroient, il y a apparence que la Cour de Russie ne pourra pas profiter de cette occasion pour une rupture.

Les Deys d'Alger et de Tunis n'ayant pas seulement refusé de fournir à la Porte du secours contre la France, mais ayant de plus fait la paix avec cette République, le Grand Seigneur a fait arrêter l'Ambassadeur du Dey d'Alger, ainsi qu'un officier du Dey de Tunis, arrivé pour une mission spéciale. Deux officiers ont été dépêchés à Tunis et Alger avec des firmans du Grand Seigneur, ordonnant aux Deys de déclarer asusitôt la guerre contre la France ; et si les réponses ne sont pas satisfaisantes, les Envoyés de Tunis et d'Alger seront traités avec la plus grande ri-

Lord Elgin a acheté à Constantinople une grande quantité de blé qui sera envoyé à Malthe. S. S. a acheté aussi beaucoup de chevaux qui doivent servir à la cavalerie Angloise, employée dans l'Égypte.

La déclaration de la guerre aux Puissances Barbaresque a été suivie à Constantinople, comme dans d'autres Echelles, d'un sequestre sur les propriétés appartenantes aux sujets de ces deux Puissances.—On avoit répandu le bruit que l'Empereur de Russie avoit fait notifier au Grand Seigneur qu'il regarderoit comme une hostilité, la permission qui seroit donnée aux forces d'Angleterre de descendre en Égypte. Mais il paroît que cette notification n'a pas eu lieu, ou du moins l'avis n'est pas authentique.—Deux officiers Anglois sont arrivés au camp du Grand Visir pour lui annoncer l'apparition prochaine de 12,000 hommes, sous les ordres du Général Abercrombie, destinés à coopérer avec l'armée Turque à la réduction de l'Égypte. Ils ont été parfaitement accueillis.

COALITION DU NORD.

L'EMPEREUR de Russie continue toujours ses préparatifs hostiles: ses armées se concentrent sans qu'on puisse découvrir ou assigner l'objet positif de cet armement.—Devenu le plus ardent ami de ceux qu'il dénonçoit à la vengeance de l'univers, et sur lesquels il faisoit, il y a un an, expressément appeler, dans les prières publiques, le courroux du ciel; il paroît qu'il est disposé à consentir à tout pour les satisfaire. L'infortuné et vertueux Louis XVIII a été obligé tout-à-coup de quitter Mittau avec toute sa suite. L'ordre en fut si-

gnifié la veille du 21 Janvier. Nous n'examinons point si cette circonstance fut un effet du hasard, ou le résultat d'une combinaison préméditée. Il est certaines têtes où les considérations des bienséances du moment pourroient difficilement s'arranger ; et pourquoi le prudent et réfléchi Souverain de la Russie n'auroit-il pas oublié cette époque désastreuse pour l'univers, et source de grandes réflexions pour les têtes couronnées, si des François même, qui certainement ne sont pas républicains, n'y songent pas dans leurs arrangements ? Mais cette terrible catastrophe ne s'efface point du souvenir de la vertueuse Princesse, fille du Martyr Louis XVI. Ce jour est consacré par Madame la Duchesse d'Angoulême à la prière, au recueillement, et à solliciter du ciel le pardon des sujets révoltés qui l'ont privée d'un père, d'une mère, d'un frère et d'une tante également innocens, et qui ont, par ce meurtre, attiré sur la France entière, à cette époque, l'horreur des nations et la vengeance céleste, qui se manifeste par les succès même, en aveuglant de plus en plus les coupables, et en achevant de punir l'égoïsme avare et la lâche puissillanimité de ceux qui pouvant, et devant résister au crime, ont craint de le faire, et ont, par une terreur criminelle, laissé successivement abattre autour d'eux le Trône, l'Autel et les mœurs ; et se contentant d'en recueillir quelques débris mutilés, acceptant la compensation inconcevable des débris d'une aisance flétrissante, pour leurs principes, leur naissance, leur éducation, leur devoir. — Le Roi reçut cet ordre inattendu avec une tranquillité, une fermeté dignes de son courage ; et le 23 il quitta Mittau. On a appris depuis qu'il étoit arrivé à Memmel, port de mer dans la Prusse Ducale, et de-là à Konisberg.

L'Empereur de Russie a nommé M. de Kalitscheff son Ambassadeur à Paris aux honoraires de 100,000 roubles, et 60,000 pour les frais de son voyage. On attend un Ambassadeur François à Pétersbourg, et l'on croit qu'un traité d'alliance sera bientôt conclu entre les deux Etats. — Les trois armées qui se forment sont disposées, la première, sous le commandement du Général de cavalerie Comte von Pahlen, à Prest en Lithuanie; la seconde, sous le commandement du Général d'infanterie Kutusow; et la troisième, sous celui du Feld-Maréchal Comte Soltikow. M. de Kalitscheff sera accompagné, dans son ambassade à Paris, par trois Conseillers d'Etat et deux Adjudans de l'Empereur de Russie. C Prince a fait publier avis qu'il avoit donné ordre aux croiseurs Russes d'arrêter tous les vaisseaux chargés de denrées ou de marchandises pour l'Angleterre. Si ceci s'appelle neutralité, qu'est-ce donc que la guerre? Et quand des Puissances s'associent à une semblable neutralité, n'est-il pas étonnant qu'on trouve parmi ceux contre qui cette coalition se dirige, des personnes qui puissent demander, si c'en est assez pour autoriser des représailles? Nous ajouterons à cette réflexion l'extrait suivant des papiers de France.

“ J'ai lu, citoyen, dans votre feuille, le paragraphe suivant :

“ On s'attend bientôt à recevoir la nouvelle
 “ que le passage du Sund est fermé aux Anglois
 “ par l'influence de la Russie. Le coup le plus
 “ terrible qu'on peut porter à cette Puissance, sera
 “ de lui fermer l'entrée de l'Elbe, comme la Prusse
 “ paroît en avoir le dessein depuis qu'elle a mis
 “ garnison à Cuxhaven.”

“ Oui,

“Oui, certes, fermer l'entrée de l'Elbe sera le coup le plus sensible qu'on puisse porter à l'Angleterre ; et lorsque le bien commun de plusieurs nations demande qu'il soit fait un acte qui, dans ses conséquences, peut suspendre les intérêts particuliers de quelques aventuriers-brocantiers (car la plus grande majorité des marchands de Hambourg ne sont que des aventuriers), c'est une cause suffisante pour justifier cet acte-là.

“L'ouverture de l'Elbe, qui donne accès à l'Angleterre sur le Continent, la met à même d'y entretenir ses intrigues avec l'Autriche, d'y nourrir son commerce particulier et de prolonger la guerre ; c'est par ce canal qu'elle paie ses subsides en argent ou en marchandises : le courtage que les Hambourgeois gagnent à ce trafic, ne peut balancer les injures et les malheurs que ce trafic attire sur le Continent. Le bonheur commun du Continent Européen exige que l'Elbe soit fermé aux Anglois.

“Les Hambourgeois se sont montrés si disposés à suivre les ordres du Gouvernement Anglois, qu'on doit considérer cette place d'agitateurs bien plutôt comme une colonie Anglaise, que comme une ville d'Allemagne. L'Angleterre, en violant les droits de toutes les nations neutres, en saisissant leurs vaisseaux et faisant entrer insolemment une flotte dans la Baltique, pour ajouter l'injure à l'injustice qu'elle a commise, a provoqué l'indignation des trois nations Baltiques.

“Qu'on lui ferme l'entrée de l'Elbe, il ne lui reste plus d'autre port sur le Continent que le Portugal ; mais de ce côté-là, nulle espérance d'un vrai commerce ; car l'Espagne est là, derrière le Portugal, et ses marchandises peuvent par ce dernier port, bloqué en dedans, inonder l'Allemagne.

“Ce qui rend la fermeture de l’Elbe beaucoup plus efficace en ce moment-ci que dans toute autre circonstance, c’est que l’Angleterre ne peut aujourd’hui se servir de *vaisseaux neutres* pour transporter ses marchandises ; car les seuls vaisseaux *neutres* qu’elle pourroit employer pour son commerce, seroient les Danois et les Suédois, et dans ce moment-ci, ni vaisseaux Danois, ni Suédois ne peuvent lui servir.

“Il ne lui resteroit donc alors que les Américains ; mais aucun vaisseau Américain venant d’Angleterre ou de quelque colonie Angloise ne doit être admis à Hambourg.

“Le moyen le plus sûr pour frapper le despotisme de l’Angleterre, c’est de frapper son commerce ; et par la chute de son commerce, chute inévitable si l’entrée de l’Elbe est fermée à ses vaisseaux, tout son système de papier-finances s’écroule, et toute sa marine lui devient inutile.

“L’Angleterre a commencé la guerre pour empêcher l’ouverture de l’Escaut ; il est très-probable que cette guerre finira par lui fermer l’entrée de l’Elbe.”

(*Papiers François.*) PAR UN NEUTRE.

PAIX.

Paris, 13 Fév.—Le Général Bellavoine arriva hier au soir de Luneville. Il étoit chargé par le citoyen Joseph Bonaparte, Ministre Plénipotentiaire pour la négociation de la paix avec l’Autriche, de remettre au Ministre des Relations Etrangères le traité suivant.

Traité de Paix entre la France et l'Autriche.

SA Majesté l'Empereur, Roi de Hongrie et de Bohême, et le Premier Consul de la République Française, au nom du Peuple François, ayant également à cœur de mettre fin aux calamités de la guerre, ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

Sadite Majesté Impériale et Royale, ne desirant pas moins vivement que l'Empire Germanique puisse participer aux avantages de la paix, et les circonstances présentes ne donnant pas le tems nécessaire pour consulter l'Empire, et pour qu'il prenne part aux négociations par ses Députés; Sa Majesté considérant de plus ce qui a été consenti par la députation de l'Empire au précédent Congrès de Rastadt, et d'après l'exemple de ce qui s'est fait en pareilles circonstances, a résolu de stipuler au nom du Corps Germanique.

En conséquence, les parties contractantes ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir : S. M. R. et I. le Sieur Louis, Comte du S. Empire, de Cobentzel, Chevalier de la Toison d'Or, Grand Croix de l'Ordre Royal de S. Etienne, et de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, etc. et le Premier Consul de la République Française, au nom du Peuple François, le citoyen Joseph Bonaparte, Conseiller d'Etat, qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

ART. I. Il y aura à l'avenir et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. l'Empereur, Roi de Hongrie et de Bohême, tant en son nom qu'en celui de l'Empire Germanique et la République Française, Sadite Majesté s'obligeant à donner, pour ledit Empire, sa ratification au présent traité en bonne et

due forme. On apportera des deux côtés la plus grande attention à la conservation d'une parfaite harmonie, et à prévenir toute sortes d'hostilités ou par terre ou par mer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, cherchant toujours à conserver l'union si heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudroient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

II. La cession des ci-devant provinces Beligiques à la République Française, stipulée par l'article 3 du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle, en sorte que S. M. I. et Royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'Empire Germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété par la République Française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

Sont pareillement cédés à la République Française, par S. M. I. et Royale, et du consentement formel de l'Empire,

1^o, Le Comté de Falkenstein avec ses dépendances ;

2^o, Le Fricktal et tout ce qui appartient à la Maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurach et Bâle ; la République Française se réservant de céder ce dernier pays à la République Helvétique.

III. De même, en renouvellement et confirmation de l'art. 6 du traité de Campo-Formio, S. M. l'Empereur et Roi possédera en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés ; savoir :

L'Istrie, la Dalmatie et les isles ci-devant Vénitiennes de l'Adriatique en dépendant, les Bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'Empereur et Roi ; la mer Adriatique et l'Adige depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans ladite mer ; le Thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation ; et comme, par cette ligne, les villes de Vérone et de Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdits villes des pont-levis qui marqueront la séparation.

IV. L'article 18 du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé, en cela que S. M. l'Empereur et Roi s'oblige à céder au Duc de Modene, en indemnité des pays que ce Prince et ses

héritiers avoient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédoit le Modénois.

V. Il est en outre convenu que S. A. R. le Grand-Duc de Toscane renonce, pour elle et pour ses successeurs et ayant-cause, au Grand Duché de Toscane, et à la partie de l'Isle d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultans de ces droits sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais en toute souveraineté et propriété par son Altesse Royale l'Infant Duc de Parme. Le Grand-Duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses états d'Italie.

Le Grand Duc disposera à sa volonté des biens et propriétés qu'il possède particulièrement en Toscane, soit par acquisition personnelle, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feu S. M. l'Empereur Léopold II, son père, ou de feu S. M. l'Empereur François I. son aïeul ; il est aussi convenu que les creances, établissemens et autres propriétés du Grand Duché, aussi bien que les dettes dûement hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau Grand Duc.

VI. S. M. l'Empereur et Roi, tant en son nom qu'en celui de l'Empire Germanique, consent à ce que la République Française possède désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin et qui faisoient partie de l'Empire Germanique ; de manière qu'en conformité de ce qui avoit été expressément consenti au Congrès de Rastadt par la députation de l'Empire, et approuvé par l'Empereur, le Thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la République Française et l'Empire Germanique, savoir, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire Helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire Batave.

En conséquence de quoi, la République Française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorff, Erenbreisthein, Philipsbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence à la rive droite, le fort de Kehl et le Vieux-Brissac, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

VII. Et comme par suite de la cession que fait l'Empire à la République Française, plusieurs Princes et Etats de l'Empire se trouvent particulièrement dépossédés, en tout ou en partie, tandis que c'est à l'Empire Germanique collectivement à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité, il est convenu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi, tant en son nom qu'au nom de l'Empire Germanique, et la République Française, qu'en conformité des principes formellement établis au Congrès de Rastadt, l'Empire sera tenu de donner aux Princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire suivant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés.

VIII. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avoit été fait par les articles 4 et 10 du traité de Campo-Formio, que ceux auxquels ils appartiendront se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays; mais attendu les difficultés qui sont survenus à cet égard sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu, que la République Française ne prend à sa charge que les dettes résultantes d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites pour l'administration effective desdits pays.

IX. Aussi-tôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, mainlevée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus à cause de la guerre qui a eu lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers, ainsi que par les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'actions de la Banque de Vienne, devenus François, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions, et en toucheront les intérêts échus ou à échoir, nonobstant tout séquestre et toute délégation, qui seront regardés comme non-avenus, notamment la dérogation résultante de ce que les propriétaires devenus François n'ont pas fourni les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la Banque de Vienne par S. M. l'Empereur et Roi.

X. Les parties contractantes feront également lever tous séquestres qui auroient été mis à cause de la guerre sur les biens, droits et revenus des sujets de S. M. l'Empereur ou de l'Empire, dans le territoire de la République Française, et des citoyens François dans les états de Sadite Majesté ou de l'Empire.

XI. Le présent traité de paix, notamment les articles VIII, IX, X et XV ci-après, est déclaré commun aux Républiques Batave, Helvétique, Cisalpine et Ligurienne.

Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent, d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

XII. Sa Majesté Impériale et Royale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la République Cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ses droits, que sadite Majesté pourroit prétendre sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, et qui, aux termes de l'article VIII du traité de Campo-Formio, font maintenant partie de la République Cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

XIII. Sa Majesté Impériale et Royale, tant en son nom qu'au nom de l'Empire Germanique, confirme l'adhésion déjà donnée par le traité de Campo-Formio, à la reunion des ci-devant fiefs Impériaux à la République Ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenant de ces droits sur lesdits fiefs.

XIV. Conformément à l'article XI du traité de Campo-Formio, la navigation de l'Adige servant de limite entre les états de sa Majesté Impériale et Royale et ceux de la République Cisalpine, sera libre, sans que de part et d'autre on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre.

XV. Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre, ainsi que les otages enlevés ou donnés pendant la guerre qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

XVI. Les biens fonciers et personnels non aliénés de S. A. R. l'Archiduc Charles, et des héritiers de feu S. A. R. Madame l'Archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la République Française, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de L. A. R. l'Archiduc Ferdinand et Madame l'Archiduchesse Béatrix son épouse, dans le territoire de la République Cisalpine.

XVII. Les articles 12, 13, 15, 16, 17 et 23 du traité de Campo-Formio, sont particulièrement rappelés pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étoient insérés mot à mot dans le présent traité.

XVIII. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité; d'une part, par S. M. l'Empereur et par l'Empire Germanique; d'autre part, par la République Française.

XIX. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'Empereur et Roi, par l'Empire, et par la République Française, dans l'espace de trente jours, ou plutôt si faire se peut; et il est convenu que les armées des deux Puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdits ratifications de l'Empereur et Roi, de l'Empire et de la République Française, aient été simultanément échangés à Lunéville, entre les Plénipotentiaires respectifs.

Il est aussi convenu que dix jours après l'échange desdits ratifications, les armées de S. M. I. et R. seront rentrées sur ses possessions héréditaires, mais qu'elles seront évacuées dans le même espace de tems par les armées Françaises, et que trente jours après ledit échange les armées Françaises auront évacué la totalité du territoire dudit Empire.

Fait et signé à Lunéville, le 20 Pluviose, an 9 de la République Française (9 Février 1801).

LOUIS Comte COBENTZEL.
JOSEPH BONAPARTE.

Les Consuls ont adressé au Corps législatif et au Tribunat le message suivant:

“ La paix du continent a été signée à Luneville; elle est telle que la vouloit le peuple François. Son premier vœu fut la limite du Rhin; des revers n'avoient point ébranlé sa volonté: des victoires n'ont point dû ajouter à ses prétentions.

“ Après avoir replacé les anciennes limites de la Gaule, il devoit rendre à la liberté, des peuples qui lui étoient unis par une commune origine, par le rapport des intérêts et des mœurs.

“ La liberté de la Cisalpine et de la Ligurie est assurée.

“ Après ce devoir, il en étoit un autre que lui imposoient la justice et la générosité.

“ Le Roi d'Espagne a été fidèle à notre cause, et a souffert pour elle: Ni nos revers, ni les insinuations perfides de nos ennemis, n'ont pu le détacher de nos intérêts. Il sera payé d'un juste retour: un Prince de son sang va s'asseoir sur le trône de Toscane.

“ Il se souviendra qu'il le doit à la fidélité de l'Espagne et à l'amitié de la France. Ses radés et ses ports seront fermés à nos ennemis, et deviendront l'asyle de notre commerce et de nos vaisseaux.

“ L'Autriche, et c'est là qu'est le gage de la paix, l'Autriche séparée désormais de la France par de vastes régions, ne connoîtra plus cette rivalité, ces ombrages qui, depuis tant de siècles, ont fait le tourment de ces deux Puissances, et les calamités de l'Europe.

“ Par ce traité tout est fini pour la France, et elle n'aura plus à lutter contre les formes et les intrigues d'un congrès.

“ Le Gouvernement doit un témoignage de satisfaction au Ministre plénipotentiaire qui a conduit cette négociation à cet heureux terme. Il ne reste ni interprétations à craindre, ni explications à demander, ni de ces dispositions équivoques dans lesquelles l'art de la diplomatie dépose le germe d'une guerre nouvelle.

“ Pourquoi faut-il que ce traité ne soit pas le traité de la paix générale? c'étoit le vœu de la France, c'étoit l'objet constant des efforts du Gouvernement; mais tous ses efforts ont été vains. L'Europe sait tout ce que le Ministère Britannique a tenté pour faire échouer les négociations de Lunéville.

“ En vain un agent autorisé par le Gouvernement lui déclara, le 9 Octobre 1800, que la France étoit

prête à entrer avec lui dans une négociation séparée ; cette déclaration n'obtint que des refus, sous le prétexte que l'Angleterre ne pouvoit abandonner son allié. Depuis, lorsque cet allié a consenti à traiter sans l'Angleterre, ce Gouvernement cherche d'autres moyens d'éloigner une paix si nécessaire au monde.

“ Il viole des conventions que l'humanité avoit consacrées, et déclare la guerre à de misérables pêcheurs.

“ Il élève des prétentions contraires à la dignité et aux droits de toutes les nations.

“ Tout le commerce de l'Asie et des colonies immenses ne suffisent pas à son ambition. Il faut que toutes les mers soient soumises à la souveraineté exclusive de l'Angleterre.

“ Il arme contre la Russie, le Danemarck, et la Suède, parce que la Russie, la Suède et le Danemarck ont assuré, par des traités de garantie, leur souveraineté et l'indépendance de leurs pavillons.

“ Les Puissances du nord, injustement attaquées, ont droit de compter sur la France. Le Gouvernement François vengera avec elles une injure commune à toutes les nations, sans perdre jamais de vue qu'il ne doit combattre que pour le paix et le bonheur du monde.

BONAPARTE.”

Nous examinerons les circonstances et les dispositions du traité : il nous suffit aujourd'hui d'observer que,

On évalue la perte que les Princes d'Empire vont faire, à 472 milles carrés, et à 1,142,523 hommes ; et les biens ecclésiastiques qui peuvent servir d'indemnisations, sans entamer les Etats considérables, à 1,112 milles carrés, et à 1,844,650 hommes ; ce qui fait un excédent de 640 milles carrés, et de 700,127 hommes. En Allemagne on compte ordinairement 2,500 hommes sur un mille carré en pays séculier ; et dans les pays ecclésiastiques seulement 2000 h.

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 9 FEVRIER AU 16.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
Banque	—	153 1/2 152 1/2 186 1/2	152 1/2 152	151 1/4 152 185 184	—	—
Indes	—	187 1/2 186 1/2	—	—	—	—
Mer du Sud	—	—	—	—	—	—
Dito Ann.	—	—	—	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann	57 1/2 57 1/2 57 1/2 57 1/2	58 57 1/2 57 1/2 57 1/2	57 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	57 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	—	56 1/2 7 6 1/2 7 6 1/2
Trois pour cent Consol.	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	57 1/2 57 1/2 57 1/2 57 1/2	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	—	55 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2
Quatre pour cent Consol.	76 1/2 76 1/2 76 1/2 76 1/2	76 1/2 76 1/2 76 1/2 76 1/2	76 1/2 76 1/2 76 1/2 76 1/2	76 1/2 76 1/2 76 1/2 76 1/2	—	76 1/2 76 1/2 76 1/2 76 1/2
Cinq pour cent Ann. . . .	90 91 1/2 91 1/2 91 1/2	91 1/2 91 1/2 91 1/2 91 1/2	91 1/2 91 1/2 91 1/2 91 1/2	91 1/2 91 1/2 91 1/2 91 1/2	—	91 1/2 90 1/2 90 1/2 90 1/2
Cinq pour cent 1797 . . .	91 1/4 91 1/4 91 1/4 91 1/4	92 91 1/2 91 1/2 91 1/2	92 91 1/2 91 1/2 91 1/2	91 1/2 91 1/2 91 1/2 91 1/2	—	90 1/2 90 1/2 90 1/2 90 1/2
Banque Long. Ann.	—	172 7 16	16 17	16 15 16 1/2	—	—
... Courtes	5 16	—	5 1/2 1	5 1/2 1	—	—
Imp. trois pour cent Ann.	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	—	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	56 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2	—	55 1/2 56 1/2 56 1/2 56 1/2
Dito Ann.	10 1/2 10 1/2 10 1/2 10 1/2	10 1/2 13 16	—	10 1/2 13 16	—	10 1/2 13 16
Omnium.	—	—	—	—	—	—

IMPORTATIONS A LONDRES,

Depuis le 9 au 16 Février 1801.

Lard salé . . .	60 tonn.	Guenilles . . .	797 tonn.
Bœuf } . . .	2,343 bar.	Oranges . . .	684,500 . .
. . .	502 tonn.	Pois	156 quart.
Brandy . . .	240 quint.	Rum	13,328 gall.
Orge	48,675 gal.	Sucre	10 bouc.
Limons . . .	96 quart.	Ditto	147,592 quint.
Houblons . . .	519,500 . .	Froment . . .	8,885 quart.
Café	66,852 liv.	Vin de Port . .	21,643 gall.
Coton	9,133 quint.	de Madère . . .	18,116 . .
Farine	293,859 liv.	d'Espagne . . .	15,029 . .
Genievre . . .	6676 quint.	de Lisbonne . .	991 . .
Avoine	24,246 gal.	de France . . .	15,582 . .
Porc	3,130 quart.	Tabac	1,300,550 liv.
	800 tonn.		

Le prix courant du Sucre a été 4l. 3s. 9d., le quintal, prix moyen, droits compris.

COURS DU CHANGE.

	MANDI.		VENDREDI.
Hambourg	31 . . 10 2½ u.	31 . . 10 2½ u.	
Altona . .	31 . . 11 2½ u.	31 . . 11 2½ u.	
Livourne .	54	54	
Naples . .	40	40	
Gênes . . .	46½	46½	
Venise . . .	46½	46½	
Lisbonne .	61	61	
Oporto . . .	60½	60½	

M E R C U R E

DE

FRANCE.



N^o XXIX.

1^{er} M A R S 1801.

PIÈCES FUGITIVES.



LES CONDITIONS REMPLIES.

J'ESPÈRE que Vénus ne s'en fâchera pas,
Assez peu de beautés m'ont paru redoutables ;
Je ne suis pas des plus aimables,
Mais je suis des plus délicats.
J'étois dans l'âge où règne la tendresse,
Et mon cœur n'étoit point touché.
Quelle honte ! il falloit justifier sans cesse
Ce cœur oisif qui m'étoit reproché.
Je disois quelquefois, Qu'on me trouve un visage
Dont la beauté soit vive, et dont l'air vif soit sage,

VOL. V.

X

Où règne une douceur dont on soit attiré,
 Qui ne promette rien, et qui pourtant engage ;
 Qu'on la trouve, et j'aimerai.

Ce qui seroit encore bien nécessaire,
 Ce seroit un esprit qui pensât finement,
 Sans-prétendre à ce caractère ;
 Qui, pour être sans art, n'eût que plus d'agrément,
 Un peu timide seulement ;
 Qui ne pût se montrer ni se cacher, sans plaire :
 Qu'on me le trouve, et je deviens amant.

On n'est pas obligé de garder de mesure
 Dans les souhaits qu'on peut former.
 Comme, en aimant, je prétends estimer,
 Je voudrois bien encor un cœur plein de droiture,
 Une vertu naïve et pure ;
 Qu'on me la trouve, et je promets d'aimer.

Par ces conditions j'effrayois tout le moude ;
 Chacun me promettoit une paix si profonde,
 Que j'en serois moi-même embarrassé.
 Je ne voyois point de bergère
 Qui, d'un air un peu courroucé,
 Ne m'envoyât à ma chimère.

Je ne sais cependant comment l'Amour a fait,
 Il faut qu'il ait long-tems médité son projet ;
 Mais, enfin, il est sûr qu'il m'a trouvé Clarice,
 Semblable à mon idée, ayant les mêmes traits ;
 Je crois, pour moi, qu'il la fit tout exprès.
 Oh, que l'Amour a de malice !

Nous remercions celui qui nous envoie ce morceau en réponse, dit-il, à *mes Conditions* : nous l'insérons, parce que nous croyons ce badinage de Fontenelle, peu connu ; mais nous ne sommes point trompés par le nom de la signature, et nous avertissons celui qui nous l'adresse, que nous avons rétabli quelques vers qu'il avoit jugés à propos de corriger ; ce que nous sommes autorisés à faire par la négligence avec laquelle il avoit copié le morceau intitulé *Mes Conditions*, où ces deux lignes,

Qu'exiges-tu ? tu peux tout demander—
doivent se lire ainsi, N^o 24, p. 61 :

Qu'exiges-tu ? les plus charmans plaisirs,
Je puis les promettre d'avance,
Et tu peux me les demander,
J'ai droit seul de les accorder,
Sans insulter à l'innocence.

ÉPÎTRE A MA MUSE.

MOINS prompte à censurer d'excusables erreurs,
Muse, laissez en paix la secte des rimeurs.
Déjà, plus d'une fois, votre indiscrete veine,
Exhumant des écrits que l'on citoit à peine,
Par des traits que le cœur n'approuvoit qu'à demi,
Aux dépens d'un rival a fait rire un ami.
Le Temps, qui tout détruit, de leurs froides pensées,
Eût consumé bientôt les pointes émoussées ;
Mais retirer leur nom d'un oubli mérité,
C'est faire plus pour eux que la postérité.

Croyez-moi, renoncez à ce métier pénible.
 La satire est un art moins heureux que nuisible.
 Boileau, plus d'une fois, a gémi sur ses vers ;
 Pour un poète heureux, il est mille Gilberts !
 Tout mortel qui du Pinde atteint enfin la cime,
 Sur un tapis de fleurs marche au bord d'un abîme.
 Ces maîtres, que déjà vous croyez imiter,
 Ont hésité long-tems avant que d'y monter.
 Ce n'étoit pas chez eux une vaine manie ;
 Vous avez leur penchant, avez-vous leur génie ?
 Né pour lire, après eux, dans le cœur des humains,
 En sondez-vous aussi les replis incertains ?
 Vous distinguez un fat d'avec un honnête homme ;
 Soit. Vous flairez un sot de Pétersbourg à Rome ;
 D'accord. Mais, dites-moi, ce frivole talent,
 A leur vaste génie est-il équivalent ?
 Ce n'est pas, en sifflant les vers de la *Pucelle*,
 Que Despréaux ceignit une palme immortelle.
 La Muse qui railloit Bonnetcorse et Cotin,
 Peignoit, en traits de feu, le passage du Rhin,
 Pensoit avec Arnould, et sur les pas d'Horace
 Frayoit à ses rivaux les routes du Parnasse.
 Sur quelques sots obscurs tombant avec aigreur,
 Suffit-il, pour atteindre à ce degré d'honneur,
 D'avoir sifflé Damis, cet homme dont la plume
 Sait du moindre sujet faire un juste volume,
 Et sur le *Moniteur* appuyant son crédit,
 Attend que le courrier lui porte son esprit ?
 Pensez-vous que, du haut de la double colline,
 Phébus sourie aux traits de votre humeur chagrine ?
 Non, Muse, et n'allez pas vous tromper à ce point :
 D'obscurcs vérités ne le charmeront point.

Il faut que de nos vers les atteintes brûlantes
 Offrent, à nos lecteurs, des nouveautés piquantes ;
 Et ne répétons plus, insipides échos,
 Que Pu....e est un lâche, et Sombreuil un héros.

Mais un astre malin, influant sur votre être,
 Vers ce but hasardeux vous entraîne peut-être.
 Hé bien, qu'attendez-vous ? partez. Fut-il jamais
 De siècle plus fertile en monstrueux excès,
 En sottise, en licence, en crimes, en délire ?
 Fut-il de siècle enfin plus fait pour la satire !
 Osez donc aujourd'hui, Lucilius nouveaux,
 De vos égaremens retraçant le tableau,
 Sous de fermes crayons, à notre foible vue,
 Montrer la vérité terrible et toute nue.—
 Armez-vous, il le faut, d'une juste rigueur ;
 Reprochez à chacun son crime ou son erreur.
 Pesez tous les partis, balancez tous les crimes ;
 Condamnez les bourreaux, et plaignez leurs victimes.
 Redites-nous ces jours où, dans un doux repos,
 Louis (*) goûtoit, en paix, le fruit de longs travaux.
 Un homme ambitieux paroît dans la carrière ;
 Du bruit de ses succès il a rempli la terre,
 Arouet est son nom ; et cet être mortel
 Veut renverser le Trône en ébranlant l'Autel.
 De ses honteux écrits la pudeur est bannie,
 Et sa perversité lui tient lieu de génie.
 Au milieu de Paris il fixe son séjour ;
 Des sophistes du tems il compose sa cour.

(*) Louis XV.

Apôtres insensés de sa folle doctrine,
 Chacun d'eux, à l'envi, contre le ciel fulmine.
 Diderot, d'Alembert, la H * *, Condorcet,
 Raynal, Helvétius, Bailly, Saurin, Linguet,
 Tous, marchent sur ses pas ; et cette ligue impie
 Bientôt passe, en excès, celui qu'elle copie ;
 Et la religion, pour la dernière fois,
 En vain voudroit encor faire entendre sa voix.
 On se rit hautement de la vie éternelle,
 Et l'Evangile enfin fait place à la Pucelle.

Pour suspendre en son cours ce torrent furieux,
 Un Prince, jeune encor, remplace un Roi trop vieux.
 Incapable d'user d'une rigueur utile,
 Et fait pour le bonheur d'un règne plus tranquille,
 Louis (*) aux malheureux tendit toujours les bras,
 Et par ses bienfaits même acheta des ingrats.
 D'un peuple audacieux infidèle interprête,
 Un Sénat effronté sur ses droits empiète ;
 Alors tout trait vomi par cet impur volcan,
 Peint le meilleur des Rois comme un lâche tyran :
 Trop heureux si le Ciel, pour punir leur audace,
 Avoit mis, en effet, un tyran à sa place ;
 Ou si même, en son sein, entr'ouverte sous leurs pas
 La terre eût englouti tant de vils scélérats !
 Vous tous, qui, surprenant une assemblée auguste,
 Disputâtes l'Empire au Prince le plus juste,

 Ah ! ne vous parez plus d'un trop tardif regret !

(*) Louis XVI.

Pour vous notre mépris est juste et légitime :
 Une trop longue erreur devient enfin un crime.
 Dès-lors plus de repos, plus de loix, plus de frein.—
 A son rebelle enfant le père ordonne en vain.
 Le peuple rompt le joug du Monarque qu'il brave ;
 Et le sujet soumis n'est plus qu'un vil esclave.

O toi qui, jeune encor, sans appui, sans secours,
 A d'illustres proscrits sacrifias tes jours,
 Mersan, assez long-tems dans mes plaintives rimes,
 Je versai sur ton sort des larmes légitimes !
 Tu mourus pour ton Dieu, ton honneur et ton Roi ;
 Je vis—je suis, hélas ! plus à plaindre que toi.
 Que dis-je ! un jour plus tard, si la Parque ennemie
 Eût tranché pour jamais la trame de ta vie,
 Témoin du crime affreux dont la terre a frémi,
 Sous ce fait accablant son cœur auroit gémi.—

Un Prince juste et bon, un bienfaiteur, un père ;
 Une Reine charmante, et si digne de plaire !
 Une jeune beauté, qui montrait à nos yeux
 Tous les dons éclatans qu'on admiroit en eux,
 Qui d'un tigre en furie eût désarmé la rage,
 Par des monstres humains sont traînés au carnage—
 Perfides ! arrêtez : c'est du sang des Henris,
 C'est du sang de vos Rois dont vous teignez les lis !—
 Mais c'en est fait—grand Dieu ! tes décrets immuables
 Ne tombent pas toujours sur les têtes coupables ;
 Et l'innocent périt, si ton bras désarmé
 Abandonne un moment l'homme juste opprimé.
 Mais tandis que ton doigt semble guider le crime,
 Sous ses pas furieux il a creusé l'abîme ;

Et ce colosse impur, qui menaçoit le ciel,
Déjà croule en débris comme une autre Babel.

Tout un peuple, frappé d'un esprit de vertige,
Gémissant sous le joug, que lui-même il dirige,
A troqué le bonheur contre l'impunité,
Et court au piège offert à sa crédulité.
Voyez-le, caressant mille espérances vaines :
Il danse sur sa tombe, et joue avec ses chaînes.
Long-tems formés dans l'art de tromper les humains,
Ses chefs ont su fixer ses desirs incertains,
Et dans les jeux vantés et d'Athènes et de Rome,
Lui font porter gaiment le fardeau qui l'assomme.
En ses vagues erreurs, là tout nouveau Brutus
Prend Garat pour Orphée, et Chénier pour Phébus.
Plus belle que le jour, mais non pas aussi pure,
Saunier n'offre à ses yeux que la simple nature ;
Nul voile ne la couvre, et la Divinité
Se pare d'une honteuse et sâle nudité ; (*)
Tandis que pour orner ces rares Bacchanales,
L'Opéra sur leurs pas fait marcher ses Vestales.

Du moins, si de ces jeux appréciant le but,
Son cœur au plaisir seul payoit un vain tribut ;
Si d'un culte honteux cette pompe insensée,
Sans corrompre ses mœurs, arrêtoit sa pensée ;
Si, de l'antique foi, dont il brisa l'appui,
Le souvenir sacré se réveillait en lui !

(*) Allusion à une fête publique qui fut donnée, à Paris, au Champ de Mars, sous le règne de Robespierre, époque de la composition de cette pièce.

Mais trop heureux qu'il veuille, en son erreur profonde,
Permettre encore à Dieu d'avoir créé le monde !

Muse, voilà les traits qu'il vous reste à saisir.
Le crime est triomphant, tâchez de l'avilir ;
Et si d'un Dieu vengeur la foudre n'est pas prompte,
Couvrez du moins son nom d'une éternelle honte !

Mais craignez d'imiter, en de si hauts essais,
Ce poète échappé des monts du Vivarais,
Qui, punissant Phébus de sa misère extrême,
Calcula sur sa faim les vers de son poëme ;
Et dans un long sermon sur notre iniquité,
Aux dépens du bon goût servit la vérité.
De son crime envers lui ne soyez point complice :
Pour un sujet si beau, votre voix trop novice
Prendroit de ce Midas le ton toujours égal ;
Et chantant après lui, chanteroit aussi mal.
Songez à la souris qu'enfante la montagne ;
Si vous voulez rimer, rimez comme Cassagne ;
A votre étroit génie adaptant vos sujets,
Enterrez un poëme en deux ou trois couplets.
C'est ainsi qu'un rimeur, en richesse stérile,
Peut, avec des amis, réussir à la ville ;
Et que, las d'assiéger la porte de Phébus,
Il frappe heureusement à celle de Plutus.
Tout lui sourit alors, et sa métromanie
Insulte impunément au goût comme au génie.
Ses vers choqueroient-ils la rime et le bon sens ?
Même avant de les lire, on les croira charmans ;
Et s'il faut que notre homme accouche enfin d'un conte,
Que Piron ou Grécourt n'eussent pas lu sans honte,

C'en est fait : le public en vain le sifflera ;
 Son nom, prôné par-tout, jamais ne périra ;
 Et les sots, à l'envi, divinisant sa verve,
 Pour l'élever aux cieus, en chasseront Minerve.
 Imitiez donc Cassagne, ô Muse ! et dans vos vers
 Flattez le goût du tems, en flattant ses travers.
 Laissez la politique et ses fastueux crimes
 Occupier les loisirs de ces esprits sublimes
 Qui, sur les bruits du jour, prompts à déraisonner,
 Savent tout, si ce n'est où trouver à dîner.
 Dans les vastes détours de cette route obscure,
 On vit souvent M....t errer à l'aventure ;
 Et Pégase, sans doute, en ce nouveau sentier,
 Feroit plus de faux pas qu'il n'en fit sous Chénier.

Par M. CHARLES DE GOURBILLON.

ÉNIGME.

Nous sommes deux frères fort doux,
 Mais qui ne pouvons vivre ensemble une seconde.
 Tout le monde, en tout lieu, nous donne à tout le
 monde,
 Et rien n'est plus rare que nous.
 Souvent de l'amitié nous paroissions le gage,
 Et chacun de nous a son tems.
 Quand d'un brusque refus nous présentons l'image,
 Tous les tems sont indifférens.

Le mot du Logogryphe au dernier N^o, est *Monde*,
 où l'on trouve *ode, mode, démon.*

FRAGMENS.

La Ville.

LA ville est un théâtre sur lequel les acteurs, toujours guidés par un amour-propre qui les égare, prennent des rôles qui ne leur conviennent pas, et chaque jour débitent mal quelques impromptus de la veille ; vingt belles phrases qu'ils ont appris par cœur, une quantité étonnante de sottises qu'ils improvisent avec facilité, des bons mots bien connus, de charmans mensonges appelés complimens ; enfin, toutes ces jolies choses que le grand nombre appelle esprit, que d'autres appellent lieux communs, et que le sage, qui estime tout à sa juste valeur, n'appelle d'aucun nom.

Vous voyez tour-à-tour paroître sur la scène un bel esprit qui parle de religion, et qui nie effrontément le matin, ce qui l'a fait trembler le soir ; un hypocrite qui tonne contre les moindres imperfections des autres, et joue l'honnête homme jusqu'à ce qu'il soit derrière la coulisse ; un sot qui rit d'un trou qu'il apperçoit à l'habit de son voisin, tandis que le vent, en soulevant le sien, en laisse appercevoir un plus grand. Vous y voyez encore de bons amis qui se déchirent, des époux qui se fuient, des pères qui tyrannisent leurs enfans, des mères jalouses de leurs filles, des enfans chéris, ingrats et dénaturés, des hommes sentimentaux qui n'ont jamais aimés, des amans passionnés qui se méprisent, des femmes sensibles qui ne sont que coquettes, et qui jurent à leur amant une fidélité à toute épreuve, en songeant aux successeurs

qu'elles lui donneront le soir. Pour l'amour, vous l'y voyez si changé, si défiguré, qu'il est impossible de le reconnoître.

A la ville, malheur à ceux qui aiment véritablement ! ils sont presque toujours victimes de quelques coquettes. Dans quelle tristesse le jeune Melcourt est plongé ! comme ses joues pâles et décharnées annoncent l'état affreux de son cœur ! Il brûle pour Adèle de l'amour le plus violent ; mais elle l'a trompé, elle en aime un autre, si toutefois une coquette peut aimer. O mon jeune ami ! pourquoi l'amitié la plus vive ne peut-elle te distraire d'un amour malheureux ? Pourquoi ne puis-je sécher les larmes que fait couler cette femme odieuse ?

Pour déchirer un cœur fidèle,
Amour prit soin de la former.
Tu dois détester la cruelle,
Et ne peux cesser de l'aimer.
Elle sourit cette perfide,
En te voyant autant souffrir ;
Tu la fuis, mais l'Amour te guide,
T'égare, et te fait revenir.

Melcourt ! Que je te plains ! Maudite soit celle qui fait ton malheur ! maudite soit l'espèce humaine ! Les passions ont développé le germe des vices dans tous les cœurs, et de ces cœurs desséchés par leurs feux brûlans, s'est exhalé la vertu comme une fumée. Non ; il n'est plus de vertus sur la terre.....Que dis-je ? O mon père ! ne ne vois-je pas en toi le fils soumis, l'époux fidèle, le père le plus tendre ? la meilleure des mères ne m'a-t-elle

m'a
de
et
sœu
ten
con
fais
mo
toi,
tout
mal
heu
enc
n'es
est

C
déli
le so
resp
ques
mon
la n
leus
cées
plais
dern

(*)
qui cro
V

m'a-t-elle pas donné le jour ? Quels soins elle prit de mon enfance ! comme mes pleurs l'alarmoient et chassoient le sourire de ses lèvres ! Et ma sœur, mes frères, vous qui avez partagé leurs tendres soins, vos bons cœurs ne me sont-ils pas connus ? Et toi, ma Julie, amante adorée, qui fais le bonheur d'une mère chérie ; toi, dont la modestie s'alarme de l'éloge le mieux mérité ; toi, qui, les larmes aux yeux, te caches encore tout-à-l'heure pour partager ta bourse avec un malheureux ; toi, qui pourrais me rendre le plus heureux des hommes ! Pardon, vous tous, il y a encore des vertus sur la terre ; l'amour véritable n'est pas une chimère ; et s'il est dix Adèles, il est une Julie.

La Campagne.

QUE la campagne est belle ! c'est un séjour délicieux. Là, il est permis de se coucher avec le soleil ; là, assis à côté de ma Julie, je puis respirer l'air embaumé du matin, je cueille quelques simples ; j'ouvre un livre ; les genoux de mon amie me servent de pupitre, et nous étudions la nature, nous analysons tour-à-tour les flosculeuses, les radiées, les ombellifères, les rosacées, etc. (*) C'est toujours avec un nouveau plaisir que j'analyse quelques plantes de cette dernière classe ; elle a emprunté son nom de la

(*) *Flore Française, ou Description succincte de toutes les Plantes qui croissent naturellement en France. Par M. La Mark.*

famille des Roses, qui a tant de rapport avec Julie.

La Rose plaît par sa fraîcheur ;
 Fraîche comme elle est ma Julie :
 Une épine défend la fleur,
 Et moi je défends mon amie.

Les oiseaux nous distraient quelquefois de cette occupation ; ils viennent presque à nos pieds se becqueter et chanter leurs amours : je regarde alors ma compagne, elle baisse les yeux, se lève, et je lui donne la main pour aller déjeuner avec ses deux jolies cousines, qui rentrent avec une corbeille de fruit. La pêche, la chasse et la lecture remplissent le reste de la journée ; ou bien assis sur le haut d'une colline, nous esquissons le paysage qui nous environne, et nous admirons la nature toujours belle et variée, mais toujours simple. Ensuite, descendant la colline, nous rencontrons à chaque pas de bons villageois qui travaillent en chantant, ou qui se reposant à l'ombre à côté de leurs femmes ou de leurs amantes, ont l'air de respirer le bonheur ; la sérénité est sur leur visage, parce que l'innocence est dans leur cœur.

Le Cimetière.

UN jour occupés des tableaux charmans que la nature nous offroit, nous avions quitté le sentier qui conduisoit au village, et nous nous étions beaucoup écartés ; la nuit nous surprit, et ce ne fut pas sans peine que je déterminai les dames à traverser un cimetière pour abrégier la

route. Nous n'avions encore fait que quelques pas, lorsque nous entendîmes des gémissemens qui paroissent partir d'un des tombeaux. Julie et ses cousines effrayées se serrèrent contre moi; nous prêtâmes l'oreille, et nous entendîmes très-distinctement les paroles suivantes:

Etre aimé, ce bonheur suprême
Qui n'est connu que des amans ;
De survivre à ce que l'on aime,
Ne compense pas le tourment.

Amour perfide, je t'implore ;
Bien assez tu m'as fait souffrir.
Ah ! rends-moi celle que j'adore,
Ou par pitié fais-moi mourir.

Dis-moi donc quel étoit mon crime,
Pour m'accabler de ta rigueur ?
Je vais expirer ta victime,
Et ne puis t'ôter de mon cœur.

Là, tu reposes, ma Sophie,
Tu ne t'éveilleras jamais ;
Jamais ta bouche, douce amie,
Ne redira que tu m'aimois.

Quel calme, quelle nuit obscure !
Que ces lieux m'inspirent d'horreurs !
Tout repose dans la nature ;
Je veille pour verser des pleurs.

Je veux te voir, ombre chérie.
Grands Dieux ! laissez-la donc venir ;
Et qu'avec l'ombre de Sophie
S'envole mon dernier soupir !

Est-ce toi que je viens d'entendre ?
 D'où sort ce long gémissement ?
 Dans ton tombeau je veux descendre ;
 Guide les pas de ton amant.

Je t'évoque, sors de ta tombe :
 Il est minuit, l'heure des morts ;
 Enfin, je te vois ! je succombe !
 Les Dieux vont réunir nos sorts.

La pâle lueur que répandoit la lune, les tombeaux dont nous étions entourés, le cri lugubre des chouettes qui sembloit accompagner ces paroles plaintives, le silence qui succéda tout-à-coup, tout nous avoit glacés d'horreur. Cependant je traînois ces dames du côté d'où nous avoit paru venir la voix, et nous aperçûmes un homme étendu sur un monument de marbre : tout son corps avoit un mouvement convulsif, son cœur battoit avec force, son haleine étoit brûlante. Qu'avez-vous, lui demanda Julie d'une voix tremblante ? Aussitôt il se lève, prononce le nom de Sophie ; et surpris de se trouver avec des vivans, pousse un cri et s'éloigne avec rapidité. L'homme dans les ténèbres, s'avançant vers une lumière qui s'éclipse à son approche, n'est pas plus désagréablement trompé que nous le fûmes à la disparition de ce malheureux.

Nous regagnâmes notre demeure, en nous entretenant de cet événement extraordinaire. Le lendemain nous apprîmes que cet infortuné habitoit, depuis un an, une petite maison à deux milles du village ; que sa femme étoit morte subitement, et que tous les soirs il alloit pleurer et chanter sur sa tombe.

Touché du sort de ce malheureux, je fus sur-le-champ me présenter chez lui, comme un voisin qui prenoit part à son malheur ; il refusa de me recevoir, malgré toutes les instances que je lui fis faire. Quelques jours après nous apprîmes qu'il avoit disparu. Je courus au tombeau de sa femme, il étoit ouvert et le cercueil en étoit enlevé.

O mort ! pourquoi séparer deux amans ? pourquoi ne pas les réunir dans la nuit du tombeau ? Tu cherches des victimes, c'en seroit deux au lieu d'une. Et toi ! malheureux jeune homme, j'aurois pleuré avec toi sur la tombe de ta Sophie ; je t'aurois plaint, cela t'auroit soulagé. Hélas ! comme toi j'aime passionnément, comme toi je donnerois ma vie pour prolonger celle de mon amie d'un instant ; et cependant suis-je sûr que la mort me frappera avant elle ? Peut-être..... ô Julie je frissonne la plume m'échappe.

Par M. C. DE W.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

LITTÉRATURE SUÉDOISE.

(Suite.)

LINDNER est le poète des cœurs sensibles et tendres. Quoique moins original que Bellmann, il est plus généralement estimé des gens de goût, et ses poésies sont d'un genre plus noble. On lui a reproché de manquer de correction ; mais on ne peut refuser à ses productions une grande chaleur de sentimens, de la richesse d'imagination et de l'originalité ; son existence n'étoit ni heureuse ni agréable. En vain ses amis tâchèrent plusieurs fois de le tirer de la détresse dans laquelle il languissoit : son goût invétéré pour les liqueurs fortes, et ses excès habituels, rendirent leurs efforts inutiles. Ses poèmes avoient intéressé en sa faveur une femme d'une naissance honnête, qui consentit à lui donner sa main, et à partager avec lui sa fortune. Sa situation devint meilleure ; mais il n'en jouit pas long-tems, et mourut à Stockholm, l'an 1793. Ses poèmes avoient été séparément publiés plusieurs fois ; il en fit un recueil qu'il donna à Stockholm, en 2 vol. in-8° ; il en parut ensuite un troisième volume, sous le titre de *Lindners Nyare Arbeten*, Stockholm, 1793 ; avec une préface, par M. de Rosenstein. Les plus estimés de ses poèmes

sont l'*An* 1783, dans lequel il célèbre les grands événemens et les découvertes de cette année; *La Mort de la Comtesse de Spartara*, excellent poëme lyrique à la gloire d'une mère infortunée qui, durant un tremblement de terre à Messine, échappée elle-même au danger, s'aperçoit que son enfant est resté, retourne le chercher et périt avec lui sous les débris de la maison qui s'écroule; *Médée*, opéra en trois actes, mais qui n'a jamais été joué; plusieurs *Oratorios* qu'il comptoit multiplier et réunir en corps d'ouvrages, et un grand nombre d'autres petits poëmes. Ses Odes sont remplies de passages forts et énergiques; mais elles ne sont pas également soutenues. Ses Elégies sont pleines d'images et de sensibilité. Dans toutes ses productions règne une douce mélancolie qui attache à leur lecture par un charme invincible. Quelques applaudissemens qu'aient reçus les Idylles en prose, elles sont trop chargées d'ornemens étrangers à ce genre d'ouvrages. (*) Il s'occupoit, lorsqu'il mourut, d'une tragédie nationale, intitulée *Christine Gyllenstiern*, qu'il a laissée imparfaite.

Pour ne pas trop étendre cet article, nous nous bornerons à indiquer simplement plusieurs autres poëtes qui ont écrit à cette époque, de manière à faire quelque sensation.

Un Ecclésiastique, nommé Wallenstein, a publié une description plaisante d'un voyage, intitulé *Minson pa Galejan eller an Ostindisk Resa*, Stockholm, 1771. Sous un titre distinct,

(*) Nous sacrifions ici à l'opinion usitée; car, dans notre intime conviction, une Idylle en prose n'est qu'une déclamation et un genre faux.

on y a joint des remarques sur un voyage au dehors. C'est un mélange grotesque de gravité, de ridicule, d'esprit, d'absurdité, de prose et de vers ; et comme la littérature Suédoise est très-pauvre en productions du genre léger et badin, ce qu'on possède en ce genre devient plus précieux. Le même auteur a publié quelques autres ouvrages, entr'autres un drame intitulé *Susanne*, etc.

Le dernier Evêque de Lund, Orlof Celsius, qui est également connu comme un des premiers historiens Suédois, a donné un poème épique, *Gustave Vasa* (Hjelle Dikt utesjue Sanger) Stockholm, 1774, in-4°. On ne trouve pas en cette composition beaucoup de mérite poétique ; mais c'est le premier essai en ce genre qui ait paru en Suède. N'en pas parler seroit une omission condamnable.

Parmi les œuvres de Hans Bergeström, métropolitain de Helsinborg, qui mourut il y a quelques années, se trouvent plusieurs Odes, des poèmes didactiques et satyriques, et une traduction de l'*Alzire* de Voltaire. Quelques-unes des Odes sont au-dessus du commun, entr'autres une Ode sur le point de vue près de Helsinborg.

Le Baron Cristophe Mandeström a essayé plusieurs genres de poésie. Il naquit à Stockholm le 13 Décembre 1727, et mourut en la même ville le premier Septembre 1788, après avoir rempli plusieurs postes importants. Ses ouvrages distingués par une bonne versification, des tableaux ingénieux, et une grande facilité, ont été publiés sous le titre de *Poetiska Arbeten*, Stockholm, 1794, in-8°. Il a aussi donné un

Dictionnaire de Rimes Suédoises (*Firsök til it Suensk Rim Lexicon*, 1799, in-8°.) absolument sur le plan du *Dictionnaire de Rimes* de Richelet. La préface contient plusieurs observations sur la prosodie Suédoise.

Différens écrivains, dont plusieurs vivent encore, ont écrit pour l'opéra et pour les théâtres Suédois; mais, depuis quelque tems, ils ont cessé de publier leurs ouvrages. Nous ne ferons qu'indiquer leurs noms: Jean Rothmann, Directeur du Collège des médecins, a écrit pour le théâtre; il mourut en 1778.—Le dernier Inspecteur du Cabinet Royal des médailles, Adolphe Frédéric Ristelle, a gagné plusieurs des prix de l'Académie, et doit vivre aujourd'hui en Angleterre. Ses œuvres consistent principalement en odes, en traductions d'opéras ou de comédies Françaises. Il n'en a point fait de collection, mais chaque œuvre a paru séparément, et dans des ouvrages périodiques.—Jean Magnus Muhrberg, Recteur de l'Ecole de la Cathédrale à Stockholm, a donné une traduction de l'*Athalie* de Racine.

Il y a eu, et il y a encore en Suède, comme par-tout ailleurs, quoique pas en aussi grand nombre que dans les autres pays, des poètes et versificateurs qui ont publié leurs ouvrages sans pouvoir sortir de l'obscurité. Nous ne citons ici que ceux qui ont été plus ou moins estimés, et qui ont joui de quelque considération méritée. Et parmi les poètes Suédois existans, nous ne nommerons que ceux qui s'occupent à inspirer à leur nation, le goût du beau, et à échauffer en leurs cœurs l'amour de la vertu; à leur tête est ce noble vétéran le Comte Jean Gyllenborg. Il s'est

essayé heureusement dans presque tous les genres de poésie. Les ouvrages du Comte Gyllenborg ont été imprimés en partie, il y a déjà quelques années ; car son génie avoit commencé à briller dès les beaux jours du règne de Frédéric, quand Louise Ulrique encourageoit les beaux arts par une protection vraiment maternelle. Le premier volume contient des satyres, des épîtres, des odes, dont celle sur la frugalité humaine est un vrai chef-d'œuvre ; un poème pittoresque en vers, suivant le rithme lyrique sur les saisons, telles qu'elles existent en Suède, et différentes autres pièces. Le second volume parut en même tems, sous le titre *Sednare Witterhets Arbeten* ; il renferme des Odes faites en différentes occasions, le discours de l'auteur, à sa réception comme membre de l'Académie nommée Witterhet, et quatre livres (*Flockar*) de Fables, avec un court essai sur cette sorte de poésie.

Ses pièces de théâtre, formant le troisième vol. de ses œuvres, parurent en 1797. Il déclare lui-même que le genre dramatique étoit son plus faible attrait, qu'il ne s'y étoit appliqué que par la volonté du Roi, et qu'il avoit bientôt été dégagé de cette tâche par des auteurs mieux disposés que lui et mieux qualifiés pour ce genre d'ouvrage ; mais, malgré cette modeste déclaration, ses efforts en ce genre n'ont point été inférieurs à ses autres ouvrages. Il a de plus le mérite d'avoir été le premier poète original en ce genre. Ce volume contient, 1^o, *La Fête de la Suède*, drame lyrique ; 2^o, *Birger Jarl*, drame ; 3^o, *Sune Jarl*, ou *la Mort de Swerker*, tragédie en cinq actes ; 4^o, *Pénélope*, drame héroïque en cinq actes : cette pièce est intitulée drame hé-

roïque pour la distinguer des drames communs, où l'on confond le comique et le tragique; ce que l'on évite soigneusement dans les drames héroïques, quoique quelques scènes exigent un style plus familier que le style ordinaire des tragédies. 5°, *Le Nouveau Maître*, comédie en cinq actes. Cette dernière pièce est le premier essai dramatique de l'auteur, et ainsi que le reste en vers rimés. Comme poète épique, il a acquis une réputation distinguée par son poème intitulé, *Taget öfwer Bält Hjeltedikt i tolf Sanger* (le Passage du Belt), poème héroïque en douze chants, Stockholm, 1785. Le sujet est la guerre que Charles X soutint contre le Dannemarck, et dans laquelle il eut la hardiesse de traverser sur la glace le Belt avec toute son armée. Ce sujet est du plus grand intérêt pour les Suédois, pour qui il chante les exploits guerriers de leurs ancêtres. L'auteur introduit des êtres allégoriques qui combattent pour et contre son héros, tels que la fortune militaire, la justice, le démon de l'envie, et les autres. Les divinités du Nord servent également aux développemens de l'action: *Age*, le Dieu des mers, chez les anciens Scandinaves; *Dana*, la Déesse tutélaire du Dannemarck; *Norda*, nommé *Njord* dans l'Edda, le Dieu de l'air et du froid. Le poème est en vers alexandrins, et les faits historiques sont éclaircis dans des notes et des supplémens. Outre plusieurs petits poèmes didactiques, il en a composé un plus étendu sur la poésie qui n'a pas encore paru en entier. Le premier chant se trouve dans le *Samling af Suensk Wetterhets Stykken*, Stockholm, 1799. in-8°. 1 p. 36.

Le Conseiller de Chancellerie, Chevalier de l'Etoile du Nord, Gundmond Förän Adlerbeth, un des dix-huit de l'Académie et son Secrétaire perpétuel, est un des poètes les plus féconds qui aient travaillé au théâtre national. Le premier volume de ses œuvres parut en 1797, et contient quatre pièces ; *Iphigénie en Aulide*, tragédie en quatre actes ; *Œdipe*, tragédie en trois actes, avec des chœurs ; *Phèdre et Hypolite*, en cinq actes, après Voltaire ; et *Cora et Alonzo*, opéra en trois actes. Le sujet de cette dernière pièce, dont Nauman a composé la musique, est emprunté des Inca de Marmontel ; c'est le même que Kotzebue a traité dans sa *Vierge du Soleil*.

C. W.

NOUVELLES

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

*Règlemens relatifs à la Convention du Nord, publiés
par S. M. le Roi de Suède.*

Stockholm, Fév. 3.—Le préambule établit la nécessité de rendre claires et explicites les droits du commerce. Pour cela et pour s'assurer la protection du gouvernement, le commerce de Suède doit observer les règlemens suivans.

I. Afin qu'un bâtiment soit considéré comme Suédois, il doit être construit en Suède, ou dans les provinces de sa domination, ou naufragé sur la côte de Suède et vendu là, ou acheté dans un pays étranger par un contrat légal et authentique. Si cet achat a été fait dans un pays menacé de la guerre, il sera considéré comme légal aussitôt qu'il se sera écoulé trois mois depuis qu'il est sorti de ce pays : chaque vaisseau qui aura été acheté doit être naturalisé. Cependant, comme la naturalisation du vaisseau acheté en terre étrangère, et ensuite pris par un croiseur appartenant aux puissances belligérantes, peuvent fréquemment produire des explications désagréables dans les conséquences, il est ici déclaré qu'en tems de guerre on ne naturalisera pas de vaisseaux qui aient précédemment appartenu aux puissances belligérantes, à l'exception, néanmoins, de tous ceux qui ont été naturalisés avant que le présent règlement fût adopté, qui alors jouiront de tous les droits attachés à la qualité de neutres ou de Suédois.

II. Le capitaine du bâtiment doit être pourvu de tous les papiers requis et propres pour la sureté de son voyage. Tels sont, en cas que le bâtiment traverse le Sund, un certificat du lieu où le vaisseau a été construit, une facture, et des lettres qui prouvent que la cargaison n'étoit pas de contrebande, des passeports en Turc et en Latin, un certificat du magistrat de la place, un acte de fret avec la souscription du fretteur, du capitaine, et de la personne qui frète le vaisseau ; un bilan avec semblables souscriptions, contenant une liste des différens articles du chargement ; un état des conditions du voyage projeté, et un certificat de santé, quand il est nécessaire. Si le voyage est simplement pour les ports de la Baltique ou du Sund, les passeports Turcs et Latins ne sont pas nécessaires ; mais les capitaines doivent avoir, sans exception, tous les papiers détaillés ci-dessus.

III. Tous ces documens doivent être dressés ou délivrés dans un port Suédois, à moins que le vaisseau n'ait perdu ses papiers par quelque accident, ou qu'ils ne lui aient été enlevés par force, dans lequel cas, ces papiers pourront être renouvelés dans un port étranger, si le capitaine, dès son arrivée, prend la précaution de présenter une déclaration authentique et dûment certifiée qui prouve l'accident ou confirme les raisons sur lesquelles il demande que ces papiers soient renouvelés.

IV. Il est défendu aux capitaines d'avoir de faux actes, de faux certificats, ou d'en avoir de doubles. Il est également défendu de se servir d'un pavillon étranger.

V. Il est exigé que le capitaine et la moitié de l'équipage soient Suédois.

VI. Les capitaines seront obligés de suivre la route indiquée dans leurs instructions et conforme au contenu de leurs certificats.

VII. Les vaisseaux destinés pour les ports d'une puissance belligérante doivent, avec le plus grand soin, et sous les peines les plus sévères, se garder de

porter aucune contrebande. Pour prévenir à cet égard tout mal-entendu ou toute fausse explication, il est convenu qu'on regardera comme contrebande les articles suivans. (*Ici suivent les articles détaillés à l'article II. de la convention ci-après.*)

VIII. Il est défendu à tout Suédois d'armer des corsaires contre les puissances belligérantes, leurs sujets, et leur propriété.

IX. Un bâtiment Suédois ne peut être employé par une puissance belligérante à transporter des armes, des troupes, ou toute autre munition. Si une force supérieure contraint un capitaine à le faire, il est au moins obligé de protester formellement contre la violence qu'on lui a faite.

X. Quand un bâtiment n'est pas sous convoi et arrive à être amené par un vaisseau de guerre ou un corsaire appartenant à quelqu'une des puissances belligérantes, le capitaine, en ce cas, ne s'opposera point à la visite de son vaisseau, mais sera obligé de montrer fidèlement tous les actes et documens relatifs à la cargaison. Il est strictement défendu au capitaine et à son équipage de retenir ou de détruire aucun de leurs papiers.

XI. Si cependant ces vaisseaux font partie d'un convoi, les articles précédens ne serviront pas comme de règle ; mais le devoir du capitaine consiste à obéir ponctuellement aux signaux du commodore du convoi, pour cela il s'écartera le moins possible du convoi.

XII. Il est expressément défendu à tous les capitaines d'essayer d'entrer dans un port bloqué, dès qu'ils seront formellement avertis par l'officier qui commande le blocus ; et pour assurer ce qu'on appelle un blocus, cette dénomination se borne aux ports qui, par le nombre de vaisseaux et les efforts des puissances en guerre, ne peuvent être abordés sans un danger évident.

XIII. En cas qu'un bâtiment Suédois soit pris par un vaisseau de guerre, ou par un corsaire de quelque une des puissances belligérantes, le capitaine fera

aussitôt passer un état exact et circonstancié au Consul ou Vice-Consul Suédois de la place où le bâtiment est amené; et s'il ne s'y trouve ni Consul, ni Vice-Consul, il fera passer son mémoire au Consul Suédois de l'arrondissement auquel appartient la place où le bâtiment a été conduit.

XIV. Tout capitaine marchand Suédois qui observera strictement les réglemens et les ordres ci-dessus, naviguera librement, protégé par la loi des nations et par les dispositions des traités; et pour cela tous les Consuls Suédois sont requis en cas d'attaque ou d'insulte d'appuyer de tous leurs moyens les plaintes justes et bien fondées. Mais ceux qui, en quelque point que ce soit, négligeront ou violeront leurs ordres, doivent répondre pour les conséquences de leur conduite, sans compter sur la protection de S. M.

XVI. Par un ordre récent S. M. a défendu à tous les corsaires d'une puissance étrangère d'entrer ou d'amener leurs prises dans les ports de son royaume, à moins qu'ils n'y soient poussés par le gros tems, ou amenés par le besoin d'eau. Dans ce cas il est défendu à qui que ce soit d'acheter les prises ou rien de ce qui leur appartient.

Donné à Pétersbourg, 23 Octobre, 1800.

(Signé) GUSTAVE ADOLPHE.

Sa Majesté a fait porter son argenterie à la monnoye; et c'est en cet état florissant de ressources que ce Prince jusqu'ici distingué par une sagesse et une prudence au-dessus de son âge s'engage dans une coalition qui, du premier coup, prive son commerce de la moitié de ses vaisseaux, et qui, quoiqu'elle n'ait pas le moindre but hostile, a commencé de la part d'une des puissances contractantes par la saisie des bâtimens Anglois, et

de toutes les propriétés Angloises, par l'emprisonnement des matelots; saisie et emprisonnement, non-seulement en pleine paix, mais pendant une alliance dont aucun acte n'avoit annoncé la rupture, et dont le prétexte supposé n'avoit pas même encore été soumis à la moindre discussion.

RUSSIE.

Vienne, 31 Jan.—Nous avons reçu ici l'important avis que la Cour de Pétersbourg a donné ordre de déclarer aux Cours de Naples et de Lisbonne qu'elles doivent séparer leurs intérêts de ceux de l'Angleterre; qu'autrement S. M. I. ne pourroit s'interposer en leur faveur auprès du Gouvernement François.

Augsbourg, 4 Fév.—Par une lettre d'une date très-récente de Cracovie, nous apprenons que l'armée Russe en Wölhynie et en Podolie a tout-à-coup commencé à marcher vers la Moldavie et la Turquie d'Europe. L'assassinat de deux officiers Russes par la soldatesque Turque à Constantinople (*les coupables ont été pendus à la première réclamation, et bien d'autres que les deux Russes avoient été outragés et blessés*), et la déclaration dernièrement faite par le Ministre Russe, servent à expliquer ce mouvement qui n'étoit pas inattendu.

Combien on nous avoit trompés quand on nous avoit fait croire que la Russie avoit engagé la Porte à résister aux François, avoit envoyé ses flottes concourir avec les siennes, et celles des Anglois en Egypte; quand on avoit dit que d'ac-

cord avec la Turquie, S. M. I. avoit garanti la République Ionienne ! Tout cela, sans doute, n'étoit que mensonge ; car, *si la bonne foi étoit bannie de la terre, on la trouveroit dans le cœur des Rois*, disoit un Roi de France malheureux.

Convention pour le rétablissement d'une neutralité armée entre Sa Majesté le Roi de Suède d'une part, et Sa Majesté Impériale de toutes les Russies de l'autre; conclue et signée à Pétersbourg, le 4 (16 Décembre) 1800; acceptée et ratifiée par S. M. Suédoise le 20 Décembre, et par S. M. I. de toutes les Russies le 8 (20 Décembre) de la même année.

Au nom de la très-Sainte et indivisible Trinité.
Afin que la liberté de la navigation et la sureté des marchandises appartenantes aux Puissances neutres puissent être solidement établies et les principes des loix des nations pleinement assurées durant la continuation de la présente guerre maritime, S. M. le Roi de Suède et S. M. l'Empereur de toutes les Russies, poussé par *l'amour de la justice*, et par le désir réciproque de maintenir tout ce qui peut servir à l'avantage de leurs états respectifs, ont à cet effet résolu de donner une nouvelle sanction aux anciens principes de neutralité qui sont indissolubles de leur nature, et dont la conservation intéresse toutes les puissances. Dans cette vue L. M. par leur déclaration du 15 Août aux Cours du Nord, également intéressées à la conservation des Conventions générales anciennement reconnues, leur ont fait connoître leur sincère désir de rétablir dans son entière indépendance, le droit de toutes les nations

de conduire librement leurs vaisseaux et leurs marchandises, sans être assujetties à la visite des puissances en guerre. S. M. Suédoise communiqua ses desirs et ses sentimens à ses grands alliés ; et une heureuse conformité d'intérêts les a engagés à adopter la résolution de rétablir ce système de neutralité armée, qui produisit tant d'avantages durant la guerre d'Amérique, et de renouveler ses principes bienfaisans dans une convention adaptée aux circonstances présentes. Dans cette vue, S. M. le Roi de Suède et S. M. I. de toutes les Russies ont nommé leurs plénipotentiaires, savoir, S. M. S. le Baron Comte Vonsteding, Ambassadeur Extraordinaire auprès de S. M. I. de toutes les Russies ; et S. M. I. le Baron Comte Théodore Von Rostopshin, son Conseiller Privé, etc. qui, après avoir échangé leurs pouvoirs, ont consenti les articles suivans.

1^o, S. M. le Roi de Suède et S. M. l'Empereur de toutes les Russies déclarent qu'ils défendront strictement à leurs sujets l'exportation des marchandises de contrebande par aucune des puissances actuellement en guerre, ou qui pourront l'être ci-après.

2^o, Afin de prévenir tous les doutes et toutes les incertitudes sur ce qui pourroit être considéré comme contrebande, S. M. le Roi de Suède et S. M. I. de toutes les Russies déclarent reconnoître pour contrebande les articles ci-dessus dénommés, les canons, mortiers, armes à feu, boulets, pierres à fusil, mèches, poudre à canon, salpêtre, souffre, casques, piques, épées, coutelas, gibernes, selles, et brides, excepté dans chacun des dits articles, ce qui sera nécessaire pour la défense des bâtimens, et de leur équipage : tous les autres articles qui ne sont point ici détaillés ne pourront être considérés comme munitions de guerre ou de marine, ne seront point sujets à confiscation, mais passeront librement et sans restriction. Il est aussi stipulé que le présent article sera sans préjudice aux stipulations particulières des anciens

traités avec les puissances en guerre en vertu desquelles les choses ci-dessus dénommées sont permises ou défendues.

3°, D'autant qu'il est résolu que tout ce qui, en vertu de l'article précédent, peut être jugé contrebande sera exclu de commerce des nations neutres; de même S. M. le Roi de Suède et S. M. I. de toutes les Russies veulent et déterminent que toutes les autres marchandises soient et demeurent libres; et pour que les principes généraux des loix de nature dont la liberté du commerce et de la navigation sont les conséquences immédiates, puissent être sous une sauvegarde compétente et assurée, il est résolu de ne plus différer cette explication volontaire qu'ont jusqu'ici suspendu des motifs d'un intérêt particulier et momentané. Dans cette vue les deux Puissances contractantes ont déterminé,

ART. I. Que tout vaisseau pourra librement naviguer d'un port à l'autre et sur les côtes des Puissances belligérantes.

II. Que les effets appartenant aux sujets des Puissances belligérantes sur des vaisseaux neutres, à l'exception des denrées de contrebande, seront libres.

III. Que pour déterminer ce qui sera considéré comme le blocus d'un port, cette dénomination ne sera admise que lorsque la disposition et le nombre des vaisseaux qui bloqueront le port seront de nature à rendre visiblement dangereux d'y entrer, et que tout bâtiment qui entrera dans un port ainsi bloqué, viole la présente convention tout aussi bien que si le commandant du blocus l'avoit préalablement averti de l'état du port, et qu'il eût néanmoins fait des efforts pour y entrer par artifice.

IV. Qu'à l'égard des vaisseaux neutres, excepté ceux qui, pour de justes raisons et pour des motifs évidens, seroient détenus, la sentence sera prononcée sans délai, et la procédure en cette circonstance sera prompte, uniforme, et légale; et outre les indemnités légitimes pour la perte éprouvée, on donnera encore satisfaction complète pour l'insulte faite au pavillon de leurs Majestés.

V. Que la déclaration faite par des officiers qui commanderont le vaisseau ou les vaisseaux de guerre du Roi ou de l'Empereur, chargés de convoyer un ou plusieurs vaisseaux marchands que le convoi n'a point de contrebande, sera suffisante, et qu'il ne sera permis de faire aucune visite sur son vaisseau ou sur les autres

bâti
ou des
intére
neutr
sincér
capita
de m
secrète
présen
que ce
d'ordo
paroît
défens
acte, a

4°,
légale
les R
de gu
pli, e
protég
peuve
comm

5°,
céder
son pa
départ
pays d
tié de
et sera
port q
tions i
droit à
auquel
pertes

6°,
d'une
seaux
peuver

bâtimens ; et pour mieux assurer l'observation de ces principes ou des stipulations qu'ils appuient et qu'a suggérées le désir désintéressé de conserver les droits imprescriptibles des nations neutres ; les hautes parties contractantes, pour mieux prouver leur sincérité et leur justice, donneront les plus strictes ordres à leurs capitaines tant de vaisseaux de guerre que de bâtimens marchands, de mettre sur aucune partie de leurs bâtimens, et de garder secrètement à bord aucun des articles qui peuvent, en vertu de la présente Convention, être considérés comme contrebande : et pour que cette disposition soit plus exactement exécutée, ils auront soin d'ordonner aux Cours d'Amirauté de la publier toutes fois qu'ils paroîtra nécessaire ; et pour cela le règlement qui contiendra cette défense sous des peines réglées sera imprimé à la fin du présent acte, afin que personne ne puisse en prétexter cause d'ignorance.

4°, Afin d'établir le commerce de leurs sujets sur une base légale et permanente, S. M. le Roi de Suède et S. M. I. de toutes les Russies ont jugé à-propos d'équiper un nombre de vaisseaux de guerre et de frégates qui seront chargée de voir cet objet rempli, et les escadres de chaque Puissance prendront les postes et protégeront les convois tels que leur commerce et leur navigation peuvent le réquerir, et qu'il sera jugé à-propos pour le genre de commerce de chaque nation.

5°, Afin de pourvoir à tous les inconvéniens qui peuvent procéder de l'abus que quelque nation pourroit faire du privilege de son pavillon, il est établi comme règle dont on ne doit point se départir, que chaque transport, quel qu'il soit, appartenant au pays dont il porte le pavillon, aura à bord un capitaine et la moitié de l'équipage, pris parmi les sujets de cette couronne, et sera pourvu de passeports en bonne et due forme. Tout transport qui n'observera pas ce règlement, ou qui violera les dispositions imprimées à la fin de la présente Convention, perdra tout droit à la protection des parties contractantes, et le Gouvernement auquel il peut appartenir sera seul responsable de toutes les pertes et dommages qui peuvent en résulter.

6°, Si, néanmoins, il arrivoit que les bâtimens marchands d'une des Puissances se trouvassent dans une situation où les vaisseaux de guerre de leur nation ne sont pas stationnés et où ils ne peuvent être protégés par leurs propres convois, en pareil cas, le

commandant du vaisseau de guerre de l'autre Puissance, s'il en est requis, donnera fidèlement et soigneusement tel secours qui sera nécessaire, les vaisseaux de guerre et frégates de chaque nation donneront secours et assistance aux bâtimens marchands des autres Puissances, pourvu que, dans le même tems, le bâtiment qui requerra protection n'ait violé aucune des clauses de la neutralité, en faisant un commerce illicite.

7°, Cette Convention n'aura point d'effet rétroactif, et par conséquent n'aura aucun rapport aux différends antérieurs à sa conclusion. Elle s'appliquera seulement aux actes futurs de violence et d'aggression, et formera la base d'un système pour la protection de toutes les nations neutres de l'Europe, dont on pourroit ci-après nier ou violer les droits.

8°, Si, malgré toutes les précautions possibles des Puissances, et malgré l'observation de la plus parfaite neutralité de leur part, il arrivoit que les marchands de S. M. le Roi de Suède ou de toutes les Russies fussent insultés, pillés, ou pris par les vaisseaux de guerre ou les corsaires de l'une ou l'autre des Puissances belligérantes, le Ministre de la Puissance injuriée s'adressera aussitôt au Gouvernement dont le vaisseau de guerre ou le corsaire aura commis cet acte de violence; il réclamera les bâtimens pris, demandera satisfaction, et ne perdra de vue, sous aucun prétexte, l'insulte faite à son pavillon, le Ministre des autres Puissances contractantes appuiera la réclamation de la manière la plus énergique et la plus décidée, et ils agiront généralement et uniformément de concert ensemble. Si leur réclamation n'obtient par son effet, s'ils sont renvoyés d'un moment à l'autre, alors leurs Majestés auront recours aux représailles contre la Puissance qui auroit refusé de faire justice, et elles employeront tous les moyens possibles pour donner effet à leurs représailles.

9°, S'il arrivoit que l'une ou l'autre des deux Puissances, ou toutes les deux, à cause de la présente Convention ou pour toute autre circonstance qui en dépendroit seroient troublées, inquiétées, ou attaquées, il est convenu qu'en tel cas, les deux Puissances feront cause commune, se défendront mutuellement, et qu'elles employeront réciproquement tous leurs efforts pour obtenir pleine et entière satisfaction, tant de l'insulte faite à leur pavillon, que du tort fait à leurs sujets.

10°, Les principes et réglemens établis par le présent acte s'appliqueront à toutes les guerres maritimes qui pourroient malheureusement par la suite troubler le repos de l'Europe. Ces stipulations seront considérées comme perpétuelles ; et, en toute occasion, c'est à elles qu'en appelleront les Puissances contractantes pour le règlement de leur commerce et de leur navigation, et pour la conservation des droits des nations neutres.

11°, Comme l'objet et le principal but de cette Convention est d'assurer la liberté générale du commerce et de la navigation, S. M. le Roi de Suède et S. M. I. de toutes les Russies conviennent et s'engagent ici l'une envers l'autre à donner leur consentement à ce que les autres Puissances Neutres puissent devenir parties à cette Convention, adopter ses principes, se conformer à ses obligations, et partager ses avantages.

12°, Afin que les Puissances belligérantes ne puissent prétexter ignorance des arrangemens conclus entre leurs sacrées Majestés, on donnera communication aux Puissances belligérantes des réglemens qu'elles ont arrêtés, et qui sont *si peu d'une nature hostile*, qu'ils ne peuvent être nuisibles à aucun pays que ce soit ; mais, au contraire, sont calculés pour assurer le commerce et la navigation de leurs sujets respectifs.

13°, La présente Convention sera ratifiée par les deux Puissances contractantes, et la ratification sera échangée en bonne et due forme en six semaines ou plus tôt, s'il est possible, depuis le jour de la signature.

En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs avons apposé notre signature et nos sceaux.

Donné à St. Pétersbourg, le 4 (16) de Décembre, 1800.

Son sceau † Le Comte VON STEDINGK.

Son sceau † Le Comte VON ROSTOPHIN,

FRANCE.

Le 16 Fév.—Les Consuls avoient donné connoissance au Corps Législatif du projet du traité de paix et des conditions qui avoient été arrêtés. Le 14, une députation de vingt-quatre membres fut introduite dans le cabinet des Consuls, où se trouvoient les Ministres et les Conseillers d'Etat; le Président du Corps Législatif prononça ce compliment.

“ Citoyens Consuls, nous vous offrons, au nom du
 “ Corps Législatif, les félicitations qu'il a votées en
 “ conséquence de la communication que vous lui avez
 “ faite du traité qui assure la paix à la République.

“ Nos ennemis ont enfin reconnu cette République,
 “ dont ils ont osé long-tems révoquer en doute l'exis-
 “ tence: vaincus par la force de ses armes, ils sont à
 “ la veille d'en recevoir le bienfait d'une paix accordée
 “ par un peuple libre, comme un témoignage de sa
 “ magnanimité, le premier objet et le premier fruit de
 “ la victoire.

“ Si les triomphes qui ont amené la paix, ont
 “ retenti dans tout l'univers, le traité qui l'a affermit
 “ doit aussi former une grande ère dans les annales
 “ par son influence sur leurs intérêts et sur les nôtres.
 “ Il fera revivre toutes les idées de la prospérité générale, et déjà par avance le sentiment du bonheur public remplit toutes les ames. C'est à vous, citoyens
 “ Consuls, que naturellement se rapportent ces idées
 “ et ce sentiment, à vous qui commençâtes la sublime
 “ entreprise de régénérer le bien public: acceptez,
 “ citoyens Consuls, ce témoignage de gratitude que
 “ vous exprime le premier Corps Législatif. Il sent
 “ vivement tout ce que la nation doit au Gouvernement
 “ et à ses premiers Magistrats, dont les effets ont si constamment en but la gloire et le bonheur du peuple.”

Dans

Dans la réponse du Premier Consul on a surtout remarqué les passages suivans :

Le Gouvernement reçoit avec plaisir la députation du Corps Législatif.....Le peuple ne peut encore jouir de tous les bienfaits de la paix, tandis qu'il reste à la conclurre avec l'Angleterre. Mais une espèce de délire s'est emparé de ce Gouvernement qui ne reconnoît plus rien de sacré ; sa conduite est injuste non-seulement envers la France, mais avec toutes les autres Puissances du Continent : et quand les Gouvernemens sont injustes, leur prospérité est vacillante.

Comment le Premier Consul, qui vient de dicter une paix comme Gengiskan ou Tamerlan, qui, dans ce moment, après avoir épuisé l'Europe, projette d'aller désoler l'Asie, et porte les horreurs de la guerre dans le nord de l'Europe, qui jusqu'ici avoit su s'en garantir, qui engage un Prince facile à égarer, à devenir lui-même l'instrument de sa ruine, à violer toutes les conventions, toutes ses promesses solennelles, toutes ses paroles vingt fois données, a-t-il pu prononcer ces mots sans rire de la crédulité de ceux qui l'écoutoient, ou frémir d'épouvante en professant la terrible maxime, mais indubitable pronostic de sa puissance momentanée, qui annonce un Dieu vengeur de l'injustice, et l'homme pervers puni par les moyens même qui firent ses succès ? Son caractère distinctif est cette espèce de gaucherie qui ne lui laisse l'odieux que d'une basse hypocrisie, sans le talent même de la déguiser, et qui transforme en outrage aux mœurs et à la probité, le culte faux et maladroit qu'il veut avoir l'air de lui rendre.

“ Toutes les Puissances du Continent feront reprendre à l'Angleterre la route de la modération.

VOL. V.

A a

“ de l'équité et de la raison — La paix de l'intérieur
 “ a précédé la tranquillité extérieure. Dans le voyage
 “ que je viens de faire en plusieurs départemens, j'ai
 “ été vivement affecté de la concorde et de l'union
 “ qui règne entre tous les citoyens — On ne doit don-
 “ ner, faire aucune attention aux discours inconsiderés
 “ de certains hommes.”

Non, sans doute ; mais quand on est obligé de combattre autour des voitures publiques, quand on est obligé de créer des prévôts ambulans, des juges destinés à expédier sommairement les *prévenus* ; quand on déclare, dans des actes légaux, que la loi n'est pas assez forte pour atteindre le crime, assez prompte pour le venger, assez efficace pour le prévenir ; quand on érige des tribunaux inconstitutionnels qui doivent durer deux ans après la paix, alors, sans être imprudent, ni mal-intentionné, il est possible de douter de la grande union entre les citoyens. Quand 1800 *prévenus* sont incarcérés par des lettres-de-cachet, signées Fouché, dans les nouvelles Bastilles, par mode de précaution, sans connoître ni son accusateur, ni son crime ; quand le Corps Législatif remet au bourreau des Lionnois le droit de désigner ceux qui seront privés de la vie, de la liberté ou de leur patrie ; il est impossible de ne pas juger, d'après des mesures si extraordinaires, que la tranquillité intérieure n'a pas précédé la paix au dehors : et quand on voit de nouveaux armemens se projeter, de nouvelles coalitions se faire, de nouvelles armées marcher, il n'est pas possible de croire qu'on jouira des bienfaits de la paix.

“ Le Gouvernement trouve du plaisir à rendre
 “ justice au zèle du Corps Législatif, pour la prospé-
 “ rité du Peuple François et à son attachement au
 “ Gouvernement. Pour moi en particulier, je vous

“ prie de lui faire connoître toute la confiance que j'ai
 “ en lui, et combien je suis sensible à ce procédé.
 “ volontaire de sa part, et au discours qui m'a été
 “ adressé par son Président.”

On attendoit à Paris le 22 ou le 23 l'ambassade Russe.

19 *Fév.*—Le Voyage du Premier Consul à S. Quentin, et la résolution qu'il a prise de favoriser, par tous les moyens en sa puissance, l'ouverture et l'entretien de canaux navigables en France, “ peuvent, dit un papier François, être considérés comme la résurrection du plan de Charlemagne, pour unir la mer Noire, l'Océan et la Méditerranée, par un canal qui joindroit le Rhin au Danube. L'exécution de ce projet, qui auroit eu tant d'influence sur la civilisation de l'Europe, étoit commencée: une révolte des Saxons l'interrompt. Il ne falloit qu'un canal entre l'Athmul et le Redzal; la première de ces rivières se déchargeant dans le Danube, et la dernière dans le Rednitz, qui se décharge dans le Mein, et celui-ci dans le Rhin. La France, l'Autriche et l'Allemagne profiteroient également d'un si magnifique ouvrage. Il seroit digne du Premier Magistrat de la République Française (*c'est une terrible chose que l'empire des mots!*) de mettre à exécution un plan de Charlemagne, et les circonstances sont extrêmement favorables à son exécution.” L'auteur, comme on le voit, remonte un peu haut. Il y a bien loin de Charlemagne à nous, et encore plus au Général Bonaparte; mais les écrivains ne savent pas flatter à demi la puissance qui fait trembler: et Qui pourroit exiger d'un *feu liste* François, qu'il eût la bonne foi de dire que, depuis le règne de Louis XIV

les canaux navigables ont toujours été le projet chéri du Gouvernement? que le magnifique et savant établissement des ponts et chaussées, est l'œuvre de Louis XV; et que le canal de la Somme, que Bonaparte vient de visiter, étoit du règne de Louis XVI: qu'il étoit, ainsi que celui de Carcassonne, suspendu par les circonstances, jamais abandonné; qu'on s'occupoit sous le règne de ce vertueux Monarque de creuser et de conduire des canaux en plusieurs provinces à la fois; et que la barbare révolution est venu tout détruire; et que jusqu'ici Bonaparte n'a fait que reprendre en petit et avec ostentation toutes les œuvres du Roi assassiné par ses devanciers; et que dans tous ces établissemens si vastes, il ne fait que rétablir mesquinement les usages de la Monarchie, auxquels il faudra revenir par la loi impérieuse de la nécessité, ou renoncer à avoir un Gouvernement, parce que *jamais il n'a existé parmi les hommes, et jamais il n'existera une Constitution plus sage, un Gouvernement mieux équilibré que ce qu'on a détruit en France en 1789*, quoiqu'il s'y fût glissé des abus faciles à réprimer et condamnés par des loix toujours subsistantes; vérité aussi aisée à démontrer qu'une proposition mathématique, démonstration qui légitimera toujours le reproche d'ignorance ou au moins d'imprudence, fait aux premiers auteurs, conseillers ou fauteurs de cet horrible bouleversement.

Tourmenté par les remords de sa conscience, le farouche Louis XI donna à la Vierge une province; mais en lui cédant la propriété, il s'en réserva le revenu. Bonaparte donne à l'Infant de Parme la Toscane, qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre; et comme il est démontré, depuis dix ans, que la souveraineté réside dans le

pe
par
son
sin
ou
ou
lui
car
et d
ni n
le d
en
dan
100
To
coo
le b
que
n'es
I
en l
à la
fam
Mi
seil
Tri
cier
avo
gam
sur-
ville
dem
part
de
Esm

peuple, qui ne peut ni la céder, ni l'aliéner, qui, par conséquent, a seul droit de choisir ou changer son Gouvernement, sans que les Puissances voisines aient le droit de s'en mêler, il est à présumer ou que ces principes ne sont pas pour Bonaparte, ou que les peuples, par une dérogation spéciale, lui ont remis ces droits qu'ils ne peuvent aliéner; car il transfère l'autorité d'un Souverain à l'autre, et donne à ces peuples des maîtres qu'ils ne veulent ni ne connoissent; mais comme Louis XI il se réserve le domaine utile, et il ne remet l'orange qu'après en avoir exprimé le suc. Le Gouvernement établi dans la Toscane a ordonné un emprunt forcé de 100,000 écus à lever sur tous les sujets de la Toscane qui sont absens, sur tous ceux qui ont coopéré avec les armées ennemies pour troubler le bonheur et la tranquillité en Toscane depuis que les François y sont rentrés. Si cette taxe n'est pas payée, on séquestrera leurs effets.

Le 17.—Le Ministre des Affaires Étrangères, en l'honneur de la paix, donna une fête magnifique à laquelle assistèrent le Premier Consul et sa famille, les autres Consuls, les Sénateurs, les Ministres, les Ambassadeurs étrangers, les Conseillers d'Etat, un grand nombre de membres du Tribunat et du Corps Législatif, et tous les officiers supérieurs qui se trouvoient à Paris. Il y avoit 300 dames, la plupart jeunes, belles, élégamment parées, et parmi lesquels on remarquoit sur-tout!!!! Il y eut concert, opéra en vaudeville, souper de 300 couverts, et bal jusqu'au lendemain. On avoit espéré y voir Lucien Bonaparte et le Comte de Cobentzel; mais la fatigue de leur voyage ne le permit pas. Le citoyen Esmenard *lut de très-beaux vers* sur la paix!

les canaux navigables ont toujours été le projet chéri du Gouvernement? que le magnifique et savant établissement des ponts et chaussées, est l'œuvre de Louis XV; et que le canal de la Somme, que Bonaparte vient de visiter, étoit du règne de Louis XVI: qu'il étoit, ainsi que celui de Carcassonne, suspendu par les circonstances, jamais abandonné; qu'on s'occupoit sous le règne de ce vertueux Monarque de creuser et de conduire des canaux en plusieurs provinces à la fois; et que la barbare révolution est venu tout détruire; et que jusqu'ici Bonaparte n'a fait que reprendre en petit et avec ostentation toutes les œuvres du Roi assassiné par ses devanciers; et que dans tous ces établissemens si vastes, il ne fait que rétablir mesquinement les usages de la Monarchie, auxquels il faudra revenir par la loi impérieuse de la nécessité, ou renoncer à avoir un Gouvernement, parce que *jamais il n'a existé parmi les hommes, et jamais il n'existera une Constitution plus sage, un Gouvernement mieux équilibré que ce qu'on a détruit en France en 1789*, quoiqu'il s'y fût glissé des abus faciles à réprimer et condamnés par des loix toujours subsistantes; vérité aussi aisée à démontrer qu'une proposition mathématique, démonstration qui légitimera toujours le reproche d'ignorance ou au moins d'imprudence, fait aux premiers auteurs, conseillers ou fauteurs de cet horrible bouleversement.

Tourmenté par les remords de sa conscience, le farouche Louis XI donna à la Vierge une province; mais en lui cédant la propriété, il s'en réserva le revenu. Bonaparte donne à l'Infant de Parme la Toscane, qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre; et comme il est démontré, depuis dix ans, que la souveraineté réside dans le

peuple, qui ne peut ni la céder, ni l'aliéner, qui, par conséquent, a seul droit de choisir ou changer son Gouvernement, sans que les Puissances voisines aient le droit de s'en mêler, il est à présumer ou que ces principes ne sont pas pour Bonaparte, ou que les peuples, par une dérogation spéciale, lui ont remis ces droits qu'ils ne peuvent aliéner; car il transfère l'autorité d'un Souverain à l'autre, et donne à ces peuples des maîtres qu'ils ne veulent ni ne connoissent; mais comme Louis XI il se réserve le domaine utile, et il ne remet l'orange qu'après en avoir exprimé le suc. Le Gouvernement établi dans la Toscane a ordonné un emprunt forcé de 100,000 écus à lever sur tous les sujets de la Toscane qui sont absens, sur tous ceux qui ont coopéré avec les armées ennemies pour troubler le bonheur et la tranquillité en Toscane depuis que les François y sont rentrés. Si cette taxe n'est pas payée, on séquestrera leurs effets.

Le 17.—Le Ministre des Affaires Étrangères, en l'honneur de la paix, donna une fête magnifique à laquelle assistèrent le Premier Consul et sa famille, les autres Consuls, les Sénateurs, les Ministres, les Ambassadeurs étrangers, les Conseillers d'Etat, un grand nombre de membres du Tribunat et du Corps Législatif, et tous les officiers supérieurs qui se trouvoient à Paris. Il y avoit 300 dames, la plupart jeunes, belles, élégamment parées, et parmi lesquels on remarquoit sur-tout!!!! Il y eut concert, opéra en vaudeville, souper de 300 couverts, et bal jusqu'au lendemain. On avoit espéré y voir Lucien Bonaparte et le Comte de Cobentzel; mais la fatigue de leur voyage ne le permit pas. Le citoyen Esmenard *lut de très-beaux vers* sur la paix!

On lit dans un papier de Paris: " La Reine de Naples a écrit au Général Moreau une lettre très-touchante, dans laquelle elle exprime ses regrets pour le passé, ses desirs pour l'avenir, et demande ses bons offices auprès du Premier Consul en faveur de Naples. (*Parcius ista veris narrare momento.*)

Comme il est d'usage que tout ce que la tyrannie fait ou établit, trouvé des approbateurs et des éloges, les citoyens de Marseilles, dans une lettre du 28 Janvier, bénissent l'établissement des Commissions militaires.

Nous avons attendu à donner la dénonciation de Fouché, au moment où nous aurions à rendre compte des procédures; mais on nous reproche ce délai comme une espèce de supercherie: nous la donnons aujourd'hui, et au N^o prochain nous nous permettrons de discuter cette œuvre d'iniquité où chaque phrase décèle une calomnie.

Rapport du Ministre de la Police générale sur les auteurs de l'Attentat du 3 Nivôse.

Citoyens Consuls,

Deux des auteurs de l'attentat du 5 Nivôse sont dans les mains de la police, et leurs aveux ont nommé les autres.

Au premier instant de l'horrible explosion, un seul soupçon se fit entendre, une haine publique et méritée en accusa les mêmes hommes qui venoient de conspirer la mort du Premier Consul par les mêmes moyens de destruction.

La police, à ce premier moment, eut d'autres soupçons, parce qu'elle avoit d'autres indications.

Dès le mois de Brumaire dernier, j'étois instruit que Georges, de retour de l'Angleterre, en avoit apporté de nouveaux projets et des guinées Ceux qui étoient venus à Paris

pour préparer le crime et le consommer, m'avoient été signalés. Jusqu'au 15 Frimaire, la police, dont les mains invisibles environnoient les scélérats, a entendu tous leurs discours, a suivi tous leurs pas ; et si elle n'a pas donné d'abord l'ordre de les arrêter, c'est qu'elle vouloit les saisir avec des pièces de conviction, autrement on l'eût accusée d'arrêter sur des soupçons ou d'après de faux rapports.

Les auteurs de l'attentat du 2 Nivôse, tous agens de Georges, paroissent successivement à Paris. Joyau, dit d'Assas, arrive le 13 Brumaire ; Lahaye-Saint-Hilaire, dit Raoul, le 17 ; et Limoëlan, dit Beaumont, le 20 Brumaire au soir :

Le caractère de ce dernier, parvenu à mériter le titre de brigand parmi des brigands, explique bien le choix qui fut fait de sa personne.

C'est lui qui va se mettre à la tête de tous les complots ; et afin de se dérober aux regards et aux recherches de la police, il prend plusieurs logemens.

Il n'est d'abord question, dans les conciliabules, que de plans pour assurer le vol des fonds publics, que de projets vagues et indéterminés contre le Gouvernement, que de moyens pour rallumer la guerre civile dès que les hostilités, suspendues alors par un armistice, auroient recommencé.

Le 25 Brumaire on décide le pillage de la diligence de Troyes. Le lieu en est fixé au 5^e mille de la route au dessus de Charenton. François Carbon, dit le Petit-François, né à Paris, ex-chef de Chouans, qui va devenir l'instrument d'un plus grand crime, est chargé de faire passer les armes à la barrière, dans un rouleau de toile ; mais l'arrestation trop précipitée d'un des complices, a fait avorter le projet.

Le 30 Brumaire, Limoëlan reçoit, par la voie de Boulogne, des nouvelles de Londres ; elles annoncent l'arrivée d'un commissaire, nommé Rivière. Les avis qui m'en instruisent ne contiennent rien de positif sur la nature de ses projets et sur ses moyens ; mais suffisent pour donner un nouvel éveil à la police.

Ces lettres, venues d'Angleterre, sont bientôt suivies de dépêches de Georges. Limoëlan en fait lecture à ses complices le 5 Frimaire : elles annoncent qu'un nommé Mercier, dit la Vendée, arrive à Paris avec des instructions, et qu'il descend à l'hôtel Vauban.

Ce jour-là arrive effectivement un agent de Georges ; mais au lieu de Mercier, c'est Saint Régent, chef de Chouans du département d'Ille-et-Villaine, connu sous le nom de Pierrot ; et cet homme est un monstre dont les crimes font frémir l'humanité : il est chargé de frapper le Premier Consul.

L'intervalle du 7 au 11 Frimaire est consacré à divers soins que conseilloit la prudence ; on s'assure de nouveaux logemens ; on fait faire des démarches pour pénétrer la police ; on lui prépare des pièges pour donner le change à sa surveillance.

On balance long-tems sur le choix des armes ; Limoëlan et Saint-Régent achètent, le 8, chez Bourin, armurier, Palais Egalité, chacun un nécessaire d'armes de 50 louis. Ils les essaient au bois de Boulogne. Quelques jours après ils achètent des carabins à vent pour s'en servir à l'un des théâtres.

Le 11 Frimaire, arrive l'agent de l'Angleterre ;
 personnage qu'on a
 vu figurer dans la correspondance du comité Anglois. Il rassemble ce jour-là même, à l'hôtel des Deux Ponts, les agens de Georges, et discute avec eux les moyens de faire réussir l'attentat que le
 pressé par les victoires des armées Françaises, leur ordonnoit de consommer promptement.

Ce fut dans ce conciliabule que le complot prit, pour la première fois, un caractère fixe et déterminé. Il fut décidé que le Premier Consul seroit assassiné.

Saint-Régent reçoit une lettre de Georges le 14, par laquelle il l'informe de l'affreux succès de l'assassinat de l'Evêque de Quimper ; il loue le sang-froid et l'audace des assassins ; il les présente pour modèles ; il annonce un envoi d'argent, et exhorte à tout

mettre en usage pour presser l'exécution de la grande affaire.

Le 25 Frimaire on se rassemble pour arrêter définitivement le moment et le genre de l'assassinat ; mais des deux individus qui, au milieu de ces scélérats, servoient la police, l'un laissa tomber son masque en entrant à midi au ministère de la police, et l'autre me fut enlevé par une circonstance imprévue et forcée qui vous est connue.

Il y a apparence que l'idée du complot de Chevalier fit songer à l'explosion des barrils à poudre. Cette idée aura été d'autant mieux accueillie, que le soupçon du crime devoit naturellement tomber sur les auteurs du premier complot.

La police n'avoit, dans cette circonstance, d'autre parti à prendre que celui de faire arrêter celui qu'elle ne pouvoit plus suivre ; j'en donnai l'ordre sur-le-champ, par une lettre en date du 15, au Préfet de police. Malheureusement une autre arrestation, faite à côté d'eux, leur donna l'alarme. On ne les vit plus nulle part ; on ne les entendit plus ; on les chercha toujours. Les ténèbres, où ils se déroboient, auroient pu être dissipées par certains amnisties qui communiquoient tous les jours avec la police et avec les conspirateurs ; mais ces hommes épaississoient les ténèbres.

Tous ces détails, citoyens Consuls, sont consignés dans les rapports de la police, qui sont sous vos yeux.

Tels étoient les renseignemens au jour et au moment de l'explosion. Les premières recherches de la police, dans cet état de choses, devoient tendre à découvrir quelque rapport en ce qu'elle savoit des complots de Georges, et les traces qu'avoit laissées, dans la rue de S. Nicaise, l'attentat qui venoit d'y être commis. Le bouleversement produit étoit si grand, que les débris et les traces du crime sembloient avoir été effacés, ou emportés dans la violence de l'explosion ; cependant, tous les débris, dont la rue étoit semée, furent conservés et interrogés,

et on en vit sortir bientôt plus de lumières qu'on n'en espéroit.

Parmi les marchands de chevaux de Paris qui furent appelés par le Préfet de police, celui qui avoit vendu le cheval le reconnut, et donna le signalement de l'homme qui l'avoit acheté; on arriva bientôt au grenetier qui avoit vendu le grain dont le cheval s'étoit nourri; au tonnelier qui avoit cerclé le barril de poudre; à l'individu qui avoit vendu la charrette; à la rue où la charette avoit remisee, au portier et au propriétaire de la maison; au fripier chez lequel les auteurs du crime avoient pris les blouses bleues, dont ils étoient couverts en se préparant au crime et en l'exécutant.

Les signemens donnés par tant de personnes si diverses, se trouvoient d'une similitude parfaite; et ce qui étoit plus fait encore que cette conformité pour frapper la police et l'éclairer, c'est que chacun de ces signemens en particulier, et tous ensemble, se rapportoient par les traits du visage, par les proportions de la taille, par le genre du costume et du langage, à ces agens de Georges, sur lesquels tous mes soupçons s'étoient fixés dès les premiers jours. Si ces soupçons n'étoient pas fondés, ceux qu'ils accusoient devoient paroître; en paroissant, en se faisant confronter à ceux qui avoient donné les signemens, ils étoient justifiés. Si ces soupçons étoient fondés, ceux qu'ils accusoient devoient se cacher plus que jamais: s'il se laissoient saisir, tous ceux qui avoient donné des signemens auroient dit: "Ce sont eux que nous avons signalés."

Or, jusqu'au 3 de Nivose, plusieurs des amnistiés les avoient vus; et depuis le 3 de Nivose, on eût cru qu'ils avoient disparu de la terre.

A la suite de toutes les autres circonstances, une pareille disparition étoit de nature à convaincre tous les esprits; mais je sentoais et je savois que, dans la tournure que cette affaire avoit prise, pour offrir une preuve, il falloit au moins avoir un des coupables.

Tout se faisoit à Paris sur les domiciles qu'il y avoient occupés ; j'ai fait demander des renseignemens autour de Georges même, et c'est de-là que sont venus ceux qui ont conduit la police dans la maison habitée par le nommé François Carbon, avant le 3 Nivose et depuis encore : il n'y étoit plus, mais on y a trouvé un barril de poudre et de cercles qui auroient pu servir au même crime. On y a interrogé des personnes qui ont révélé son nouvel asyle ; on l'y a arrêté. L'espèce de cet asyle est une circonstance remarquable de cette affaire : c'est une maison occupée par des ci-devant religieuses, rue Notre-Dame-des-Champs. Mesdames et plusieurs autres se trouvent compromises.

François Carbon, voyant que son silence ne pouvoit sauver que ses complices, reconnu d'ailleurs, par tous les vendeurs, du cheval, de la charrette, des barrils à poudre, par le propriétaire de la remise, etc. etc. et espérant que ses révélations le sauveroient lui-même, a fait connoître tous les détails du crime, tous ses auteurs et tous ses instrumens. Les auteurs ce sont les mêmes agens de Georges, suivis, observés, et recherchés par la police depuis et avant le 3 Nivose.

Si les révélations de François avoient été obtenues de lui deux heures plus tôt, Saint-Régent, dit Pierrot, étoit aussi arrêté le même jour ; mais averti de l'arrestation de François, il a pensé que son complice dirigeroit la police dans son asyle, et il en a cherché un autre. On a trouvé, dans celui qu'il venoit de quitter, et sous son lit, une lettre de sa main à Georges, dans laquelle, sans presque aucun déguisement de langage, il lui rend le compte le plus circonstancié de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi l'explosion de la rue Saint-Nicaise.

Saint-Régent qui a mis lui-même le feu à la poudre, jeté par l'explosion sur une borne, a failli périr avec les victimes de son attentat. Le Préfet de Police a reçu la déclaration du médecin Collin qui l'a visité,

et qui, par sa conduite dans cette affaire, a rendu son arrestation indispensable. Dans les premiers jours, il se croyoit assez caché par l'opinion publique elle-même, qui portoit tous les soupçons sur une autre classe d'hommes.

Un agent de Georges que j'avois laissé libre, parce qu'il étoit désormais le seul qui put me conduire à Saint-Régent, trahit, sans s'en douter, son asyle, en y entrant lui-même le 7 Pluviose. Je donnai sur-le-champ ordre au Préfet de Police de le faire arrêter ; ce qui fut exécuté à la sortie même de la maison que je lui avois indiquée.

Si Limcélan, Saint-Hilaire et Joyau étoient déjà entre les mains de la Police et de la justice, il ne seroit pas plus avéré qu'ils sont avec Saint-Régent et François Carbon les auteurs de l'attentat du 3 Nivose ; leurs aveux même ne peuvent rien ajouter aux preuves qui existent. Leur arrestation manque à leur châtiement, mais non pas à leur conviction. S'il n'y eut jamais un forfait plus horrible, il n'y eut jamais non plus de scélérats mieux dévoilés et mieux connus. Toute la France, attentive à cette découverte, attend avec impatience le jugement solennel des coupables.

Je demande, citoyens Consuls, qu'ils soient traduits devant les tribunaux.

Fouche.

ANGLETERRE.

TANDIS qu'à l'entour de lui tout retentit de menaces et de préparatifs hostiles, tandis qu'un ennemi furieux cherche à lui susciter de toutes parts des ennemis, l'Angleterre affermie par une bonne et sage Constitution, maintenue par le meilleur esprit public, forte de ses propres ressources, indépendante par la nature de ses biens et de ses possessions, jouit en paix et véritablement

ment de la tranquillité intérieure. Un événement malheureux est venu altérer un moment la sécurité suspendre tous les autres intérêts, et donner à la sensibilité publique un nouveau développement. Le meilleur des Rois a été frappé d'une maladie subite, et tous les cœurs ont été alarmés. Nous allons donner ici la suite des différens bulletins, et l'on y verra que maintenant on a le plus heureux espoir d'un prompt rétablissement.

“ Le Roi a un gros rhume ; il a maintenant un peu de fièvre, accompagnée de toux et d'enrouement.

“ Fév. 22.

“ 2°. S. M. a eu quelques heures de sommeil dans la nuit, mais elle a encore de la fièvre. 23 Fév.

“ 1801.

“ 3°. S. M. ne paroît pas être plus mal, quoique la fièvre continue. 24 Fév.

“ 4°. La fièvre de S. M. continue, mais aucun des symptômes n'est plus mauvais. 25 Fév.

“ 5°. La fièvre de S. M. n'a aucunement augmenté aujourd'hui. 26 Fév.

“ 6°. La fièvre de S. M. continue, mais sans augmentation. 27 Fév.

“ 7°. La fièvre de S. M. continue, mais un peu diminuée. 28 Fév. 1801.

“ 8°. La fièvre de S. M. continue à diminuer, et elle est un peu mieux à tous égards. 1^{er} Mars.

“ T. GISBORNE,

“ H. A. REYNOLDS.”

Il est inutile de parler ici de l'empressement avec lequel tous les citoyens de tous les ordres s'empressent autour du palais de la Reine, pour recueillir les moindres détails concernant la santé d'un Monarque adoré ; c'est une famille alarmée

pour le meilleur des pères, pour le plus vertueux de ses membres.

Un changement absolu dans le Ministère avoit précédé ce malheureux événement, et l'organisation du nouveau Ministère n'étoit pas complète, quelques places n'étoient pas déterminément pourvues, les *writs* n'étoient pas délivrés ; mais comme la retraite des Ministres n'étoit point une disgrâce, ils continuoient de travailler avec leurs successeurs désignés jusqu'au moment où ils entreroient définitivement en fonctions. Le Chevalier Addington, orateur de la Chambre des Communes, est nommé Chancelier de l'Echiquier ; mais M. Pitt avoit promis de consommer l'emprunt avant de se retirer ; et depuis la maladie du Roi, il a déclaré qu'il continueroit ses fonctions jusqu'au moment où il pourroit remettre au Monarque même le dépôt honorable qu'il tenoit de lui. Cet emprunt, montant à 28 millions sterling pour les deux Royaumes Unis, a été pris à des conditions telles que le Gouvernement n'en avoit éprouvées de plus favorables depuis le commencement de la guerre. Banquiers et négocians, tous ont en cette circonstance, par leur empressement, par leur modération, donné la preuve la plus signalée du meilleur esprit public, puisque tout le bénéfice à espérer se réduit au simple bénéfice de prompt paiement. Aussi quel peuple eut jamais d'aussi grands moyens, d'aussi faciles ressources !

Nous donnerons au N^o prochain, d'après un papier Anglois, sur la véracité duquel on peut compter, l'état du commerce actuel de l'Angleterre et de l'Irlande, malgré les embarras de la guerre présente.

Parlement Impérial.

Depuis le 26 Janvier les membres du Parlement s'assembloient chaque jour dans les deux chambres pour renouveler leur serment, et le public commençoit à prêter l'oreille à différentes rumeurs qui se succédoient et se détruisoient rapidement, sur la cause du délai que sembloit éprouver l'ouverture de la session, lorsque,

La 2 Février, un peu avant trois heures, Sa Majesté, dans la pompe accoutumée, se rendit à la Chambre et vint occuper le trône. L'Huissier à la Verge Noire fut envoyé avertir les Communes, qui aussitôt, leur Orateur à la tête, se rendirent à la barre. Alors S. M. prononça le discours suivant.

Discours du Roi au Parlement le 2 Février.

“ Milords et Messieurs,

“ Dans une crise si importante pour les intérêts de mon peuple, j'éprouve une grande satisfaction de pouvoir, pour la première fois, profiter de l'avis et de l'assistance du Parlement de mon Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

“ Cette ère mémorable, qui distingue l'accomplissement d'une mesure calculée pour augmenter et consolider la force et les ressources de l'Empire, pour cimenter plus étroitement les intérêts et les affections de mes sujets, sera, j'espère, également marquée par cette vigueur, cette énergie, et cette fermeté que les circonstances de notre situation présente semblent particulièrement exiger.

“ Le cours malheureux des événemens sur le Continent et les conséquences que l'on doit s'attendre à en résulter, ne peuvent manquer d'être un sujet d'in-

quiétude pour tous ceux qui ont à cœur l'indépendance et la sécurité de l'Europe.

“ Votre étonnement et vos regrets seront excités par la conduite de ces Puissances, dont l'attention, à une époque comme celle où nous nous trouvons, paroît plutôt engagée par des efforts pour diminuer la force maritime de l'Empire Britannique, si constant jusqu'ici à opposer une puissante barrière à l'ambition démesurée de la France, qu'occupée de concerter des moyens de défense mutuelle contre leur danger commun qui va croissant.

“ Les représentations que j'ai fait faire à la Cour de Pétersbourg, par rapport aux outrages commis envers les vaisseaux, la propriété et la personne de mes sujets, ont été reçus sans aucun égard ; et les procédés dont je me suis plaints, ont été aggravés par des actes subséquens d'injustice et de violence.

“ Dans ces circonstances la Cour de Pétersbourg a conclu, avec les Cours de Copenhague et de Stockholm, une convention, dont l'objet, selon qu'il est avoué par l'une des parties contractantes, est de renouveler leurs anciens engagemens, pour établir, par la force, un nouveau code de loix maritimes, incompatible avec les droits de ce pays et hostile contre ses intérêts.

“ Je n'ai pu, dans cette position, hésiter sur la conduite que j'avois à tenir. J'ai pris les plus promptes mesures pour repousser les agressions de cette confédération hostile, et pour soutenir ces principes qui sont essentiels au maintien de notre force navale, et fondés sur le système de loi publique, si long-tems établi et reconnu en Europe.

“ J'ai en même tems donné des assurances qui manifestent ma disposition à renouveler mes relations avec ces Puissances, toutes les fois que cela pourra se faire sans blesser l'honneur de ma couronne, et en observant de justes égards pour la sureté de mes sujets.

“ Je suis persuadé que, de votre côté, vous n'omettrez rien de ce qui pourra m'offrir une aide efficace et vigoureuse, dans ma ferme résolution de maintenir contre toute attaque les droits maritimes et les intérêts de mon Empire.

“ Messieurs de la Chambre des Communes,

“ J'ai ordonné que les estimations pour les différentes branches du service public fussent remises devant vous. Quoique je regrette profondément la nécessité d'ajouter au fardeau de mon peuple, je suis convaincu que vous sentirez, avec moi, l'importance de fournir des moyens efficaces, pour faire les efforts indispensables nécessaires à l'honneur et la sûreté de ce pays.

“ Milords et Messieurs,

“ Je suis persuadé que vos délibérations seront uniformément dirigées vers le grand objet de cultiver les bienfaits de cette heureuse union qui vient de s'effectuer, sous la faveur de la Providence, et d'accroître, autant que possible, la prospérité de toutes les parties de mes Etats.

“ Vous continuerez, sans doute, les recherches qui furent poursuivies avec tant de diligence, dans la dernière session du Parlement, pour trouver les meilleurs moyens de soulager mes sujets du fardeau que le haut prix des denrées fait peser sur eux, et pour prévenir, en tout ce qui dépend de la prévoyance humaine, le retour de difficultés semblables. Vous pouvez être assurés de ma concurrence sincère dans tous vos efforts et dans toutes les mesures qui pourront contribuer au bonheur de mon peuple, le grand but de tous mes vœux.

“ Vous pouvez compter que je saisirai la plus prompte occasion qui présentera la perspective de terminer la présente contestation sur des bases compatibles avec notre sûreté et notre bonheur; avec le

maintien de ces droits essentiels, dont notre puissance navale doit toujours essentiellement dépendre.

“ Ce sera pour moi la plus véritable et la plus sincère satisfaction lorsque la disposition de nos ennemis me permettra de rendre aux sujets de mon Royaume-Uni les bienfaits de la paix ; et, par-là, de confirmer et d'augmenter ces avantages qui résultent de notre situation intérieure, et qui, même à travers toutes les difficultés de la guerre, ont poussé si loin l'extension de l'agriculture, des manufactures, du commerce, et du revenu de ce pays.”

DANNEMARCK.

LE Dannemarck se met en mesure pour opposer la plus grande résistance ; et tout en parlant de vues pacifiques, tout prend l'attitude la plus hostile. Nous croyons devoir à nos lecteurs la connoissance des deux notes officielles suivantes.

Note transmise par M. Drummond à M. le Comte de Bernstorff, le 27 Décembre 1800.

LA Cour de Londres, informée que le Dannemarck conduit avec activité des négociations très-hostiles aux intérêts de l'Empire Britannique, croit qu'elle ne peut mieux remplir les devoirs qu'une pareille circonstance lui prescrit, qu'en s'adressant directement au Ministre de S. M. Danoise, pour lui demander une explication franche et satisfaisante.

Dans toutes les Cours de l'Europe on parle ouvertement d'une confédération entre le Dannemarck et quelques autres Puissances pour s'opposer, par la force, à l'exercice de ces principes de la loi maritime, sur

lesquels repose en grande partie la puissance navale de la Grande Bretagne; et qui, dans toutes les guerres, ont été suivis par les Etats maritimes, et reconnus par leurs tribunaux.

S. M. Britannique, se reposant avec confiance sur la loyauté de S. M. Danoise et sur la foi des engagements récemment contractés entre les deux Cours, n'a point encore demandé d'explication à ce sujet. Son desir étoit d'attendre le moment où la Cour de Dannemarek croiroit devoir contredire des rapports si injurieux à sa bonne foi, et si peu compatibles avec le maintien de la bonne intelligence qui avoit été établie entre les deux pays.

Maintenant la conduite et la déclaration publique de l'une des Puissances, que l'on prétend être entrées dans cette confédération, ne permettent pas à S. M. de garder plus long-tems envers les autres le silence qu'elle avoit observé jusqu'ici.

Le soussigné se voit donc obligé de demander à S. E. M. le Comte de Bernstorff, une réponse franche, ouverte et satisfaisante sur la nature, l'objet et l'étendue des obligations que S. M. Danoise peut avoir contractées, ou sur les négociations qu'elle conduit relativement à un sujet qui concerne, de si près, la dignité de S. M. Britannique, et les intérêts de son peuple.

S. M. Britannique, toujours prête à rendre toutes les marques d'amitié qu'elle pourra recevoir de la part de S. M. Danoise, n'espère trouver, dans la réponse de la Cour de Copenhague à sa demande, qu'une nouvelle occasion de manifester ses dispositions.

En transmettant la pareille note à M. le Secrétaire d'Etat, le soussigné profite avec plaisir de cette occasion pour l'assurer de la haute considération avec laquelle il a l'honneur d'être son très-humble obéissant serviteur.

W. DRUMMOND.

Réponse de M. le Comte de Bernstorff.

Le soussigné, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, ayant rendu compte au Roi son maître du contenu de la note que M. Drummond lui a fait l'honneur de lui transmettre le 27 du courant, est autorisé à lui faire la réponse qui suit :

La Cour de Londres doit avoir reçu des renseignemens très-inexactes, pour avoir pu supposer un moment que le Dannemarck avoit conçu des projets qui fussent hostiles contre elle, ou incompatibles avec le maintien de la bonne intelligence qui subsiste entre les deux Cours, et le Roi est très-obligé à S. M. Britannique de lui avoir fourni l'occasion de contredire, de la manière la plus positive, des rapports aussi mal fondés que contraires à ses sentimens décidés.

La négociation qui se conduit à S. Pétersbourg entre la Russie, la Prusse, la Suède, et le Dannemarck, n'a pour objet que de renouveler les engagemens qui furent contractés par ces mêmes Puissances dans les années 1780 et 1781, pour la sureté de leur navigation, et dont la communication fut faite à cette époque à toutes les Cours de l'Europe.

S. M. l'Empereur de Russie ayant proposé aux Puissances du Nord de rétablir ces engagemens dans leur forme originale, le Dannemarck a d'autant moins hésité à y consentir, que, loin de les avoir jamais abandonnés, il a toujours cru de son devoir de les maintenir, de les réclamer dans toutes les occasions, et de n'admettre, à leur égard, d'autres modifications que celles qui peuvent résulter de ces traités avec les Puissances belligérantes.

Bien éloigné de vouloir interrompre ces Puissances dans l'exercice des droits que la guerre leur donne, le Dannemarck n'a porté dans sa négociation avec ses alliés que des vues absolument défensives, pacifiques, et incapables d'offenser ni de provoquer aucune d'elles.

Les engagements qu'il contractera seront fondés sur la plus stricte observation des devoirs de la neutralité et des obligations que ses traités lui imposent. Si le Dannemarck desire mettre son innocente navigation à l'abri des abus et des violences manifestes que la guerre maritime ne produit que trop aisément, il croit montrer son respect pour les Puissances belligérantes, en supposant que, loin de vouloir autoriser ou tolérer ces abus, elles adopteront de leur côté des mesures les plus propres à les empêcher ou à les réprimer.

Le Dannemarck n'a fait à personne aucun mystère de la négociation, sur la nature de laquelle les soupçons paroissent avoir été inspirés à la Cour de Londres; mais il n'a pas cru s'écarter des formes usitées, en voulant attendre son résultat définitif, pour en faire la communication officielle aux Puissances en guerre.

Le soussigné, ignorant qu'aucune des Puissances engagées dans cette négociation ait fait à ce sujet une déclaration ou adopté des mesures dont la Grande Bretagne puisse être offensée ou prendre ombrage, ne peut, sans explication ultérieure, répliquer à cette partie de la note de M. Drummond.

Il conçoit encore beaucoup moins sous quel point de vue l'engagement pris par la convention précédente du 29 Août dernier, pourroit être considéré comme contraire à ceux que le Dannemarck est à la veille de contracter avec les Puissances neutres et unies du Nord ; et, dans tous les cas où il pourra être appelé à combattre ou à écarter les doutes qui auront été conçus par rapport à la bonne foi du Roi, il croira sa tâche fort aisée, pourvu que cette bonne foi soit observée dans les reproches ou les soupçons avancés contre S. M. Il se flatte que le Gouvernement Anglois, après avoir reçu les explications si désirés, aura la franchise de convenir que l'abandon provisoire et momentané, non du principe dont la question demeurait indécise, mais d'une mesure dont le droit n'a jamais

été et ne peut jamais être contesté, ne sera nullement trouvé en opposition aux principes généraux et permanens, au sujet desquels les Puissances du Nord sont à la veille d'établir une coopération qui, loin d'être susceptible de compromettre leur neutralité, n'est, au contraire, destinée qu'à la fortifier.

Le soussigné voudroit bien se persuader que ces explications parussent satisfaisantes à la Cour de Londres, et qu'elle rendît justice aux intentions et aux sentimens du Roi, particulièrement au desir invariable de S. M., d'entretenir et de cimenter, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, l'amitié et la bonne intelligence qui subsiste entre le Dannemarck et la Grande Bretagne.

Il a l'honneur d'offrir à M. Drummond l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Copenhague, le 11 Décembre 1800.

(Signé) BERNSTORF.

FONDS PUBLICS DEPUIS LE 20 FEVRIER AU 1^{er} MARS.

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
Banque	152 151	151 $\frac{1}{2}$	150 $\frac{1}{2}$	154	154 153	154 153
Indes	186	184 $\frac{1}{2}$	184 $\frac{1}{2}$	184 $\frac{1}{2}$	184	184
Mer du Sud	—	158	184	2	—	—
Ditto Ann.	—	—	61 $\frac{1}{2}$	—	—	—
Trois pour cent Red. Ann.	55 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
Trois pour cent Consol.	55 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	56	55 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$
Quatre pour cent Consol.	75 $\frac{1}{2}$	76	75	76	75 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$
Cinq pour cent Ann. . . .	91 $\frac{1}{4}$	90 $\frac{1}{2}$	90 $\frac{1}{2}$	91	91 $\frac{1}{4}$	90 $\frac{1}{2}$
Cinq pour cent 1797 . . .	91 $\frac{1}{4}$	91 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{2}$	91	91 $\frac{1}{4}$	91 $\frac{1}{4}$
Banque Long. Ann.	17 $\frac{3}{8}$	17 $\frac{3}{8}$	17 $\frac{3}{8}$	17 $\frac{3}{8}$	17 $\frac{3}{8}$	17 $\frac{3}{8}$
. Courtes	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	5	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
Imp. trois pour cent Ann.	56 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
Ditto Ann.	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$
Omnium.	2 $\frac{1}{4}$	—	—	13 15	13 16	13 16

IMPORTATIONS A LONDRES,

Depuis le 20 Février au 1er Mars 1801.

Orge	2,870 quart.	Rum	8,364 gall.
Bœuf	30 tonn.	Sucre }	47,501 liv.
Beurre	3 tonn.	Suif }	165 tonn.
Brandy	600 gal.	Froment	25 tonn.
Fromage	157 tonn.	Vin du Cap.	10,490 quart.
Houblons	1,42,824 liv.	de Madère	139 gall.
Café	2,170 quint.	d'Espagne	1,773 . .
Coton	216,416 liv.	de Lisbonne	1,099 . .
Seigle	1,170 quart.	de France	1240 . .
Genièvre de Holl.	10,085 gal.	du Rhin	3,172 . .
Avoine	9,160 quart.	de Saloe	547 . .
Limons	10,000 . .	d'Irlande	499 . .
Guenilles	487 tonn.	Laines d'Espag.	500 . .
Fèves	380 quart.	de Lisbonne	1,037 liv.
Ris	2,000 quart.		544 liv.

Le prix courant du Sucre a été 4l. 2s. 1½d., le quintal.

COURS DU CHANGE.

	MARDI.		VENDREDI.
Hambourg	31 . . 3 2½ u. .	31 . . 7 2½ u.	
Altona . .	31 . . 4 2½ u. .	31 . . 8 2½ u.	
Livourne .	54⅞	54⅞	
Naples . .	40	40	
Gênes . . .	46⅞	46⅞	
Venise . .	46⅞	46⅞	
Lisbonne .	60⅞	60⅞	
Oporto . . .	60⅞	60⅞	

M E R C U R E

DE

FRANCE.

N^o XXX.

15 M A R S, 1801.

PIÈCES FUGITIVES.

LA RÉSIGNATION.

Vers sur la Paix de l'Empereur avec la France.

CETTE Paix qu'on nous certifie,
Ne m'afflige que pour mon Roi ;
Et grace à ma philosophie,
Ses résultats ne sont pour moi
Qu'affaire de géographie.
Tout bon Catholique Romain,
A quelque Saint doit sa carcasse :
La mienne étoit pour Saint Martin, (*)
Elle sera pour Saint Pancrace. (†)

Par un Emigré François.

(*) Paroisse de l'Auteur en France.

(†) Cimetière de Londres, où l'on enterre les Emigrés François.

L'HERMITE.

QUAND le bras du Très-Haut armé de sa puissance,
 Par des coups éclatans se plaît à l'exercer ;
 Ses ouvrages, remplis des traits de sa clémence,
 Sont faits, dans les dangers, pour nous tranquilliser.

Du sommet sourcilleux d'une haute montagne,
 Un Hermite avoit fait le séjour du bonheur.
 De-là, son œil au loin errant dans la campagne,
 En voyant ses beautés, adoroit son Auteur ;
 De-là, souvent son ame, occupée et ravie,
 Offroit tous les matins à l'Etre bienfaisant,
 Qui l'avoit appelé du néant à la vie,
 Le tribut mérité d'un cœur reconnoissant.
 Un soir, autour de lui la nature embellie
 Sembloit favoriser sa douce rêverie ;
 Les oiseaux, dans les bois, ranimoient leurs concerts,
 Le doux parfum des fleurs s'exhaloit dans les airs,
 Les vents presque assoupis retenoient leurs haleines,
 Les troupeaux dispersés bondissoient dans les plaines ;
 Tout offroit à la fois le spectacle enchanteur
 De la paix, du plaisir, du calme et du bonheur.
 Soudain le jour s'enfuit, la nuit couvre la terre,
 L'éclair perce la nue en longs sillons de feux ;
 L'on entend en grondant approcher le tonnerre ;
 Les vents sont déchaînés : les élémens entr'eux
 Semblent s'abandonner aux fureurs de la guerre ;
 Les craintifs habitans du paisible coteau,
 Voisins de l'hermitage, ont quitté leur hameau,
 S'imaginant trouver leur salut dans la fuite.
 Ils accourent en foule auprès du vieil Hermite ;

Enfans, femmes, vieillards, tout vient autour de lui ;
 Au Ciel qui paroissoit armé contre la terre,
 N'osant point opposer de plus auguste appui
 Que les hautes vertus de son saint Solitaire.
 Ils le trouvent assis au fond de son jardin,
 Présentant à l'orage un front calme et serein ;
 Et semblant ignorer que la nature entière,
 Dans cet affreux moment touchoit presque à la fin.
 Il approche vers eux, les rassure en bon père ;
 Et s'adressant à tous d'un ton plein de douceur,
 Mes amis, leur dit-il, calmez votre frayeur
 Dans vos cœurs alarmés, laissez encor renaître
 Le calme que l'orage avoit fait disparaître.
 Ces foudres, ces éclairs, ces tourbillons, ces vents,
 Et la guerre qu'entre eux se font les élémens,
 En m'offrant le tableau de mon insuffisance,
 Auroient aussi porté le trouble dans mes sens,
 Si je n'avois en Dieu placé ma confiance ;
 Mais j'ai su retirer d'un travail de vingt ans,
 Passés à contempler ses œuvres en silence,
 L'abandon qu'il nous faut avoir en sa clémence,
 Les chefs-d'œuvres nombreux, placés autour de moi,
 Ont pénétré mon ame, ont échauffé ma foi,
 Et m'ont bien convaincu que, dans la Providence,
 La bonté paternelle égale la puissance.

Par M. L. D. D., G.

FRAGMENS

*D'un Discours en Vers sur la Littérature et les
Littérateurs, lu au Lycée de Paris. Par le
C. Fayolle.*

LE Génie autrefois n'enfantoit ses merveilles,
Qu'après s'être enrichi de ses savantes veilles :
Pour mieux sentir les arts, autour de leur berceau,
Il cherchoit pas à pas, guidé par son flambeau,
Des traces que le tems avoit presque effacées,
Ou des grands écrivains recueilloit les pensées.
.....
A notre siècle, épris de beautés fantastiques,
Rappelons un instant les modèles antiques.
Homère, le premier, vient frapper nos regards ;
C'est un soleil levé sur l'horizon des arts.
Virgile, d'ornemens prodigue avec réserve,
Joint au luth d'Apollon le compas de Minerve.
Térence peint les mœurs, et dans chaque portrait
Unit la pureté de l'ensemble et du trait.
Horace sait donner le précepte et l'exemple,
Et, guidé par son goût, nous conduit dans son temple.
Tacite charge *encor* ses tableaux rembrunis ;
Quand il peint les tyrans, ils sont déjà punis.

.....
Le Sophocle François, notre premier grand homme,
Elève à sa hauteur Pompée, Auguste et Rome.
Racine, qu'Euripide eût nommé son vainqueur,
Seul sut pénétrer tous les secrets du cœur ;
La raison et le goût, par le moderne Horace,
En vers législateurs, sont gravés au Parnasse.
Molière, successeur du Ménandre Romain,
D'un regard plus profond sonde le cœur humain.

(Le jeune poëte)

S'il aspire à l'honneur de s'illustrer comme eux,
Doit encor s'entourer de conseils salutaires,
Et confier sa gloire à des amis sévères.—
Qu'il n'appréhende point une injuste rigueur,
Les vrais enfans des arts n'ont tous qu'un même cœur ;
On les voit cultiver loin d'un monde frivole,
L'amitié qui *conseille*, et sur-tout qui *console* ;
Et dans leurs entretiens, puisant la vérité,
S'applanir le chemin de l'immortalité.
Le sage, loin des yeux d'une foule distraite,
Goûte ainsi l'amitié, les arts et la retraite.
Ses momens par l'ennui ne sont point dévorés ;
Au plaisir, au travail, il les a consacrés ;
Avec économie il en règle l'usage :
La pensée et le tems sont les trésors du sage.
Son mérite toujours soigneux de se cacher,
Ne cherche point la gloire, elle vient le chercher.
Il laisse aux beaux-esprits la gloire *viagère*.
Mais, que dis-je ? elle fuit comme une ombre légère ;
Sur leurs écrits à peine un jour de gloire a lui :
Le Tems n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.
L'écrivain par l'étude accroit ses connoissances,
Mais la société l'instruit aux bienséances ;
Près des femmes sur-tout la raison s'embellit.

Heureux l'enfant des arts, dont le cœur enflammé
Repose tout entier dans un objet aimé ;
Le flambeau de l'Amour éclaire le génie.
Racine à Champmélé dut son Iphigénie ;

La Fontaine, toujours enfant par sa candeur,
 Près de Lasablière alloit sentir son cœur ;
 Et Voltaire, promis au temple de Mémoire,
 Des genoux de Ninon s'éleva vers la gloire.
 Femmes, qui sur nos jours versez tant de bienfaits,
 Et comment envers vous nous acquitter jamais ?
 A vos longues douleurs nous devons la naissance ;
 Votre lait maternel a nourri notre enfance ;

 C'est peu, votre pouvoir s'étend sur le génie ;
 Vous nous ouvrez du beau la carrière infinie ;
 Et par vous enflammés, nous puisons tour-à-tour
 La gloire dans les arts, et les arts dans l'Amour.

LE LOUP ET LA BREBIS.

UN de ces gens qu'on nomme Loups,
 Gens peu courtois, ami du brigandage,
 Au travers d'une claie où tenoient maints verroux,
 A certaine Brebis parloit en doux langage.
 Commère, disoit-il en faisant les yeux doux,
 Je suis logé dans votre voisinage ;
 L'intérêt que je prends à vous,
 Et que vous méritez, m'engage
 A vous parler : entre nous,
 Sur votre compte on fait maint bavardage,
 Force mauvais propos. Il est de mon devoir
 De vous en avertir, voisine.
 Bon ! la Brebis, dit-on, ce n'est qu'une machine,
 Qui seule ne peut se mouvoir.
 Vos manières sont fort honnêtes,
 Il faut l'avouer, et vous êtes
 De très-douce société :

Mais toujours des bergers, des chiens ; en vérité,

Cela vous fait passer pour bêtes.

Pour votre compte au moins dissipez ces bruits-là.

On vous tient sans cesse en tutelle.

Défaites-vous de tout cela ;

Et promenez-vous seule, en grande demoiselle.

Voisin, dit la Brebis, j'ai peu de vanité.

Appelez ma conduite ou prudence ou bêtise,

Fort libre à vous ; mais ma devise,

C'est : Moins de gloire, et plus de sureté.

Le Loup goûta peu ce langage ;

Moi, je le trouve fort sensé :

C'est la devise la plus sage

Pour un peuple bien policé.

Rois, l'Etat est votre famille ;

Que faut-il pour combler ses vœux ?

Ce n'est pas qu'au dehors on brille,

Mais qu'au dedans on soit heureux.

CHANSON.

Air : *Je vais boire l'Onde Glacée.*

HIER, cueillant la violette,

Las ! mon pauvre cœur s'est perdu :

J'étois à tes côtés, Lucette ;

Sais-tu ce qu'il est devenu ?

Sans doute, ô ma jeune bergère,

Il ne peut être qu'avec toi :

Garde mon cœur, s'il peut te plaire ;

Sinon, Lucette, rends-le moi.

Mais dans le tien, si par adresse
Mon cœur avoit su se glisser ;
Il seroit si bien !....rien ne presse ;
Lucette, je puis m'en passer.



ON prie le lecteur de bien vouloir corriger,
au N^o dernier, les fautes suivantes :

Page 245, vers 11,
Osez donc aujourd'hui, Lucilius nouveaux,
Lisez :
Osez donc aujourd'hui, Lucilius nouveau.

Idem, vers 6, ad fin.
Arouet est son nom ; et cet être mortel,
Lisez :
Arouet est son nom ; et ce lâche mortel.

Page 247, vers 16,
Sous ce fais accablant son cœur auroit gémi,
Lisez :
Sous ce faix accablant ton cœur auroit gémi.

Page 248, vers 7,
Voyez-le, caressant mille espérances vaines ;
Ponctuez ainsi :
Voyez-le : caressant mille espérances vaines.

Idem, vers 11,
Et dans les jeux vantés et d'Athènes et de Rome,
Lisez :
Et dans les jeux vantés et d'Athène et de Rome.

Idem, vers 18,
Se pare d'une honteuse et sale nudité.
Lisez :
Se pare d'une heureuse et noble nudité.

LE BON PARENT.

Anecdote.

GEORGE Cornish, fils d'un Commerçant de Londres, fut de bonne heure destiné pour la mer. Sa bonne conduite le fit parvenir, encore jeune, au poste de Maître ; il fit en cette qualité plusieurs voyages aux Indes Orientales, et obtint enfin le commandement de navires d'Inde en Inde : il fut même quelquefois employé comme supercargue aux achats et aux affaires de la Compagnie. Dans ces différens emplois, une probité rigoureuse, une économie soutenue, beaucoup d'exactitude, lui procurèrent une fortune assez considérable. Il avoit passé l'âge mûr ; et desirant se procurer une vieillesse agréable, il liquida ses affaires, réalisa ses propriétés, et se détermina à revenir dans sa patrie, vivre au milieu de sa famille et de ses anciens amis, dont il n'avoit, depuis long-tems, entendu aucunes nouvelles.

Arrivé à Londres, après dix-huit ans d'absence, il se rendit aussitôt à la maison où il avoit laissé un frère établi dans un emploi assez avantageux sous le Gouvernement. Ce frère étoit mort ; et toute la famille étoit disparue. On lui indiqua la demeure d'une de ses nièces, qui étoit mariée et établie à quelque distance de la ville. Il s'y rendit, se fit connoître, et fut reçu avec beaucoup d'égards et de grands témoignages d'affection par cette nièce et par une de ses sœurs, qui n'étant point encore mariée vivoit avec elle. L'idée de la grosse fortune qu'il rapportoit contribua peut-être, pour beaucoup, à cette bonne réception.

On l'engagea de la manière la plus pressante à s'établir auprès d'elles ; et rien ne fut négligé de ce qui pouvoit témoigner leur joie de retrouver un si proche parent. Pour lui, véritablement il les revoyoit avec une vive satisfaction ; et sur l'heure il leur fit présent de quelques étoffes de l'Inde qu'il avoit apportées avec lui à cette première visite.

Bientôt on entra dans les détails des événemens qui avoient eu lieu dans la famille durant sa longue absence. Après des regrets mutuels sur la mort d'un père, d'un frère chéri ; le Capitaine, dans la chaleur de son cœur, déclara son intention de ne s'occuper que du bonheur de sa famille, la résolution où il étoit de s'en montrer le constant appui ; il témoigna même son desir de voir la seconde des sœurs aussi bien établie que l'aînée paroisoit l'être.

Mais, ajouta-t-il, ne reste-t-il plus que vous deux des enfans de mon frère ? Qu'est devenue cette petite rieuse d'Amélie qui jouoit de si bon cœur avec moi ? Il me semble, comme si ce n'étoit que d'hier, la voir encore venir derrière ma chaise me donner un petit coup de main et puis s'en courir, afin qu'à mon tour je courusse après elle pour l'embrasser. Je serois bien affligé de sa perte et de ses malheurs. Hélas, Monsieur, dit l'aînée, elle a causé bien de la peine à ses amis ; elle fut toujours sans tête, et son peu de conduite a fait son malheur. Nous serions heureuses de pouvoir l'oublier. Quoi donc ! dit l'oncle, s'est-elle déshonorée ? pauvre infortunée ! — Je ne puis, répliqua la nièce, dire qu'elle s'est déshonorée dans toute l'étendue du mot ; mais elle a fait la disgrâce de sa famille et la sienne propre, par un mariage indécent avec un homme

au-dessous d'elle, et elle a fini comme nous l'avions attendu, par tomber dans la misère et le besoin.

Oh, dit le Capitaine, que je suis content qu'il n'y ait que cela ! car, en vérité, quoique je désapprouve beaucoup les mariages disproportionnés, il faut cependant convenir qu'il peut arriver pire à de jeunes filles, et toutefois qu'il n'y a point de crime, il n'y a point de mal irréparable. Mais quel est donc son mari, et qu'en disoit mon frère ?—Je ne sais trop, Monsieur, comment m'exprimer, mais ce fut en partie la faute de mon père ; car il avoit pris une espèce de goût pour ce jeune homme, qui étoit maître de dessein, employé dans la famille ; et quand nous l'eûmes informé de l'attachement que nous avions découvert entre Amélie et ce jeune homme, il négligea notre avis, et ne voulut pas lui interdire la maison : mais ensuite, quand il fut trop tard, il se livra à sa colère et voulut employer son autorité ; ce qui ne servit qu'à jeter sa fille dans les bras de son amant. Ils se marièrent, et ne tardèrent pas à se trouver dans l'embarras ; mon père irrité ne voulut rien faire pour eux ; et à sa mort non-seulement il la déshéritait, mais nous fit promettre de ne plus la regarder comme notre sœur.....Et vous fîtes cette promesse !.... dit le Capitaine d'un ton de surprise et d'indignation.—Nous ne pouvions désobéir à notre père, répondit la cadette ; mais nous lui avons différentes fois envoyé quelques secours dans ses besoins, quoiqu'il ne nous convint pas de la voir.—Et je vous le demande, enfin qu'est-elle devenue ? où est-elle ?—Pour dire le vrai, son mari et elle ont si souvent changé de logement qu'il y a quelque tems que nous n'en avons entendu parler.—Quelque tems ? et combien ?

—Un an, ou plus peut-être.—Pauvre délaissée ! dit le Capitaine en soupirant, je n'ai point fait de promesse de t'abandonner, moi. Veuillez bien, Madame, continua-t-il en s'adressant à l'aînée de ses nièces, me faire la faveur de me dire le dernier logement que vous avez connu de votre infortunée sœur. Elle rougit et eut l'air d'être embarrassée ; mais enfin, après avoir long-tems cherché, elle donna l'adresse demandée ; J'espère, ajouta-t-elle, mon cher Monsieur, que vous ne pensez pas à nous quitter aujourd'hui. Mon domestique fera toutes les recherches que vous desirez, et vous en épargnera la peine. Demain vous irez à Londres, et ferez ce qui vous plaira.—Ma bonne nièce, répondit le Capitaine, je ne suis pas grand dormeur, et quand quelque chose me roule dans la tête je ne puis m'endormir : d'ailleurs, je suis impatient de mon naturel, et j'aime à faire ma besogne par moi-même, ainsi vous m'excuserez.—A ces mots il met son chapeau, sort sans cérémonie, et prend à pied la route de Londres, laissant ses deux nièces un peu déconcertées.

Il se rend directement au lieu indiqué. Les personnes qui y demeuroient lui dirent que les gens dont il s'informoit, avoient quitté ce logement depuis plusieurs mois, et qu'on ne savoit ce qu'ils étoient devenus. Rien ne peut peindre le déplaisir du Capitaine ; mais pendant qu'il considéroit en lui-même ce qu'il avoit à faire, la femme de la maison se rappella que M. Bland, c'étoit le nom de l'époux d'Amélie, avoit été employé à une école où l'on pourroit apprendre peut-être son adresse. Le Capitaine Cornish s'y rendit aussitôt, et apprit du maître d'école, qu'un tel homme avoit donné des leçons chez lui, mais qu'il avoit cessé depuis quelque tems.

tems. C'étoit, ajouta-t-il, un jeune homme très-bien né, très-intelligent, très-exact, mais si mal dans ses affaires qu'il ne pouvoit paroître aussi proprement que nous l'exigeons de ceux qui viennent dans nos écoles, et j'ai été obligé de le renvoyer. Il fallut faire violence à ma sensibilité pour en agir ainsi.—Le Capitaine le regardoit avec l'indignation du mépris—Je suppose, Monsieur, lui dit-il, que votre sensibilité ne vous aura pas permis de vous informer où logeoit cet infortuné, ni de ce qu'il est devenu depuis.—Pour cela, répliqua le maître, chacun sait le mieux ce qu'il a à faire, et je donne tout mon tems à ma besogne ; mais je crois que j'ai la note du logis qu'il occupoit : la voici.—Le Capitaine la prit, et tournant sur ses talons se retira sans réplique.

Il court à l'endroit indiqué, et il eut la douleur de voir encore une fois qu'il étoit arrivé trop tard. Il apprit cependant qu'on croyoit qu'il pourroit trouver la famille, dont il s'informoit dans un passage voisin, à un troisième étage. Le Capitaine frissonna ; mais, prenant un enfant pour le conduire, il se rendit à la nouvelle indication. Comme il montoit l'escalier étroit et tremblant qui menoit à ce réduit, il trouva un homme qui descendoit avec un lit sur ses épaules, et derrière lui un autre étoit chargé des couvertures et du reste de la fourniture de ce lit. Une jeune femme, un enfant sur les bras, les suivoit, fondant en larmes et disant : Les cruels ! ne pas me laisser un lit pour moi et mes pauvres enfans !—Arrêtez, dit le Capitaine, laissez là ce que vous portez.—Les deux hommes hésitèrent ; mais le Capitaine parla de manière à se faire entendre, et alors ils obéirent. Il s'avance vers la femme qu'il avoit entendu parler, la regarde avec inquiétude et attention ; et

dans les traits de ce visage pâle et amaigri, il reconnoît quelques-uns de ceux de sa petite rieuse; enfin d'une voix foible et étouffée, il lui demande : Etes-vous Amélie Cornish ?—C'étoit mon nom, répondit-elle.—Je suis votre oncle, cria-t-il en la serrant dans ses bras et en étouffant ses sanglots. Mon oncle ! dit-elle, et elle s'évanouit. Il l'assit sur la seule chaise qui restoit en son logement, et prit son enfant sur ses bras. Deux autres enfans accoururent, criant d'épouvante en voyant leur mère en cet état. Amélie revint à elle-même peu-à-peu.—O Monsieur, dans quelle situation vous me voyez !—Terrible en vérité, mon infortunée nièce ; mais tu as retrouvé un ami.

Alors il demanda où étoit son mari ? Elle lui dit qu'épuisé à courir chaque jour à une grande distance pour un foible salaire, qui à peine leur donnoit du pain, il étoit tombé malade, et étoit maintenant à l'hôpital ; qu'après avoir été obligés de vendre leurs meubles et leurs vêtemens, pièce à pièce, pour subsister pendant sa maladie, le propriétaire venoit, pour son paiement, de saisir le seul lit qui leur restoit. Le Capitaine aussitôt paya la dette, fit replacer le lit, et renvoya l'hôte. Alors il demanda à sa nièce quelque explication sur les événemens qu'elle avoit éprouvés.—Hélas, Monsieur, je sens que j'étois très-condamnable de désobéir à mon père et d'être sortie de sa maison comme je le fis ; mais je pourrois dire peut-être quelque chose pour m'excuser — du moins tant d'années de misère et de besoin sont une expiation. Car mon mari ne m'a jamais donné le moindre sujet de plainte, il a toujours été tendre et bon ; et si nous avons souffert, c'est du malheur, et non de sa faute. Surement, quand

nous nous mariâmes, nous ne savions pas ce que coûtoit un ménage à soutenir. Son état étoit peu lucratif; la maladie, d'autres accidens nous ont amenés en un état de pauvreté, dont jamais nous n'avons pu nous relever. Le pauvre homme ne cessoit de chercher les moyens de nous secourir, il se refusoit tout pour fournir à mes besoins et à ceux de mes enfans; de mon côté, je tâchois de l'aider; mais la colère inexorable de mon père a fini de nous écraser; et quoique, deux ou trois fois, mes sœurs nous aient envoyé quelques secours dans nos pressantes nécessités, car il falloit être mère et sans ressources pour y recourir, elles ne m'ont jamais voulu permettre de le voir, et depuis quelque tems nous ont entièrement abandonnés. Je crois que le Ciel même nous a abandonnés; car il ne nous restoit plus de détresse à éprouver, quand vous êtes venu à notre secours.—Oui, votre secours, cria avec énergie le Capitaine, je puis grâce à Dieu, et je veux l'être. Vous serez mon enfant chéri, vos enfans seront les miens; séchez vos larmes; voici, je l'espère, de plus heureux jours qui vont commencer.

La nuit étoit trop avancée pour penser à changer de logis. Le Capitaine paya un voisin pour acheter quelques provisions et d'autres nécessités du moment, et ensuite se retira avec promesse de voir de bonne heure sa nièce le lendemain au matin. En sortant, il se fait conduire directement à l'hôpital, et entrant à l'apothicairerie, il pria de lui dire l'état réel du malade. L'apothicaire lui dit, qu'il avoit une fièvre lente avec un extrême abattement; mais que rien n'annonçoit un danger pressant. Si vous voulez me permettre de le voir, dit le Capitaine, j'espère lui pouvoir administrer un cor-

dial plus efficace peut-être que tous vos remèdes. On le mena dans la salle où étoit le pauvre malade ; il s'assit au bord de son lit, et lui dit, M. Bland, Vous ne me connoissez pas ; mais je viens vous apporter des nouvelles de votre famille. Le malade se souleva, et silencieusement fixa ses regards étonnés sur le Capitaine, qui continua : Peut-être vous avez entendu dire que votre épouse avoit un oncle dans les Indes.... Il est arrivéet....et je suis lui. A ces mots saisissant la main que Bland avoit passée hors de ses couvertures, il la serra tendrement. Les larmes couloient l'une après l'autre des yeux du malade, qui prit, avec le peu de force qui lui restoit, la main de son oncle et la pressa contre sa bouche. Tout ce qu'il put dire fut : Dieu vous récompense ; ayez soin d'Amélie.—Je le veux, je le veux, s'écria le Capitaine ; je veux vous servir de père à tous ; prenez courage, tout ira bien. Alors, avec l'expression de la plus vive sensibilité, il lui souhaite une bonne nuit, et le laisse à moitié guéri de ses maux.

Le Capitaine retourne à son auberge, et après un léger souper se met au lit. Le souvenir de la journée remplit son cœur de la plus douce consolation, et lui procura un sommeil profond. Aussitôt qu'éveillé, il se hâte de sortir pour aller chercher des appartemens garnis ; après quelques recherches, il en trouve un en bon air, commode et propre, et aussitôt convient du prix. Alors il monte en voiture et se rend chez Amélie ; il la trouva avec ses enfans propres, et aussi bien vêtus que le pouvoit permettre leur situation. Il les embrassa avec la plus vive satisfaction, et réjouit le cœur d'Amélie par les rapports favorables qu'il lui fit de son mari. Il leur dit

de se préparer à monter en voiture avec lui. Cette proposition remplit de joie les enfans qui l'accompagnèrent en sautant.—Amélie ne savoit que penser ou qu'espérer. Il se fait conduire à un magasin de lingerie, où le Capitaine fit choisir à Amélie un assortiment complet de tout ce qui étoit nécessaire pour son usage et pour celui de ses enfans, sans oublier de pourvoir à ce qui manquoit à son mari : de-là passant chez les différens fournisseurs, il habille les enfans et la mère depuis le chapeau jusqu'aux souliers, et les ramène au logement qu'il avoit arrêté et ordonné de tenir prêt. Il fit monter Amélie au premier étage, l'introduisit dans un très-beau parloir, l'engageant à s'asseoir. Voilà, lui dit-il, votre logement, ma chère amie ; j'espère que vous me permettrez d'y venir de tems à tems jouir de votre compagnie.—Amélie pâlit et ne pouvoit parler ; enfin, un torrent de larmes vint la soulager : elle se jette aux pieds de son oncle, et d'une voix entrecoupée de sanglots mêle les remerciemens aux bénédictions. Il la relève, l'embrasse tendrement ainsi que les enfans, lui glisse dans la main une bourse remplie d'or, et s'échappe avec empressement.

Il court à l'hôpital, trouve M. Bland assis sur son lit, et prenant quelque nourriture avec un air de satisfaction : il s'asseoit près de lui, " Dieu vous récompense, Monsieur, dit Bland, je vois maintenant que tout est réalité, et que ce n'est pas un rêve. Votre image m'a poursuivi toute la nuit et je ne pouvois me rendre compte si je vous avois vu et parlé, où si c'étoit un accès de délire. Cependant, mon courage s'étoit relevé et je viens de manger avec un appetit que je n'ai pas éprouvé depuis long-tems. Mais puis-je vous

demandeur comment sont ma pauvre Amélie et mes petits enfans.—Ils sont tous parfaitement bien et contens, mon bon ami, et j'espère que vous serez bientôt avec eux." L'apothicaire survint, examina le pouls du malade.—Vous êtes un heureux docteur, en vérité, Monsieur, dit-il au Capitaine Cornish, vous avez guéri ce pauvre homme de sa fièvre. Son pouls est aussi calme que le mien. — Le Capitaine lui demanda s'il croyoit qu'on pouvoit le transporter en sûreté. L'apothicaire dit qu'il ne voyoit point de danger à le faire ce jour-là même. Le Capitaine attendit l'arrivée du médecin, qui fut du même avis. Alors, après avoir obtenu une direction pour le traitement à suivre, et avoir fait promettre au médecin d'aller voir son malade, il marche à côté de la chaise qu'il s'étoit procurée, et le conduit à son nouveau logement.

Là, par les soins constans d'Amélie, par des traitemens sagement administrés, M. Bland se rétablit bientôt, et toute la famille reprit un air de santé et de contentement. Le bon parent n'étoit jamais long-tems sans les visiter, et étoit toujours reçu avec un air de satisfaction et de reconnoissance, qui faisoit son bonheur. Il obtint pour M. Bland un bon emploi où il put exercer son talent; et prit constamment pour Amélie et pour ses enfans tous les soins d'un père. Quant à ses autres nièces, quoiqu'il ne rompît pas toute liaison avec elles, et qu'il leur donnât en quelques occasions des témoignages de bon parent; cependant, il ne put jamais avoir pour elles une vraie cordialité; et comme elles avoient si bien tenu la promesse qu'elles avoient faite à leur père de ne jamais traiter Amélie comme une sœur pendant qu'elle fut dans l'affliction, il ne les

engagea point à la violer, maintenant qu'elle étoit dans une situation tranquille et avantageuse.

LOGOGRYPHE.

JE suis d'un grand usage à tous, petits et grands ;
 Mais qu'ils savent, lecteur, mal payer mes services !
 Souvent tout le matin, quelquefois plus long-tems,
 Ils me tiennent au feu ; voyez donc leur caprice.
 En hiver, j'en conviens, on aime à se chauffer ;
 Mais en été, ma foi, l'on voudroit s'en passer.
 M'as-tu trouvé ? Non pas encore.
 Pour t'informer de moi, parle à ton cuisinier :
 Tu sauras que je suis de la couleur d'un more.
 On diroit, à me voir, que je n'ai que trois pieds ;
 Cependant, j'en ai sept. Sous d'autres traits, peut-être,
 Plus aisément, lecteur, tu pourras me connoître.
 D'abord avec deux pieds, et sans chercher bien loin,
 Tu verras deux enfans de la douce harmonie ;
 Avec trois ce qui fait le charme de la vie,
 Qui partage ta peine et calme ton chagrin ;
 Avec quatre, lecteur, tu vois l'objet fidèle
 Qui chérit une épouse aussi tendre que belle ;
 Avec cinq je te donne un objet désiré
 D'un Abbé, d'un Prieur, et de plus d'un Curé ;
 Avec six, ce que craint un écolier timide,
 Ce qui lui sert d'appui, de Mentor et de guide.
 Lecteur, encore un mot et tu m'as deviné ;
 Ecoute, l'on me vide à l'heure du dîné.

Par M. R....T....

Le mot de l'Enigme, au N^o dernier, est *Bon jour,*
Bon soir.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Sceau Enlevé ; Poëme, traduit de l'Italien en vers François, suivi de poésies diverses. Nouvelle édition corrigée. Chez P. Didot aîné. 1800.

UN genre de poëme tout-à-fait nouveau fut imaginé par les poëtes Italiens du 17^e siècle : c'est le poëme *Héroï-comique*. Astreint, autant qu'il est possible, aux règles du poëme épique, l'auteur doit y présenter, comme un fait intéressant, un sujet par lui-même ridicule ou de peu d'importance. Les héros y sont tout à la fois graves et bouffons ; le style doit tantôt s'y élever, tantôt s'y abaisser ; mais toujours à propos et par des transitions ménagées avec art, de manière à contraster sans disparate, et à descendre au simple et au plaisant sans tomber dans le bas et dans le trivial.

Le mérite de l'invention fut long-tems disputé entre Bracciolini et Tassoni, qui tous les deux presque à la fois firent paroître un poëme en ce genre. Le poëme du premier est intitulé, *Lo Scherno degli Dei*, Raillerie sur les Dieux ; celui du second, porte le titre de *Secchia Rapita*, Le Sceau Enlevé. L'un et l'autre sont mêlés de sublime et de ridicule, de sérieux et de très-plaisant, et tous deux eurent une approbation étonnante ; mais qui des deux, ou du poëte de Modène,

ou
genr
perfe
cons
vrag
son
Tass
poëm
de g
bre
du p
Sec
plus
mett
men
A
ouv
gé
la p
imp
lier
ayan
sans
diffi
d'au
du H
de s
la C
de H
phie
éditi
et d
vele
S
vent
cile

ou de celui de Pistoie, a le premier imaginé ce genre, porté chez nous à un si haut point de perfection par le célèbre Despréaux ? Si l'on ne consultoit que l'époque de la publication de l'ouvrage, Bracciolini auroit la préférence, parce que son poëme fut imprimé en 1618, et celui de Tassoni en 1622. Mais depuis long-tems le poëme de Tassoni étoit connu de tous les gens de goût ; des copies étoient aux mains d'un nombre de gens respectables de Rome avant que celui du poëte de Pistoie fut connu ; et les copies de la *Secchia Rapita* se recherchoient avec d'autant plus d'empressement que les obstacles que l'on mettoit à sa publication, excitoient plus vivement la curiosité.

Après maints efforts inutiles pour mettre son ouvrage au jour dans son pays, Tassoni fut obligé de le faire imprimer à Paris, où il parut pour la première fois en 1622, un an avant qu'on imprimât, dans la même ville, l'*Adone* du Chevalier Marino. L'obstacle ainsi levé, et le poëme ayant alors acquis la publicité qu'on redoutoit sans trop savoir pourquoi, on ne fit plus de difficulté de l'imprimer en Italie, et il le fut d'autant plus facilement que l'auteur, à la demande du Pape Urbin VIII, changea quelques endroits de son ouvrage, qui offensoient la délicatesse de la Cour de Rome ; ce qui rend la première édition de Paris précieuse pour les curieux en bibliographie. En 1624 Tassoni donna à Rome une belle édition de son poëme avec la permission du Pontife, et depuis il n'y a pas eu de difficultés à les renouveler.

Sans décider lequel des deux poëtes fut l'inventeur du genre, ce qu'il seroit peut-être difficile de déterminer, ce qu'il importe au fonds très-

peu de connoître, et ce que chacun d'eux a peut-être le droit de s'attribuer ; car on conçoit aisément que deux hommes de génie peuvent concevoir à la fois la même idée en des lieux différens ; on peut du moins demander lequel des deux poèmes est le meilleur ? Le jugement du public a évidemment décidé en faveur de la *Secchia Rapita*. En onze ans il se fit, il est vrai, six éditions du poème de Bracciolini ; ce qu'on peut attribuer jusqu'à un certain point à l'esprit de parti qui quelquefois domine dans la république des lettres. Mais après l'édition de 1628, on n'en a plus fait ; et le poème de Tassoni en a eu plus de trente, en France, en Italie, en Angleterre, et on l'a traduit en François et en Anglois, et même après la grande édition de Modène en 1744, il en a paru une plus belle à Paris en 1766. Cet empressement général et continu pour la *Secchia Rapita* semble décider en faveur de ce poème, dont le sujet ne pourroit être plus simple au premier apperçu, et dont l'imagination féconde et originale de l'auteur a tiré le plus grand parti.

Au treizième siècle les habitans de Bologne et ceux de Modène se faisoient, en bons voisins, une guerre d'autant plus opiniâtre et plus atroce qu'à des animosités mutuelles venoit encore se joindre les fureurs de parti qui désoloient l'Italie. Chaque jour amenoit de nouveaux combats, nouvelles hostilités. Trompant une fois l'inquiète vigilance des habitans, ceux de Modène furent assez adroits pour arriver, sans être apperçus, jusqu'aux murs de Boulogne. Ils y entrèrent et en ressortirent presque en même tems ; mais pour marque de leur exploit, ils enlevèrent et portèrent en triomphe à Modène un sceau de bois qui pendoit à un puits public dans l'intérieur de la ville.

Cet exploit, qui de nos jours paroît ridicule, avoit alors une importance réelle. Pendant ces petites guerres journalières d'une ville à l'autre, toute marque de valeur, de hardiesse ou de supériorité, étoit comptée pour beaucoup, couvroit de gloire ses auteurs, et mettoit au désespoir les adversaires. Il n'est donc pas étonnant que les Boulonois aient employé tous les moyens pour reprendre le sceau, dont l'enlèvement attestoît l'imprudence et l'imbécillité de ceux qui avoient laissé entrer les Modénois jusques dans leurs murs. Ceux-ci, de leur côté, s'obstinèrent à garder leur trophée, quels qu'en pussent être les risques : cette disposition des deux partis amena une guerre, mais bien autrement importante que celles qui, depuis long-tems, avoient lieu entre les deux villes. L'Empereur avec tous les Guelfes d'un côté, le Pape avec tous les Gibelins de l'autre, y prirent part. On fit enfin une paix telle quelle ; mais le fameux sceau resta aux habitans de Modène, qui le conservèrent comme un monument.

C'est sur ce fondement historique qu'est établi tout le poëme, et l'on voit de quelles couleurs il est susceptible. L'auteur, heureux dans son choix, a traité son sujet avec une facilité et une abondance d'imagination qui n'est propre qu'aux Italiens. Quelques traits un peu libres sur le clergé, l'opposition de quelques familles nobles de Bologne qui figuroient dans son poëme en retardoient la publication. Tous les héros et guerriers des deux villes, qui figurent dans cet ouvrage, vivoient du tems de Tassoni, qui les déguisa à sa manière, mais pas tellement qu'on ne pût les connoître. Il est cependant vrai que, quoique dans le poëme on verse le ridicule et le

sarcasme à pleines mains, les personnages y sont ménagés, si l'on excepte un certain Comte Mantouan, grand aventurier, qui personnellement avoit déplu à l'auteur, et dont il a fait le *Sancho* de son poëme et peut-être encore pis.

Quelque mérite qu'eut alors ce poëme, quelle que soit sa valeur réelle considérée à l'époque où il parut, et comme un premier essai en ce genre, nous n'eussions point conseillé à l'auteur le choix d'un pareil ouvrage. A-t-il cru y démêler quelque rapport avec la position de la France ? Hélas ! nos maux sont trop grands pour que la plaisanterie fût de saison ; les plaies sont encore trop douloureuses, et l'esprit dogmatique de notre siècle n'admet point cette espèce d'arme autrefois si puissante. Le *Catholicon* d'Espagne, la satire Ménipée, la procession de la ligue, eurent alors une efficacité prodigieuse ; le François, porté par les guerres civiles aux excès de la fureur, avoit encore conservé le fond de son caractère ; mais aujourd'hui c'est un peuple usé, que de sombres et lugubres raisonneurs ont dénaturé, qui ne rit plus que par secousses, pour qui la grosse gaieté seule a l'air de la joie, et qui démoralisé n'agit plus que par la circonstance du moment, sans principes, sans motif d'action, seulement d'après l'impulsion momentanée des événemens. Si le ridicule avoit pu opérer d'une manière efficace, jamais il ne fut employé plus abondamment et d'une manière plus piquante qu'au commencement de nos malheurs. La guerre des Annonciades, les Couches de Target, et toutes les autres plaisanteries si agréables, qu'une société de gens d'esprit, vrais citoyens, lançoit avec tant d'adresse sur les nouveaux Lycurgues, furent presque sans effet,

effet, et maintenant encore elles seroient perdues. Alors la terreur, l'inquiétude, empêchoient de rire; aujourd'hui l'égoïsme, l'espèce d'isolement produit par de longues douleurs, de déplacemens subits, des dislocations ne permettent plus cette gaieté fine qui admet le ridicule. C'est le sarcasme amer que l'on emploie, où l'on a recours aux éclats bruyans, au tumulte que l'on substitue à la gaieté.

D'ailleurs, de quel intérêt peut être, pour des François actuels, un poëme bizarre dans ses distributions, dont l'action se passe entre des Chrétiens, où il est fait mention de la croix, du Pape, de ses Légats, etc. et où cependant l'auteur fait entrer les Dieux du Paganisme qui tiennent conseil sur la guerre entre les Modénois et ceux de Bologne, et combattent ou pour les uns ou pour les autres? Comment faire goûter ces absurdités dans un siècle où l'on renouvelle avec tant d'aigreur les reproches contre les enchantemens du Tasse, et où les mêmes gens qui applaudissent à la guerre des Dieux, ou récitent la P.... voient du danger à la lecture d'Herminie?

L'auteur anonyme de cette traduction et de ce recueil, mérite de justes éloges pour la grace et la facilité qui règne dans ses poésies; mais on peut avec raison, puisqu'il montre de l'imagination et de la verve, lui reprocher le choix qu'il a fait.

Quoiqu'il ait développé un talent agréable et varié dans cette imitation, il n'a pu vaincre entièrement les difficultés d'un sujet mal choisi. Le poëme de Tassoni est dénué d'intérêt et de vraisemblance; ses personnages, plus burlesques que comiques, manquent presque toujours de goût dans leur gaieté; et malgré le soin que le traducteur a pris de retrancher beaucoup de

longueurs, et de substituer très-souvent la grace de son esprit à la bouffonnerie de l'original, on regrettera toujours qu'il ait appliqué son élégante broderie sur une étoffe pareille. Nous nous contenterons de citer quelques vers qui pourront donner une idée des différens genres que sait prendre le poëte François.

Ici, par-tout, dans une humble chaumière,
L'Amour est bien, dès que Vénus est là.

La guerre enfin, dit-on, mène à la paix ;
Mais convenez que la route est affreuse.

Ce n'est pas tout d'être républicains ;
Soyez heureux, si vous pouvez, et libres.

Les quatre vers suivans, d'un genre bien différent, prouvent que l'auteur sait prendre tous les tons ; il dit, en parlant de Dieu :

Je plains celui qui méconnoît ta loi.
Le monde entier réfléchit ton image ;
Et ma raison, pour aller jusqu'à toi,
S'élève aux cieux sans trouver un nuage.

Il y auroit à citer beaucoup de strophes entières très-agréables. On s'en convaincra en lisant ce poëme ; et, après avoir lu les pièces fugitives qui le suivent, on pourra prédire à l'auteur qu'il est destiné à être compté parmi nos poëtes les plus aimables, s'il se défie de sa facilité, et s'il se donne le tems de mettre autant de correction dans ses écrits qu'il y répand d'esprit et de grace.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

C'EST rentrer en quelque sorte dans le plan que nous nous sommes tracés, concernant la littérature étrangère, que de donner ici une courte notice des deux écrivains dont nous venons de parler dans l'article précédent.

“ Alexandre Tassoni, Gentilhomme Modénois, naquit l'an 1516. Elève des grands hommes du seizième siècle, et formé par eux au goût du bon et du solide, il ne se laissa point pervertir par l'exemple de ceux qui aspirèrent, au siècle suivant, à faire époque dans la littérature. La médiocrité de sa fortune le força de s'attacher au Cardinal *Ascanio Colonna* : il le suivit en Espagne, lorsqu'il fut créé Vice-Roi d'Arragon. Ce Cardinal employa Tassoni à des commissions intéressantes ; mais notre poète perdit bientôt son protecteur, dont la mort le laissa dans le même embarras où il étoit avant de s'attacher à lui. Trompé par de belles promesses, et attiré à la Cour de Savoie pour être gouverneur du jeune Cardinal, fils de Charles Emmanuel ; il vit toutes ses espérances s'évanouir, et se retira à Rome, où le Cardinal *Ludovico*, qui avoit été le protecteur généreux de *Marino*, prit sous sa protection Tassoni ; qu'enfin le Duc de Modène rappela pour en faire son Conseiller et son Chambellan. Tassoni profita, peu de tems, de ce retour de fortune ; et trois ans après, en 1635, il mourut à l'âge de 70 ans.

“ Quelqu'agitée que les circonstances aient rendu la vie de Tassoni, elle n'en a pas été moins laborieuse, et dans ses ouvrages assez nombreux règne par-tout une critique judicieuse, une facilité attrayante, et une érudition sans pédantisme. Il donna en 1608, un

ouvrage intitulé *Quesiti* (Question), dont il donna en 1612 une seconde édition fort augmentée, où l'ouvrage, composé en un seul livre d'abord, paroissoit en dix livres, sous le titre de *Pensieri Diversi*. La hardiesse de l'auteur occasionna quelque rumeur parmi les gens de lettres. On étoit scandalisé qu'il osât critiquer quelques passages d'Homère, et révoquer en doute l'infailibilité des jugemens d'Aristote ; mais ce qui alarma le plus, c'est qu'il alloit jusqu'à mettre en doute, *Si les lettres sont utiles ou nuisibles* ; question fort agitée depuis, et question que nous osons dire encore neuve, malgré les nombreux écrits pour et contre qui ont paru ; question, au reste, que Cornélius Agrippa avoit examiné, et que le grand Bacon avoit indiqué à l'observation. On ne peut nier que, dans les *Pensieri Diversi*, il n'y ait des paradoxes présentés d'une manière ingénieuse et plaisante. Comme Castelvétro, son concitoyen, qui avoit vécu quelques années avant lui, Tassoni, plein de respect pour les anciens, étoit ennemi implacable des préjugés qui naissent d'une prévention aveugle en leur faveur ; mais il évita le ton magistral qui règne dans les écrits de Castelvétro, et rend sèche et fatigante sa diction, quoique d'ailleurs pure. Tassoni fut toujours gai, sema d'un sel attique ses critiques les plus hardies, et s'attacha par-là ses lecteurs. Ennemi du faux goût, il ne fut pas moins inexorable pour les préventions de ses contemporains. Pétrarque étoit l'idole du siècle ; Tassoni osa le censurer, et ce fut une nouvelle guerre à soutenir ; il ne pouvoit supporter cet enthousiasme fanatique avec lequel les admirateurs outrés de ce grand homme feignoient d'être persuadés, et vouloient persuader aux autres qu'il n'a pu sortir de sa plume la moindre imperfection ; mais que mots, pensées, versification, rime, tout doit être considéré comme un prodige. Tassoni voulut détruire ce préjugé : en 1609 il publia ses considérations sur les rimes de ce poète ; mais il tomba dans un autre excès, et sembla vouloir plutôt déprimer ce poète que critiquer ses défauts, et il se donna un tort dont on ne peut l'excuser.

Il semble que cet état de petite guerre étoit son élément ; on lui attribua des *Philippiques* contre l'Espagne, et un petit ouvrage intitulé *Obsèques de la Monarchie Espagnole*. Ces *Philippiques*, au nombre de sept, furent imprimés, et sont d'une rareté étonnante : elles ne portent ni nom de lieu, ni date, ni nom d'imprimeur ; on trouve seulement marqué l'an 1615, à la fin de la troisième. Il n'est guères possible de méconnoître la manière et le style de Tassoni dans les deux premières ; les cinq suivantes sont, sans contredit, d'une et peut-être de plusieurs mains différentes. Ces *Philippiques* furent écrites d'après le desir de Charles Emmanuel, Duc de Savoie. Ce Prince, ennemi juré des Espagnols, passa sa vie à leur faire la guerre et à leur susciter des ennemis. Tandis que, malgré l'inégalité de ses forces, il les tenoit dans des inquiétudes continuelles, il employoit secrettement la plume des gens de lettres, et remplissoit l'Europe de libelles contre la Maison d'Autriche. Un de ces écrivains fut certainement Tassoni, dont l'aversion contre la dureté et l'orgueil des Espagnols étoit si connue que, quoi qu'il pût dire, on fut persuadé que les *Obsèques de la Monarchie Espagnole*, et quelques-unes des *Philippiques*, étoient son ouvrage. Mais, employé par le Duc de Savoie, il lui arriva ce qu'ont souvent éprouvé les gens de lettres qui se sont dévoués au service des Princes, Tassoni fut sacrifié ; et malgré les promesses flatteuses qu'il avoit reçues, le Duc, obligé de traiter avec les Espagnols, dut consentir à renvoyer Tassoni de son service. De tous les ouvrages de cet écrivain le plus connu est, la *Secchia Rapita*, dont nous venons de rendre compte.

La vie de Bracciolini fut moins orageuse : né d'une famille honnête à Pistoie, l'an 1566, il fut de bonne heure reçu membre de l'Académie Florentine. Ses talens le firent connoître de Maffeo Barberini, qui l'appela près de sa personne, et l'emmena en France pendant sa non-

ciature. Après quelque tems de séjour en ce Royaume, Bracciolini demanda la permission de retourner dans sa patrie, afin d'y vivre tout entier pour lui-même, pour ses études et pour ses amis. Quand Barberini devint Cardinal, Bracciolini fut fortement tenté de se plonger de nouveau dans les affaires et dans les intrigues des Cours ; cependant pour cette fois il résista à la tentation : mais il n'eut pas toujours la même fermeté ; à la nouvelle que son bienfaiteur étoit devenu Pape sous le nom d'Urbain VIII, il courut à Rome, et fut placé premier Secrétaire près du Cardinal Antoine Barberin, frère de sa Sainteté. Bracciolini remplit cet emploi durant les 30 années du règne d'Urbain VIII, et jouit à Rome de la plus grande considération. Sa conversation étoit spirituelle, gaie et instructive, ses discours pleins de vivacité et de doctrine comme ses ouvrages ; mais une basse avarice disgracia ses talens. Pendant le long règne d'Urbain VIII, il profita du tems, suivant son expression, pour amasser des ressources dont il ne jouit jamais. Après la mort du Pontife en 1644, il se retira à Pistoie pour jouir, disoit-il, et y mourut au commencement de l'année suivante à soixante-dix-neuf ans, bel âge pour jouir.

Bracciolini avoit du talent pour la poésie épique, Il composa quatre poèmes en ce genre, dont aucun n'est comparable, sans doute, à la Jérusalem de Tasse ; mais dont les Italiens disent que celui qui est intitulé *La Croce Raquistata* (La Croix Recouvrée) est le poème qui en approche le plus : et tout en disputant sur la préférence à donner à l'Arioste ou au Tasse, on s'accorde assez communément, dit le P. Tiraboschi, dont nous analysons cet article, à donner la troisième place à Brac-

ciolini—*Longo, sed proximus, intervallo*. Ce Poète a fait des pastorales et des tragédies dont les plus célèbres sont *Lo Sdegno Amorofo* (La Colère de l'Amour), drame pastoral; et l'*Evandro*, tragédie. Ses autres poésies, comme celles de tous les poètes Toscans, sont estimées, excepté les poésies lyriques où cet écrivain, à force de vouloir être grand et sublime, a eu le malheur de devenir petit et bas, ayant adopté, dans ce genre, le style marinesque; malheur attaché aux siècles qui suivent immédiatement ceux où les lettres ont jeté le plus grand éclat! Il semble que la satiété du beau pousse au gigantesque et au boursoufflé. Ce n'est plus dans la pensée ou dans le sentiment qu'on cherche le mérite; il faut du nouveau, et c'est dans la singularité, dans la bizarrerie de l'expression, qu'on croit le trouver. Ce ne sont plus des vers aisés et purs qui plaisent, il les faut travaillés; et on les appelle forts de choses, quand des épithètes contrastantes viennent étonner, quand les mots bizarrement accouplés demandent de la réflexion pour qu'on saisisse leurs rapports; et l'on n'oseroit plus dire, *Par-tout règne la nuit et le silence*. Il faut dire:

On n'appërçoit que nuit, on n'entend que silence. (*)

Le poëme de Bracciolini, intitulé *Lo Scherno degli Dei*, qui a donné lieu à cet article, est une satyre très-ingénieuse des Dieux de la Gentilité. On y fait entrer les fables qui les concernent; et ces diverses fables, au moyen des inventions et des additions de l'auteur, forment un ensemble et une action où le ridicule est semé à pleines mains.

(*) A horrid silence now invades the ear.

DRYD.

Cette action consiste dans les amours de Vénus et de Mars, et dans la jalousie de Vulcain, Dieu, de son côté, libertin jusqu'aux plus affreux excès. Tous les Dieux s'intéressent pour l'un ou pour l'autre parti ; il en résulte des scènes du meilleur ridicule, et la conclusion est un trait des plus plaisans qui aient été enfantés par l'imagination bizarre des poètes.

L'exemple de Tassoni et de Bracciolini excita d'autres poètes à embrasser ce nouveau genre ; mais peu de copies ont été dignes des originaux (*Tiraboschi, Révolutions de la Littérature Italienne, par Denina, etc. Théâtre Italien, par Riccoboni.*)

ANECDOTES LITTÉRAIRES.

ON vient de faire la découverte d'une imposture littéraire, dont l'Allemagne, la France et l'Angleterre ont été les dupes.

L'an dernier parut, à Leipsick, un *Voyage aux Indes Orientales et dans l'Égypte*, par un Saxon nommé *Joseph Schröder*. Ce voyageur, entre autres merveilles, rapporte qu'embarqué à Pondicherry le 28 d'Avril 1797, il assista à un combat près de la côte d'Afrique, entre les François et les Anglois, et fut pris par les derniers et mis à terre le 16 Juin de la même année à Alexandrie, où l'année suivante il fut témoin de la conquête de ce pays par les François, etc. Malgré un amas de mensonges aussi grossiers que son rapide passage de Pondicherry à Alexandrie, *Schröder* trouva des lecteurs et même des panégyristes.

M. *Paulus*, célèbre Professeur de Jena, et auteur d'un excellent supplément aux voyages de Volney, fit justice de cette supercherie dans la *Gazette littéraire de Jena*. Il démontra l'imposture de la manière la plus claire, et personne ne la défendit. Vers le même tems parut un autre ouvrage intitulé, *Voyages en Afrique, en Asie et en Amérique*, par *Zacharie Taurinius*, fils d'un Cophte, nommé *Stirish*, né au Caire en 1758. venu par Constantinople à Riga, et de-là à Nuremberg, où il changea de nom et de religion. De-là il se rendit à Wittemberg en Saxe, et y devint ouvrier imprimeur. M. *Ebent*, Professeur en cette ville, et de plus homme de mérite, enrichit ses voyages d'une préface qui servit comme de certificat à *Zacharie Taurinius*. Quoiqu'il n'étoit pas absolument impossible qu'un natif du Caire fût devenu imprimeur à Wittemberg, l'ouvrage ne présentant que des extraits mal choisis et mal cousus de Dampierre, le Gentil, Dapper, étoit la plus forte preuve que l'auteur n'avoit jamais voyagé que dans son cabinet.

A peine le second volume de *Taurinius* paroissoit, qu'on proposa à Martini, libraire de Leipzig, d'acquérir le manuscrit d'un voyage fait en Afrique, par un menuisier de Souabe, nommé Damberger, qui se trouvoit demeurer à Wittemberg. M. Martini, desirant prendre des précautions, y forma une connoissance personnelle avec Damberger, et vit les papiers et les certificats de toute espèce qu'il montrait, et d'après lesquels il ne crut pas possible de douter plus long-tems que ce nouvel Anacharsis avoit réellement poussé ses voyages beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui avoient essayé de pénétrer dans l'Afrique.

M. Martini le fit venir à Leipsick, où il eut différentes entrevues et conversations avec un géographe, employé à faire la carte de son voyage, et avec l'homme de lettres qui devoit mettre en ordre son journal. Aucun d'eux ne doutoit de ses assertions.

Tous les journaux annoncèrent d'avance les voyages de Damberger comme une des plus remarquables productions du siècle. Les Libraires de Paris et de Londres faisoient à grands fraix venir les feuilles à mesure qu'elles s'imprimoient. Un Libraire Anglois desirant être en avance avec deux de ses confrères qui avoient traité avec lui pour la traduction de Damberger, partageoit ses feuilles entre six traducteurs. Les papiers François et Anglois étoient remplis d'extraits des voyages de Damberger. En France, on travailloit à justifier Le Vaillant que Damberger accusoit de mensonge. Cependant, le même M. *Paulus*, qui avoit démasqué Joseph *Shröder*, et M. *Meiners*, célèbre homme de lettres de Göttingue, publièrent dans les *Gazettes Littéraires de Jena et de Göttingue* quelques observations sur ces voyages qui démonstroient évidemment que le prétendu Damberger n'étoit qu'un imposteur également ignorant et effronté.

M. Martini, instruit de l'opinion de ces hommes de lettres, les meilleurs juges en pareilles circonstances, prit de nouvelles informations qui lui suggérèrent l'idée de s'adresser à ceux qui avoient publié les voyages de Joseph *Shröder* et de *Zacharie Taurinius*. C'étoient des Libraires de Leipsick, ses confrères. Il compara les manuscrits de ces deux ouvrages avec celui de Damberger, et il reconnut que les trois manuscrits étoient de la même écriture. Il trouva moyen d'engager à revenir à Leipsick, la personne

qu'il avoit connue sous le nom de Damberger. Cet homme, vivement pressé, reconnu à la fin que, dans la réalité, il n'étoit pas Damberger, mais dans le fait le même Egyptien connu sous le nom de *Zacharie Taurinius*; que *Shröder*, qui est à présent à Hambourg, ne sachant pas écrire, l'avoit employé à rédiger ses voyages; que, quant au dernier ouvrage qu'il venoit de faire publier, il avoit emprunté le nom de Damberger, parce qu'il avoit réellement connu, au Cap, un homme de ce nom; et qu'il avoit fait usage d'un journal de voyages fait en Barbarie, que ce Damberger lui avoit laissé quand il le quitta en Hollande, où il l'avoit accompagné; et il ajouta de plus que ce Damberger vivoit en ce moment à Surinam.

Ces explications données verbalement à M. *Martini*, et par écrit à MM. *Bertach* et *Boettiger*, deux hommes de lettres de Weimar, ne pouvoient tromper personne; mais il s'agissoit de découvrir quel étoit le moteur qui faisoit agir ce prétendu *Taurinius*, dont les lettres remplies de fautes d'ortographe et de grammaire, prouvoient qu'il n'étoit que l'agent de quelque compilateur, qui avoit inventé cette méthode vraiment ingénieuse de disposer aux meilleures conditions de sa marchandise. Un littérateur obscur de Wittemberg, nommé *Junge*, est fortement soupçonné, parce qu'une partie des voyages de Damberger est écrite de sa main. Les circonstances d'une imposture si compliquée ne peuvent manquer de s'éclaircir de plus en plus.

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

COALITION DU NORD.

Nous extrayons d'un papier Anglois sur la véracité duquel on peut compter, l'état suivant du commerce actuel de l'Angleterre et de l'Irlande, malgré les embarras de la guerre présente.

“ Notre principale exportation est à nos propres colonies ; Terre-Neuve, la Baye de Hudson, le Canada, la Nouvelle Ecosse tirent nos laines, nos métaux travaillés, nos poteries, nos toiles, nos livres, beaucoup d'instrumens aratoires et domestiques, des cotons, des armes, des munitions, du malt, des cuirs travaillés, des eaux-de-vie, etc. Il ne s'est point encore élevé en Amérique de manufactures qui puissent rivaliser avec nous et soutenir la concurrence dans ces différens marchés. La prospérité de nos colonies, qui s'est accrue pendant la guerre, a naturellement augmenté les demandes, ce qui se fait particulièrement sentir sur les prix de quelques denrées dans les marchés de Londres, Bristol, Liverpool et Glasgow. La mer Atlantique est maintenant si sure, que le prix des assurances, pour ces colonies, a diminué, et que le Gouvernement a permis aux vaisseaux qui portoient de Leith, etc., de se rendre sans convoi à l'Amérique.

“ Nos

“ Nos exportations pour la Jamaïque, les Barbades et les autres îles de l'Ouest, sont immenses. Des cotons, des toiles, de la poterie, des modes, des étoffes, des instrumens de cuivre et de fer, des livres, du papier, du bœuf, du hareng, du fromage, du beurre, des fruits ou légumes confits, des armes à feu, etc. telles sont les marchandises que ces îles tirent non-seulement pour elles-mêmes, mais pour l'Amérique Espagnole et Portugaise, ainsi que pour les colonies Hollandaises, et pour celles même qui portent encore le nom de Françaises, et avec qui se fait un commerce très-actif, soit directement, soit par interlope. Pendant long-tems l'Angleterre avoit fourni de ses manufactures les colonies Espagnoles; depuis que la guerre a détruit le commerce de France dans les Indes occidentales, et que la même cause a arrêté la libre correspondance entre l'Angleterre et l'Espagne, il s'est établi de la Nouvelle Espagne aux colonies Angloises un interlope et un commerce indirect plus considérable que jamais; et ce sont les ordres reçus de l'Amérique qui, dans ce moment, entretiennent le plus l'activité de nos manufactures.— Les établissemens dernièrement faits sur la côte d'Afrique, reçoivent nos denrées pour l'entretien des colons, mais bien davantage encore pour trafiquer avec les Maures et les Nègres. De grosses étoffes de laines, de cotons, de la verrerie, de la poterie, toutes sortes d'ouvrages en métal, de grosses toiles, se portent en grande quantité à la côte d'Afrique; et notre établissement dans les postes Hollandois et au Cap de Bonne Espérance, a grandement augmenté notre exportation. Cette colonie est entièrement agricole et commerçante, sans manufacture, sans draps, sans fabrique,

sans aucun des objets d'aisance ou de luxe. Autrefois la Hollande lui fournissoit tous ces objets, qui maintenant se tirent d'Angleterre. Les dernières découvertes, dans l'intérieur de l'Afrique, montrent que notre commerce d'exportation en cette partie peut être extrêmement augmenté; et quand on aboliroit le commerce de la traite, encore alors l'ivoire, la cire, les peaux, les cuirs verts de l'Afrique fournis à bas prix, rendroient le commerce avec l'Afrique très-intéressant pour l'Angleterre. Parmi les îles d'Afrique, St. Hélène, quoique petite, est à cause de son port du plus grand prix pour la Compagnie des Indes, par conséquent pour tout le Royaume. On y porte des fournitures de toute espèce, outre les étoffes et l'argent pour la garnison. Tout le monde connoît l'étendue de notre commerce dans l'Inde: il n'est pas un article produit de notre pays ou de nos fabriques qui n'y entrent; et la Cour des Directeurs a pris tous les moyens de rendre le commerce de l'Inde de plus en plus utile à la métropole, en essayant de tems en tems d'introduire, dans la consommation de cette partie du monde, des productions Angloises: l'on ne peut douter que tôt ou tard nos étoffes de laines ne deviennent un article considérable du commerce en Chine; et ce qui paroît extraordinaire, c'est qu'on exporte maintenant en Chine, avec bénéfice, de la fayence de Staffordshire; et de la Tamise les Chinois reçoivent la chaux et les cailloux qui servent à leurs propres poteries. Jusqu'ici le New South Wales a été fort peu productif; mais les avances du Gouvernement commencent maintenant à se payer par le grain, le chanvre et les pêcheries qu'on y a établies."

C'est à la marine principalement que l'Angleterre doit cet état florissant d'indépendance. Quelle prépondérance, sur-tout sous l'administration de Lord Spencer, n'a pas acquise cette marine Angloise si renommée ! Aujourd'hui que la retraite de ce Seigneur place à la tête de l'Amirauté un des plus habiles Généraux dont l'Angleterre puisse se vanter, on n'a point à craindre, sans doute, que la savante et prudente activité imprimée à toute cette partie de l'administration par Lord Spencer, vienne à diminuer ou se refroidir.

Il paroît par les rapports exacts de M. Colquhoun sur l'état de la Tamise et du commerce qui se conduit par-là, que commerce, construction, navigation, tout a progressivement augmenté à un point étonnant pendant le cours du dernier siècle. M. Colquhoun porte l'augmentation des bâtimens depuis 1700 au nombre de 6,547, celle de tonnage à 1,327,763; outre les vaisseaux de guerre, les transports, tout ce qui appartient à la marine Royale, aux vivres et à l'ordonnance. Cette immense navigation emploie maintenant en bâtimens de commerce 22,500 bâtimens de toute désignations, formes et dimensions, qui dans l'année entre dans la rivière, ou se tiennent dans les limites du port; et le montant du commerce et de la navigation dans la Tamise en 1798, est calculé à la somme énorme de près de 80 millions sterl. (*Colquhoun's Treatise on the Commerce and Police of the River Thames*, 1800; ouvrage plein de vues morales, judicieuses, sages et bienfaisantes, applicables à tous les peuples, et dont nous serions bien flattés qu'une traduction Française nous mit à lieu de rendre un compte détaillé.

C'est dans cette situation que l'Angleterre se trouve à la veille d'entamer, suivant quelques-uns, d'être, suivant nous, obligée de repousser une nouvelle guerre contre les Puissances coalisées du Nord. Quelle en doit être l'issue ? Nous ne prononcerons point sur cet objet ; nous nous en tiendrons, suivant notre coutume, aux calculs faits anciennement et confirmés par l'expérience.

“ Le projet actuel des Puissances du Nord qui ont des ports dans la Baltique, de s'ériger en Puissances maritimes, ne peut être indifférent aux nations déjà distinguées par ce caractère. *Parler du respect dû au pavillon Prussien*, c'est en quelque sorte un nouveau langage. Ouvrir des canaux de communication entre les rivières, ériger des compagnies de commerce, rapprocher, par une espèce de corporation, les villes situées en des provinces éloignées, sont des plans qu'on sembloit ne devoir pas s'attendre à voir éclore en cette partie du monde, Pierre le Grand les avoit conçus, et c'étoit chez lui plutôt l'effet de son génie ardent, que de la connoissance qu'il avoit des dispositions de son peuple. Cependant, depuis lui, ces établissemens n'ont pas ici fleuri comme leurs commencemens sembloient se promettre.

“ Incapable de soutenir son commerce pendant la guerre, la France doit faire tout ce qui lui est possible pour encourager ces nouveaux rivaux ; nous ne pouvons la blâmer, puisque la destruction de son commerce est l'effet naturel et nécessaire des succès de la marine Angloise.

“ Mais la grande question est maintenant, Si, en ruinant le commerce de la France, nous ne perdrons pas autant nous-mêmes par la concurrence de ces nouveaux émules, qui non-seulement profiteront de ce que nous ferons perdre à notre ennemi, mais s'approprieront une partie des avantages dont nous jouissons nous-mêmes en tems de paix ; et par conséquent si la

paix n'est pas plus désirable que de courir des hasards : Car à ce dernier terme je vois se résoudre toutes les objections de ceux qui parlent ou qui écrivent en faveur de la paix.

“ Je réponds donc en général à toutes les questions de cette espèce, *Non*. Les avantages que le Danemarck, la Suède et la Prusse peuvent acquérir, durant la guerre, ne peuvent nous nuire aucunement, ou du moins que très-peu, comparativement au bénéfice qui résulte de l'interruption du commerce de la France; et ces avantages pour les trois Puissances, ou ces désavantages pour nous, ne peuvent être de longue durée, si la connoissance de nos véritables intérêts ne nous fait accepter qu'une bonne et véritable paix; et la paix ne peut être bonne qu'autant que les François auront renoncé à leurs prétentions exagérées. Voici les raisons qui me confirment dans l'opinion que je viens d'énoncer.

1^o, La paix conclue en ce moment rendroit à la France tout ce que nous avons acquis : les colonies à sucre, quelles qu'aient été leurs pertes, en un an ou deux seront aussi productives qu'avant la guerre..... Des succès en Flandres eussent été aussi désirables; mais conserver nos avantages aux colonies est l'essence de notre grandeur.Les Hollandois sont des alliés dont la conservation nous étoit avantageuse.....Mais cette considération ne doit pas détourner nos yeux de nos propres et réels intérêts...Quant à l'Espagne... Notre guerre avec elle doit au moins assurer la liberté des navigations dans les mers d'Amérique; et pouvons-nous l'espérer d'une paix hâtée pendant qu'elle est dans la plus étroite alliance avec la France enivrée de quatre ans de succès?

“ 2^o, Si nous conservons et étendons nos colonies durant la guerre, si nous nous mettons en état d'y continuer un commerce exclusif après la paix, que peuvent espérer les Puissances du Nord? S'il reste quelque commerce aux François, certainement ils se réserveront de le faire par eux-mêmes; et quelque belles

promesses que, dans les circonstances actuelles, elle puissent leur faire, si ces Puissances ne sont pas aussi aveuglées que nous en voyons quelques autres, elles doivent sentir que la France ne fera attention à ses promesses qu'autant qu'elles s'accorderont avec ses intérêts. Maintenant que sa navigation est interrompue, elle croit trouver son avantage à ce que les Puissances neutres servent de courtiers pour les propriétés dont elle a besoin. Elle cherche à les subjuguier, et en ceci on ne peut condamner sa prudence. Mais les Puissances neutres !..... Les Cours du Nord doivent avoir des colonies à elles, des colonies en bon état, avant de pouvoir espérer de nous blesser dans notre commerce, et c'est ce qu'il leur est impossible de se procurer. Toutes les circonstances tendent donc à repousser toute crainte de la part des Puissances du Nord..... Quant au commerce des Indes orientales..... les François sont à présent presque chassés. Les Suédois et les Danois n'y sont encore rien. La continuation d'un commerce plus long a été un sujet de discussion en Suède. Il est donc évident que ces nations ne peuvent nous nuire en ce commerce ou dans tout autre commerce lointain, si ce n'est par notre négligence. Il faut donc en conclure qu'il n'y a point de nécessité de précipiter la paix." (*Westminster Journ.* n° 318.)

C'est vers la fin de la guerre de 1740 que ces réflexions parurent ; on peut les comparer avec celles que suggèrent la position commerciale actuelle de l'Angleterre, telle que nous l'avons exposée ci-dessus, et avec l'état formidable de sa marine. Ces réflexions étoient faites à l'occasion d'une note remise de la part du Roi de Prusse au Lord Chesterfield en date du 8 Janvier 1748, dans laquelle il réclamoit les droits des neutres, presque dans les mêmes termes qu'aujourd'hui.

Ce sera toujours la coutume de l'ennemi dont la marine sera réduite à l'impuissance, de tâcher d'exciter contre son ennemi les peuples neutres ; et il n'est pas une guerre où les mêmes prétentions, les mêmes plaintes n'aient reparu.

FRANCE.

Le 28 Fév.—Un des deux Royalistes, amenés à Brest le 23, y fut fusillé ; c'étoit un émigré pris les armes à la main. Il refusa de se laisser couvrir les yeux, et mourut en criant, *Vive le Roi !*

Augsbourg, 25 Fév.—Une lettre du quartier-général du Prince de Condé, porte que, le 10, S. A. R. mit à l'ordre général la note suivante qu'il venoit de recevoir du Ministre Britannique, M. Wickham.

“ En réponse aux dernières notes que V. A. R. m'a adressées de Gratz et de Windtich-Feittriss en date des 20, 29 et 30 Janvier, j'ai l'honneur de vous informer,

“ 1^o, Que je ne suis point autorisé à déclarer la destination future du corps de Condé ; mais que, dans les présentes circonstances, il sera embarqué et employé aux expéditions dans la Méditerranée. Autant que je puis juger, par les ordres que j'ai reçus, l'Egypte est le lieu de sa destination. Il sera sous les ordres du Général Abercrombie, qui a le commandement en chef de toutes les troupes Britanniques dans la Méditerranée, et le corps de Condé sera employé suivant les intentions de ce Général, et comme son plan et les circonstances pourront l'exiger.

“ 2°. Si, comme il est très-probable, le corps s'embarque immédiatement, on laissera dans un lieu de sûreté les malades, les blessés, et en général tous ceux hors d'état de servir, et ils y resteront jusqu'au retour du corps entier.

“ Afin de préparer sans délai les vaisseaux nécessaires pour l'embarquement, et pour faire connoître au Général Abercrombie le nombre exact des renforts qu'il recevra, il est nécessaire de faire connoître que chaque officier ou *gentilhomme* doit déclarer, avant le 20 Février, s'il a intention de rester au corps. Ceux qui n'auront pas fait cette déclaration n'ont à attendre aucune part aux allouances accordées par mon Roi ; mais si, au tems de l'embarquement, le corps se trouvoit trop foible, le Roi mon maître auroit peine à continuer au corps et à ceux qui la composent la même protection dont ils ont joui jusqu'ici.”

Le Prince de Condé a publié cette note sans aucune addition ; mais on dit positivement qu'il a verbalement déclaré qu'il n'embarqueroit pas. La publication de cette note a produit le plus grand mécontentement dans tout le corps. (*Quatre Princes du sang royal de France, et les débris d'une Noblesse vertueuse, qui depuis neuf ans sans interruption luttent contre tous les genres de maux ! Non, ceux qui ont fait cette proposition n'ont pas cru eux-mêmes qu'elle pût être acceptée.*)

Le Comte de Langeron, Officier Général en Russie, qui a eu le bonheur de conserver une faveur presque non interrompue, vient d'écrire à ce Monarque la lettre suivante :

“ SIRE, — Jamais je n'oublierai les bienfaits dont V. M. et son auguste mère ont daigné me combler ; mais le Roi, mon Souverain, ayant dû quitter vos Etats, je supplie V. M. de recevoir ma démission, en

m'accordant la liberté de quitter ses États pour suivre la fortune du Roi, mon maître."

" Du Chevalier François tel est le caractère."

Il paroît aujourd'hui que Louis XVIII n'est pas assuré de pouvoir demeurer en Prusse, et que ce Prince pense à se retirer. (*)

En partant de Mittau, Louis XVIII ordonna qu'on remît au commandant de ses gardes la note suivante:

" Une des peines les plus sensibles que j'éprouve au moment de mon départ, est de me séparer de mes chers et respectables gardes-du-corps. Je n'ai pas besoin de leur recommander une fidélité gravée dans leurs cœurs, et si bien prouvée par toute leur conduite: mais que la juste douleur dont nous sommes pénétrés, ne leur fasse jamais oublier ce qu'ils doivent au Monarque qui me donna long-tems un asyle, qui forma l'union de mes enfans, et dont les bienfaits assurent mon existence et celle de mes serviteurs fidèles!" Et c'est-là le Roi à l'usurpateur duquel nous pourrions croire qu'il est permis de jurer soumission! La religion seroit-elle donc moins puissante que l'honneur? c'est presque un blasphème que de le demander.

HOLLANDE.

La Haye, 28 Février.—Il est certain que le Gouvernement Prussien a défendu à la ville d'Embsen d'entretenir aucune communication avec l'Angleterre. L'emprunt de 30 millions de florins ne fut pas plutôt décrété ici par le Corps

(*) Nous avons appris qu'il se rend à Varsovie.

Législatif qu'il fut rempli par plusieurs des plus riches maisons d'Amsterdam. L'Amiral Suédois Cronstadt est attendu ici pour une mission de son Gouvernement. L'objet est de déterminer de concert les moyens à prendre pour empêcher l'entrée des Anglois dans la Baltique. Il paroît certain que nos nombreuses chaloupes canonnières serviront à cet objet, réunies aux forces navales de Suède et de Dannemarck.

PORTUGAL.

Lisbonne, 10 Fév.—Il partit d'ici, il y a peu de jours, un convoi Anglois, composé de quarante vaisseaux marchands chargés de vin et de coton. Il étoit escorté par trois frégates Angloises.— Le 7, il étoit arrivé ici de Madrid un courier, au moment où le Prince Régent étoit sur le point de partir pour une partie de plaisir. Après avoir lu ces dépêches, il convoqua aussitôt un Conseil d'Etat, à la fin duquel on dépêcha à Madrid un courier extraordinaire. On dit que le résultat de ce Conseil fut qu'on s'adresseroit à Sa Majesté Catholique, pour le prier d'employer sa médiation, pour procurer à la Cour de Lisbonne un court répit, dont elle a le plus grand besoin. Il est vrai que la Cour du Portugal se trouve maintenant dans une position très-embarrassante, menacée par terre d'une attaque qu'elle n'a aucun moyen de repousser ; et ayant tout à craindre par mer, si elle cède aux demandes des Puissances continentales. Elle a en Angleterre un convoi dont la cargaison est déjà payée, et elle a tout à redouter pour son convoi du Brésil, si elle négocie sans le consentement de l'Angleterre.

Une nouvelle malle, arrivée de Lisbonne Samedi 14, a apporté l'avis que le Ministre Espagnol étoit retourné à Madrid, n'ayant pu obtenir de la Cour de Portugal d'accepter les conditions proposées par le Gouvernement François. Il avoit préalablement ordonné à tous les Espagnols à Lisbonne de quitter cette ville. La plus grande alarme régnoit à Lisbonne, et l'on disoit qu'une armée Espagnole s'assembloit à Badajos, non loin des frontières du Portugal.



NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Extraites des Papiers François.

Paris.—Des lettres de Copenhague du 14 Fév., portent que le Cours du change avec Hambourg, qui avoit souffert de la situation critique des affaires, commence à rehausser en conséquence des mesures décidées que la Prusse paroît adopter.

Une lettre de Minden du 25 Février, dit que l'on croit que l'occupation de Brême, Hambourg et de l'Electorat de Hanovre, dépend de la réponse du Cabinet Britannique à la dernière note de Sa Majesté Prussienne.—Un corps de troupes s'avance de l'intérieur de la Prusse.

Des lettres de Russie annoncent que la vente des cargaisons des vaisseaux Anglois arrêtés, a déjà commencé, et que les produits en seront employés à indemniser les négocians Russes qui prouveront leurs droits à l'être.

Par une lettre de Civita Vecchia du 6 Fév., on est informé que le paquet de Naples, corsaire

Anglois, a été pris par le Lion, bâtiment de guerre Espagnol.

Le 7 les Généraux Gilly le Vieux et Devaux arrivèrent à Paris de l'Egypte, pour présenter au Premier Consul des drapeaux, des étendards, des queues de Pacha et autres trophées remportées par l'armée de l'Est. A leur départ les troupes Françaises étoient dans le meilleur état, et se disposoient à recevoir chaudement les Anglois, s'ils tentoient de débarquer.

Le Roi de Naples a, dit-on, fermé ses ports aux Anglois, et conclu un armistice avec la France. Le citoyen Alquier est parti pour Fogliano, où le Marquis de Gallo doit se trouver pour conclurre une paix définitive entre ces deux Puissances.

Le 9.—Le Comte de Kalitschew, Ambassadeur Russe, eut une audience du Premier Consul. On a mis une garde d'honneur à l'hôtel d'Europe où il réside.

L'aide-de-camp du Général Magallon, commandant à l'île de France depuis la mort du Général Malartic, est arrivé, et a apporté les nouvelles les plus satisfaisantes; cette colonie jouit de la plus parfaite tranquillité.

Une lettre de Strasbourg du 26 Février, porte que la paix a été proclamée à Vienne par la Chancellerie Aulique le 16 de Février. Malgré cette proclamation, les troupes Françaises restent dans la Haute Autriche; elles s'avancent même jusqu'à dix lieues de Vienne, afin de faciliter les moyens de subsistance en s'étendant davantage. Mais tout ceci, joint à quelque autre circonstance, montre qu'il y a un grand objet politique en vue. Quelques - uns parlent du rétablissement de la Pologne

Pologne (ce qui n'est pas aisé à concevoir), d'autres, de l'expulsion des Turcs de l'Europe. Il est certain que l'armée d'insurrection, levée en Hongrie, approche des frontières de la Turquie et de la ci-devant Pologne. Le Général Keenraper a été nommé commandant de l'armée d'insurrection de Transylvanie, et on fait de ce côté de grands préparatifs de guerre.—L'Empereur a officiellement communiqué à la Diète de Ratisbonne, le traité de paix. Le principal Commissaire, Comte de la Tour et Taxis, et le Commissaire Imperial, se sont rendus à toute hâte, de Vienne à Ratisbonne, où la Diète devoit tenir la séance le 26.—Un courrier extraordinaire arrivé de Paris a apporté l'ordre de détruire aussitôt les forts et forteresses sur la rive droite du Rhin, savoir: Kehl, Vieux-Brisach, Philipsbourg, Cassel, Ehrenbreitstein, et Dusseldorf. On s'y est mis aussitôt avec tant d'activité que la forteresse de Kehl sera bientôt complètement rasée. La petite ville de Kehl, qui avoit été brûlée durant la guerre, et dont il ne reste pas trace, va être rétablie.

Le code civil, dont la rédaction avoit été remise à Tronchet, Portalis, et Preameneu, a été présenté au Premier Consul, qui en a témoigné sa satisfaction. Il l'a envoyé à l'examen du tribunal de cassation, d'où il passera au Corps Législatif.—M. Tronchet a été nommé au Sénat Conservateur. Il étoit présenté à la fois par toutes les autorités réunies.

Le Général François, Franceschi, a pris possession de Mantoue; la garnison Autrichienne, qui a évacué cette place, étoit forte de 10,664 h.

Les orateurs du Gouvernement ont présenté aux Consuls un projet de loi tendant à déclarer les départemens de la Roer, de la Sarre, du Rhin

et Moselle et du Mont-Tonnerre, parties intégrantes de la République.

Le Consulat vient de rendre un décret pour la fondation de deux hospices religieux sur le Mont-Cénis et sur le Simplon. Ils seront dotés en propriétés territoriales. L'hospice du Grand St. Bernard aura une dot semblable, et le Supérieur de cette dernière maison aura les trois hospices sous sa direction.

Vienne, 12 Fév.—La note suivante a été transmise par la Chancellerie d'Etat aux Agens et Etats de l'Empire.

“ La République Française a requis, comme condition expresse d'un nouvel armistice pour trente jours, que, durant ce délai, non-seulement la paix avec l'Autriche sera définitivement conclue; mais que l'Empereur, comme chef de l'Empire, agira définitivement pour le Corps Germanique, afin d'éviter les délais inséparables d'un Congrès. L'Empereur n'a pu refuser de consentir à cette proposition, et il trouve nécessaire d'en donner connoissance aux Etats: en cette circonstance, il agira de tout son pouvoir pour le bien de tout l'Empire; mais si le résultat n'est pas conforme à ses desirs, on devra le considérer comme une conséquence des circonstances défavorables dans lesquelles il se trouve lui-même; et celui des Etats qui croira avoir raison de se plaindre, s'adressera directement à la République Française.

Peut-il exister une déclaration plus humiliante et en même tems plus formelle de son impuissance, et de la dure nécessité à laquelle S. M. I. est assujettie ?

ITALIE.

Milan, 23 Fév.—On donne pour certain qu'un armistice a été conclu entre les armées Françaises

et Napolitaines. Le Roi des Deux Siciles consent à fermer ses ports aux Anglois, et ils doivent être occupés par des détachemens de troupes Françaises.

Le 17 avoit été publié, à Naples, un édit royal, qui annulloit la *Junto*, et accordoit pardon absolu à toutes les personnes détenues en prison ou bannies du royaume, pour fautes politiques commises avant le 30 de Mai 1800. Cet acte d'amnistie est daté du 10 du même mois, à Palerme; et dans le préambule Sa Majesté Napolitaine déclare qu'il a été engagé à l'accorder par le rapport favorable que le Prince héréditaire lui a fait de la disposition des esprits dans ses domaines d'Italie.

Turin, 24 Fév.—Il y a différens rapports également accrédités, concernant la destinée future du Piémont. Le premier porte que le Général Lacombe a déclaré, à une assemblée publique, que le Piémont devoit être la frontière de France en Italie; le second est qu'un courier, arrivé de Milan, avoit apporté des dépêches de Robert, le Chargé d'affaires Piémontois, qui annonçoient à la Commission Exécutive, que le Général Brune l'informoit que le Premier Consul garantit la liberté du Piémont, sous la protection de la France.

De Paris, le 6 Mars.—L'Empereur de Russie, en faisant notifier au Pape qu'il rendoit à S. S. le district de Sinigaglia, conquis par les troupes Turco-Russes, lui a fait savoir que son intention étoit d'indemniser les habitans des dépenses que ces troupes leur avoient occasionnées pendant leur séjour dans la marche d'Ancône. Des Commissaires ont en conséquence été nommés pour en dresser l'état.

ANGLETERRE.

LA santé de Sa Majesté a constamment été de mieux en mieux. Maintenant le Roi jouit de la société de sa famille, et peut même s'occuper des affaires les plus urgentes du Gouvernement. M. Addington a, depuis Mardi 10, e plusieurs conférences avec Sa Majesté, qui peut, au premier moment, compléter les changemens dans le Ministère qu'il avoit réglé au commencement de son indisposition. La retraite absolue de M. Pitt et de ses amis, et l'établissement de leurs successeurs dans les divers départemens, doivent être annoncés officiellement au commencement de la semaine. S. M. ne se rendra à Kew qu'autant que ces différens arrangemens seront complétés. Nous donnerons, au premier N^o, la liste exacte du nouveau Ministère.

Le Gouvernement a reçu, Vendredi au soir, des détails intéressans concernant l'expédition d'Egypte. Ceux de Sir Ralph Abercrombie ont été apportés par le Capitaine Derney, ceux de Lord Keith par le Capitaine Austen. Quoiqu'on apprenne qu'on a heureusement descendu en Syrie, et qu'on a établi une communication avec l'armée du Grand Visir, cependant on entretient peu d'espoir d'un succès complet dans cette expédition : on présente l'armée Turque comme dans un état absolu de misère et de désorganisation ; et on ajoute que les Ottomans ont, en beaucoup d'occasions, manifesté leur répugnance à coopérer avec l'armée, à forcer les François à évacuer l'Egypte. On avoit répandu qu'Abdallah Menou avoit défait une division qui avoit débarqué près d'Alexandrie ; mais ce bruit est absolument sans aucune authenticité.

Les forces maritimes de la Méditerranée, sous le commandement de Lord Keith, consistoient

en 13 vaisseaux de ligne, dont sept croisant devant les bouches du Nil ; quatre étoient devant Cadix, sous les ordres de l'Amiral Warren, lesquels doivent probablement avoir été à la poursuite de Gantheaume dans la Méditerranée ; les deux autres vaisseaux étoient ou à Malthe ou à Minorque. Il y a lieu de croire que Sir R. Calder se sera rendu dans la Méditerranée.

On attend du Bengale, par les vaisseaux qui reviennent cette saison, une grande quantité de chanvre ; et on dit, sur bonne autorité, que le Bengale peut fournir à toute notre marine d'excellent cordage peu inférieur à celui fait de chanvre de Russie.

La flotte destinée pour le Nord est partie sous les ordres des Amiraux Parker et Nelson ; et l'on espère que la Cour de Copenhague mieux conseillée se déterminera pour écarter le danger à se détacher au moins de la Puissance qui la première a commencé les hostilités, ou à modifier les termes de la convention.

Le passage du Sund, que la flotte Angloise doit tenter, est une des entreprises que le caractère national adopte volontiers : il requiert des connoissances nautiques et du courage. Les mémoires sur les affaires du Nord, fournies au Comte de Bristol dans le dernier siècle, en parlent dans les termes suivans :

“ Enfin, le vent devenant frais à N. W. la flotte Hollandoise leva l'ancre et fit voile pour le Sund. Le château de Cronenbourg et d'Ellinbourg tirèrent dessus, comme ils passaient le détroit ; quelques-uns des canons portoient des boulets de cinquante et soixante livres, mais n'eurent d'autre effet que de montrer que toutes ces batteries ne sont qu'un vain épouvantail pour effrayer les marchands, et qu'il n'y a qu'une flotte qui puisse clorre le passage du Sund.”

DOCUMENTS OFFICIELS.

Ratisbonne, 25 Fév.

Décret Impérial à la Diète générale de l'Empire.

“ LE Plénipotentiaire du Gouvernement François s'en rapportant spécialement aux négociations de Rastadt et à celles de Bade en 1714, a proposé de la manière la plus positive au Plénipotentiaire envoyé par S. M. I. à Lunéville, pour négocier la paix que S. M. I. stipulât en même tems de la part de l'Empire, et signât le traité en qualité de Chef Suprême. L'importance de cette proposition et les différentes considérations qu'elle entraînoit, demandoit, de la part du Chef de l'Empire, les plus mûres réflexions ; et S. M. ne pouvoit balancer à communiquer, par un écrit de sa propre main, la situation des affaires, et sa propre relation à tous les Electeurs dans leur qualité d'élection, et de Princes et aux principaux Princes de l'Empire. Cet écrit contient l'expression des principes et des sentimens de S. M. l'Empereur, et il en adresse une copie à la Diète générale de l'Empire, dans la ferme confiance que toute apparence de vues inconstitutionnelles disparaîtra à l'examen juste et réfléchi du contenu de cette lettre.

“ Conformément aux exemples des négociations à Rastadt et à Bade rapportés par le Plénipotentiaire François, le traité, dont la copie est ci-jointe, a été conclu. Le même exemple proposé comme règle garantira suffisamment le droit de coopération de la part des Etats de l'Empire, en tout ce qui a rapport à la paix, quoique dans le traité maintenant soumis à la Diète, on n'ait pas inséré, comme on l'avoit précédemment fait à celui de Rastadt, une clause confirmative de ces droits légitimes.

“ Les motifs qui ont engagé S. M. I. à conclurre cette paix détermineront par leur urgence, les Electeurs, Princes, et Etats, à expédier, autant que possible, la ratification du traité de paix qui leur est maintenant soumis, d'autant plus particulièrement que le François a fait de la prompte approbation de l'Empire la condition pour jouir des premiers avantages de la paix, une exemption de toutes les contributions de guerre, et le départ des armes qui se trouvent maintenant sur le territoire de l'Empire. S. M. I. attend avec la plus vive impatience le *conclusum* qui sera adopté à cet égard.”

Note remise à Lord Carysfort par M. le Comte de Haugwitz.

“ Le Ministre d'Etat et de Cabinet soussigné a rendu compte au Roi des deux notes que Milord Carysfort, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande Bretagne et de l'Irlande, lui a fait l'honneur de lui remettre en date du 27 Janvier et du 1 Février.

“ Chargé d'y faire une réponse détaillée, il doit témoigner d'abord à Milord Carysfort, que S. M. n'a pu apprendre qu'avec une peine et un regret infinis les mesures violentes et précipitées auxquelles la Cour de Londres s'est portée contre les Puissances maritimes du Nord. L'erreur seule a pu les dicter, et les raisons que l'office du 27 allègue, le prouvent assez. Il est dit que l'association maritime a pour but, *de renverser les traités précédemment conclus avec l'Angleterre, de lui prescrire des loix sur des principes dont la neutralité devoit être le simple prétexte, de lui imposer ces loix par la force, et de former pour cet effet une ligue hostile contre elle.*

“ Rien de plus étranger à la négociation susdite que les bases qu'on lui prête. La justice et la modération y présidèrent, et la communication des pièces qui s'y rapportent, à celles des Puissances en guerre qui ont eu la justice et la patience d'en attendre le moment, va incessamment en faire foi.

“ Lorsque, dans les premiers jours du mois de Janvier, le Ministre de S. M. Britannique demanda officiellement au sousigné: “ Si les Cours du Nord avoient effectivement formé la confédération dont le bruit venoit de se répandre, et si la Prusse y étoit entrée,” le Roi, qui aime à respecter les égards que les Souverains se doivent, et la liberté qu'a chaque Etat indépendant de consulter ses propres intérêts, sans en rendre compte à personne, a cru devoir alors suspendre des communications qui appartenoint à ses alliés comme à lui, et il se contenta de répondre: “ Qu'ayant regardé d'un œil tranquille les liaisons contractées précédemment à son inçsu par l'Angleterre, il avoit droit d'exiger la même confiance ; que, si le Roi de la Grande Bretagne se croyoit appelé à soutenir les droits et les intérêts de son Empire, S. M. ne devoit pas moins à ses peuples de veiller par tous ses moyens à la défense des leurs.”

“ Cette réponse pouvoit suffire, il y a peu de semaines: au point où les choses en sont venues, le Roi se doit à lui-même de s'expliquer envers la Cour de Londres sur l'esprit du traité, qu'elle n'attaque peut être que parce qu'elle le méconnoît.

“ Loin de nourrir les vues offensives dont on accuse gratuitement les parties contractantes, elles sont expressément convenues: que leurs mesures

ne seroient ni hostiles, ni au détriment d'aucun pays, mais uniquement tendantes à la sûreté du commerce et de la navigation de leurs sujets. Elles ont eu l'attention d'adapter leurs nouveaux moyens aux circonstances actuelles. L'équité sévère de S. M. l'Empereur de Russie lui a même fait proposer dans les détails des modifications, qui seules suffiroient pour prouver l'esprit de l'ensemble. On a stipulé de plus que le traité ne porteroit point préjudice aux traités antérieurement conclus avec telle ou telle des puissances belligérantes. Enfin on s'est engagé à s'en ouvrir avec celles-ci ; et on alloit constater par la franchise des communications, la pureté des motifs et des vues.

“ Mais l'Angleterre n'en a pas laissé le tems aux parties contractantes. Si elle avoit attendu leur confiance, elle se seroit ménagé les démarches tranchantes, qui vont propager le feu de la guerre. D'ailleurs il n'auroit tenu qu'à elle de prendre des informations préalables et satisfaisantes dans sa correspondance avec le Dannemarck, si, au lieu de s'attacher aux deux passages isolés que le premier office de Milord Carysfort extrait de la note du Comte de Bernstoff du 31 Décembre, on avoit écouté à Londres l'assurance formelle qu'elle renferme : “ qu'il n'y a jamais eu lieu de présumer “ un instant que le Dannemarck eût conçu contre la Grande Bretagne des projets hostiles ou “ incompatibles avec le maintien de la bonne “ harmonie entre les deux couronnes, et que la “ Cour de Copenhague se félicite de trouver “ l'occasion de la manière la plus positive de contredire des bruits aussi mal fondés.”

Cette déclaration si claire et si précise étoit consonnante au langage que le soussigné a tenu

plus d'une fois à Milord Carysfort sur le même objet ; et on a de la peine à concevoir comment, après l'avoir reçue, la Cour d'Angleterre a pu inférer de l'office du Ministère Danois : “ que les
 “ engagemens contractantes visent à fonder des
 “ principes de droit maritime qui n'ont jamais
 “ été reconnus par les tribunaux de l'Europe, et
 “ dont la direction est hostile contre l'Angle-
 “ terre.”

“ L'induction est absolument fausse, et la teneur même de la réponse de la Cour de Danne-marck l'autorise tout aussi peu que cet autre reproche non mérité qu'on lui fait, “ d'avoir ressuscité une
 “ ligue hostile contre la Grande Bretagne et de
 “ s'occuper dans cette vue d'armemens très-
 “ actifs.” Jamais mesures ne furent plus incon-
 testablement défensives que celles de la Cour de Danne-marck, et on en méconnoîtra moins encore l'esprit quand on songera combien, avant de ré-
 courir à celle-là, cette Cour a essuyé de la part du Gouvernement Britannique de démonstrations menaçantes, lors de l'incident de la frégate Freya.

La conduite arbitraire de l'Angleterre dans cette occasion s'explique naturellement par les prétensions qu'elle a élevées depuis si long-tems, et qu'elle reproduit encore à plusieurs reprises dans les offices de Milord Carysfort, aux dépens de toutes les Puissances maritimes et commerçantes. Le Gouvernement Britannique s'est arrogé dans la guerre présente plus que dans toutes les précédentes, la suprématie des mers ; et en se formant à son gré un code naval, qui seroit difficile à concilier avec les vrais principes du droit des gens, il a exercé sur les autres nations amies et neutres, une juridiction usurpée, dont il soutient la légi-

mité, et qu'il veut faire passer pour un droit imprescriptible sanctionné par tous les tribunaux de l'Europe. Jamais les Souverains n'ont accordé ou adjugé à l'Angleterre la faculté d'évoquer et de soumettre leurs sujets à ses loix ; et dans les cas malheureusement trop fréquens où l'abus de la force l'a emporté sur l'équité, les Puissances neutres ont toujours eu soin de lui adresser les réclamations et les protestations les plus énergiques. L'expérience a prouvé que leurs remontrances ont été la plupart du tems infructueuses ; et il n'est pas surprenant qu'après tant de vexations multipliées et réitérées, elles aient conçu le dessein d'y chercher remède, et d'établir pour cet effet un concert bien ordonné qui fixât leurs droits et qui les mît en règle avec les Puissances belligérantes même. L'association maritime, telle qu'elle vient d'être consolidée, devoit acheminer vers ce but salulaire, et le Roi ne fait aucune difficulté de déclarer à S. M. B. qu'il y a retrouvé ses propres principes, et qu'entièrement persuadé à la Convention conclue à St. Pétersbourg entre les Cours de Russie, de Dannemarck, et de Suède, le 16 Décembre de l'année dernière. S. M. se trouve ainsi placé au nombre des parties contractantes, et en cette qualité elle est obligée non-seulement de prendre une part directe à tous les événemens qui intéressent la cause des neutres, mais aussi de la soutenir en vertu de ses engagements, par telles mesures efficaces que l'urgence des cas pourra exiger.

“ Il est dans les notes de Milord Carysfort un objet sur lequel S. M. ne se croit ni l'obligation de répondre, ni même le droit d'avoir une opinion. Il existe entre les Cours du St. Pétersbourg et de Londres des discussions absolument étrangères à

la question que cette dernière confonde avec elle. Mais autant l'impartialité la plus irréprochable a dirigé jusqu'à présent la conduite de la Prusse, autant le respect pour des engagemens qui eux-mêmes en sont la preuve, dirigeront à l'avenir les démarches du Roi. Il doit à des stipulations qui n'eurent rien d'hostile que la sûreté de ses sujets lui dicta, tous les moyens que la Providence a mis en son pouvoir.

“ Quelque fâcheuses que soient les extrémités auxquelles l'Angleterre s'est portée, le Roi ne désespère pas encore de la possibilité d'un prompt retour à des dispositions conciliatoires et pacifiques, et il doit s'en remettre aux sentimens de justice qu'il a eu l'avantage de reconnoître à S. M. B. en d'autres occasions. Il n'y a que la révocation et la levée immédiate de l'embargo, qui puisse remettre les choses à leur place, et c'est à l'Angleterre à juger si elle doit s'y résoudre pour offrir aux Puissances neutres le moyen de procéder aux communications qu'elles se proposoient de lui faire. Mais ces mesures, tant qu'elles subsistent et prises en haine d'un principe commun et d'un engagement qui ne peut plus s'ébranler, et la relation hostile qui en est la suite, amènent nécessairement le cas du traité; et le soussigné a ordre de déclarer au Ministre de S. M. B. que le Roi, en donnant ses regrets à des événemens qu'il n'eût jamais provoqués. remplira saintement les obligations que les traités lui prescrivent.

“ Le soussigné, en s'acquittant de cet ordre, a l'honneur d'assurer Milord Carysfort de sa haute considération.”

Berlin, le 12 Février, 1801.

(Signé)  HAUGWITZ.

e.
a
,
-
s
i
s
a

s
-
t
s,
e
n
t
-
-
x
-
e.
s
-
n
t
r
t
-
e
a
e

la question que cette dernière confonde avec elle. Mais autant l'impartialité la plus irréprochable a dirigé jusqu'à présent la conduite de la Prusse, autant le respect pour des engagements qui eux-mêmes en sont la preuve, dirigeront à l'avenir les démarches du Roi. Il doit à des stipulations qui n'eurent rien d'hostile que la sûreté de ses sujets lui dicta, tous les moyens que la Providence a mis en son pouvoir.

“ Quelque fâcheuses que soient les extrémités auxquelles l'Angleterre s'est portée, le Roi ne désespère pas encore de la possibilité d'un prompt retour à des dispositions conciliatoires et pacifiques, et il doit s'en remettre aux sentimens de justice qu'il a eu l'avantage de reconnoître à S. M. B. en d'autres occasions. Il n'y a que la révocation et la levée immédiate de l'embargo, qui puisse remettre les choses à leur place, et c'est à l'Angleterre à juger si elle doit s'y résoudre pour offrir aux Puissances neutres le moyen de procéder aux communications qu'elles se proposoient de lui faire. Mais ces mesures, tant qu'elles subsistent et prises en haine d'un principe commun et d'un engagement qui ne peut plus s'ébranler, et la relation hostile qui en est la suite, amènent nécessairement le cas du traité; et le soussigné a ordre de déclarer au Ministre de S. M. B. que le Roi, en donnant ses regrets à des événemens qu'il n'eût jamais provoqués, remplira saintement les obligations que les traités lui prescrivent.

“ Le soussigné, en s'acquittant de cet ordre, a l'honneur d'assurer Milord Carysfort de sa haute considération.”

Berlin, le 12 Février, 1801.

(Signé)



HAUGWITZ.

e.
a
e,
-
es
ui
s
a
és
-
ot
s,
e
n
et
e-
e-
x
-
e.
s
-
n
nt
er
nt
o-
e
a
e